This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

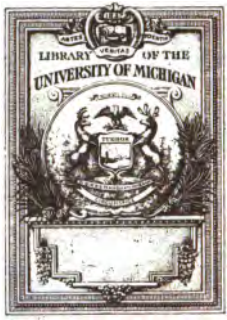
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN

AP
25
.B582

BIBLIOTHEQUE ANCIENNE ET MODERNE.

Pour ſervir de ſuite aux

BIBLIOTHEQUES UNIVERSELLE ET CHOISIE.

Par JEAN LE CLERC.

TOME III.

POUR L'ANNE'E MDCCXV.

Partie Premiére.

A AMSTERDAM,
Chez DAVID MORTIER Libraire.

M DCC XV.

Libr.
Thin
3-10-25
11201

TABLE
DES LIVRES
& des ARTICLES
De la I. Partie du III. Tome.

I. EXtrait du commencement du X. Tome des Actes Publics d'Angleterre. Pag. 1

II. *Principes Philoſophiques de la Religion Naturelle, de Mr.* CHEYNE. 41

III. *Autres Livres Anglois, ſur le même ſujet.* 157

IV. PUFENDORF, de Jure Naturæ & Gentium, *avec les Notes de Mr.* HERTIUS. 158

V. *Les Devoirs de l'Homme & du Citoyen, par le même, traduit par Mr.* BARBEYRAC, *ſeconde Edition.* 165

VI. *Harangue du même.* 169

VII. *Dictionaire Poëtique du Pere* VANIERE. 172

VIII. *Poëme du même, intitulé* Prædium Ruſticum. 177

IX. *Bibliotheque des Auteurs Eccleſiaſtiques, Tom. XIX.* 189

X. *La Pratique du Théatre, par* HE-

TABLE.

DESSEIN. 195
XI. *L'Oraison Dominicale en toutes sortes de Langues.* 208
XII. *Explication d'une Médaille d'Auguste, par Mr.* SCHOTT. 212
XIII. *Explication nouvelle de l'Apothéose d'*HOMERE, *par le même.* 215
XIV. OEUVRES *de Mr.* PAVILLON *de l'Académie Françoise.* 224
XV. *Livres Flamands.* 232. *& suiv.*

Catalogue de Livres Nouveaux, lesquels se trouvent chez ledit Libraire.

ENtretiens sur la Cabale Chimérique, Ouvrage, où en examinant le Scandale causé par la publication de ce Livre, on traite finement la Morale de Mr. Jurieu, par Mr. Bayle. Amsterdam, 1715.

Histoire de Pologne, contenant les divisions arrivées dans ce Royaume, au sujet de l'Election d'un Roi. Amsterdam, 1715.

Histoire des Juifs, écrite par Flavius Joseph, sous le titre d'Antiquitez Judaïques, traduite sur l'Original Grec, revuë sur divers Manuscrits, par Mr. Arnaud d'Andilly, derniére Edition, augmentée de Cartes & de figures, servant à l'Histoire des Juifs, in 12. 5 Vol. Amsterd. 1715.

Description abregée de l'Univers, enrichie de plusieurs figures, avec six Dialogues, une Nomenclature, un Recueuil de Proverbes, & quelques Lettres Françoises & Hollandoises, pour servir à la Jeunesse qui veut apprendre l'une ou l'autre de ces deux Langues, Amsterdam, 1715.

Abregé Chronologique de l'Histoire de France, par

par François de Mezeray, Historiographe de France. Nouvelle Edition, revuë & corrigée sur la derniére de Paris, & augmentée outre cela de quelques Pièces originales, & de l'Abregé de la Vie des Reines, par le même Auteur, in 12. 7 Vol. Amsterdam 1715.

Oeuvres de Nicolas Boileau Despreaux, nouvelle Edition, revuë & augmentée, 8. 2 Vol. 1715.

La Vie de Mr. Boileau Despreaux, par Mr. des Maizeaux, Amsterdam 1715.

Oeuvres diverses de Mr. Richard Steele, sur les Affaires de la Grande Bretagne, traduites de l'Anglois, 8. Amsterdam 1715.

Réflexions sur l'importance de Dunkerque, & sur l'état présent de cette Place, avec une Carte du nouveau Port de Mardick, & le Plan des anciens Ouvrages de Dunkerque, par Mr. Richard Steele, 8. 1715.

Le Théatre de Mr. Quinault, nouvelle Edition augmentée, & enrichie de figures en taille-douce, in 2. Vol. 1715.

Nouvelles Lettres de Mr. Bayle, avec la Critique générale de l'Histoire du Calvinisme, in 12. 4 vol. Amsterdam 1715.

Samuelis Pufendorfii de Jure Naturæ & Gentium, libri octo, cum Annotationibus Joannis Nicolai Hertii J. C. Editio nova, à mendis infinitis, quibus priores Editiones scatebant, diligenter repurgata, Amstelædami 1715.

Ph. à Limborch Theologia Christiana, Editio quarta ab Auctore recognita & aucta, accedit relatio Historiæ de Origine & Progressu controversiarum in Fœderato Belgio de Prædestinatione, Tractatus posthumus, fol.

J. F. Buddæi Dissertationum Theologicarum Syntagma, 4.

B. à Mallinckrot de Archicancellariis Rom. Imperii, ac Cancellariis Imperialis Aulæ, quibus accesserunt summi Pontifices & S. R. E. Cardinales Germanici, 4.

J. Conr. Barchusen Collecta Medicinæ Practicæ generalis, quibus subjunctus est Dialogus, de optima Medicorum Secta, 8.

H. Reland Palæstina ex monumentis veteribus illustrata, 4.

C. Pisonis selectiorum observationum & consiliorum de præterviis hactenus morbis affectibusque præter naturam, ab aqua, seu serosa colluvie, & diluvie ortis, Liber singularis, 4.

A. Arn. Pagenstecheri, de Jure Ventris, Liber singularis, cui accesserunt de Cornibus & Cornutis Dissertationes duæ, 12.

P. Duerlema Conjecturalium Juris Civilis, Libri duo, in quibus nonnulla Juris Romani Capita explicantur & emendantur, 8.

J. Welleri Grammatica Græca nova, in hac novissima Editione Syntaxin & accentuum rationem breviter & dilucide exposuit L. Bos, 8.

Theologia Naturalis & Revelata, per Aphorismos delineata, ex Commentario de Veris Dei Viis T. H. van den Honart, 8.

Plantæ per Galliam, Hispaniam & Italiam observatæ Iconibus æneis exhibitæ, à R. P. Jac. Barreliero, qui accessit ejusdem auctoris specimen de Insectis quibusdam marinis, mollibus, crustaceis & testaceis, fol.

De l'Excellence de la Religion, à quoi on a joint quatre Discours, 1. sur les vrais & les faux Caractéres de l'Amour de Dieu. 2 Sur les dispositions dans lesquelles doit être le Chrêtien, par rapport à ses Ennemis. 3. Du Martyre. 4. Du Mensonge, par J. Bernard, 8. 1714.

L'Etat de la Suisse, écrit en 1714. par Mr. Stanian, ci-devant Ambassadeur de S. M. B. dans ce Païs là, 1714.

La Pratique du Théatre, par l'Abbé d'Aubignac, 8.

L'Iliade, Poëme, avec un Discours sur Homere, par Mr. de la Motte, 12. 1715.

Oeuvres

Oeuvres de Mr. Pavillon de l'Académie Françoise, 8.

Traité de l'incertitude des Sciences, 12. 1715.

Le Theatre de l'Amour & de la Fortune, par Mlle. Barbier, 12.

Miroir de la Perfection Chrétienne, 12. 1714.

La Morale Chrétienne abregée, & reduite à trois principaux devoirs, la Repentance des pécheurs, la Perséverance des Justes, & les Progrès que ces Justes perseverans doivent faire dans la Piété, par Jean la Placette, 8. 1714.

La Voiture embourbee, ou le Roman Naturel, 12. 1715.

Tablettes de l'Homme du Monde, ou Analyse des sept qualitez essentielles à former le beau Caractére de l'Homme du Monde accompli, 12. 1715.

Numismatum Antiquorum Sylloge Populis Græcis, Municipiis & Coloniis Romanis cusorum, 4. cum figuris

Nouveau Recueuil des plus beaux Airs de l'Opéra, & autres Chansons nouvelles, in 12. 2 Vol. Amsterdam.

Nouvelles Avantures de Don Quichotte, in 12. 2 Vol. fig.

Nouveau Traité de la Dévotion, 12.

——— Visionnaire de Rotterdam, ou Examen du Parallele Mystique de Mr. Jurieu, 12.

Oeuvres de Moliere, nouvelle Edition, augmentée de sa Vie, & autres Piéces, 12. 4 Vol. Amsterdam, 1714.

——— de Prose & de Poësie, de Mrs. de Maucroix & de la Fontaine : Le Tome I. contient la Traduction des Philippiques de Démosthene, d'une des Verrines de Ciceron, avec l'Eutyphron, l'Hippias du Beau, & l'Euthydemus de Platon. Le Tome II contient divers Ouvrages de Prose & de Poëlie, 12. 2 Vol. Amsterdam, 1715.

——— de Voiture, nouvelle Edition, 12. 2 Vol. Amsterdam, 1709.

Oeu-

Oeuvres diverſes du Chevalier Temple, contenant des Conſidérations générales ſur l'état & les intérêts de l'Empire, de la Suéde, du Danemarc, de l'Eſpagne, de la Hollande, de la France, & de la Flandre, &c. 8. 3 Vol.

Procès de Mr. Fouquet, Miniſtre d'Etat, contenant ſon Accuſation, ſon Procès & ſes Défenſes, contre Louis XIV. Roi de France, 12, 18 Vol. Amſterdam.

Princeſſe de Cleves, ou les Amours du Duc de Nemours avec cette Princeſſe, 12. Amſterdam, 1714.

Raii (Joan.) Synopſis Methodica Avium & Piſcium, Londini, 1713.

Raphſon Demonſtratio de Deo ſive Methodus ad cognitionem Dei Naturalem, 4. Londini, 1710.

Roman Bourgeois, par Mr. Furetiére, nouvelle Edition, augmentée de Remarques Hiſtoriques & d'une Satire en Vers, contre les Procureurs, 12. 2 Vol avec fig. Amſterdam, 1714.

Réflexions des grands Hommes, qui ſont morts en plaiſantant, avec des Poëſies diverſes, in 12. Amſterdam, 1714.

——— Morales de Marc Antonin, traduites par Mr. & Mad. Dacier, avec des Remarques, 12. 2 Vol. Amſterdam, 1714.

Satire de Petrone, Latin & François, in 12. 2 Vol. avec figures, 1694.

Smith (Thomas) Vitæ quorundam Eruditiſſimorum & Illuſtrium Virorum. 4. Londini, 1707.

Sidobre (Anton.) Tractatus de Variolis & Morbillis, 12. Lugduni, 1699.

Sermons du Pere Bourdaloue, 8. 8 Volumes, à Anvers, 1713.

——— du Pere Cheminais, 12. 3 Vol. Paris, 1699.

Sentimens de quelques Théologiens de Hollande, ſur l'Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament, compoſée par Mr. Simon Prêtre, & la Défenſe. 8. Amſterdam, 1711. 2 Vol.

F I N.

BIBLIO-

BIBLIOTHEQUE ANCIENNE ET MODERNE.

ARTICLE I.

Extrait du commencement du X. Tome des Actes Publics d'Angleterre.

LE X. Tome des Actes Publics contient les Actes, qui regardent les deux dernières années du Régne de *Henri* V. & une partie de celui de *Henri* VI. Je réserverai le Régne de *Henri* VI. pour un autre Extrait, & me bornerai ; dans celui-ci, aux Actes qui se raportent à *Henri* V. depuis que ce Prince eut signé la Paix de Troye ; jusqu'à sa mort. Quoi que ce qui reste de ce Régne n'occupe dans ce X. Tome que 250 pages, on ne laisse pas d'y trouver

diverſes choſes qui peuvent ſervir à l'éclairciſſement des Hiſtoires de France & d'Angleterre.

La Paix de Troye auroit pû rétablir la tranquillité en France, ſi tous les François l'euſſent acceptée. Il y a même beaucoup d'apparence, que s'ils ſe fuſſent tous accordez à la rejetter, leur union en ce point auroit enfin produit le même effet. En ce cas-là, le Roi d'Angleterre auroit été trop foible, pour les forcer à l'obſerver. S'ils euſſent été ſages, ils auroient pris, tous enſemble, l'un ou l'autre de ces deux partis. Par-là, ils ſe ſeroient procuré un repos, auquel leur diviſion mettoit des obſtacles invincibles. A ne conſidérer que leur propre intérêt, il devoit à-peu-près leur être indifférent, que la France fût gouvernée par un Roi d'Angleterre, ou par un Prince de la Maiſon *de Valois*. Ils ne pouvoient guére eſpérer d'être plus heureux, ſous l'un, que ſous l'autre. Ainſi, l'on peut dire, que dans la querelle qui avoit déja fait couler tant de ſang des deux Peuples ennemis, il ne s'agiſſoit proprement, que des intérêts des deux Maiſons, qui ſe diſputoient

toient la Couronne de France ; & peu, ou point de ceux des François en général. Mais, en ſemblables occaſions, le peuple eſt, ordinairement, la dupe des Princes. Il prend leurs intérêts avec chaleur, comme ſi c'étoient les ſiens propres; ſans conſidérer, que de quelque côté que la victoire ſe tourne, le ſuccès lui en eſt preſque toûjours également déſavantageux.

Dans la diſpoſition, où les François ſe trouvoient, le Traité qui venoit de ſe conclurre, loin d'avoir terminé la guerre, fourniſſoit aux deux Partis de nouveaux motifs, pour la continuer. Avant cette Paix, *Henri V.* auroit pû ſe contenter d'une partie de la France, & laiſſer le reſte à la Famille de *Valois*. C'étoit ſur ce pied-là, que la Paix de *Brétigny* s'étoit faite autrefois, du tems d'*Edoüard* III. & c'étoit ſur un partage à-peu-près ſemblable, qu'étoient fondées toutes les Négociations de Paix, depuis que *Henri V.* avoit renouvellé la guerre. Mais depuis que la Paix de Troye fut figuée, *Henri* ſe conſidérant comme préſomptif & légitime Héritier de *Charles VI.* ne pouvoit plus conſentir

ſentir à un tel partage. D'un autre côté, le Dauphin, qui, par le dernier Traité, ſe voyoit exclus de la Succeſſion du Roi ſon Pere, comprenoit aiſément, que ce n'étoit que de la force des armes, qu'il pouvoit eſpérer ſon rétabliſſement.

A l'égard du peuple de France, il regardoit diverſement la Paix de Troye, ſelon qu'il ſe trouvoit engagé dans l'un ou dans l'autre des deux Partis. Les *Bourguignons*, ſe réjouiſſant de la ruine des *Armagnacs*, aimoient mieux que la France fût ſous une domination étrangére; que de ſe voir expoſez au riſque d'être, un jour, ſous le gouvernement de leurs ennemis. C'étoit la véritable raiſon, qui leur faiſoit approuver la Paix de Troye, indépendamment des droits des deux Princes concurrens, à quoi ils faiſoient peu d'attention; quoi qu'ils prétendiſſent n'avoir en vûë que l'intérêt de la juſtice, en favoriſant la cauſe du Roi d'Angleterre. Par une ſemblable raiſon, les *Armagnacs* déclamoient contre cette même Paix; ſous prétexte du tort qu'elle faiſoit à la Famille Royale. Mais dans le fonds, les uns & les autres n'agiſ-

ſoient

ſoient que dans un eſprit de Parti. Ainſi, leur animoſité réciproque continuant toûjours, avec la même chaleur ; la France ſe trouvoit partagée, entre le Roi *Henri* V. & le *Dauphin*. Le premier étoit ſupérieur en deçà de la Loire ; mais ſes armes n'avoient pas encore pénétré au delà, où le Dauphin poſſédoit diverſes Provinces. Celui-ci avoit encore, dans l'Ile de France, en Champagne, & en Picardie, diverſes places, qui lui donnoient le moyen d'entretenir la guerre aux environs de Paris, & d'empêcher par-là les Anglois de s'avancer de ſon côté. Ainſi, *Henri* ſe voyoit obligé de s'attacher à ſe rendre entiérement Maître des Provinces Septentrionales ; avant que de pouvoir attaquer ſon ennemi, au delà de la Loire, & le chaſſer du Royaume. Ce fut auſſi à l'exécution de ce Projet, qu'il donna tous ſes ſoins, immédiatement après la ſignature du Traité.

Année 1420. *en Juin.*

En partant de Troye, il alla faire le Siége de *Sens*, & puis celui

lui de *Montereau*. Après qu'il se fut rendu Maître de ces deux Places, il se tint quelque tems à Corbeil, où le Siége de *Melun* fut résolu, dans un Conseil de guerre. On trouve, (*Pag.* 4.) une Commission au *Duc de Bourgogne*, pour commander au Siége du côté de la Brie. Cette Place se défendit quatre mois, selon qu'on peut l'inférer de deux Actes, dont l'un est daté du Camp devant Melun, le 20. de Juillet; & le second est, la Capitulation de la Place, datée du 17. de Novembre, *Page* 29.

Pendant le Siége de Melun, il se passa plusieurs choses, auxquelles les Actes du Recueuil se rapportent. Mais comme elles ne sont pas également importantes, j'en indiquerai seulement quelques-unes, sur lesquelles on trouve ici plusieurs éclaircissemens.

Le Duché de Bretagne avoit été long-tems disputé, entre les Maisons de *Monfort* & de *Blois*; & la prémiére l'avoit enfin emporté, par le secours d'*Edouard* III. & par la Victoire d'*Auray*. Au tems, dont nous parlons présentement, il y avoit encore deux Freres de la Mai-

son

ſon de Blois ; dont l'aîné nommé *Olivier*, étoit Comte de Pontieure. La ſoumiſſion où ils ſe tenoient à l'égard de *Jean le Vaillant*, qui régnoit alors en Brétagne, donnoit lieu de croire, qu'ils avoient oublié les prétentions de leurs Ancêtres ſur ce Duché. Cependant, lors que le Duc penſoit le moins à ſe précautionner contre eux, ils l'invitérent à une de leurs Maiſons, ſous prétexte de le divertir ; & l'ayant arrêté en chemin, ils le retinrent en priſon, dans un Château de Poitou, étant avoüez du Dauphin, qui étoit entré bien avant dans le complot. A cette nouvelle, les Etats de Brétagne établirent *Alain de Rohan*, pour Lieutenant Général, ou Régent, en l'abſence d'*Arthur Comte de Richemont*, Frere du Duc, qui étoit priſonnier en Angleterre, depuis la Bataille d'Azincour. En même tems, ils députérent au Roi *Henri*, pour le ſupplier de donner un congé limité au *Comte de Richemont*, afin qu'il pût aller travailler à procurer la liberté au Duc ſon Frere. *Henri* voulut bien accorder cette grace au Comte, ſous certaines conditions, contenuës dans un

aité qu'ils firent enſemble, daté
22. de Juillet 1420. *Pag.* 8.
La principale de ces conditions
oit, *que le jour de la Saint Michel*
22. *le Comte de Richemont, retour-*
oit à Londres en Angleterre, pour
conſtituer priſonnier comme aupa-
vant : Que ce jour-là même, il ſe
ſenteroit au Roi, ou à ſon Succeſ-
r, & en ſon abſence, à ſon Lieu-
ant, au Grand Chancelier, ou au
aire de Londres.
Cet Acte découvre deux erreurs,
ns leſquelles *Argentré*, Hiſtorien
Brétagne, & pluſieurs autres
ançois, après lui, ſont tombez.
emiérement, il aſſure que le Roi
uſa conſtamment le Congé, qui
étoit demandé pour le *Comte de*
chemont; ce qui ſe trouve détruit
ce Traité.
On trouve encore, *Pag.* 46. des
ttres Patentes de *Henri*, datées
7. de Janvier 1421. après la dé-
rance du *Duc de Brétagne*, par
quelles, il conſent, qu'en cas
'il ſe trouve obligé de faire la
erre au *Duc de Brétagne*, qui n'a-
it pas encore juré la Paix de
oye, le *Comte de Richemont* ne
t pas tenu de prendre les armes
contre

contre le Duc ſon Frere. Mais dans ces Lettres, il ajoûte, que le Comte ſera toûjours obligé d'exécuter les conditions, ſous leſquelles il a obtenu ſon congé. *Henri* V. mourut le 31. d'Août 1422. un mois avant l'expiration du congé du Comte, qui ne jugea pas à propos d'executer ſon engagement. Là-deſſus, *Argentré*, & quelques autres Hiſtoriens François, ont ſoûtenu une ſeconde erreur; ſavoir, que l'engagement du *Comte de Richemont* envers *Henri* V. étoit perſonnel à l'égard de ce Monarque, & qu'il en étoit délivré par ſa mort, contre les termes exprès du Traité, qui portoit, *que le jour de Saint Michel* 1422. *il ſe préſenteroit à Londres, au Roi, ou à ſon Succeſſeur*, &c.

Comme, ſelon les apparences, il y aura encore occaſion de parler de cette affaire, dans l'Extrait de la ſuite de ce Tome; j'ai crû qu'il n'étoit pas inutile de l'expliquer en cet endroit.

On trouve encore une ſeconde Piéce, qui peut ſervir à l'éclairciſſement de l'Hiſtoire, dans l'intervalle du Siége de Melun. C'eſt une Ratification, envoyée par l'Empe-

reur *Sigismond*, du Traité d'Alliance, qu'il avoit fait avec *Henri*, pendant son séjour en Angleterre, en 1416. Il avoit déja ratifié ce Traité, comme Roi des Romains; mais ayant été couronné Roi de *Boheme*, en 1420. & étant devenu Electeur de l'Empire, il confirme, en cette qualité, la même Alliance: comme tous les autres Electeurs l'avoient déja fait, excepté le Roi de *Boheme*. Cette Ratification est datée de *Prague* le 31. de Juillet, jour du couronnement de *Sigismond*, comme Roi de *Boheme*, Pag. 14.

Comme le Traité, entre l'Empereur & *Henri* V. a été inconnu à la plûpart des Historiens; quelques-uns ont soupçonné le *Pere Maimbourg*, qui en a parlé, d'avoir avancé ce fait sans fondement. Mais cet Auteur se trouve justifié, par le Traité même, qu'on peut voir dans le Tome IX. du Recueuil des Actes Publics, & par la Ratification dont nous parlons.

Ces Actes sont suivis de deux autres, qui sont des Lettres Patentes du même Empereur, & de *Louis* Electeur Palatin, par lesquelles ils approuvent la Paix de Troye, & sou-

souhaitent d'y être compris, selon la licence qu'ils en ont, par la teneur du Traité. *Sigismond* ajoûte cette exception, dans ses Lettres; *Sauf la Ligue & Confédération que nous avons avec nôtre Frere le Roi d'Angleterre*, &c. Du même jour que les précédentes, *Pag.* 14. & 15.

Le Duc, ni les Etats de *Bretagne*, n'ayant pas encore juré la Paix de Troye, Henri nomma des Commissaires, pour traiter avec eux de l'acceptation de cette Paix, & pour recevoir leurs Sermens, *Pag.* 15.

Immédiatement après la prise de Melun, les deux Rois, *Charles* & *Henri*, se rendirent à Paris, où les Etats Généraux avoient été convoquez, pour confirmer la Paix de Troye. On voit ici, *Pag.* 30. l'Acte de confirmation, par lequel les Etats ordonnent, que cette Paix sera tenuë pour Loi publique, & que tous les François seront obligez de la jurer. Mais ces Etats n'étoient composez, que des Partisans du Roi d'*Angleterre* & du Duc de *Bourgogne*.

Ensuite, on trouve, *Pag.* 33. la Sentence donnée contre les meurtriers du Duc *Jean de Bourgogne*, qui fut tué à Montereau en 1419. Tous

les Hiſtoriens François diſent unanimement, que le Dauphin fut cité à la Table de Marbre, & que n'ayant point comparu, il fut déclaré atteint & convaincu de ce meurtre, banni du Royaume, & privé de tout droit de ſucceſſion, *nommément de celle de la Couronne*; c'eſt ainſi que s'exprime *Mezeray*. Je n'oſerois accuſer ce célébre Hiſtorien, & tant d'autres, de s'être trompez, dans un fait de cette importance, & des plus extraordinaires, qui ſoient arrivez en France, depuis le commencement de la Monarchie. Cependant, je ne ſai quel jugement en porter, quand je conſidére, que la Sentence, qui ſe trouve ici toute entiére, ne porte rien de tel, du moins, qui ſoit particulier au Dauphin. Elle eſt générale, contre tous les coupables de la mort du Duc en général; ſans ſpécifier, ni le Dauphin en particulier, ni aucun autre. On ſera, peut-être, bien aiſe de la voir ici tout du long.

Charles, par la grace de Dieu, Roi de France: A tous ceux qui ces Lettres verront, ſalut. Sçavoir faiſons, que:

„ Comparans en noſtre preſence,

„ noſtre

„ noſtre treschere & tres ame Fils, „ *Phelippe Duc de Bourgoigne*, Comte de Flandres, Arthois, & de „ Bourgoigne, en ſa perſonne, Noſtre tres chere & tres ame Couſine, „ *la Ducheſſe de Bourgoigne ſa Miere*, „ & nos tres cheres & tres ames „ Filles & Couſines, *Marguerite* „ *Ducheſſe de Guyenne*, *Anne*, & „ *Agnez*, ſes Filles, Sœurs de noſtre dit Fils, ou leur Procureur „ pour elles.

„ Et ouye par Nous la Complaint „ à nous faite de leur part, en la „ preſence de noſtre tres chere & „ tres ame Fils, *le Roi d'Engleterre*, *Heritier & Regent de France*, „ & des Gens des trois Eſtats de „ pluſours Villes & Paiis de noſtre „ Royaume, nos bons & loyaux ſubgez, à Nous obeïſſans.

„ Requerans nos diz Fils & Couſins, Juſtice leur être faite & adminiſtrée, contre les coupables de „ la mort de noſtre tres chere & „ tres ame Couſin *Johan Duc de* „ *Bourgoigne*, que Dieu abſoille, „ leur Pere & Mary de noſtre dit „ Couſin, *la Duchiſſe de Bourgoigne*, „ en prenant ſur ce leurs Concluſions, A fin de Reparation, &

„ pour leurs interetz contre les diz
„ coupables, telles que faire peu-
„ vent, selon la Custume de Fran-
„ ce.

„ Ouy aussi nostre Procureur Ge-
„ neral, lequel a prins ses Conclu-
„ sions pertinens en tel cas; pour
„ interest de Justice contre yceux
„ coupables.

„ Avecques les Requestes & Sup-
„ plications, à nous faites par nostre
„ tres chere & tres ame Fille l'U-
„ niversitez de Paris, par nos che-
„ res & bien amez, les Eschevins,
„ Bourgeois, & Habitans de nostre
„ bonne Ville de Paris, & lesdites
„ Gens des trois Etats de plusours
„ bonnes Villes de nostre dit Royau-
„ me.

„ A fin que sur ce, Nous vous-
„ sissions faire & administrer bonne
„ & brieve Justice.

„ En declarant toutes voyes, &
„ protestant, au regart des Gens
„ d'Eglise, ce Requerans, que ils
„ ne tendoient fors à fin civile; &
„ selon que leur profession donne.

„ Nous, eue sur ce grant & meu-
„ re Deliberation, & veues en nostre
„ Conseil, & diligentment visitées
„ les Lettres des Alliances faites

„ entre

„ entre noſtre dit feu Couſin *le Duc*
„ *de Bourgoigne*, & *Charles*, ſoy diſant
„ *Daulphin*, accordées & jurées ſo-
„ lempnellement par eulx, ſur la
„ vraye Croix, & ſains Evangiles
„ de Dieu, es mains de l'*Eveſque*
„ *de Leon*, Legat de noſtre *Saint*
„ *Pere le Pape*.

„ Conſiderant que, en ſuivant les
„ dites Alliances, qui eſtoient ſi
„ notables, & tant profitables a
„ tout noſtre dit Royaume, & du
„ conſentement des Parties, Nous
„ avons ordonné bonne Paix & U-
„ nion ferme & eſtable eſtre des lors
„ en avant, en noſtre dit Royau-
„ me, perpetuellement tenue &
„ gardée, entre tous ceulx de noſtre
„ Sang & lignage, & autres nos
„ Subgez de quelque Eſtat & Con-
„ dition qu'ils fuſſent.

„ En faiſant pour ce, Abolition
„ general, & autres Ordonnances
„ au bien de la dite Paix.

„ Voulans les tranſgreſſeurs, ou
„ qui attempteroit contre icelle
„ Paix, en Faict, ou en Parole,
„ eſtre puniz comme Commetteurs
„ de crime de Leze-Majeſté.

„ Et que les Gens d'Egliſe, No-
„ bles, & Gens des Villes, de

noſtre

„ noſtre dit Royaume, promeiſſent
„ & juraſſent tenir & garder chaſ-
„ cun en droit ſoi, la dite Paix,
„ ſans infraction aucune, & ſoi
„ employer à toute puiſſance, contre
„ celluy ou ceulx qui enfraindroient
„ la dite Paix, non obſtant qu'ils
„ fuſſent leurs Homes, Subgez, ou
„ Serementez.

„ Deſquelx Hommages, Promeſ-
„ ſes, & Seremens, Nous les de-
„ claraſmes, des lors & pur main-
„ tenant, abſolz & quittes, ainſi
„ que plus a plein eſt contenue es
„ Lettres Patentz ſur-ce faites.

„ Laquelle Paix, enſemble tout
„ le contenue es dites Lettres Pa-
„ tentes, noſtre dit feu *Couſin de*
„ *Bourgoigne* & le dit *Charles*, leurs
„ Gens & Serviteurs, jurerent es
„ mains du dit *Eveſque de Léon* com-
„ me deſſus, & aveeques ce, baille-
„ rent leurs Lettres Patentes ſur ce.

„ Leſquelles, enſemble les dites
„ Lettres Royaux du Traité de Paix,
„ & auſſi les Lettres des dites Al-
„ liances, furent & ont été publiées
„ en noſtre Cour de Parlement &
„ en noſtre Chaſtelet de Paris, &
„ les Seremens faits par les Gens
„ d'Egliſe, Nobles, Bourgeois, &

„ Habi-

„ Habitans de noſtre dite bonne Vil-
„ le de Paris, & ſemblablement
„ en, & par les bonnes Villes de
„ noſtre Royaume. Et que neant-
„ moins, noſtre dit feu *Couſin de*
„ *Burgoigne*.

„ Lequel eſtoit de noſtre Maiſon
„ de France, noſtre Parent ſi prou-
„ chain, comme noſtre Couſin ger-
„ main, Alie avec nous par grant
„ affinite de mariages, Doyen des
„ Pers & deux fois Per de France, qui
„ tant avoit & a toujours ame le
„ bien de Nous & de noz Royaume
„ & Subgez, & lequel en obeiſſent
„ a noſtre commandement, pour le
„ bien publique de noſtre dit Royau-
„ me.

„ Et, afin d'eutretenir la dite
„ Paiz, eſtoit ale a *Monſtereau* ou
„ *Foutyonne*, accompaignez de plu-
„ ſours Seigneurs & Gens notables
„ d'Egliſe & Seculiers, noz Offi-
„ ciers & autres, a la priere & re-
„ queſte de la partie des diz crimi-
„ neux.

„ Avoit & a eſte murtry & tue au
„ dit lieu de *Monſtereau*, mauvaiſe-
„ ment, traiteuſement, & dampna-
„ blement, non obſtant les dites
„ promeſſes & Seremens ainſi faiz

„ &

„ & renovellez, au dit lieu de *Monſ-*
„ *tereau*, par luy & ſes complices.
„ Et avecques ce, avoient & ont
„ eté prins & impriſonnez de faite,
„ pluſours Seigneurs, Chivaliers,
„ Eſcuiers, Gens de Egliſe & Bour-
„ geois, de la Compagnie de noſtre
„ dit feu *Couſin de Bourgoigne*, nos
„ Officiers & autres, & les aucuns
„ tuez & mis à mort damnable-
„ ment, les autres rançonnez ex-
„ ceſſivement, & autrement perſe-
„ cutez en diverſes maneres, & en-
„ core en y a aucuns qu'ils detien-
„ nent priſonniers.
„ En enfreignant par les diz cri-
„ mineux ladite Paix, Alliances,
„ Promeſſes, & Seremens, en com-
„ mettant par eulx crime de Leze-
„ Majeſté, & autrement delinquant
„ en pluſieurs & diverſes maniéres.
„ Et, tout veu & conſidéré, &
„ meſmement que Nous avons tenu
„ & reputé, tenons & reputons les
„ choſes deſſus dites pour notoires,
„ à Nous & a tote noſtre Royau-
„ me, & toutes autres choſes qui
„ ſont à voir & conſiderer en cet-
„ te partie.
„ Par l'Advis & Deliberation des
„ Gens de noſtre Grand Conſeil,
„ des

„ des Preſidens & Gens Laiz de
„ noſtre Parlement, & autres nos
„ Conſeillers en grant nombre, a-
„ vons declare & declarons par la te-
„ neur de ces Preſentes tous les cou-
„ pables dudit dampnable crime, faite
„ & perpetre en la perſonne de noſ-
„ tre dit feu *Coufin le Duc de Bour-*
„ *goigne* & chaſcun d'eulx, avoir
„ commis crime de Leze-Majeſté,
„ & conſequemment, avoir forfait
„ envers Nous corps & biens, &
„ eſtre inhabiles & indignes de tou-
„ tes ſucceſſions directes & alla-
„ teaulx, & toutes dignitez, &
„ honneurs, & prerogatives quel-
„ conques, avecques les autres pei-
„ nes & pugnitions que ordonnent
„ & mettent les Droiz contre les
„ commetteurs de crime de Leze-
„ Majeſté, & leur ligne & poſteri-
„ te. Avons en outre, declare &
„ declarons yceux criminelx & chaſ-
„ cun d'eulx eſtre encheu es autres
„ peines declairees es Alliances &
„ Traite de Paix, dont deſſus eſt
„ fait mention, entant qu'il con-
„ cerne noſtre Puiſſance & Autori-
„ té Royal.

„ En eſpecial, avons declare &
„ declarons toutes les Gens vaſſaux,

„ ſubgez,

„ ſubgez, & fauteurs, preſens & „ advenir des diz coupables & cri- „ mineux & de chaſcun d'eulx, eſtre „ abſolz & quittes de tous Seremens „ de feaulte, & de toutes promeſſes „ & obligations de ſervice, au re- „ gard d'eulx & de leurs ſucceſſeurs, „ ores & pour le temps advenir, per- „ petuellement, entant que meſtier „ eſt, & les quittons & abſolvons „ de tous les ditz Seremens & pro- „ meſſes, & leur deffendons a tous „ par ces meſmes preſentes, que „ dores en avant, ils ne ſervient, „ aident ou confortent aucunement „ les ditz crimineux & coupables, „ ſus peine d'eſtre reputez, s'ils font „ le contraire, crimineux du crime „ de Leze-Majeſte & d'encourir „ noſtre perpetuelle indignation.

„ Et tout, ſans prejudice des Re- „ queſtes & Concluſions a Nous „ faites par nos ditz Fils & Couſins „ complaignans, pour leur intereſt, „ contre aulcuns qui par eulx ont „ eſte nomez particulierement, & „ auſſi contre tous ceulx generale- „ ment qui ſont ou ſeront trouvez „ chargez du dit dampnable Murtre, „ & autres cas deſſus touchez.

„ Si donnons en Mandement à

„ nos

„ nos amez & feaux Conſeillers, les
„ Gens de noſtre dit Parlement, &
„ a tous nos autres Juſticiers & Of-
„ ficiers ou a leurs Lieutenans & a
„ chaſcun d'eulx, ſi come a luy
„ appartiendra, que, au regart des
„ dites Concluſions & pourſuites des
„ dits complaignans & de noſtre dit
„ Procureur, ils & chaſcun d'eulx
„ en ſa Juriſdiction, faſſent & ad-
„ miniſtrent Juſtice aux Parties, &
„ procedent contre les dits coupa-
„ bles, par voye extraordinaire, ſe
„ meſtier eſt, & tout ainſi que le
„ cas requiert, & en adminiſtrent
„ diligentment aus dits complai-
„ gnans, ſur les choſes deſſuſdites
„ & leurs circonſtances & depen-
„ dances, bon & brief accompliſſe-
„ ment de Juſtice.

„ En Teſmoin de ce, Nous avons
„ fait mettre noſtre Seel à ces Pre-
„ ſentes.

„ Donné à Paris le XXIII. jour de
„ Decembre, l'An de Grace mille
„ quatre-cents & vynt, & de noſtre
„ Regne le XLI.

Par le Roi en ſon Conſeil,

MALET.

On

On ne peut pas dire que cette Sentence ait été donnée contre le Dauphin, en particulier ; puis qu'il n'eſt pas même nommé dans le *Diſpoſitif*, mais ſeulement dans le *Vû* des Piéces. Elle ne peut le regarder, qu'en le ſuppoſant coupable du crime, dont il eſt queſtion, & en ce cas-là, elle le confond avec tous les autres. Il eſt vrai qu'il y a un endroit, où la Sentence inſinuë que le Dauphin eſt coupable. C'eſt celui où il eſt dit, que le *Duc de Bourgogne* a été tué par *luy & ſes* complices ; lequel mot *luy*, ſe rapporte au Dauphin, nommé beaucoup plus haut. Apparemment cette expreſſion a été inſerée en cet endroit, afin qu'on ne pût douter que le Dauphin ne fût regardé comme étant du nombre des meurtriers. Mais, quoi qu'il en ſoit, ſi l'on avoit voulu donner une Sentence directement contre lui, on l'auroit conçuë d'une autre maniére. D'ailleurs, il n'y eſt point parlé *nommément de la ſucceſſion à la Couronne*, comme les Hiſtoriens l'ont avancé. Il faut donc, ou qu'ils n'aient pas vû la Sentence même, ou qu'il y en ait eu une autre particuliére, &

directe contre le Dauphin. Mais, en ce cas-là, il seroit étonnant, que *Henri* V. se fût avisé de faire mettre la moins importante dans ses Archives, & qu'il eût négligé la principale.

Année 1421.

APRÈS cette Sentence, on trouve un Accord entre *Henri* V. & la Maison d'*Albret* en Guyenne, daté du 16. de Janvier 1421. Sous le Régne d'*Edouard* III. le Sire d'*Albret*, avec quelques autres Seigneurs de Guyenne, avoit porté un appel à la Cour des Pairs de France, contre le *Prince de Galles*, qui étoit alors *Prince d'Aquitaine*. Cet appel, directement contraire au Traité de *Brétigny*, dans lequel la Guyenne avoit été déclarée indépendante de la Couronne de France, ayant pourtant été reçu, avoit causé le renouvellement de la guerre. Depuis ce tems-là, les Maisons d'*Albret*, d'*Armagnac*, & quelques autres du même pais, avoient constamment suivi le parti de la France, jusqu'à la mort du Connétable d'*Armagnac*. Dès que ce Connétable eut été tué,

le Sire d'*Albret*, & les autres Seigneurs Gascons du même parti, demandérent une trêve, & l'obtinrent. Enfin, après la Paix de Troye, les Seigneurs de la Maison d'*Albret*, & quelques autres, jugérent à propos de demander pardon au Roi, & de rentrer dans leur devoir. L'Acte, dont nous venons de parler, régle les conditions de leur accommodement. Il est suivi d'un Pardon, que le Roi leur accorda, pour le crime qu'ils avoient commis, en adhérant à l'appel de leurs Ancêtres, *Pag.* 41. & 45. C'étoit un coup de partie pour *Henri*, que de détacher ces Seigneurs du parti de ses ennemis. Il évitoit par là des diversions en Guyenne, qui lui étoient très-incommodes.

Ces affaires étant terminées, *Henri* partit pour l'Angleterre, où trois affaires importantes l'appelloient. La premiére étoit, qu'il vouloit y faire couronner la Reine *Catherine* sa Femme, laquelle il mena, pour cet effet, avec lui. La seconde étoit la convocation d'un Parlement, qui devoit confirmer la Paix de Troye, selon la teneur du Traité. De plus, il avoit dessein de demander un Subside,

pour continuer la guerre contre le Dauphin. La troiſiéme regardoit l'Ecoſſe. En partant de France, il laiſſa le Commandement de ſes troupes au *Duc de Clarence* ſon Frere, *Page* 49.

La Cérémonie du couronnement de la Reine ſe fit, le troiſiéme Dimanche du Carême, *Page* 63.

Le Parlement s'aſſembla le 2. de Mai, & confirma volontiers la Paix de Troye, ſi glorieuſe à l'Angleterre, *Pag.* 110.

A l'égard du Subſide, il y eut quelque difficulté. Du moins, la Chambre des Communes préſenta au Roi une Adreſſe; par laquelle elle ſe plaignoit, que la Conquête de la France ruinoit l'Angleterre. Elle ne laiſſa pourtant pas de lui accorder enfin ce qu'il demandoit. On trouve, *Pag.* 113. un Fragment d'un Mémoire, contenant en abrégé, un calcul des Revenus publics, & des charges à quoi la Couronne étoit engagée. Il paroît, par ce Mémoire, que les Revenus ordinaires, & les caſuels, ne montoient qu'à 55743 livres ſterling, & que les charges alloient à 52235 livres, outre quelques articles extraordinaires,

à quoi il n'étoit pas encore pourvû. Apparemment, ce Mémoire, qui est daté le 6. de Mai, avoit été dressé, pour être communiqué au Parlement.

Dans l'intervalle, entre l'arrivée du Roi & la séance du Parlement, on trouve dans le Recueuil, deux Piéces qui peuvent être de quelque utilité. La premiére est un Passeport, pour *Marguerite de Baviére*, Comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande, & de Frise, & pour *Jaqueline* sa Fille, Comtesse des mêmes Païs, *Pag.* 67. Il faut remarquer que *Marguerite*, qui étoit la Mere, étoit de la Maison de *Bourgogne*; mais que *Henri* lui donne, dans ce Passeport, le nom de *Baviére*, selon la coûtume d'Angleterre, parce qu'elle étoit Veuve du Comte de *Haynaut* de la Maison de *Baviére*. *Jaqueline* sa Fille étant Veuve du Dauphin *Jean*, second fils de *Charles* VI. s'étoit remariée avec *Jean Duc de Brabant* son Cousin, de la Maison de *Bourgogne*. Ce second Mari n'ayant pas eu le don de lui plaire, elle se fit enlever par quelques Cavaliers, qui la menérent en Angleterre. Il y a lieu de présumer

que

que ce Passeport, dont nous parlons, étoit destiné à faciliter son évasion, & que par conséquent *Henri* n'ignoroit pas ses desseins. Cette seconde conjecture peut être appuyée, par les honneurs qu'on lui fit en Angleterre, & par un Acte de ce Recueuil; dans lequel le Roi lui accorde une Pension de cent livres sterling par mois, pour sa subsistance. D'ailleurs, ce Passeport étoit, pour aller dans le Comté de Ponthieu, *appartenant*, dit le Roi, *à ladite Jaqueline.* Ceci fournit une autre preuve, que *Henri* étoit informé du dessein de cette Princesse. Le Comté de Ponthieu appartenoit au Roi d'Angleterre, depuis le Régne d'*Edouard* I. mais depuis la rupture du Traité de *Brétigny*, le Roi de France l'avoit confisqué, & *Charles* VI. l'avoit donné à *Jean* son fils, en le mariant avec *Jaqueline*, à laquelle il étoit apparemment demeuré pour son Douaire. Mais cette confiscation, dont nous venons de parler, n'étoit pas une raison assez forte, pour obliger *Henri* à reconnoître que le Comté de *Ponthieu* appartînt à *Jaqueline.* C'étoit un héritage de ses Ancêtres, sur lequel

il avoit un droit bien plus indiſputable, que ſur la Couronne de France ; dont il avoit conteſté le titre au Roi ſon Beau-pere. Ainſi, on ne peut conjecturer d'autre raiſon, qui ait pû l'obliger à reconnoître que le Comté de *Ponthieu* appartenoit à *Jaqueline* ; que pour faire voir, qu'il ne faiſoit que donner un Paſſeport à cette Princeſſe, pour aller dans ſon propre païs ; & ſe préparer par-là une excuſe, en cas qu'on lui eût reproché qu'il avoit favoriſé l'évaſion de *Jaqueline*. Mais en même tems, cette défaite fait voir qu'il n'ignoroit pas ſon deſſein. La ſuite de l'Hiſtoire de *Jaqueline* dévelope entiérement cette affaire. Quand elle fut arrivée en Angleterre, elle fit caſſer ſon mariage, avec le *Duc de Brabant*, par le Pape *Benoît* XIII. quoi qu'il eût été dépoſé au Concile de Piſe. Enſuite elle épouſa le Duc de *Gloceſter*, frere de *Henri* ; non pas, à la vérité, pendant la vie du Roi, mais immédiatement après. Ainſi, on ne peut preſque douter, que la fuite de cette Princeſſe n'eût été auparavant projettée, avec *Henri* & avec le Duc de *Gloceſter*, en vuë de ce mariage. Il eſt vrai qu'on

garda

garda quelques meſures, & qu'on n'agit pas d'abord ouvertement, parce que le Roi vouloit ménager le *Duc de Bourgogne*, qui étoit Couſin germain du *Duc de Brabant*. Il n'eſt pas ſurprenant, que les riches Etats dont *Jaqueline* étoit en poſſeſſion, aient excité l'ambition du Prince Anglois. Nous aurons occaſion, dans quelcun des Extraits ſuivans, de faire remarquer, que ce fatal mariage fut la premiére cauſe de la décadence des Anglois, en France. Lors que *Henri* V. penſoit à l'agrandiſſement de ſa Maiſon, en établiſſant le Duc ſon frere, dans les Païs-Bas, par le moyen de ce mariage; il ne prévoyoit pas que cet injuſte projet dévoit, un jour, ruiner les affaires de ſon fils.

La ſeconde Piéce, qui ſe trouve dans l'intervalle dont nous avons parlé, eſt une Convention entre le Roi & le *Duc de Bourbon*; par laquelle ce Duc, qui étoit priſonnier en Angleterre, depuis la Bataille d'Azincour, devoit être mis en liberté, ſous certaines conditions; dont la premiére étoit, qu'il jureroit la Paix de Troye, *Pag.* 85. Mais cette Convention n'eut point

e lieu, parce que le Roi mourut, vant que le Duc eût exécuté ſes ngagemens.

Pendant que *Henri* étoit en Anleterre, le Duc de Clarence ſon ere fut tué à Baugé en Anjou; dans n combat, qu'il livra au Comte de *ıchan* Ecoſſois, qui avoit amené ooo hommes de ſon païs, au ſeours du Dauphin. Ce combat ſe onna la veille de Pâque 1421. *Pag.* ;. Pour récompenſe de ce ſervice, : Dauphin donna au Comte de *Bu-ian* l'Epée de Connêtable.

Ce ſecours Ecoſſois étoit la troiſme affaire, qui avoit appellé *Hen-* en Angleterre. Voici, en peu de ıots, de quoi il s'agiſſoit. *Jaques* Roi d'Ecoſſe, étoit priſonnier en ngleterre, depuis l'année 1406. y avoit été arrêté, en allant en rance, où le Roi ſon pere l'enoyoit. Depuis ce tems-là, il étoit evenu Roi d'Ecoſſe; mais quoi ue ſa détention fût très-injuſte, *lenri* I V. ne l'avoit jamais voulu :lâcher. Dans la diſpoſition où éoit *Henri* V. en montant ſur le Trône, de faire la guerre à la France; avoit crû devoir garder ce Prince, omme un ôtage contre les Ecoſ-

ſois,

fois ; qui auroient pû faire une diverſion dans les frontiéres du Nord. Il avoit été encore porté à le retenir, par le *Duc d'Albanie*, Régent d'Ecoſſe, qui étoit Oncle du Roi Jaques. Ce Prince craignant que le Roi ſon Neveu ne fût relâché, avoit fait, ſelon *Buchanan*, un accord ſecret avec *Henri* ; par lequel, il s'étoit engagé à ne troubler point ſon expédition en France, à condition qu'il garderoit ſon priſonnier. Cet accord avoit été exécuté, de part & d'autre, juſqu'en l'année 1419. Mais après la mort du Connêtable d'*Armagnac*, le Dauphin ayant été chaſſé de Paris, & le *Duc de Bourgogne* s'étant emparé du Gouvernement de la France, le premier avoit demandé du ſecours aux Ecoſſois. Le Régent, preſſé par les Grands de ſon païs, ne put ſe diſpenſer de lui envoyer 7000 hommes, ſous la la conduite du *Comte de Buchan* ſon fils.

Henri, voyant que les Ecoſſois commençoient à ſe remuer en faveur de la France, prit la réſolution d'aller négocier lui-même, avec le Roi d'Ecoſſe ſon priſonnier ; dans la vuë de le porter à employer

ſon autorité, pour rendre ce ſecours inutile au Dauphin. On trouve dans le Recueuil, *Pag.* 125. un Acte, qui parle d'un Accord fait entre les deux Rois; par lequel, *Henri* s'engageoit à donner au Roi d'Ecoſſe un congé limité, pour aller dans ſon Royaume; à condition, que premiérement, il l'accompagneroit en France, & que trois mois après leur retour, il lui livreroit certains Otages. Cet Acte eſt daté du 31. de Mai 1421. & par conſéquent après la défaite & la mort du *Duc de Clarence*, à Baugé. Le but de *Henri*, en prenant *Jaques* avec lui en France, étoit de le porter à ordonner aux troupes Ecoſſoiſes, qui ſervoient le Dauphin, de s'en retourner en leur païs. On voit dans l'Hiſtoire, qu'effectivement *Jaques* donna un pareil ordre à ſes troupes. Mais le *Comte de Buchan* ne ſe crut pas obligé d'obéïr à ſon Souverain, pendant qu'il étoit actuellement entre les mains des Anglois. Ainſi la ruſe de *Henri* lui fut inutile.

Il y a, *Pag.* 117. un Traité d'alliance, entre *Henri* & la République de Genes. Mais ce Traité eſt peu important, parce qu'il n'engageoit

geoit pas les Parties, à ſe donner des ſecours mutuels, dans l'occaſion. Cela fait voir pourtant l'attention du Roi, à tout ce qui pouvoit priver le Dauphin des ſecours des Alliez de la France, dont il avoit tant de beſoin. En effet, on ne trouve point qu'aucun Prince, ou Etat étranger, ait pris parti dans cette guerre, qui ſe faiſoit en France; quoi qu'elle ait duré plus de trente ans, depuis que *Henri* l'eût renouvellée.

Après que ce Prince eut terminé toutes ſes affaires, dans ſon Royaume, il s'en retourna en France, vers le milieu du mois de Juin. Il laiſſa, en Angleterre, la Reine ſon Epouſe, qui étoit enceinte, & conféra la Dignité de *Gardien* ou Régent, au *Duc de Bedford* ſon frere, *Pag.* 129. Sa préſence étoit néceſſaire en France, où le Dauphin commençoit à faire d'aſſez grands progrès; juſques-là, qu'il tenoit la Ville de Paris comme bloquée. Son arrivée dégagea cette Capitale, où il fit une pompeuſe Entrée, mais il n'y ſéjourna que peu de tems. Au commencement du mois d'Août, il en partit, à deſſein d'aller livrer Ba-

taille au Dauphin, qui avoit assiégé Chartres. Celui-ci s'étant retiré, il le poursuivit, sans pouvoir l'atteindre; & enfin il se rabatit sur Dreux, dont il se rendit maître. Il étoit devant cette place le 20. d'Août *Pag.* 150. La Dysenterie s'étant mise dans son armée, il se vit obligé de lui donner des quartiers de rafraîchissement, & retourna lui-même à Paris. Vers le milieu du mois d'Octobre, il en partit pour aller faire le Siége de *Meaux*. *Mezeray* met ce Siége avant celui de Dreux, & même avant le voyage du Roi en Angleterre; en quoi il s'est beaucoup trompé. Sa Chronologie est si confuse, dans les événemens des années 1420. 1421. & 1422. qu'il y auroit beaucoup d'erreurs à relever, si l'on vouloit s'y arrêter. Le Siége de Meaux commença le 25. d'Octobre, selon *Monstrelet*, & dura plus de sept mois; puis que cette place ne capitula que le 2. de Mai 1422. selon les Actes publics, *Pag.* 112. *Mezeray* dit encore, que ce Siége ne dura que trois mois. Cette erreur vient de ce que la Ville de Meaux étant partagée en deux, savoir, la *Ville* & le *Marché*, la premiére

miére fut emportée pendant l'Hiver ; après quoi il fallut faire un nouveau Siége, pour le Marché. La capitulation de cette place, qui se trouve ici toute entiére (*Pag.* 212.) peut servir à justifier *Henri*, touchant quelques actes de cruauté, qu'on lui a imputez, comme d'avoir fait pendre quelques-uns des Officiers de la Garnison. On y voit qu'il avoit expressément stipulé de mettre entre les mains de la Justice, un certain nombre de gens, qui y sont nommez ; à cause des crimes, dont ils s'étoient rendus coupables. Par exemple, *Vaurus* y fut pendu à un arbre, auquel on avoit donné le nom d'*Arbre de Vaurus* ; parce qu'il y faisoit pendre tous les Bourguignons, qui tomboient entre ses mains.

Parmi les Actes de l'année 1421. on voit deux Commissions du Roi à des Ambassadeurs, qu'il envoyoit à l'Empereur *Sigismond*. La premiére étoit de traiter avec ce Prince, de l'achat du Duché de Luxembourg. La seconde regardoit l'achat de tous les Droits, que le même Prince pouvoit avoir sur le Dauphiné, & sur la Terre de Landok, *Pag.* 143. 144.

Une autre Commiſſion, pour traiter avec le Marquis de *Bade*, du rachat d'*Olivier de Blois*, qui étoit ſon priſonnier. Cet *Olivier de Blois* étoit le même Comte de *Pontieure*, qui avoit enlevé le Duc de Bretagne. Après la délivrance du Duc, il avoit été obligé de quitter ſon païs; & ſon deſſein étoit de ſe retirer dans ſa Terre d'Aveſnes, en Haynaut. Mais comme il n'avoit oſé s'y rendre en droiture, de peur d'être pris en chemin, il avoit pris la route de Suiſſe & d'Allemagne, où le Marquis de Bade l'avoit arrêté; à cauſe de certains droits, qu'il prétendoit avoir ſur *Aveſnes*, ainſi qu'*Argentré* le rapporte. Il eſt aſſez difficile de deviner quel pouvoit être le but de *Henri*, en ſouhaitant d'avoir le Comte de Pontieure entre ſes mains; ſi c'étoit pour faire plaiſir au Duc de Bretagne, en lui remettant cet ennemi: ou pour l'obliger d'autant plûtôt à ſigner la Paix de Troye, par la peur, qu'il ne s'en ſervît pour le troubler, dans la poſſeſſion du Duché: ou enfin, s'il avoit deſſein de ſe ſervir du nom d'*Olivier de Blois*, pour envahir la Bretagne, pour ſoi-même. C'étoit ainſi qu'*Edouard* III. s'étoit

autre-

autrefois ſervi du nom d'*Edouard Baillol*, pour ſe rendre maître de l'Ecoſſe.

On voit encore, parmi les Actes de cette année, des Inſtructions données par *Henri* à des Ambaſſadeurs, qu'il envoyoit en Allemagne, pour demander du ſecours à l'Empereur & aux Electeurs, *Pag.* 161. Ce qu'il y a de particulier, dans ces Inſtructions, c'eſt qu'après avoir tâché de prévoir tout ce qui pourra leur être objecté, & leur avoir fourni des réponſes; il leur ordonne, en cas que les Electeurs ſoient trop opiniâtres, d'ouvrir un certain papier cacheté, qu'il leur remet entre les mains. Cela fait voir qu'il ne confioit pas le ſecret des Ambaſſades, aux Ambaſſadeurs eux-mêmes, ſans une grande néceſſité. Celle-ci fut pourtant inutile, à cauſe des troubles que la Religion excitoit en Boheme, ainſi qu'il paroît par une Lettre d'un des Envoyez du Roi, *Pag.* 208.

Le 6. de Décembre 1421. la Reine accoucha d'un Prince, auquel on donna le nom de *Henri*. *Jaqueline* de Haynaut fut une de ſes Mareines.

Année 1422.

Parmi les Actes de l'année 1422. on trouve plusieurs Patentes du Roi *Charles*, par lesquelles il donne le Gouvernement du Languedoc & de Bigorre, à Jean Comte *de Foix*. Mais c'étoit un Gouvernement, dont il falloit dépossedeer le *Comte de Clermont*, que le Dauphin y avoit établi, pendant que *Henri* étoit occupé au Siége de Melun. Au bas de ces Patentes, est écrit, *Par le Roi, à la Relation de son Grand Conseil, tenu par le Roi Héritier & Régent de France.*

Vers le milieu du mois d'Avril, la Reine *Catherine* repassa d'Angleterre en France; étant accompagnée du Duc de *Bedford*, qui laissa la Régence du Royaume au Duc de *Glocester* son frere.

Le Duc de Brétagne paroissant enfin résolu à jurer la Paix de Troye, *Henri* lui fit expédier un Sauf-conduit, pour se rendre à Paris, avec une suite de mille personnes, *du 24. Avril*, *Pag.* 206.

Ce Sauf-conduit est immédiatement suivi d'un autre du même jour, dans

dans lequel il est dit, que le *Duc de Brétagne*, ne pouvant se rendre en personne auprès du Roi *Charles*, *Henri* accorde un Sauf-conduit à ses Envoyez; à condition qu'ils auront pouvoir de jurer la Paix de Troye, & d'engager leur Maître à la jurer lui-même, &c. *Du* 24. *Avril*, *Pag.* 207. Cependant, ce Prince fit naître encore divers obstacles, pour s'empêcher de faire cette démarche. Il avoit été neutre, depuis le commencement de la guerre; il ne pouvoit se résoudre à prendre un parti, avant qu'elle fût terminée, de peur de rendre son païs le théatre de la guerre. Il sût agir si adroitement, qu'il n'avoit pas encore juré la Paix, au tems de la mort des deux Rois.

Le Dauphin ayant assiégé *Cosne*, sur la Loire, au mois de Juillet, les assiégez capitulérent de se rendre, s'ils n'étoient pas secourus par le *Duc de Bourgogne*, le 18. d'Août. Le Duc ayant été informé de cette capitulation, demanda au Roi *Henri* un secours de troupes, pour aller faire lever ce Siége. *Henri* répondit, qu'il vouloit être lui-même de la partie, & se mit effectivement en marche, à la tête de son armée.

Une

Une Dyſenterie, dont il fut attaqué en chemin, l'ayant obligé à s'arrêter, il donna le Commandement de ſes troupes au *Duc de Bedford* ſon frere, qui alla joindre le *Duc de Bourgogne*. Le Dauphin voyant approcher ces deux Princes, rendit les Otages de Coſne, & ſe retira.

Cependant, *Henri* ſentant ſon mal empirer, ſe fit porter au Bois de Vincennes; où le *Duc de Bedford* accourut incontinent, & lui vit rendre le dernier ſoûpir. Ce grand Prince mourut le 31. d'Août 1422. après avoir régné glorieuſement neuf ans & quelques mois. Il ordonna, par ſon Teſtament, que le *Duc de Bedford* ſeroit Régent en France, & le *Duc de Gloceſter* en Angleterre, pendant la Minorité du Prince ſon fils, qui n'avoit pas encore accompli ſon neuviéme mois. De plus, il recommanda très-fortement, qu'on ne relâchât point les Princes François, priſonniers en Angleterre, juſqu'à ce que le jeune *Henri* fût en âge de gouverner lui-même ſes Etats; à moins que ce ne fût un moyen, pour procurer la Paix. *Mezeray* s'eſt trompé de quelques jours, en mettant la mort de *Henri* V. au 28. d'Août.

d'Août. Un Mémoire qui se trouve à la *Pag.* 252. de ce X. Tome du Recueuil, dit positivement, qu'il mourut le 31. du même mois.

J'ai passé sous silence quelques autres Actes, qui pourroient servir à l'éclaircissement des Histoires de France & d'Angleterre ; mais qui m'auroient engagé à une explication trop étenduë, pour en faire voir l'utilité.

ARTICLE II.

LIVRES ANGLOIS

Pour prouver la Vérité de la Religion Naturelle, par des raisons Philosophiques.

I. *Philosophical Principles of* NATURAL RELIGION, *containing the Elements of Natural Philosophy, and the proofs for Natural Religion arising from them. By* GEORGE CHEYNE *M. D. and F. R. S.* A Londres en M DCCV. in 8. pagg. 502.

CET

CE Ouvrage n'a guére été vû deçà la Mer, où l'on n'apporte que très-peu de Livres Anglois; sur tout de matiéres philosophiques, ou mathématiques. C'est ce qui a fait, qu'on a crû que le Public ne seroit pas fâché d'en être informé; quoi qu'il y ait environ dix ans, qu'il a été imprimé.

Mr. le Chevalier *Newton*, le plus grand Mathématicien & le plus grand Physicien de nôtre tems, a non seulement découvert des véritez très-sublimes, & de très-grande importance, dans son Ouvrage des *Principes Mathématiques de la Philosophie Naturelle*; mais il y a encore donné des ouvertures, pour aller plus loin, en faisant application de ses principes à trois sortes de Sciences, qu'on pourra perfectionner par-là; & sur lesquelles divers habiles gens ont déja heureusement travaillé. La premiére est l'Astronomie, ou Physique Céleste, dont il a donné les fondemens, dans les XI. premiéres Sections de son I. Livre, & dans le III. Feu Mr. *Gregory*, Professeur en Astronomie à Oxford, en a publié un Systême, sur ces principes,

qui

qui a paru en cette ville-là, *in folio*, en M DCCII. ſous ce titre : *Aſtronomiæ Phyſicæ, & Geometricæ Elementa.* Il eſt vrai qu'il n'a pas crû nous y devoir donner les Tables Aſtronomiques, en calcul ; quoi qu'il en donne la véritable méthode. Mais on les pourra trouver, dans les *Prælectiones Aſtronomicæ* de Mr. *Whiſton*, imprimées à Cambrige, en 1687. *in* 8. où il s'eſt ſervi des Obſervations de Mrs. *Halley*, *Flamſteed*, *Caſſini*, & *Street*.

La ſeconde Science eſt la Phyſique, qui concerne ce qui eſt ſur nôtre Terre ; ſur laquelle on n'a pas encore eu d'Ouvrage un peu complet, ſur les Principes de Mr. *Newton*. Feu Mr. *Archibald Pitcarn*, Médecin Ecoſſois, qui a été Profeſſeur en Médecine à Leide, pendant quelque tems, & qui s'étoit fort appliqué aux Mathématiques & à la maniére de philoſopher de Mr. *Newton*, donna quelque Eſſai de cette nouvelle méthode, dans des Theſes, qu'il fit ſoûtenir à Leide, & qui ont encore été rimprimées à Rotterdam en M DCCI. & l'Auteur de l'Ouvrage, dont on a lu le titre, dit, dans ſa Préface, qu'il a profité de ſes lumiéres. La

La troiſiéme Science eſt la Théologie Naturelle, que l'on peut appuyer ſur ces Principes, qui font voir qu'il n'eſt pas poſſible que le Monde ait été fait, & ſe conſerve dans l'état, où il eſt, par des mouvemens & des forces purement méchaniques; ce qui nous meine à reconnoître qu'il y a un Dieu tout à fait immatériel, qui eſt le Créateur du Monde. Mr. *Newton* a déja fait profeſſion de reconnoître, dans ſes *Principes*, Liv. III. Prop. 8. qu'il n'y a que Dieu, qui ait pu placer les Corps céleſtes, dans l'ordre, dans lequel on les voit, & les y conſerver; & Mr. *Gregory* a dit la même choſe, dans ſon *Aſtronomie*. Cela eſt bien différent des principes de *Deſcartes*, qui croyoit qu'il ſuffiſoit que Dieu eût une fois donné du mouvement à la Matiére; pour en voir ſortir tout ce qu'il y a dans l'Univers, au moins de corporel.

C'eſt ce que Mr. *Cheyne* entreprend de prouver plus en détail en cet Ouvrage, ou au moins dans ſes trois premiers Chapitres, dont je donnerai l'Extrait; ſans néanmoins m'engager dans le détail de ſes preuves, qu'on cherchera dans l'Original,

nal, ſi on les veut voir dans toute leur étenduë ; car pour les faire bien entendre, il les faudroit rapporter toutes entiéres.

I. DANS le premier Chapitre, l'Auteur conſidére les *Lois Naturelles*, & les Phénomenes uniformes de la *Nature*. Comme ce dernier mot eſt fort équivoque, l'Auteur commence par le définir, & dit qu'il entend par-là tout l'Univers, conſiſtant en un nombre infini de Machines ; dont châcune eſt ajuſtée, avec poids & avec meſure, par le Créateur de toutes choſes. Par les *Lois de la Nature*, il entend les Lois du Mouvement, ſelon leſquelles les Corps agiſſent les uns ſur les autres, & qu'ils obſervent inviolablement, dans tous les changemens, qui arrivent dans l'état naturel des choſes. Mais ici l'Auteur veut que l'on diſtingue les Lois de la Création, de celles de la Nature ; parce que non ſeulement les grands Corps de l'Univers, mais encore les plus petites machines ont reçu leurs formes, par des Lois différentes, de celles par leſquelles elles ſont gouvernées.

Il rejette l'*Ame du Monde*, qui, ſelon *Platon*, anime tout l'Univers ;

les

les *Formes Substantielles* d'*Aristote* ; la *Chaleur Radicale*, & à qui tout eſt connu, ſelon *Hippocrate* ; la *Vertu Plaſtique*, que *Jules Ceſar Scaliger* vouloit introduire ; & le Principe *Hylarchique* de *Henri More*. Il ſoûtient 1. que ce ſont des termes inventez, pour cacher l'ignorance de ceux, qui les ont voulu mettre en uſage : 2. qu'ils dérogent à la Sageſſe & à la Puiſſance de l'Auteur de la Nature, qui peut ſans doute gouverner les Machines, qu'il a créées ; par des voyes plus directes & plus faciles, qu'en employant cette eſpéce de Divinitez ſubalternes : 3. que l'on peut rendre raiſon des Phénomenes, d'une maniére plus intelligible & plus directe : 4. qu'enfin ces Etres ne peuvent faire ce qu'on leur attribuë, à moins qu'on ne leur accorde des facultez, qui ſont au deſſus des Cauſes ſecondes.

Il donne enſuite les Lois générales du Mouvement, ſans entrer dans les particuliéres. Il les établit, par quelques raiſons, & en tire des corollaires.

La *premiére* eſt, *que tous les Corps demeurent dans le même état de repos, ou de mouvement en droite ligne, à moins*

moins qu'ils ne ſoient forcez de ſortir de cet état, par une force étrangére. C'eſt ce que l'Expérience conſtante nous apprend. Si le contraire pouvoit arriver, l'Univers pourroit tomber en confuſion, & il n'y auroit plus de Loi, qui réglât le mouvement de ſes parties. Outre cela, la Matiére eſt deſtituée d'elle-même de toute activité; ce qui fait qu'elle ne change d'état, que par force. C'eſt ce que Mr. le Chevalier *Newton* a nommé *Vis inertiæ*, ou force de l'inactivité; par laquelle la Matiére réſiſte à l'effort de toute force externe, & à tout changement, qui peut arriver ou à ſon repos, ou à ſon mouvement, ou à la direction de ce mouvement. Cette réſiſtance, dans tous les Corps, eſt proportionnée à la quantité de Matiére, qu'ils renferment. Il faut autant de force, pour arrêter un Corps mû, qu'il en faut pour le mouvoir, & réciproquement. C'eſt pourquoi, comme chaque Corps réſiſte également à tous les changemens égaux, qui lui arrivent; la force de cette réſiſtance opére auſſi puiſſamment, à le conſerver en mouvement, quand il y eſt, qu'à le retenir en repos, quand il s'y trouve. Par conſéquent,

il

il ne peut changer, en aucune ſorte, ſon état de repos, ou de mouvement, ou la direction du dernier; car changer cette direction, c'eſt la même choſe que de ſe mouvoir d'une autre maniére.

Ce principe étant établi, Mr. *Cheyne* en tire ces divers Corollaires. 1. Qu'aucune particule de Matiére, quelle qu'elle ſoit, ne peut changer la direction de ſon mouvement: 2. Qu'aucun Corps mis en mouvement ne ſe meut, de lui-même, en ligne courbe; puis que tout mouvement ſuit la droite ligne de la direction de la force mouvante; & que tout ce qui ſe meut en ligne courbe, doit en châque point altérer ſa direction: 3. Que les grands Corps de l'Univers, les Planetes, leurs Satellites & les Cometes, quoi que mis dès le commencement en mouvement, ne peuvent pas ſe mouvoir naturellement & d'eux-mêmes, dans leurs Orbites, qui ſont des lignes courbes, qui retournent ſur elles-mêmes; mais y ſont retenuës par une force, qui les tire, vers le centre, & dont l'action étant ſuſpenduë, ils continueroient leurs mouvemens en lignes droites: 4. Que

ni

ni le mouvement, ni le repos (il faut entendre l'un, ou l'autre conſidéré à part) n'eſt eſſentiel à la Matiére ; ou qu'elle eſt indifférente à l'un ou à l'autre, & réſiſte autant à la force qui la meut, lors qu'elle étoit en repos : qu'elle fait au repos, lors qu'elle étoit en mouvement. 5. Que puis qu'il n'eſt point eſſentiel à la Matiére d'être en repos, ni de ſe mouvoir ; la conſervation de l'un & de l'autre, depuis le premier inſtant, dépend abſolument de Dieu, comme de ſa Cauſe : 6. Il s'enſuit de là qu'il faut néceſſairement du Vuide. Si deux Corps, contenans châcun une égale quantité de Matiére, ſe meuvent, dans un même dégré de vîteſſe, ſelon des directions oppoſées, en ſorte qu'ils viennent à ſe heurter ; ils s'arrêteront tous deux, au point de leur choc. On démontre auſſi que deux Corps ſe mouvans l'un contre l'autre, avec une égale vîteſſe, & reſtans en repos, après leur choc, ſont d'une égale peſanteur ; d'où il s'enſuit que deux Corps, renfermans une égale quantité de Matiére, ſont également peſans. Ainſi s'il n'y avoit point de Vuide dans les Corps, deux

Sphéres d'un égal Diametre, contiendroient une égale quantité de Matiére, & par conſéquent ſeroient également peſantes ; c'eſt à dire, que deux Sphéres d'un Diametre égal, l'une d'or & l'autre de bois, auroient la même peſanteur ; ce qui étant contraire à l'Expérience, il faut néceſſairement admettre du Vuide, dans la ſeconde, pour rendre raiſon de la différence de ſa peſanteur.

La *ſeconde* Loi eſt *que le changement, qui ſe fait dans le mouvement des Corps, eſt toûjours proportionné à l'impreſſion de la cauſe mouvante, & ſuit ſa direction.* Les effets ſont toûjours proportionnez à leurs cauſes totales, & ſi un certain degré de force produit un certain degré de mouvement ; un double degré, de la même force, produira un double degré de mouvement, & ainſi du reſte. Ce mouvement doit ſuivre la direction de la cauſe mouvante, puis qu'elle produit ſeule le mouvement ; & puis que, par la premiére Loi, les Corps en mouvement ne peuvent pas changer leur direction d'eux-mêmes ; à moins qu'une nouvelle cauſe ne change leur cours, ils ſuivent néceſſairement l'impreſſion de la premiére direction. De

De là il s'enſuit, 1. que, dans la préſente conſtitution des choſes, il ne peut y avoir aucun mouvement perpétuel. Par ces mots, il faut entendre une communication non interrompuë du même degré de mouvement, qui paſſe d'une partie de la Matiére à une autre, dans un Cercle; en ſorte qu'il revient, ſans être diminué, à ſa premiére cauſe; & non le mouvement, que les Corps gardent juſqu'à ce qu'ils rencontrent quelque réſiſtance, ou qu'ils ſoient arrêtez par d'autres Corps. Par cette régle, tout le mouvement eſt proportionné à la cauſe, qui le produit; & tout celui, qui ſe fait, ſur le Globe de la Terre, ne ſe faiſant que dans un Fluide, qui réſiſte, c'eſt à dire, dans l'air; une partie conſidérable du mouvement ſe communique à l'air; & par conſéquent ne peut revenir à ſa premiére cauſe, ſans diminution; ce qui eſt néceſſaire, pour un mouvement perpétuel. Outre cela, les inſtrumens, dont on ſe ſert, ſont tels de leur nature, qu'il eſt tout à fait impoſſible d'éviter entiérement la friction de leurs parties, avec quelque exactitude qu'ils puiſſent être faits; parce que

les parties ne sont pas dans une parfaite congruité, les unes avec les autres, ni ne sont pas également coulantes. La cohésion des particules, dont les Corps sont composez; le peu de proportion qu'il y a entre la matiére solide, qui s'y trouve, & entre le Vuide qui y est; & la nature des particules, dont ils sont formez, ne permettent pas qu'on fasse aucune Machine parfaitement réguliére.

La *troisiéme* Loi est *que le repoussement & la réaction d'un Corps choqué, est égal au choc, ou à l'action de celui qui le frappe*; ou *que l'action de deux Corps, l'un sur l'autre, est toûjours égale, mais avec une direction contraire.* Ce qui presse ou tire un autre Corps, est également tiré ou pressé, par cet autre Corps. Si quelcun presse une pierre, avec le doit; cette pierre repousse également le doit. Si un cheval tire une pierre attachée à une corde, la pierre tire aussi le cheval, avec une force égale: & la corde également tenduë, des deux côtez, tire le cheval & la pierre, avec un effort égal. Il en est ainsi du reste.

De là on tire des propositions, qui regar-

regardent les directions du mouvement composées, la descente & la montée des Corps en ligne verticales ; le choc & les réflections des Corps qui se heurtent, &c. comme l'Auteur le démontre géométriquement ; dans les deux premiers corollaires, qu'il tire de la Régle, que l'on a rapportée. Il s'ensuit de-là, 3. que nul Corps ne peut se mouvoir constamment dans une Orbite, avec le même degré de mouvement, qui lui a été imprimé par une seule application de la force mouvante ; puis que chaque Orbite est équivalente à un Polygone, qui a une infinité d'Angles, & par conséquent le degré de mouvement, qui vient d'une seule impulsion, doit continuellement décroître à chaque Angle, & ainsi doit s'épuiser & finir : 4. Qu'il ne peut y avoir aucun mouvement perpétuel, qui naisse d'une seule impulsion ; car il doit être continué dans une Orbite, en sorte qu'il retourne à la prémiére cause mouvante, &c. si cela est, il faut qu'il décroisse incessamment, & qu'il s'arrête à la fin : 5. Que les Corps Célestes (quand même nous les supposerions solides) ne se meuvent pas

dans leurs Orbites, par la force d'une seule impression, mais sont retenus en ce mouvement, par quelque autre force. Il faut donc rechercher, comment il arrive que ces Corps continuent constamment à se mouvoir, sur la même ligne courbe, sans s'en écarter le moins du monde. Cela ne peut arriver que par l'une, ou par l'autre de ces deux voies. Ou bien la force d'un Fluide céleste, qu'on nomme un *Tourbillon*, les entraine: ou il y a quelque force centrale, qui les empêche de s'échaper en ligne droite; dès qu'ils ont été une fois mis en mouvement, par la main de celui, qui a fait l'admirable machine de l'Univers.

Mr. *Cheyne* rapporte là-dessus le sentiment de *Descartes*, touchant la maniére dont les Tourbillons ont pû se former, & le détruit entiérement; par les raisons que Mr. *Gregory* a employées dans son Astronomie, & qui sont tirées des Principes de Mr. *Newton*. Je ne m'y arrêterai pas, parce que cela est connu de tous ceux, qui ont un peu étudié en Philosophie.

L'Illustre Mr. *Leibnitz* a un peu

redressé

redreſſé le Syſtême de *Deſcartes*, & l'a rendu plus conforme aux Phénoménes céleſtes & aux régles de la Géométrie. Il ſoûtient avant toutes choſes, que tous les Corps, qui décrivent une ligne courbe, dans un Fluide, ſont entrainez par ce Fluide; puis que d'eux-mêmes ils décriroient une ligne droite, & que rien, que le Fluide, ne contribuë à les détourner de leur chemin: 2. Que chaque Planete eſt emportée, par un mouvement compoſé de deux autres; ſavoir, de la *Circulation Harmonique* du Fluide, qui l'entraine: & du *Mouvement Paracentrique*, qui les approche, ou éloigne du Soleil. Les Planetes décrivent leurs Aires par un Rayon tiré du Soleil, & proportionel aux tems de leurs révolutions. Le Fluide, qui emporte les Planetes, doit néceſſairement circuler d'une maniére à produire cet effet; ce qui ne peut être, qu'en ſuppoſant une infinité d'Orbes concentriques d'une extrême ſubtilité, qui compoſent le Tourbillon, & dont chacun ait ſa circulation particuliére. Ceux, qui ſont les plus proches du Soleil, circulent le plus vîte, & la vîteſſe des cir-

culations eſt par tout proportionnelle aux diſtances, où chacun de ces Orbes eſt du Soleil ; ce qui doit faire néceſſairement, que chaque Planete, en quel endroit du Tourbillon qu'elle ſoit, décrive une Aire égale dans un tems égal ; car ces Aires ſont en proportion compoſées de leurs Rayons ou diſtances du Soleil, & dans une proportion réciproque des Aires, ou des Longueurs des Circulations. Cela, en ce cas, doit faire des proportions d'égalité, & c'eſt cette Loi de la Circulation, que Mr. *Leibnitz* nomme *Harmonique*. Le mouvement *Paracentrique*, eſt compoſé de deux autres ; ſavoir, d'une impreſſion *excuſſoire* de la Circulation *Harmonique*, par laquelle tous les Corps, qui ſe meuvent dans une ligne courbe, tâchent de s'échaper de leur centre par la *tangente* ; & d'une *attraction* du Soleil, ou de la *gravitation* des Planetes ſur lui. Mr. *Leibnitz* croit que cette derniére vient d'une impulſion, communiquée aux Planetes, par le Fluide, dans lequel elles nagent. Cela étant ainſi, puis que les Planetes ſe meuvent dans des Orbites Elliptiques, dans l'un des Foyers deſquelles eſt

le

le Soleil, & que par un Rayon, qui en vient, elles décrivent des Aires égales, en des tems égaux, dont on ne peut rendre raiſon, que par la Circulation *Harmonique*; il faut trouver une Loi pour le mouvement *Paracentrique*, qui le rende Elliptique. L'impreſſion *excuſſoire* du Fluide chaſſeroit les Planetes & les éloigneroit de leur centre, par la *tangente*; mais l'attraction du Soleil, ou la *gravitation* des Planetes vers lui, ſuffit pour empêcher cet effet, & pour les faire mouvoir par des Orbites Elliptiques; ce qui ne pourroit pas ſe faire, ſi l'Attraction, ou la Gravitation n'étoit pas réciproquement comme les quarrez de leurs diſtances du Foyer. C'eſt-là le ſentiment de M. *Leibnitz*, ſelon l'Auteur, qui ne dit pas de quel Ecrit de cet habile homme, il l'a tiré.

Il ſoûtient enſuite, que ce ſentiment n'eſt ni véritable, ni ſuffiſant pour ſatisfaire aux Phénomenes, & il en donne ces raiſons. 1. Quelques Cometes ont leurs Orbites extrêmement obliques, & même coupent le Zodiaque par des angles droits. Quelquefois leur cours eſt tout contraire à celui des Planetes. Cependant

dant les Cometes décrivant, autour du Soleil, des Aires proportionelles aux tems de leurs révolutions ; il faudroit rendre raiſon de cela, par le mouvement *Harmonique* du Fluide, dans lequel elles ſont, auſſi bien que du mouvement des Planetes ; & ainſi l'on auroit des Tourbillons oppoſez à d'autres Tourbillons, ce qui eſt abſurde : 2. Cette ſuppoſition eſt non ſeulement peu raiſonnable, mais encore contraire à l'uniformité de la Nature, & il n'y a rien, dans les mouvemens des Corps Céleſtes, qui ſoit ſi difficile à expliquer, que cette même ſuppoſition, inventée exprès, pour en rendre raiſon. 3. Dans les mouvemens qui ſe font en ligne droite, les tems ſont toûjours directement comme les eſpaces qu'ils parcourent, & réciproquement comme leurs viteſſes ; mais dans le mouvement circulaire, les eſpaces, dans une révolution, ſont comme les Rayons, & dans une Circulation *Harmonique*, les viteſſes ſont réciproquement comme les Rayons ; & par conſéquent les tems périodiques d'un Fluide, qui circule *harmoniquement*, ſont en une proportion doublée des Rayons.

Mais

Mais les tems périodiques des Planetes, ſont en une proportion ſeſcuple, & ainſi les Planetes ne peuvent pas tourner par le moyen d'un Fluide, qui tourne *harmoniquement*. Si l'on diſoit que cette circulation *harmonique* ne s'étend pas, depuis Mercure juſqu'à Saturne; mais qu'elle eſt interrompuë, & s'étend ſeulement depuis le Perihelie de Mercure, juſqu'à ſon Aphelie, où elle finit; en ſorte qu'elle recommence, depuis le Perihelie de Venus & va juſqu'à ſon Aphelie, & ainſi du reſte; ce ſeroit une très-grande difformité, & tout à fait oppoſée à l'uniformité de la Nature. Outre cela, des Cometes ſe meuvent, ſelon le Zodiaque, & paſſent au travers de ces Vuides, en ſe mouvant de la même maniére; comme ſi elles étoient emportées par la circulation *Harmonique* d'un Fluide, ſelon des Loix uniformes; ſans que leurs Phénomenes donnent aucun lieu de ſoupçonner ces interruptions.

D'autres Philoſophes, & Mr. *Huygens* en particulier, ont cru pouvoir rendre raiſon de la ligne, que décrivent les Corps Céleſtes autour du Soleil, & de ceux qui roulent au-

tour de quelques autres Planetes, par le mouvement rapide d'une matiére très-ſubtile, qui y tourne en tous ſens ; & qui pouſſe ces Corps conformément à la direction de cette partie de la matiére ſubtile, qui trouve le moins de réſiſtance, par l'interpoſition des autres Corps. Ainſi non ſeulement les Corps, qui ſont dans l'Atmoſphere de la Terre, ſont pouſſez vers leur centre ; mais encore les Planetes ſont pouſſées vers le Soleil. Mr. *Cheyne* ſoûtient 1. Que le mouvement de la matiére ſubtile, en tout ſens, dans un Cercle des Sphéres céleſtes, que l'on ſuppoſe, pour ſauver une difficulté, n'eſt ni concevable, ni poſſible : 2. Il n'eſt pas poſſible d'expliquer d'où viendroit le mouvement circulaire de cette matiére ſubtile, à moins qu'on ne conçût un autre Fluide, qui ſe mût d'une maniére propre à lui imprimer ce mouvement, qui feroit la cauſe de la peſanteur, & ainſi à l'infini ; ou il faudroit admettre un mouvement ſans cauſe, ce qui eſt encore plus difficile à concevoir, que la peſanteur elle-même. 3. La matiére qui ſeroit la cauſe de la peſanteur, & par le mouvement

de

de laquelle elle ſeroit produite, en toutes ſortes de circonſtances, ſeroit elle-même ſans peſanteur ; ce qui eſt abſurde, puis qu'il n'y a aucune apparence, que la Matiére ſoit d'une autre nature, en un lieu, qu'en un autre, & que ſa peſanteur ne ſoit pas proportionnelle à ſa maſſe ſolide. 4. Les Corps qui ne ſeroient peſans, que par l'impulſion d'un Fluide, ne le ſeroient qu'à proportion de leur ſurface, & non de la quantité de la matiére ſolide, qu'ils renferment ; ce qui eſt contraire à l'Expérience.

Nôtre Auteur ajoûte quelques autres raiſons, auxquelles je ne m'arrêterai pas. Il paroît aſſez clairement, de ce qu'il a dit, que l'Attraction, ou la Gravitation des Corps les uns ſur les autres, n'eſt pas une choſe, dont on puiſſe rendre raiſon, par des principes de Méchanique ; & puis que les Planetes ne peuvent pas continuer à ſe mouvoir dans leurs Orbites, ſans ſuppoſer cette Attraction, ou Gravitation ; il eſt évident, que ce doit être un principe attaché à la Matiére, par le Créateur du Monde, quoi qu'il ne lui ſoit point eſſentiel.

Par la premiére Loi de la Nature, & par ſes Corollaires, aucune ſorte de mouvement n'eſt eſſentiel aux Corps ; & par conſéquent la peſanteur ne leur peut pas être eſſentielle. Ce n'eſt pas une choſe, qui réſulte de la nature de la Matiére, qui n'agit que par l'attouchement, & qui ne ſauroit agir autrement. Nous ne voyons un Objet, que parce que les rayons de la lumiére, qu'il reflêchit, frappent les organes de la Vuë. Nous ne ſentons, que parce que les particules des Corps entrent dans nos narines, & ébranlent les Organes de l'Odorat, par leur choc. Il en eſt de même de tous les autres effets des Corps, qui ne naiſſent que de l'impulſion ; au lieu que la force de la Gravitation agit à toutes ſortes de diſtances, ſans aucun *Moyen*, ou inſtrument par lequel elle agiſſe ; & s'étendroit juſqu'aux limites de l'Univers, s'il y en avoit.

Par la premiére Loi de la Nature, la Matiére eſt purement paſſive d'elle-même. Un Corps ne peut pas plus tendre à un autre, ni l'attirer à lui, que ſe mouvoir de lui-même ; & ſuppoſé que la Gravitation

tion des parties de la Matiére, les unes sur les autres, cessât, elle n'en seroit pas moins étenduë & solide ; & s'il n'y avoit qu'une seule partie de Matiére au Monde, elle seroit sans aucune pesanteur ; car la pesanteur est relative à d'autres Corps ; mais elle ne laisseroit pas d'être solide & impénétrable, quand même on supposeroit qu'elle seroit indivisible. Enfin on ne peut pas dire qu'une propriété soit sujette à s'augmenter & diminuer, comme celle dont il s'agit ; qui diminuë réciproquement, comme les quarrez des distances ; au lieu que les autres attributs de la Matiére, sont toûjours les mêmes. Ainsi il paroît clair que la force de la Gravitation est un effet de la Puissance Divine, par laquelle les opérations des Agents matériels sont conservées ; & c'est-là une des raisons de la distinction, que l'Auteur fait des Loix de la Création, & de celles de la Nature ; car quoi que l'impression de la pesanteur dure toûjours, néanmoins comme elle n'est pas essentielle à la Matiére, on ne la peut pas compter entre ses propriétez.

On fait deux difficultez, contre

ces

ces ſentimens de Mr. *Newton*. La premiére eſt que, ſelon lui, on ne peut rendre aucune raiſon méchanique de la Peſanteur, & qu'il ne paroît pas que ce ſoit agir en Philoſophe, que d'admettre un principe dans la Phyſique, dont on ne puiſſe rendre aucune raiſon méchanique. Mais nôtre Auteur ſoûtient que, quand il n'y auroit d'autre raiſon, contre le ſentiment de ceux, qui croyent que la peſanteur vient de la preſſion d'un Fluide, que l'on doit ſuppoſer ce Fluide ſans peſanteur; elle ſuffit pour le faire rejetter, puiſque l'uniformité de la Nature doit perſuader que la Matiére eſt par tout la même. On ne peut même rendre aucune raiſon du mouvement d'un Fluide, que la volonté du Créateur de toutes choſes; de ſorte que le Syſtême, qui ſuppoſe ce mouvement, eſt ſujet à la même difficulté, que l'on oppoſe à celui de Mr. *Newton*. Il n'y a aucun Syſtême qui n'ait beſoin qu'on lui accorde quelques Demandes, qui ne ſont nullement méchaniques. Ceux, qui en ont le moins, prétendent qu'on leur accorde l'exiſtence de la Matiére, l'impreſſion du mouvement

ment en droite ligne ſur ſes parties, & la conſervation des facultez des Agents naturels ; ce qui n'eſt point méchanique. L'impreſſion d'une *faculté attractive*, dans la Matiére, n'eſt pas une demande plus difficile à accorder, que celles-là. Puis que c'eſt un fait inconteſtable, que la Matiére eſt peſante, & que la Térre tire à ſon centre tous les Corps, qui ſe trouvent dans la Sphere de ſon Activité ; il faut reconnoître ce fait, ſoit qu'on en puiſſe rendre une raiſon méchanique, ou non ; & en ſuite, après avoir découvert qu'il n'y en a point de cauſe méchanique, il faut néceſſairement avoir recours à la premiére Cauſe.

Une ſeconde difficulté, que l'on propoſe contre le ſentiment de Mr. *Newton*, c'eſt qu'on ne conçoit pas comment la Terre peut agir au loin, ſans qu'il y ait aucun *Moyen*, ou inſtrument pour y porter ſon action. On répond qu'il y a bien d'autres choſes, dont on ne doute point, & dont la maniére, de laquelle elles ſe font, eſt tout à fait inconnuë ; comme la Penſée, la Réflexion, la Mémoire & la Senſation. La communication du Mouvement, d'une partie

partie de la Matiére à une autre; la continuation du mouvement dans un Corps, après qu'il eſt ſéparé de l'impreſſion de la Cauſe mouvante; & même la production de la Matiére & du mouvement, ne ſont pas des choſes, que l'on puiſſe expliquer; & néanmoins on ne les peut pas nier. Lors que nous pourrons expliquer comment nôtre Ame & nôtre Corps agiſſent réciproquement l'un ſur l'autre; nous pourrons expliquer comment la Matiére peut agir au loin, ſans *Moyen* & ſans inſtrument. Si nous admettons qu'un Etre infiniment Sage & Puiſſant eſt le Créateur du Monde; nous ne trouverons pas grande difficulté à reconnoître, qu'il a mis dans la Matiére telle propriété qu'il lui a plû; & ſi nous rejettons cet Etre, il y aura de bien plus grandes difficultez à ſurmonter, dans l'explication méchanique des choſes.

Mr. *Cheyne* fait voir, dans la ſuite du Chapitre, que l'on peut très-bien expliquer les mouvemens des Corps céleſtes, & le Flux & le Reflux de la Mer. Après cela, il paſſe à la nature de la Fluidité, de l'Eau, du Mercure, de la Lumié-

re,

re, des Couleurs, & ſuit par tout les principes de Mr. *Newton*. Il parle encore de la *Cohéſion* des parties des Corps, & de leur *Elaſticité*. Il trouve que le principe de l'*Attraction* ſert beaucoup à les expliquer. Tout cela mérite fort d'être examiné, par ceux qui s'appliquent aux recherches de Phyſique; mais nous ne pouvons pas nous y arrêter, à cauſe de la multitude & de l'étenduë des matiéres. On ſentira aiſément qu'après avoir bien cherché, on ne vient guére qu'à une connoiſſance plus exacte des Phénomenes, & dont la comparaiſon meine à ſoupçonner, que de ſemblables effets viennent d'une même cauſe, ſoit que ce ſoit une cauſe ſubalterne, ou la Premiére; mais il n'y a guére d'apparence, que l'on trouve un jour, comment ces mêmes cauſes opérent. On ne ſauroit prouver, qu'il n'y a pas des cauſes ſubalternes, qui nous ſont tout à fait inconnuës, & que la premiére Cauſe fait tout; & l'on ne prouve pas non plus, d'une maniere à lever toutes ſortes de doutes, qu'il y a des Cauſes ſecondes, de la nature deſquelles nous n'avons point d'idée. Tout ce qui eſt certain, par rapport à nos

lumié-

lumiéres, c'eſt qu'elles ſont auſſi courtes, à l'égard des Myſtéres de la Nature, qu'à l'égard de ceux de la Théologie.

II. Le ſecond Chapitre traite de l'origine du Monde, & du Genre humain en particulier. Il y a eu trois opinions ſur cette matiére, dont la premiére eſt celle des Epicuriens; qui ſoûtenoient que tout avoit été formé, par le concours fortuit de petits corps, dans un Vuide immenſe; où après s'être rencontrez d'une infinité de maniéres, ils ſe ſont accrochez enfin en ſorte, qu'ils ont compoſé le Monde, que nous voyons, avec tout ce qui y eſt. La ſeconde opinion eſt celle d'*Ariſtote*, qui a cru le Monde, tel qu'il eſt, éternel. La troiſiéme enfin, eſt celle des *Juifs* & des *Chrétiens*; qui croyent qu'un Dieu Tout-ſage & Tout-puiſſant l'a formé.

L'Auteur réfute les deux premiers ſentimens, en ce Chapitre, d'où il s'enſuit que le dernier eſt véritable.

Suppoſer que la Matiére a toûjours exiſté d'elle-même & ſans cauſe, c'eſt trop accorder à une maſſe inanimée & ſans activité. La faire indépendante en ſon exiſtence, &

inca-

incapable d'être détruite (car l'existence nécessaire renferme l'un & l'autre) c'est lui attribuer un degré d'excellence, auquel ses autres propriétez ne répondent point. Il est vrai que le Tems & l'Espace peuvent avoir toûjours été ; mais c'est parce qu'ils ont du rapport à un Etre, dont les autres qualitez y répondent (*apparemment l'Eternité & l'Immensité de Dieu*) mais la Matiére n'est pas un Etre assez noble, pour lui attribuer des attributs si relevez.

Mais en passant par dessus cela, l'Auteur montre que le Monde ne s'est pas pû former méchaniquement, par le mouvement des Atomes d'*Epicure*, 1. parce que le Mouvement n'est point essentiel à la Matiére, comme il le fait voir par plusieurs preuves démonstratives : 2. parce que l'obliquité du Mouvement, qu'*Epicure* donne aux Atomes, est incompatible avec leur nature : 3. parce que, si le Mouvement étoit essentiel à la Matiére, ses particules ne pourroient se mouvoir qu'en lignes paralleles ; ce qui ne pourroit produire aucun Corps ; 4. parce que donner à la Matiére le pouvoir de changer la direction de son mouvement,

ment, c'eſt en faire un Agent libre : 5. parce qu'en lui accordant le pouvoir de ſe remuer elle-même, & de changer la direction de ſon mouvement; il ne ſe produiroit que des Sphéres fluides, ou ſolides, & nullement un Monde, comme celui que nous voyons, & que la ſolidité, ou la cohéſion des parties ne peut naître d'aucune de ces propriétez : 6. parce qu'il y a pluſieurs Phénomenes de la Nature, dont on ne peut pas rendre des raiſons méchaniques, comme l'Attraction, ou la Gravitation des Corps les uns ſur les autres, & les mouvemens des Corps Céleſtes & Terreſtres, que l'on explique par ce principe : 7. parce que la production des Animaux ne peut pas être un effet d'un mouvement purement méchanique.

L'Auteur s'étend ſur cette derniére raiſon, qui eſt l'une des plus fortes, quoi que les précédentes ſoient auſſi déciſives. Comme il y en a pluſieurs dans les articles, qu'on vieſit de marquer, qui ne ſervent pas moins à détruire le Syſtême d'*Epicure*, que celui de *Deſcartes*, qui a cru que le ſeul Mouvement, que Dieu imprima à la Matiére, ſuffit

pour

pour former tous les Tourbillons : il y a auſſi en cet endroit des démonſtrations, qui ruinent entiérement la penſée de *Deſcartes*, touchant la formation des Animaux, & la ſtructure de leur Corps, où il ne reconnoît rien, non plus qu'*Epicure*, que de méchanique.

C'eſt ce que nôtre Auteur réfute, par diverſes raiſons, dont nous en mettrons ici quelques-unes. Premiérement, le ſang eſt chaſſé, ſelon ceux qu'il attaque, comme ſelon les autres Anatomiſtes, par la force du Cœur, de ſon Ventricule gauche dans les Artéres, par leſquelles il coule aux extrêmitez du Corps. De-là il revient par les Veines, dans le Ventricule droit ; d'où par l'Artére Pulmonaire, il va dans le Poumon, & revient du Poumon par la Veine Pulmonaire, dans le Ventricule droit. Le mouvement du Cœur eſt cauſé par des fucs nerveux, qui ſe mêlent au ſang, dans les parties muſculeuſes du Cœur ; par ſon propre mouvement, par la texture des vaiſſeaux qui les contiennent, & peut-être par l'effet de la pulſation des Artéres, ſur les Nerfs du Cerveau. Ainſi le Cœur

eſt

eſt la cauſe du mouvement du ſang, dans les Artéres, & ce mouvement du ſang, en preſſant les Nerfs, en fait ſortir le ſuc, & eſt ainſi la cauſe du mouvement du Cœur; ce qui eſt une circulation purement méchanique, & un mouvement perpétuel; qui, comme on l'a montré dans le Chapitre précédent, ne ſe peut pas produire par des forces méchaniques. Si un Philoſophe Epicurien pouvoit faire une Machine Hydraulique, dans laquelle l'eau remuât la Machine, & la Machine l'eau; en ſorte que l'eau retournât conſtamment, par un mouvement circulaire, pour faire remuer la Machine; on pourroit regarder ce qu'ils diſent, comme faiſable. Mais, puis que le premier eſt impoſſible, le ſecond l'eſt auſſi.

Secondement, dans tous les Animaux, il y a un nombre innombrable d'organes, ou de parties diſtinctes, dont la machine de leur Corps eſt compoſée; par exemple, de glandes avec toutes leurs parties, & de canaux, depuis un bout juſqu'à l'autre. Il y a une infinité de ces organes, comme il paroît par la Senſation & par la Nutrition.

La

La Senſation ſe fait, par le moyen des organes, qui viennent du Cerveau, & qui s'étendent, ſans interruption, juſqu'à la partie affectée. Il n'y a pas le moindre point des parties ſolides des muſcles, qui ne ſoit ſenſible, & par conſéquent les organes, qui font la Senſation, ſont infinis; car ſi chaque point des vaiſſeaux & des muſcles eſt ſenſible, dans le Corps de l'Animal, les organes des ſens ſont infiniment petits; & s'ils ſont infiniment petits, ils ſont infinis en nombre; vû que leurs extrêmitez, dans le Cerveau, forment une ſurface finie, & rempliſſent un Eſpace fini; car un nombre fini, d'infiniment petits, ne peut jamais faire une quantité finie.

La Nutrition ſe fait, par le moyen d'un organe, qui conduit la nourriture au lieu, où elle eſt néceſſaire; & puis qu'il n'y a aucune partie dans le Corps, qui ne croiſſe, ou ne diminuë (comme il paroît par la cure des playes, en tous les lieux par où la liqueur nutritive peut paſſer) il eſt clair, qu'à chaque point de l'Animal, ſe termine un vaiſſeau, par lequel la nourriture y peut être conduite. De plus, puis que les

canaux eux-mêmes croissent en grosseur, & peuvent diminuer & s'accroître ; il est visible que tous les points, que l'on pourroit assigner dans ces canaux, terminent quelque conduit ; qui sert à séparer la liqueur propre à augmenter leurs dimensions, ou à réparer ce qu'ils perdent. Ce vaisseaux *sécretoires* en ont eux-mêmes d'autres plus petits, qui servent au même effet, à l'égard de ces vaisseaux ; & ainsi à l'infini.

Ajoutez à cela, que les meilleurs Microscopes ne nous font découvrir, dans les diverses parties des vaisseaux & des muscles, que des tuyaux très-minces. Les parties même, que l'on nommoit *parenchymata*, ne sont que des amas de tuyaux & de fils très-subtils. Les Muscles sont formez d'un grand nombre de Fibres, & chaque Fibre contient un nombre incroyable de *Fibrilla* liées ensemble, & divisées en petites Cellules, ou Vesicules. Les Glandes ne sont que des pelotons de petits tuyaux, roulez, ou pliez ensemble. Le Cerveau n'est aussi qu'un amas d'une infinité de tuyaux, pliez en maniére qu'ils forment

ment diverſes figures. Les Nerfs ſont des paquets de petits canaux cylindriques. Le Poumon & le Foye, ne ſont que des monceaux de petites Veſſies, ſur leſquelles les vaiſſeaux, qui conciennent le ſang, ſont répandus comme un filet : ou de petites glandes, ſur leſquelles ces mêmes vaiſſeaux ſont diſperſez. En un mot, toutes les parties ſolides, du Corps, ne ſont autre choſe, que de très-petits tuyaux, qui ſervent à conduire quelque liqueur ; ou de très-petits filets, liez enſemble par d'autres qui les environnent, ou qui vont d'une fibre à une autre, ou qui ſe répandent en des membranes très-minces. Les Os ne ſont autre choſe, que de ſemblables paquets, & toutes les tuniques des vaiſſeaux ne ſont que des fils entrelacez, pour faire des peaux minces.

De tout cela, on conclut, que chaque Animal eſt compoſé d'un nombre d'Organes, qui ſont réellement infinis. N'eſt-il pas ridicule de s'imaginer, après cela, que des Machines, où il y a tant d'art, ſoient de purs effets du Hazard, ou des Loix aveugles du Mouvement? Les Machines faites par l'Art, plus

elles ſont compoſées, plus elles ſont difficiles à ajuſter. Cette difficulté augmente, à proportion que la complication des parties croît ; & par conſéquent, quand il y a une infinité de complications, elles ſont tout à fait au deſſus des forces du *Méchaniſme*, & ne ſauroient être produites par les Lois du Mouvement. C'eſt préciſément le cas, dont il s'agit ici.

Mr. *Cheyne* montre enſuite que, dans la production des Animaux, il faut néceſſairement que toutes leurs parties liquides & ſolides, dont ils ſont compoſez, ſoient produites en même tems & ajuſtées enſemble, pour former l'Animal ; ce qui fait voir, que la production de l'Animal, n'eſt pas un effet de cauſes méchaniques : Que les mouvemens ſpontanées, dans les choſes douées de ſentiment, ſont au deſſus de ces mêmes cauſes : & que dans les Bêtes, il y a quelque choſe au delà de la Machine.

Il fait voir auſſi, contre ceux, qui prétendent que l'Homme eſt deſtitué de liberté, que ſes mouvemens volontaires ne ſe font point méchaniquement, & que la Liberté eſt incom-

compatible, avec le Méchaniſme. Il donne en même tems pluſieurs preuves, que l'Homme eſt libre.

Après avoir ruiné les ſentimens d'*Epicure* & de *Deſcartes*, il attaque le Syſtême d'*Ariſtote*, ou, qu'on lui attribuë. Il conſiſte en ces deux Propoſitions : 1. Que le Monde a toûjours été, dans l'état auquel nous le voyons : 2. Qu'il a été toûjours de lui-même, indépendamment de toute autre cauſe. Cependant *Ariſtote*, comme le dit Mr. *Cheyne*, n'a ſoûtenu que la premiére de ces deux Propoſitions, & n'a nullement crû que le Monde fût de lui-même. Nôtre Auteur n'attaque ici que cette premiére Propoſition, & montre d'abord, que cet Univers ne peut pas avoir été de toute éternité, de lui-même ; parce qu'il a beſoin d'un Principe externe, pour ſa ſubſiſtance préſente. Si l'on faiſoit voir une Montre, qui marquât réguliérement les diviſions du tems, à quelcun qui n'en auroit jamais vû, il pourroit ſe trouver embarraſſé, ſur la maniére, dont elle auroit été faite ; mais ſi on lui faiſoit voir que le mouvement de cette Montre, vient d'une cauſe étrangére, il ne s'imagine-

roit jamais, qu'il a été de toute éternité. Il en eſt de même de toutes les Planetes, & de tous les Phénomenes Céleſtes & Terreſtres; comme l'Auteur le montre, par les principes, qu'il a établis auparavant. Cela paroît encore en ce que tout ce qui eſt dans l'Univers, a une certaine fin, & un certain uſage, & que chaque choſe eſt néceſſaire pour un autre; ce qui eſt une marque infaillible, que tout a été créé par un Etre Intelligent, & n'a pas ſubſiſté, de ſoi-même, de toute éternité. Si on nous ôtoit le Soleil, ou qu'on nous empêchât de jouïr de ſa chaleur; la Terre ne pourroit produire aucuns fruits, pour nôtre nourriture. Otez la Lune, la Mer n'aura aucun mouvement, & les Poiſſons périront. Raſez les Montagnes, & il n'y aura point de Fontaines d'eau douce. Détruiſez l'Atmoſphere, ou l'Elaſticité de l'Air, & nous enflerons tous, comme des Rats empoiſonnez. On peut donner une infinité d'exemples ſemblables, par où il paroît que les Créatures ont été faites les unes, pour les autres. Les Animaux, non plus, n'ont pas pu être éternels,

pour

pour les mêmes raisons ; parce qu'ils ne se produisent pas eux-mêmes, & que toutes leurs parties sont faites les unes pour les autres.

Outre cela, Mr. *Cheyne* fait voir que la quantité des Fluides, dans toutes les Planetes, va toûjours en diminuant, & que par conséquent, si le Monde avoit été éternel, il n'y auroit à présent plus de Corps fluides : Que la Chaleur, la Lumiére, & la Masse du Soleil & des Etoiles fixes diminuant constamment ; si le Monde avoit été éternel, il n'y auroit plus d'Astres : Que les Corps Célestes ne se meuvent pas, dans un pur Vuide, mais au travers d'un Fluide, qui leur résiste en quelque maniére ; de sorte que si le Monde avoit été éternel, ils auroient tous perdu leur mouvement : Que puis que le Mouvement n'est pas essentiel à la Matiére, & puis que les Corps Célestes ne se meuvent pas, dans leurs Orbites, par Méchanisme ; il est impossible qu'ils ayent été mûs de toute éternité : Que puis que la partie matérielle de cet Univers, n'est pas d'une étenduë infinie, mais qu'elle est environnée de Vuide, tous les Corps

Céleſtes ſe ſeroient amaſſez vers le centre du Monde matériel, par la force qu'ils ont de s'attirer les uns les autres, ſi le Monde avoit été éternel : Que ſi cela étoit, les premiers de châque eſpéce des Animaux auroient été infiniment plus gros, que ces Animaux ne ſont à préſent ; parce que tous les Animaux poſtérieurs, qui ſont infinis, & qui auroient été contenus dans les premiers, auroient infiniment groſſi la maſſe de leurs corps : Que les Arts & les Sciences, & particuliérement les Mathématiques, ſeroient dans un beaucoup plus grand degré de perfection.

Pour s'arrêter un peu, ſur cette derniére preuve, on ne peut, comme le remarque l'Auteur, objecter à cela autre choſe, ſinon que des Déluges, des Guerres, & des Peſtes ont pu détruire la mémoire des connoiſſances, que l'on avoit aquiſes ; de ſorte qu'il falloit recommencer tout de nouveau, à chercher ce que l'on avoit ſû auparavant. Mais pour ce qui regarde un Déluge univerſel, il étoit naturellement & méchaniquement impoſſible. La ſeule maniére philoſophique,

que, dont Mr. *Whiston* a parlé, dépend entiérement du principe de la Gravitation, qui n'eſt nullement méchanique. Pour des inondations particuliéres, elles ne pouvoient pas éteindre la connoiſſance, que l'on avoit des Sciences; particuliérement de celles qu'on pouvoit recouvrer, par le moyen des Médailles, des ruines des Bâtimens, dont on pouvoit reconnoître l'Architecture, des Colomnes, des Inſtrumens & des Machines, qu'on pouvoit conſerver; à moins qu'un Incendie univerſel ne détruiſît toute la Terre. Outre cela, cette ſuppoſition de Déluges, qui aient fait quelques dommages conſidérables à toutes les Créatures raiſonnables, eſt tout à fait gratuite; & on la peut rejetter auſſi facilement qu'on l'avance, puis que l'Hiſtoire n'en parle point. Il n'y a que le Déluge de Noé, dont il ſoit fait mention; mais outre qu'il n'a pas pu être univerſel naturellement, il n'y a aucune apparence, que les Sciences fuſſent fort avancées, avant qu'il arrivât.

Il a pu, à la vérité, arriver des Guerres & des Peſtilences; mais elles n'ont pas été univerſelles, &

par toute la Terre, en même tems. Il y a eu toujours des païs, où plusieurs personnes sont échapées; en sorte qu'il n'est pas possible, que ce qui étoit resté, des Sciences & des Arts, ait été anéanti par-là. Il est au moins certain, que les Sciences, dans l'état où elles sont aujourd'hui, ne pourroient guére être détruites, que par une annihilation, ou par un embrasement universel, & qu'autrement il en resteroit des vestiges, plus de dix mille ans après nous. En un mot, le raisonnement, qu'on a rapporté, conserve toute sa force, à moins qu'on ne suppose quelque Déluge universel, qui n'a pu arriver par les Loix du *Méchanisme*, telles qu'elles sont à présent; & qui ne peuvent être détruites, que par une Puissance supérieure, qui ne détruiroit pas ce qu'elle auroit produit.

Il est vrai encore, que les Sciences & les Arts, peuvent avoir été sans culture en quelques païs; mais cela ne fait rien à tout le Globe de la Terre. Le principe qui fait rechercher de nouvelles découvertes, étant, selon la pensée de ceux, à qui nous avons à faire, naturel à ceux qui s'y appliquent, auroit, dans l'in-

l'infinité de siécles qui se seroient passez, obligé les hommes à porter les Arts & les Sciences, dans un beaucoup plus grand degré de perfection, qu'elles ne sont. Si l'on pése bien tout cela, on verra que le Monde n'a pas été éternel; & l'on reconnoîtra que le degré d'avancement, où sont les Sciences & les Arts, s'accorde assez bien avec l'âge du Monde, tel qu'on le trouve dans les Ecrits de Moïse.

Dans le reste de ce Chapitre, l'Auteur fait voir encore que, si des choses qui s'engendrent sur la Terre, ont constamment augmenté, ou diminué, pendant un certain nombre fini d'années, quelque grand qu'il soit, en un nombre fini, quelque petit qu'il puisse être; le Monde ne peut pas avoir été de toute éternité.

Si le nombre d'Etres engendrez s'étoit augmenté, dans un nombre fini d'années, quelque grand qu'il fût, par un nombre d'Etres fini, quelque petit qu'il pût être; le nombre en seroit devenu infini, long-tems avant nôtre siécle, & la Terre ne les pourroit plus contenir. Si leur nombre étoit décru, ils se-

roient réduits à rien, & toute la Race des Animaux seroit éteinte. Mais puis que ni l'un, ni l'autre n'est arrivé; c'est une preuve que le présent état des choses n'est pas éternel. On ne sauroit croire, par exemple, que la Race Humaine a été flotante, sans aucun accroissement, ou diminution considérable, depuis toute l'éternité. Nous sommes assurez qu'il n'y a pas eu moins de Pestes, de Guerres, & de Maladies, & d'autres accidens qui font périr les hommes, depuis trois cens ans; qu'il n'y en avoit eu auparavant, depuis que nous avons des Histoires; & néanmoins le Genre Humain est considérablement augmenté, depuis ce tems-là. Le Chevalier *Guillaume Petty* a découvert, par le nombre de ceux qui sont nez & morts, depuis 360 ans, que la masse du Genre Humain est doublée, dans l'Angleterre. Si elle étoit augmentée à proportion de toute éternité; toutes les Planetes, qui tournent autour du Soleil, ne seroient pas capables de la contenir à présent. Le nombre même des Hommes seroit infini, si en plusieurs milliers d'années, il avoit seulement crû

d'une

d'une unité. Il eſt clair que le nombre des Hommes, des autres Animaux, & des Végetables, doit avoir perpétuellement augmenté, ſi le Monde a été de toute éternité, comme il eſt à préſent; & puis que leur nombre eſt fini, à l'heure qu'il eſt, le Monde n'a pas été de toute éternité, comme il eſt maintenant. Le nombre préſent des Animaux répond très-bien à l'Ere commune de la Création. Mr. *Cheyne* ne regarde néanmoins pas ces deux derniers raiſonnemens, comme des preuves concluantes de la Création du Monde, dans le tems. Il les a ſeulement mis, comme des Confirmations des Démonſtrations précédentes. Il y aura pourtant bien des gens, qui en feront plus touchez, que des preuves purement Philoſophiques.

Il finit ce Chapitre, en montrant en peu de mots, que ce Monde & l'Homme en particulier, ne renferment aucune qualité, qui ait du rapport avec l'Exiſtence néceſſaire; qui renferme toutes les perfections de la Divinité, & qui ne peut, par conſéquent, appartenir qu'à Dieu ſeul; d'où il s'enſuit, que Dieu a

créé le Monde, quand il lui a plu.

III. NÔTRE Auteur, dans son Chapitre troisiéme, entreprend de montrer plus directement l'existence d'une Divinité. Pour cela, il repasse les preuves, qu'il en a déja données, & remarque que ce sont autant de démonstrations, qu'il y a dans l'Univers une Puissance suprême. Cela paroît, 1. par la Matiére même, qui ne renferme aucune marque d'éternité; 2. parce que l'état présent des choses doit nécessairement avoir été établi, par des Loix différentes de celles, par lesquelles il est à présent conduit; 3. non seulement par la formation, & l'arrangement des grands Corps de l'Univers, mais aussi par leurs premiéres impulsions, qui les empêchent de s'échaper par leurs *Tangentes*; 4. par leurs impulsions *vers* leurs centres, lesquelles ne se peuvent faire, que par un Etre Tout-puissant; 5. par l'existence des Animaux; 6. par leurs mouvemens spontanées & volontaires, par la liberté des Etres raisonnables, & par les autres Phénomenes de la Nature, qui sont au dessus du *Méchanisme*.

On a déja pu voir les preuves de

tout

tout cela, dans l'Extrait des deux premiers Chapitres. L'Auteur ajoûte ici, que la conservation de l'existence, & des facultez des parties Animées & Inanimées de l'Univers, demande nécessairement la Puissance d'un Etre absolument parfait, ou d'une Divinité. Puis que le Système du Monde n'a pas été de toute éternité, comme nous le voyons; qu'il n'y a point de liaison nécessaire, entre les momens de l'existence de ses parties; & que nous voyons qu'elles ont subsisté, pendant un tems considérable; on ne peut rendre aucune raison de leur conservation, sans avoir recours à un Etre Tout-puissant, ou qui peut faire tout ce qui n'est point contradictoire; & par conséquent, il faut reconnoître que cet Etre existe. Prenons, par exemple, la conservation d'un Corps mû, en son mouvement. On peut diviser la force mouvante, comme toutes les autres quantitez, selon le nombre des parties du Corps mû; & la somme du tout doit s'accorder à la quantité de la force mouvante, qu'on a d'abord proposée. Cette force, imprimée à un Corps, doit produire un mouvement égal à

celui

celui de toutes ſes parties, imprimé ou tout à la fois, ou en divers tems. Il peut arriver, que le mouvement produit, par une partie de la force mouvante, ſoit détruit, par l'oppoſition d'un Corps égal, pouſſé avec une force égale à cette partie de la force mouvante (que nous ſuppoſons détruite) mais avec une contraire direction, le reſte du mouvement reſtant en ſon entier. C'eſt pourquoi les différentes parties, du mouvement imprimé à un Corps, ne dépendent pas l'une de l'autre; puis que l'une peut être détruite, pendant que les autres ſubſiſtent. Par conſéquent, la continuation du mouvement ne dépend pas de la nature du Corps, ni de la nature du mouvement; mais de quelque principe externe (pour l'un & pour l'autre) ou d'une premiére Loi de la Nature, preſcrite par ſon Auteur; par laquelle les Corps, autant qu'il eſt en eux, continuent dans l'état de mouvement & de repos, auquel ils ſe trouvent; à moins qu'ils ne changent par la violence d'une cauſe étrangére.

Outre cela, le mouvement peut être conſidéré, comme le tranſport

d'un

d'un Corps, d'un lieu en un autre. On ne ſauroit imaginer aucune liaiſon, entre l'exiſtence préſente d'un Corps, en un certain lieu, & l'exiſtence du même Corps, en un autre, où il eſt après. Ainſi la conſervation d'un Corps, en mouvement, ne lui eſt nullement eſſentielle. Enfin, puis que la force, qui lui eſt imprimée, n'eſt pas inhérente dans le Corps mû; mais qu'elle conſiſte en une pure action, dont l'efficacité finit au même moment qu'elle eſt imprimée au Corps; il eſt clair que la continuation du mouvement n'eſt duë ni à la force mouvante, ni au Corps mû; mais à la *force de l'inactivité* (*vi inertiæ*) qui y a été miſe, par quelque choſe qui eſt diſtinct de la Matiére, & de ſes propriétez eſſentielles; c'eſt à dire, Dieu, Auteur de la Nature & de toutes ſes productions. De la même maniére, dans la deſcente des Corps peſans, l'accélération de leur mouvement, eſt équivalente à l'accélération d'un Corps pouſſé, par une force conſtante & égale, qui agit également à châque minute, & par ce moyen ajoûte un degré de vîteſſe à ceux, qui y étoient déja.

Châcune

Chacune de ces impulsions, ou un certain nombre de ces actions, peut diminuer sans aucun repos ; & c'est pour cela que les diverses impulsions, par lesquelles les Corps pesans descendent, ne dépendent pas l'une de l'autre ; puis que, par des impulsions égales & contraires, elles peuvent être détruites ; & par conséquent, les degrez de l'accélération du mouvement de ces Corps, qui descendent, n'ont aucune connexion nécessaire l'un avec l'autre. Ainsi la conservation de cette faculté de l'Attraction, dans la Matiére, qui en est la cause, ne dépend pas de la Matiére, & par conséquent doit être attribuée à une Puissance plus relevée. On doit dire la même chose de l'existence des Corps & de toutes les facultez, qui ne leur sont pas essentielles ; car l'existence présente, d'une chose, n'entraine pas avec elle l'existence de cette chose, la minute suivante, sinon dans l'Etre qui existe par lui-même ; ce qui ne peut pas être vrai de la Matiére, ni d'aucune de ses facultez, comme on l'a montré. Généralement parlant, chaque chose peut être sans ce qui ne lui est pas essentiel ; & la continuation

tinuation de ce qui n'eſt pas eſſentiel à une choſe (j'entens les choſes inanimées) ne lui eſt nullement dû, ou ne dépend pas de ſa nature ; & par conſéquent, c'eſt un Pouvoir, qui eſt au deſſus d'elle, que l'on doit regarder comme la cauſe de ſa continuation. Il n'y a point de liaiſon néceſſaire entre le tems, ou le lieu, & l'exiſtence, ou les facultez des choſes, & ainſi leur conſervation eſt duë à une Puiſſance ſupérieure à la Matiére ; c'eſt à dire, à celui, *en qui nous avons la vie, le mouvement & l'être.*

Voilà de quoi donner à penſer aux Philoſophes, dont un bon nombre eſt encore très-aveugle, à l'égard de la cauſe du Mouvement. L'Auteur paſſe de-là à l'effet, que produit ſur l'eſprit des hommes, la preuve de l'exiſtence de Dieu, tirée de la Sageſſe, que l'on voit dans les œuvres de la Création. C'eſt ce qu'on peut reſſentir, en conſidérant le Syſtême de l'Univers, comme les Modernes le conçoivent, & qu'il décrit ainſi. L'eſpace, où ſont les Corps, eſt une étenduë immenſe, ou indéfinie dans ſes dimenſions, & dans laquelle, à une vaſte diſtance

les

les unes des autres, ſont les Etoiles fixes, qui ſont autant de Soleils, qui gardent toûjours les mêmes éloignemens entre eux, & qui ne tournent peut-être qu'autour de leurs propres Axes. Imaginons autour de châcune d'elles des Corps, ſemblables à nos Planetes, qui tournent en différentes Orbites, à diverſes diſtances, & autour deſquels il y a pluſieurs Satellites, ſemblables à ceux que nous voyons autour de quelques-unes de nos Planetes. Châcune de ces Etoiles, avec leurs Tourbillons, pour parler à la Carteſienne, conſtituent ce que nous appellons *les Syſtêmes des Corps Céleſtes*. Les yeux nous montrent, en quelque maniére, dans une belle nuit, la quantité qu'il y en a dans le vaſte eſpace, qui eſt autour de nous; mais on le remarque bien mieux, en regardant, avec un bon Teleſcope, la *Voye Lactée*, qui eſt compoſée d'une infinité d'Etoiles; que leur extrême éloignement dérobe à nos yeux, lors qu'ils ne ſont pas ſecourus de Lunettes à longue-vuë. Nous ne ſaurions compter la prodigieuſe quantité de *Syſtêmes*, qui compoſent cette étonnante Architecture;

tecture ; & néanmoins leur nombre eſt fini, & ils ſont tous renfermez dans une Etenduë ſans bornes ; car la Matiére ne ſemble pas être capable d'être infinie. Outre cela, concevons le brillant corps de nôtre Soleil, qui eſt placé dans le centre de peſanteur, ou à peu près, de nôtre Syſtême, & qui eſt le centre, ou le *foyer* commun des Orbites de nos Planetes. Autour de lui, *Mercure* décrit ſon cercle ovale, mais de ſi près, qu'à peine le pouvons nous voir diſtinctement, parce qu'il eſt comme abſorbé par les rayons du Soleil. Près de Mercure eſt Venus, qui paroît ſi brillante le ſoir & le matin. Après Venus, eſt nôtre Terre, qui, avec la Lune, qui l'accompagne, meſure l'année. Au deſſus de la Terre eſt Mars, qui tourne ſeul autour du même centre ; enſuite Jupiter, qui eſt la plus grande des Planetes, avec ſes quatre Satellites ; & enfin Saturne, qui en a cinq, & qui eſt environné d'un anneau. Il décrit l'Orbite la plus éloignée, & ferme nôtre Syſtême.

Après cela, l'Auteur met ici les Périodes, les Diametres, les Diſtances, les Peſanteurs de ces Corps Céleſtes,

Celeſtes, ſelon le calcul des Aſtronomes Modernes, & compare la netteté & la ſimplicité de ce Syſtême, avec l'obſcurité & l'embarras de celui de *Ptolomée*.

Le Soleil étant un vaſte corps fondu, par la violence de ſa chaleur, jette de toutes parts, comme un Océan d'un corps mince & fluide, qui eſt le véhicule de ſa lumiére, & la cauſe de la chaleur. Il ſe tourne autour de ſon propre Axe, environ en vingt-cinq jours, d'Occident en Orient; ce qui vient de la force de la *gyration*, qui lui a été donnée, lors qu'il a été mis en ſa place. Comme il y a, dans le lieu, où il eſt, peu de réſiſtance qui puiſſe retarder ſon mouvement; il l'a continué juſqu'à préſent, & le continuera juſqu'à la conſommation de toutes choſes, par la premiére Loi de la Nature. On a reconnu ſon mouvement, par celui de ſes taches, & ſa fluidité, en ce que ſa denſité eſt moindre, ſelon l'Auteur, que quelques Planetes ſolides; parce qu'il n'y a point de Fluides, qui puiſſent être auſſi denſes que quelques ſolides. On a compris ſa *Sphericité* par ſon mouvement, &

l'on

l'on a découvert, que ſa chaleur eſt ſi exceſſive, que ſi les autres corps étoient échauffez à ce degré-là, ils ſeroient tous vitrifiez. La quantité de Matiére, qu'il renferme, & ſa groſſeur, à l'égard des Planetes, le rendent capable de ſouffrir la profuſion de lumiére, qu'il jette ſur elles; par où néanmoins ſa chaleur & ſa maſſe diminuent continuellement.

Il tire auſſi à lui toutes les Planetes, avec leurs Satellites, car la force de l'attraction qu'un Corps a ſur les autres, dans la même diſtance, eſt comme leurs maſſes, ou la quantité de matiéres qu'ils renferment. C'eſt pourquoi le Soleil contenant beaucoup plus de matiére, qu'aucune des Planetes, il les attire néceſſairement à lui; & elles y ſeroient infailliblement tombées, avec leurs Satellites, ſi dans l'inſtant qu'elles ont été placées, où elles ſont, elles n'avoient pas reçu une impulſion, qui les chaſſe vers les *Tangentes* de leurs Orbites. Cela, avec le peu de réſiſtance, qu'elles rencontrent dans leurs cours, & la diminution de l'Attraction, qui décroit à meſure que les Quarrez de

leurs

leurs diſtances croiſſent, les a fait tourner depuis dans leurs Orbites Elliptiques, dans l'un des *foyers* deſquelles le Soleil eſt placé. Ce qui a été dit de la cauſe du mouvement des principales Planetes, autour du Soleil, ſe doit entendre de leurs Satellites, à l'égard des Planetes, autour deſquelles ils tournent.

La plûpart des Planetes tournent autour de leurs Axes, d'Occident en Orient, & la Terre le fait en 24 heures, autour du ſien, qui eſt incliné au Plan de l'Ecliptique de 66 degrez & demi. Dans ſon mouvement autour du Soleil, l'Axe du tournoyement diurne demeure toûjours parallele à lui-même. La raiſon en eſt évidente, c'eſt que, ſi une Sphere ſe tourne autour d'un Axe, cet Axe (ſuppoſé qu'il n'y ait pas d'autre mouvement dans la Sphere) eſt immobile; pendant qu'en même tems, chaque point de la Sphere décrit un cercle autour de cet Axe. C'eſt pourquoi, ſoit qu'une Sphere ſe meuve par une ligne droite, ou par une ligne courbe, & en même tems autour de ſon Axe; l'Axe demeurera toûjours parallele à la ligne à laquelle il l'étoit d'abord, car

l'im-

l'impreſſion, qui conſerve le tournoyement de cette Sphere, ſur ſon propre Axe, & l'impulſion le long de la *Tangente* de l'Orbite, ſont deux mouvemens diſtincts, qui ne ſe confondent jamais. Chacun d'eux continueroit à être le même, lequel des deux qui vînt à ceſſer.

Jupiter, de même, Mars, & Venus, & nôtre Lune tournent* auſſi autour de leurs Axes, de l'Occident en Orient; & garderoient le même Parallelisme, ſi une force étrangére ne les en empêchoit pas. Il en eſt de même des Satellites de Jupiter & de Saturne, comme il eſt évident de ce que, comme nôtre Lune, ils montrent conſtamment la même face, ou le même diſque aux Planetes, autour deſquelles elles tournent. Il eſt encore fort probable, que les autres Planetes, dans leſquelles nous n'avons pas pu obſerver la même choſe, tournent auſſi autour de leurs Axes; afin que dans leurs révolutions, autour du Soleil, elles puiſſent, dans toutes leurs parties, jouïr de ſa chaleur &

* *Je doute qu'on accorde ceci à l'Auteur, à l'égard de la Lune.*

de ſa lumiére. C'eſt au tournoyement de la Terre, autour de ſon Axe, que nous ſommes redevables des viciſſitudes du jour & de la nuit: comme c'eſt au Parallelisme de ſon Axe, avec lui-même, dans la révolution annuelle de la Terre autour du Soleil, & à ce qu'il eſt incliné au plan de l'Ecliptique, que nous devons la variété des Saiſons, ſi néceſſaire aux habitans de cette Terre. L'opacité de la Lune, des Planetes, & de leurs Satellites; l'obliquité de leur Plan, ſur le Plan de l'Ecliptique, avec leur mouvement diurne & annuel, & la révolution de quelques-uns d'entre eux, dans des Orbites intérieures à celles des autres; tout cela, dis-je, eſt cauſe de leurs phaſes, de ce qu'ils paroiſſent & diſparoiſſent, & de leurs Eclipſes totales, ou partiales.

Les Planetes étant ſemblables, entre elles, en tant de choſes, comme on l'a vû; il eſt aſſez probable qu'elles ſe reſſemblent auſſi, dans leurs habitans, & qu'il y en a par tout de raiſonnables & de deſtituez de raiſon, avec des Plantes & d'autres productions de cette nature, de l'Eau, du Feu, qui ſoient analogues

gues aux nôtres, quoi que d'une nature un peu différente. Il y a aussi apparence, qu'il en est de chaque Etoile fixe, comme de nôtre Soleil, & qu'elle est environnée de Planétes, comme les nôtres.

Telle est l'idée de l'Univers, selon les Astronomes Modernes, selon laquelle on ne peut rien concevoir de plus grand & de plus beau. Comment est-il possible, après cela, que l'on s'imagine qu'il n'a pas été produit, par une Sagesse infinie? Assurément c'est, par une opiniâtreté volontaire, que l'on ferme les yeux à tant de marques de la Sagesse Divine. D'un autre côté, comment est-il possible de concevoir que cet immense nombre de Soleils, & les vastes corps de quelques Planetes (par rapport à nôtre Terre) avec leurs Satellites, ne soient faits que pour briller pendant les longues nuits de l'hiver, pour prédire les Saisons ici bas, ou quelques changemens de nulle conséquence qui y arrivent, ou pour être contemplez par quelques pauvres Astronomes? Qui croira qu'il n'y a des Animaux & des Plantes, que dans ce petit coin de l'Univers, pendant que

d'autres parties plus grandes & plus belles en ſont entiérement deſtituées ? Certainement ceux, qui peuvent ſe former une ſi baſſe & ſi petite idée du reſte de l'Univers, doivent avoir une haute opinion d'eux-mêmes, & de leur habitation.

Mais ſuppoſé que toutes nos Planetes, & celles des Etoiles fixes ſoient habitées, leurs habitans ne ſont pas de la même conſtitution, que ceux de nôtre Terre ; comme on le peut recueuillir des différens degrez de chaleur & de lumiére, dont ils jouïſſent, & des viciſſitudes de leurs jours & de leurs nuits, auſſi bien que de leurs Saiſons de l'année. Mercure eſt trois fois plus proche du Soleil, que nous, & par conſéquent jouït de beaucoup plus de chaleur & de lumiére, ne s'éloignant jamais plus de vint-huit degrez du Soleil. Venus jouït de deux fois plus de chaleur & de lumiére, que nous, & a des jours de vint-trois heures. Elle a auſſi toutes les phaſes de la Lune. Mars n'a point ſon Axe incliné ſur le plan de ſon Orbite, & par conſéquent jouït d'un perpétuel Equinoxe, ſans aucune viciſſitude de Saiſons. Il n'a que la quatriéme partie de la

lumiére & de la chaleur, que nous avons. Jupiter a auſſi un perpétuel Equinoxe, & un jour de dix heures, & ne jouït que de la vint-cinquiéme partie de nôtre chaleur. Saturne n'en a que la centiéme.

Les Satellites de diverſes Planetes ſouffrent quelques changemens, de la part du Soleil, auſſi bien que les Planetes elles-mêmes, qui en ſouffrent auſſi, de même que de leurs Satellites. Ainſi, la Lune, ſi elle étoit gouvernée ſeulement par l'attraction de la Terre, décriroit, par un rayon, tiré du centre de la derniéne, une Aire égale, en des tems égaux. Elle formeroit conſtamment autour de la Terre, qui eſt en l'un de ſes *foyers*, une parfaite Ellipſe, & de la même eſpéce; dont le Plan ſeroit immobile, & toûjours le même, & dont l'inclinaiſon au Plan de l'Ecliptique ne varieroit jamais. Mais par l'action du Soleil, ſur la Lune, tous ces effets ſont troublez. Elle ne décrit jamais des Aires égales, dans un tems égal, par un rayon tiré du centre de la Terre; mais un peu plus grandes dans les Conjonctions & les oppoſitions avec le Soleil,

que dans ſes Quadratures. Son Orbite n'eſt jamais de la même eſpéce, & la Terre ne ſe trouve ſouvent en aucun de ſes *foyers*. Son Orbite eſt plus courte dans ſes Quadratures, que dans ſes Oppoſitions & ſes Conjonctions. Dans chaque révolution, elle décrit une nouvelle ſorte de courbe, la ſituation du Plan de ſon Orbite & ſon inclinaiſon, au Plan de l'Ecliptique, changent à chaque moment; & ſes variations augmentent, ſelon qu'elle eſt plus proche, ou plus éloignée du Soleil; outre qu'il y a d'autres irrégularités, qu'il ſeroit trop long de rapporter. C'eſt ce qui a donné beaucoup de peine aux Aſtronomes, qui ont voulu calculer ſes Eclipſes, & exprimer ſes mouvemens, par des nombres; & néanmoins on a rendu raiſon de toutes ſes irrégularitez, par l'action du Soleil & de la Terre ſur elle, en ſuppoſant les Loix de l'Attraction; avec une exactitude, au delà de laquelle les Obſervations d'Aſtronomie ne peuvent pas aller; comme il paroît par la Théorie de la Lune, qui eſt dans l'Aſtronomie de Mr. *Gregory*, & qui eſt une confirmation ſurprenante de ce Principe.

D'un

D'un autre côté, la force du Soleil, mais principalement celle de la Lune, trouble ceux de la Terre; comme il eſt évident, par le flux & reflux de la Mer, qui ſuivent ſi exactement le mouvement de la Lune.

Tous les Aſtronomes Modernes tombent d'accord, que les Etoiles Fixes ſont autant de Soleils, comme on l'a dit ci-deſſus. Leurs diſtances de la Terre eſt ſi grande, que les meilleures Lunettes à longue-vuë, au lieu de les groſſir, (comme elles font les autres objets, dont on peut en quelque façon meſurer l'éloignement) les diminuent conſidérablement, & les réduiſent à un point lumineux. Quoi que nous puiſſions les approcher, dans le tour annuel de la Terre, une fois l'année, de plus près qu'en un autre tems, de vint-quatre mille Diamétres de la Terre, ou de 188304000 Milles, en donnant cinq mille pieds à chaque Mille; leur Parallaxe (ſi même il y en a aucune) eſt à peine ſenſible, ce qui ne ſeroit point, ſi elles étoient à une Diſtance médiocre. Selon le calcul de Mr. *Huygens*, la diſtance du Soleil de nous eſt à celle des plus proches

Etoiles Fixes, comme 1. à 27664. en ſorte qu'en ſuppoſant l'éloignement du Soleil de douze mille Diamêtres de la Terre, dont châcun eſt de 7846 Milles, ſelon le meilleur calcul; la diſtance de l'Etoile Fixe la plus proche, ſera pour le moins, de 2404520928000 Milles; éloignement ſi grand, qu'un boulet de Canon, ſe mouvant toûjours avec la même vîteſſe, employeroit environ ſept cens mille ans à le parcourir. Puis qu'il eſt certain, qu'elles brillent par leur propre lumiére, & qu'elles ſont à une ſi immenſe diſtance; il faut qu'elles égalent la grandeur du Soleil. Cela étant, il eſt impoſſible qu'elles ſoient toutes dans la ſurface d'une même Sphere; puis que nôtre Soleil, qui en eſt une, ne peut pas être rangé en cet ordre; & leurs differentes grandeurs apparentes, font aſſez voir qu'elles ſont auſſi éloignées l'une de l'autre, que la plus prochaine l'eſt de nous. Imaginons-nous préſentement, que nous fuſſions également éloignez du Soleil, que cette Etoile; nous n'y remarquerions aucune différence. Nous n'appercevrions aucune des Planetes, que nous voyons à préſent

ſent autour du Soleil ; parce que leur lumiére ſeroit trop foible, pour nous frapper, & que tous leurs Orbes ſeroient réünis dans le ſeul point brillant du Soleil. Dans cette ſituation, nous n'imaginerions aucune différence entre les Etoiles, & nous jugerions que le Soleil n'auroit rien de particulier. Si les Etoiles Fixes ont autour d'elles des Planetes, avec leurs Satellites, à la Diſtance où elles ſont, nous ne les pouvons pas voir. Puis donc qu'il y a des raiſons probables, qui nous peuvent perſuader qu'ils en ont, & aucune qui puiſſe montrer le contraire; nous pouvons ſûrement conclurre, que les Etoiles Fixes, ſont les centres de Syſtêmes ſemblables au nôtre.

Outre les Corps Céleſtes, dont on vient de parler, il y en a d'une autre ſorte, qu'on nomme *Cometes*, & qui tournent autour du Soleil, dans une Orbite Elliptique, extrêmement longue, & qui approche des *Courbes paraboliques*. Les tems de leurs révolutions périodiques ſont très-longs ; puis que depuis trois ou quatre mille ans, on n'a déterminé poſitivement le retour, que de deux

ou trois. Il eſt néanmoins certain, qu'elles circulent dans la même Orbite, où on les a vuës une fois ; que le Soleil eſt dans un des foyers de leurs Orbites ; que, par un rayon tiré du Soleil, elles décrivent des Aires égales, en des tems égaux ; qu'elles ſont ſujettes aux mêmes Lois de la gravitation, que les Planettes ; que leurs tems périodiques ſont certains & invariables ; & que leurs mouvemens ſont réguliers, quoi que leurs cours ne ſe faſſent pas du même côté, mais que quelques-unes ſe meuvent d'un côté, & d'autres d'un autre. Elles ſont auſſi, généralement parlant, d'une même groſſeur, que les Planetes, ſolides & compactes, comme elles ; mais environnées d'un vaſte corps fluide fort mince, où il y a néanmoins des particules groſſiéres mêlées, qui compoſent une maſſe inégale & agitée diverſement. C'eſt ce qu'on appelle leur Atmoſphere, dont le diamétre eſt dix, ou quinze fois plus grand, que celui de leurs corps. Outre cela, elles ont une longue ſuite de matiére lumineuſe, que la chaleur du Soleil fait ſortir de leurs maſſes, quand elles s'en ſont approchées,

prochées, & qui s'étend quelquefois vint-cinq mille lieuës au dessus de leur corps. Elle est toûjours opposée au Soleil, parce que c'est la plus mince partie de leur Atmosphere, extrêmement rarefiée par ses rayons, & si rare, qu'on peut voir les Etoiles à travers. Cette queuë les accompagne par toute la région des Planetes, s'augmente quand les Cometes s'approchent du Soleil, & se diminuë lors qu'elles s'en éloignent. Elles s'en approchent quelquefois si fort, & s'échauffent à un degré, qu'il leur faut des milliers d'années, pour se refroidir. Cette chaleur jointe à un mouvement violent, qui approche de la ligne droite, lors qu'elles ont passé leur Perihelie, & la disposition irréguliére de leur Atmosphere, les rend incapables d'avoir des Animaux pour habitans; autant que nous en pouvons juger, par la connoissance que nous avons des Animaux. D'habiles gens ont cru que la queuë des Cometes, dispersée dans les Planetes, augmentoit les liqueurs, qui y diminuent incessamment. Mr. *Cheyne* réfute cette pensée, par diverses raisons, qu'on lira dans l'Original. Pour lui, il don-

ne un uſage tout différent aux Cometes. Il croit * que ces terribles Corps, ſont des Miniſtres de la Juſtice Divine, & qu'ils nous envoyent des vapeurs ſalutaires, ou malignes, ſelon les vuës de la Providence: Qu'elles ont peut-être cauſé & qu'elles peuvent encore produire de grandes Cataſtrophes, dans le Syſtême de nôtre Monde; en faiſant dans les Planetes des Marées extraordinaires, en changeant leurs figures & leurs ſituations, & même leurs Orbites: Qu'elles peuvent être les habitations de quelques Animaux, que Dieu y punit; ce que l'Auteur croit pouvoir appuyer, par des raiſons probables. Si cela étoit, les Cometes ſeroient l'Enfer, où les Habitans impies des Planetes ſeroient envoyez. Mais il vaut mieux ne rien conjecturer ſur des choſes ſi cachées, que de s'évaporer en chiméres, pour tâcher de rendre raiſon de tout.

On voit, par ce qu'on vient de dire, quelle idée on peut ſe former du Syſtême de l'Univers, ſelon les découvertes de Mr. *Newton*. Mr. *Cheyne* en tire des conſéquences, qui

* *Num. XVIII. p.* 121. *& ſuiv.*

qui font voir l'excellence des Oeuvres de la Création, & la Sageſſe & la Puiſſance de l'Ouvrier, qui les a faites ; de ſorte qu'on voit très-clairement, que les Epicuriens, qui n'y connoiſſoient rien de ſemblable, étoient de pitoyables Phyſiciens, & que les Carteſiens, qui ne veulent pas que l'on raiſonne des fins de Dieu, ont très-peu médité cette matiére. On lira, dans nôtre Auteur, les remarques qu'il fait ſur nôtre Terre, & ſur l'Economie Animale.

On ne doute guére à préſent du repos du Soleil, & du mouvement de la Terre. Mr. *Cheyne* le montre néanmoins, par quelques raiſons, tirées des Principes qu'il a établis, & remarque fort bien, que l'on n'a point fait d'objections contre ce ſentiment, auxquelles ceux, qui le ſoûtiennent, n'ayent pleinement ſatisfait. On voit dans la ſituation du Soleil, dans le Centre du Tourbillon, qui l'environne, des marques d'une ſouveraine Sageſſe. S'il avoit été placé ailleurs, il n'auroit pas pu envoyer la lumiére & la chaleur néceſſaires, à tous les corps, qui ſont autour de lui. Il

eſt, ſelon la comparaiſon de l'Auteur, comme un Monarque ſur ſon Trône, d'où il diſtribuë abondamment la lumiére, la chaleur, & la vie à tous ſes Vaſſaux; ſans que ceux, qui en ſont les plus proches, en ayent trop, ni les plus éloignez trop peu. Il renferme aſſez de Matiére, pour attirer, autour de lui, les corps maſſifs des Planetes & de leurs Satellites, de ſi différentes grandeurs, & dans des diſtances ſi diverſes, & cela dans des Orbites réguliéres & uniformes. Le Fluïde, qui fait la Lumiére, y eſt en ſi grande quantité, qu'il ſe répand par tout, depuis un grand nombre d'années, ſans aucune diminution ſenſible. Il n'y a pas de doute, que ſon tournoyement, ſur ſon propre Axe, ne ſe faſſe pour des fins très-ſages. Peut-être ſe fait-il, afin que la Lumiére ſe répande plus facilement dans la région des Planetes; mais nôtre Auteur a plus de penchant à croire, que c'eſt là une ſuite néceſſaire de la fluidité de ſon corps; parce que l'on ſait que les particules d'un corps ſolide, étant miſes en fuſion par la force du feu, ſont tournées en une infinité de maniéres,

riéres ; & qu'enfin, par l'oppoſition mutuelle, qu'elles font à leurs divers mouvemens, elles ſont toutes déterminées à un mouvement circulaire, où elles trouvent moins d'obſtacle.

Nous pouvons recueuillir l'uſage des Satellites, qui ſont autour des Planetes, de celui de nôtre Lune; qui ſupplée, pendant la nuit, d'une maniére fort agréable & fort utile, à l'abſence du Soleil, au moins les trois quarts de l'année. Elle fait les Marées deux fois en vint-quatre heures, ce qui eſt tout à fait néceſſaire, pour empêcher l'eau de la Mer de ſe corrompre & de devenir puante, comme l'eau des Etangs, qui n'a point de ſortie; & ſans quoi les Poiſſons mourroient tous, & les Plantes mêmes & les Animaux périroient, par les exhalaiſons malignes qui s'en répandroient de toutes parts. Outre cela, le flux & le reflux ſont d'une commodité infinie pour la Navigation, puis qu'ils ſervent infiniment à entrer & à ſortir des Ports & des Riviéres. Si nôtre Terre avoit néanmoins pluſieurs Lunes, elles lui cauſeroient plus de dommage que de bien. Si elles

augmen-

augmentoient la lumiére durant la nuit, leurs oppoſitions & leurs Conjonctions, l'une avec l'autre & avec le Soleil, feroient monter les eaux ſur la plûpart des terres ; & aux Quadratures, il n'y auroit point du tout de Marées. En un mot, ſi nôtre Lune étoit plus groſſe, ou plus proche de la Terre, ou ſi nous en avions plus d'une, à une médiocre diſtance de nous ; nous ſérions, de tems en tems, en danger d'être ſubmergez. Au contraire, ſi nôtre Lune étoit plus petite, ou plus loin de nous, ou s'il n'y en avoit point du tout, il n'y auroit point de Marées, & les vapeurs de l'Océan, qui deviendroit puant, nous ſeroient très-nuiſibles. On voit par-là avec quelle Sageſſe le Satellite de nôtre Terre a été fait. On doit être perſuadé, que ceux de Saturne & de Jupiter ſont d'un grand uſage à ces Planetes. Si les Fluides, qui y ſont, ne ſont pas en danger de ſe corrompre par la chaleur du Soleil : ils peuvent courir riſque d'être gelez par la violence du froid, ce que les paſſages fréquens de leurs Satellites empêchent ; car les Fluides en mouvement,

ment, réſiſtent beaucoup plus facilement à la gelée.

Quoi qu'il en ſoit, continuë nôtre Auteur, nous voyons une marque ſenſible de la Sageſſe de Dieu, dans la diſtance, dans laquelle il a mis les Planetes, les unes à l'égard des autres. On doit remarquer particuliérement, qu'il a mis les plus groſſes, dans un plus grand éloignement. Si elles étoient plus proches les unes des autres, il en naîtroit de très-grands inconvénſens. Il y auroit en particulier de ſi grandes Marées, par tout où il y a des Mers, ou de grands amas de Fluides; que ni les Animaux, ni les Plantes, n'y pourroient pas réſiſter.

L'Auteur dit quelque choſe, de l'uſage, que nous faiſons des Eclipſes du Soleil & de la Lune, & même des Satellites des autres Planetes, pour déterminer les Longitudes, & pour la Navigation. Il ne s'arrête pas aux autres Planetes, dont on ne peut parler que par Analogie à nôtre Terre. Il montre, à l'égard du mouvement de cette derniére, 1. la Sageſſe de Dieu, en la faiſant tourner autour de ſon Axe; ce qui fait la viciſſitude du Jour & de

de la Nuit, qui eſt abſolument néceſſaire aux hommes, qui n'y pourroient pas vivre, s'il y avoit un Jour perpétuel, ou une Nuit perpétuelle, ou ſi une moitié de l'Année il étoit Jour, & l'autre Nuit : 2. que la Sageſſe Divine paroît encore, dans la jonction du mouvement diurne autour de ſon Axe, & de l'annuel autour du Soleil ; ce qui fait, par l'obliquité de l'Equateur, à l'égard de l'Ecliptique, la variété des Saiſons ; au lieu que, ſi cela n'étoit pas, il n'y auroit qu'une Saiſon, & il feroit trop froid, dans les pais qui ont le plus beſoin de chaleur, ce qui les rendroit inhabitables ; & au lieu que, s'il y avoit moins de Saiſons, que nous n'avons, nous ſerions ſujets à de très-grandes incommodités.

Après cela, il fait voir, que la diſtance de la Terre, & des autres Planetes, à l'égard du Soleil, eſt ſi bien proportionnée à leur nature; que l'on voit clairement qu'elle a été meſurée, par un Etre très-intelligent. Si la Terre n'avoit pas été miſe plus loin du Soleil, que Mercure, qui eſt trois fois plus proche du Soleil, que nous ne ſommes ; la ter-

re

re, sur laquelle nous marchons, auroit été aussi chaude en hiver, qu'un fer rouge, & nous auroions été consumez en peu de minutes. Au contraire, si nous avions été éloignez du Soleil, à la distance de Jupiter, ou de Saturne; nous n'aurions pas plus de chaleur, dans les Etez les plus chauds; que l'on n'en sentiroit, dans le milieu de l'hiver, sous l'Etoile Polaire. Nous avons été sagement placez, entre ces deux extrémitez, en sorte que nous pouvons endurer, sans beaucoup de peine, le froid & le chaud que nous sentons; pour peu que nous joignions d'industrie à la constitution naturelle de nos Corps.

La figure de nôtre Terre, est aussi très-propre pour nous, quoi qu'elle résulte, nécessairement de son roulement autour de son Axe, & de la fluidité des parties qui sont sur sa superficie. Par le mouvement de la Terre, autour de son Axe, ses parties, par une force centrifuge, tâchent de s'éloigner autant qu'il leur est possible de cet Axe; ce qui vient du mouvement circulaire. Ainsi, si la matière de quelque Corps Céleste étoit fluide,

au

au commencement de ſon tournoyement ; elle couleroit des Poles vers l'Equateur, où elle s'ammonceleroit, en ſorte que toute la maſſe de ce Corps ſeroit ſpheroïde ; & d'une figure telle qu'une Ellipſe, tournant autour de ſon moindre diametre, en produiroit. Quand on regarde Jupiter avec un bon Teleſcope, on voit que ſon Diametre entre deux points oppoſez de ſon Equateur, eſt plus grand, que celui qui eſt entre les deux Poles ; & Mr. *Newton* a démontré que la Terre eſt, au moins dix-ſept Milles plus haute ; ſous l'Equateur, que ſous les Poles. Il eſt clair par-là, qu'au commencement du mouvement diurne de ces Planetes, leur ſuperficie devoit être couverte d'un Fluide ; ce qui nous fait voir pourquoi, à cinquante ou ſoixante braſſes de profondeur, ſous la ſuperficie de la Terre, nous ne manquons jamais d'eau. On voit par cette figure du Corps des Planetes, que l'étenduë des Climats tempérez, eſt plus grande, que ſi elles avoient été ſpheriques, ou ovales ; en ſorte que l'étenduë des régions polaires, qui par l'obliquité des rayons du Soleil, ſont froides,

&

& peu propres pour les Animaux & pour les Plantes, eſt fort rétrecie. Il en eſt de même, dans les autres Planetes.

La nature de nôtre Atmoſphere, eſt auſſi très-propre pour l'entretien & l'accroiſſement des Animaux & des Plantes, qui ſont ſur cette Terre. C'eſt un Fluide mince & élaſtique, mêlé de particules de différentes natures, & qui environne nôtre Globe, à la hauteur de quarante, ou quarante-cinq Milles. L'Auteur en a traité au Chapitre 1. quoi que l'étenduë de nôtre Extrait ne nous ait pas permis de rapporter ce qu'il en a dit. Il s'agit ici, ſeulement, d'en montrer les Uſages, qui ne ſauroient être plus conſidérables, qu'ils le ſont. Le premier eſt le ſecours, que la végétation des Plantes & des Animaux en tirent. Mrs. *Grew* & *Malpighi* ont montré combien elle ſert à cela; parce qu'elle eſt plus facilement rarefiée & échauffée, par l'action du Soleil, que ne le ſauroit être toute autre liqueur plus denſe & plus peſante; & qu'ainſi elle eſt plus propre, pour faire monter les ſucs dans les fibres des Végetables, puis qu'il n'y a point

Vapeurs ne pouvant pas s'élever aſſez haut, elles ne ſeroient jamais aſſez rafraîchies, pour ſe former en Nége & en Pluye ; car à une petite diſtance de la ſurface de la Terre, les rayons reflêchis du Soleil, cauſent trop de chaleur, pour qu'il s'y forme de la Nége, ou de la Pluye. C'eſt la froidure des hautes régions de l'Air, deſtituée des rayons reflêchis du Soleil, & la longueur de la deſcente des Vapeurs, qui les changent en Nége & en Pluye ; lors que l'Atmoſphere ſe trouve trop légere, pour ſoûtenir un grand amas de Vapeurs. Elles deſcendent, avec le degré de chaud & de froid, qu'elles ont eu dans ces hautes régions, & ſelon cela, tombent en Nége ou en Pluye.

Un troiſiéme avantage de nôtre Atmoſphere, c'eſt qu'il s'y forme les Vents, qui pouſſent les Vaiſſeaux, ſur la Mer ; qui purifient nôtre Air des exhalaiſons nuiſibles, qui s'y aſſemblent ; qui, avec le ſecours du Soleil, fondent les Néges, & deſſeichent le terrein, lors qu'il eſt trop humecté ; & qui ſervent à divers autres uſages, dont la Vie Humaine a beſoin. Le Vent n'eſt

n'eſt autre choſe qu'un Mouvement violent de l'Air, produit principalement par ſa rarefaction, plus grande en un lieu qu'en un autre, & produite par les rayons du Soleil, par l'attraction de la Lune, & par les mouvemens de la Terre, joints à ces autres cauſes. Sans l'Atmoſphere, nous n'aurions pas plus de Vent ſur la Terre, que ſous ſa ſuperficie, & nous ſerions ainſi privez de tous les avantages, que nous en tirons.

Enfin l'Air eſt le véhicule du Son, par lequel nous ſommes diſtinguez des Poiſſons & des Inſectes, d'un genre inférieur. Le Son n'eſt autre choſe, qu'une modulation, & qu'une vibration de l'Air; qui ſe communiquent par des ondulations, qui viennent du Corps ſonore juſqu'à nous. Sans l'Air, nous n'entendrions pas le bruit de cent piéces de Canon, quoi que déchargées à une petite diſtance de nous, & quoique pourvus de très-bonnes Oreilles; qui deviendroient auſſi inutiles ſans Air, que les Yeux le ſeroient ſans Lumiére. Nous n'aurions aucun Langage, ni aucune Muſique; nous n'entendrions point

les bruits, qui nous avertiſſent de nous garder de ce qui les cauſe, par où nous évitons de très-grands dangers ; & nous ſerions obligez de nous entrepaſler, par des ſignes, comme les Muets, qui n'ont point l'uſage de l'ouïe ; & l'on peut aiſément comprendre la miſérable vie, que nous menerions. Il paroît, par tout cela, que ce n'eſt pas ſans deſſein & par hazard, que nous avons une Atmoſphere.

Après cela, on doit conſidérer les Montagnes, ſans leſquelles il ſeroit preſque impoſſible que les Animaux ſubſiſtaſſent, ou que les Plantes croûſſent ; les Montagnes étant néceſſaires, pour avoir de l'eau douce. On a montré, par un Calcul exact, que le Soleil éléve aſſez de Vapeurs de la Mer, en un An, pour fournir toutes les Riviéres, pendant cet eſpace de tems. Le Soleil en agiſſant ſur la ſurface de la Mer, & en la raréfiant, fait, que ſes plus légeres parties, c'eſt à dire, les plus douces, s'élévent ; & raréfie ces particules aqueuſes, par les particules actives, qu'il jette dans leurs pores ; ce qui les fait mouvoir violemment, en différens

ſens,

ſens, & les dilate en petites bulles, dont la dimenſion eſt plus conſidérable qu'auparavant ; de ſorte qu'elles ſe trouvent *ſpécifiquement* plus légeres, que de ſemblables maſſes de l'Atmoſphere, ce qui les fait demeurer ſuſpendues en l'Air. Ainſi, elles ſont portées par l'Air, de tous côtez, juſqu'à ce qu'elles viennent à heurter contre les Montagnes, & par ce choc, à ſe condenſer ; de maniére qu'elles ſont plus peſantes que l'Air, dans lequel elles nagent, & qu'elles tombent ſur les Rochers ; dont les parties intérieures ſe trouvant creuſes, ces cavitez leur ſervent de baſſin, dans lequel elles s'amaſſent, peu à peu, en ſi grande quantité, qu'elles en ſortent par la premiére ouverture, qu'elles trouvent. De-là, deſcendant dans la Plaine, elles forment de petits Ruiſſeaux ; dont pluſieurs, unis enſemble, compoſent des Riviéres. L'avantage, que l'on en tire, ne vient pas donc, de ce qu'en heurtant les Montagnes, elles s'y condenſent, & ſe précipitent dans les ouvertures des rochers ; mais de ce qu'elles s'y amaſſent en aſſez grande quantité, pour former des

Ruiſſeaux, de la jonction deſquels naiſſent des Fleuves. Les Vapeurs, quand même il n'y auroit point de Montagnes, tomberoient en Pluyes & en Roſées; mais tombant également, ſur une grande étenduë de Terre, elles en ſeroient abſorbées, ou en feroient une eſpéce de grand Marais; au lieu qu'elles s'aſſemblent dans les Montagnes, ſur tout la Nuit, & coulent enſuite par de certaines Vallées, où elles fourniſſent conſtamment de l'eau aux Riviéres voiſines.

Les Montagnes & les éminences ſervent à déterminer, & à régler leur cours, en formant leur lit. S'il y avoit eu des Riviéres, ſans Montagnes & ſans Hauteurs; ce qui n'étoit pas poſſible; les Riviéres auroient coulé en droite ligne, ſuppoſé qu'elles euſſent pû couler: au lieu que les Eminences placées, par-ci par-là, en divers endroits du Globe, font tournoyer & ſerpenter les Riviéres, d'une maniére très-agréable & très-utile, pour engraiſſer & humecter une infinité de Territoires différens, dans leur cours, facilitent le tranſport & la Navigation, en différens Païs, & enfin,

ſe dégorgent dans la Mer, par diverſes embouchures. La Marée, qui y entre, ſert à y introduire commodément les Vaiſſeaux & à d'autres uſages de la Navigation.

† On doit ajoûter aux Riviéres, les Lacs, qu'elles forment en divers endroits & qui ſont d'une commodité infinie, pour tranſporter quantité de choſes. Il faut encore joindre, à cela, les Poiſſons, que les Riviéres & les Lacs fourniſſent, en abondance, pour la nourriture des hommes.

L'Auteur remarque, au reſte, qu'encore qu'on pût avoir de l'eau douce, par le moyen des Sources, & des Puits; on ne pourroit pas avoir des Riviéres, ſans les Montagnes. Les Montagnes même ſont ordinairement l'origine des Sources, qui ſont fournies d'eau, par les lieux élevez, d'où elles découlent dans les Plaines, par les veines de la Terre. On peut encore ajoûter les Bois, qui croiſſent mieux ſur les Montagnes, que dans les Vallées, & les Pâturages, que l'on

† *Remarque de l'Auteur de la Bibl. A. & M.*

y trouve en Eté, pour nourrir le Bétail. On ne doit pas non plus omettre les Métaux si nécessaires à la vie, que l'on rencontre plus souvent dans les entrailles des Montagnes, que dans les lieux plus bas. Enfin il paroît, par tout cela, qu'elles ne sont nullement des masses de pierres, & de terre formées sans dessein, comme quelques-uns l'ont crû, puis qu'elles sont d'une si grande utilité.

Mr. *Cheyne* vient ensuite aux Fluides, dont il ne reconnoît que quatre *Originaux*, le reste n'étant que des mélanges; savoir, *l'Air*, *l'Eau*, *le Mercure*, & *la Lumiére*. Trois de ces Liqueurs sont ordinairement assez pures, & l'Eau est la base de tous nos mélanges, qui se font seulement, par les particules des Corps solides, qui nagent dans l'Eau, & qui font cette grande variété de Liqueurs, qui sont si utiles & si agréables. Il remarque là-dessus la différence *spécifique* qu'il y a dans la pesanteur des Liqueurs. Le Mercure, par exemple, est 8000 fois plus pesant que l'Air. Si le dernier avoit égalé la pesanteur du Mercure, aucun Animal n'y auroit pu vivre;

vre ; & sans le Mercure, il y auroit plusieurs maladies, qui seroient presque incurables.

Pour donner à connoître quelle est la figure des particules des Fluides, il remarque que leur pression sur les parois des vaisseaux, est communiquée à ces parois en lignes perpendiculaires. C'est-là une conséquence nécessaire de la rondeur des parties, dont ils sont composez ; car puis que, par la troisiéme Loi de la Nature, la *réaction* ou la *répulsion* des Corps, est toûjours égale & contraire à l'*action*, ou à l'*impulsion*, selon la même direction ; les côtez d'un vaisseau qui contient un Fluide, le pressent aussi fortement, qu'ils en sont poussez, & cela dans la même ligne droite, mais contraire à celle du Fluide. Il faut remarquer ensuite, qu'une superficie plane, ne peut toucher une Sphére qu'en un point, & le presser seulement par ce point, selon une certaine direction ; & que si cette direction ne passe pas par le centre de la Sphére, cette Sphére tournera nécessairement sur la surface plane, jusqu'à ce que la direction de sa pression passe, du point

par lequel cette même Sphére touche la ſuperficie plane, au travers de ſon centre. Si cette ſuperficie preſſe deux Sphéres, ſelon la même direction, la ligne de cette direction devra néceſſairement paſſer, par leurs deux centres. Il arrivera la même choſe, quelque nombre de Sphéres, qu'il y ait, qui ſoient preſſées par une ſurface plane. Une ligne, qui paſſe par le centre d'une Sphére, du point auquel elle touche une ſemblable ſuperficie, lui eſt perpendiculaire; & puis que c'eſt-là la direction de la preſſion de la ſurface plane, à l'égard des Sphéres; c'eſt auſſi la direction des Sphéres, dans leur preſſion de cette ſuperficie. Puis que les particules des Fluides ſont ſphériques, ou d'une figure approchante; puis qu'on les ſuppoſe exceſſivement petites, & puis que les ſurfaces courbes ſont compoſées d'un nombre infini de petites ſurfaces planes; il eſt généralement vrai, que tous les Fluides, de quelque nature qu'ils ſoient, frappent les parois des vaiſſeaux, qui les contiennent, dans une direction perpendiculaire. Ce dernier fait étant véritable, il eſt certain

que

que toutes les particules des Fluides ſont ſphériques, ou qu'elles approchent de cette figure ; de ſorte que ce n'eſt plus une Hypotheſe, mais une Démonſtration. Y a-t-il quelque Etre, dont les doits, excepté ceux de Dieu, aient arrondi un nombre infini de particules, dont les Fluides ſont compoſez ? Y a-t-il quelque autre Sageſſe, que la ſienne, qui leur ait aſſigné leurs juſtes dimenſions, leurs poids, & leurs ſolidités ? On permettra de demeurer dans leur Incrédulité, à ceux qui pourront démontrer, par quelles Lois de Méchanique, toutes les particules de l'Eau ſont tournées ſur le même Diametre, ont la même ſolidité & le même poids ; & comment celles de l'Air, du Mercure, & de la Lumiére, ont chacune les leurs.

Mr. *Cheyne* tire de ſemblables conſéquences de la Lumiére, de la maniére dont Mr. *Newton* l'a expliquée, & propoſe quelques conjectures ſur le dedans de la Terre, ſur l'uſage de l'Anneau de Saturne, & des Satellites de Jupiter.

Après cela, il décrit l'Economie Animale, par où il paroît que ceux,

qui l'ont voulu expliquer, par les régles de la Méchanique, se sont extrêmement trompez. Je tâcherai de mettre ici ce qu'il en dit, en aussi peu de mots, qu'il sera possible; car cet endroit mérite l'attention des Lecteurs. L'Auteur s'attache seulement à l'Homme, comme étant le plus parfait des Animaux, & en même tems le plus connu; outre que, si l'on comprend bien la maniére de son Economie, le reste suivra facilement; à cause de l'Analogie, qui est entre tous les Animaux.

La viande coupée grossiérement par les dents, & adoucie par le mélange de la salive, est conduite au travers de l'Esophage, par le resserrement de ses fibres, dans l'estomac. Elle est fermentée & attendrie par le suc des glandes de l'Estomac, & des autres liqueurs, qui s'y mêlent, & par le mouvement continuel des tuniques de l'Estomac. Les muscles du Diaphragme & de l'Abdomen, employez à la respiration, contribuent aussi à la briser & à dissoudre la cohésion des particules de la nourriture. Ensuite par le resserrement de l'Estomac, l'aliment est pousse dans

dans les Intestins ; à l'entrée desquels, il est arrosé de bile & de suc pancréatique, dont l'un adoucit, & l'autre dissout le Chyle. Par le mouvement vermiculaire des Intestins, qui vient de l'action alternative de leurs fibres droites & spirales, & par la pression du Diaphragme & des Muscles du bas ventre, les parties les plus grossiéres passent, pour être jettées hors du corps ; pendant que les plus fines sont poussées dans les orifices des Veines Lactées, qui aboutissent aux Intestins. De-là elles se coulent, par ces tuyaux, dans les Glandes du Mesentere, où elles sont dissoutes par une Lymphe subtile, qui coule des vaisseaux, qui la contiennent ; & qui au delà de ces Glandes se réünissent en des canaux plus larges, & passent directement dans le receptacle commun du Chyle, qui est comme un bassin, où se joignent les canaux du Chyle & de la Lymphe. De-là ces liqueurs montent par un conduit au Thorax, qui se divisant quelquefois vers le Cœur, se réünit immédiatement après, & se glissant le long de l'Esophage, passe dans la Veine sous-clavière gauche, où elles se dégor-

gent, par une ou deux ouvertures, ſe mêlent avec le Sang, & circulent avec lui. Cette circulation ſe fait ainſi. Les Veines, qui ſont des canaux attachez aux Artéres, rapportent le ſang des extrêmitez du Corps & ſe réüniſſent toutes en deux larges vaiſſeaux, qui forment la Veine Cave, montante & deſcendante; & qui ſe joignant à l'Oreille droite du Cœur, elle en reçoit le ſang, dans ſa *Diaſtole*, ou dans ſa dilatation: & dans ſa *Syſtole*, ou reſſerrement, il ſe jette dans le Ventricule droit, qui eſt alors relâché. Quand il ſe reſſerre, il le pouſſe par l'Artére Pulmonaire dans le Poumon; où il eſt reçu par la Veine Pulmonaire, par où il revient dans l'Oreille gauche du Cœur, ouverte alors pour le recevoir, & par le ſerrement de laquelle il entre dans le Ventricule, qui eſt alors dilaté. Ce Ventricule ſe reſſerre enſuite & jette le ſang dans l'Aorte, qui pouſſe en haut les rameaux des Artéres *cervicales* & *axillaires*, & qui par ſon canal deſcendant, qui ſe diviſe enſuite en un nombre innombrable de tuyaux, le porte par tout le corps, où il laiſſe les particules néceſſaires à la nutri-

nutrition, & revient par les Veines dans le Cœur. C'eſt en cette Circulation, que conſiſtent la Santé & la Vie; lors que la Circulation ſe fait, comme il faut.

Comme il paroît par-là que ce n'eſt que le Sang, qui reçoit le Chyle: il eſt auſſi clair que c'eſt du Sang, que tout ce qui eſt néceſſaire à la vie eſt fourni à l'Animal, & que toutes les *ſécretions* néceſſaires, ou les ſucs ſéparez, pour divers uſages, ſortent. Ces ſécretions ſe font, par le ſecours des Glandes; & une Glande n'eſt autre choſe qu'un peloton d'Artéres capillaires, & finiſſantes, dont les derniers rameaux ſont cylindriques. Ces rameaux, dans leurs détours, ont divers petits tuyaux d'un diametre égal, qui ſe réüniſſent quelquefois, dans un ſeul Pore, & d'autrefois dans un baſſin commun. Cette ſtructure paroît évidemment en toutes les Glandes ſenſibles, & on la peut même voir dans les plus petites; lors qu'il y arrive des obſtructions, ou qu'elles viennent à s'enfler. Comme il y a une grande conformité dans la Nature, & que des Effets ſemblables ſont ordinairement produits par

des Instruments qui se ressemblent; on peut en conclurre que toutes les Glandes sont de même.

Les sécretions dépendent de trois choses. La premiére, est le Diametre de l'Orifice des conduits sécretoires, par lequel les particules, qui ont le Diametre plus grand, en sont excluës. Le second est, le différent angle, que ce conduit fait, avec le tronc de l'Artére; car on a déja démontré que tous les Fluides pressent les côtez des vaisseaux qui les contiennent, en ligne perpendiculaire, à ses côtez; & il est évident que cela se fait dans la pulsation de l'Artére, puis que cette pulsation vient d'une semblable pression. Il est aussi clair que le sang est pressé, pour aller en avant, par la force du Cœur; en sorte que le mouvement de la sécretion doit être composé de ces deux mouvemens. Encore que cette pression laterale soit plus grande, lors que la pression, pour aller en avant, l'est aussi; elle ne l'est néanmoins pas, dans la même proportion de cette vîtesse; car la premiére est toûjours à peu près égale, quand le Fluide est en repos, & elle est alors proportionnelle

nelle à la peſanteur ſpécifique de ce Fluide, puis qu'il n'y a rien d'autre, qui puiſſe produire cette preſſion. Dans un Fluide preſſé à ſe mouvoir en avant, comme l'eſt le Sang de l'Artére, la preſſion laterale eſt dans une proportion compoſée des deux ; d'où il eſt viſible, que ſi deux particules d'un Diametre égal, mais de différentes peſanteurs, arrivant avec la même viteſſe à un Orifice capable de recevoir l'une & l'autre ; elles n'entreront pas néanmoins toutes deux ; parce que la direction de leur mouvement eſt différente. Ainſi la diverſité des angles, que ces conduits ſécrétoires font avec le tronc de l'Artére, ſemble néceſſaire, pour rendre raiſon de la diverſité des ſécretions ; quand même on admettroit, que la figure & le diametre des Fluides ſont les mêmes ; car on ne peut pas douter, que le Sang ne ſoit un Fluide hétérogene, & ne contienne des particules de différentes peſanteurs, ſolidités & denſités.

En troiſiéme lieu, la ſécretion dépend des différentes viteſſes, avec leſquelles le ſang arrive à l'Orifice de ces Conduits ſécretoires ; car

puis

puis que les ſécretions ſe font dans les Fluides, on ne ſauroit rendre raiſon pourquoi une partie du Corps eſt tendre, molle, & facile à déchirer, & une autre dure, ferme & ſolide; que par la différente vîteſſe du Sang, à l'entrée des Conduits.

L'Auteur fait quelques remarques là-deſſus, auxquelles on ne s'arrêtera pas. Il dit enſuite, que par cette idée générale de la nature, & de la maniére des ſécretions, on peut entendre comment ſe font les ſécretions particuliéres. La Nutrition ſe fait, par un Conduit ſécretoire, qui commence au bout d'une Artére, & qui porte une partie du Sang à chaque partie, pour en être nourrie; en ſorte que les Conduits aboutiſſent à chaque point du corps. Le Sang étant porté, par les Artéres, au Cerveau, les parties capillaires de ces Artéres, par des entrelaſſemens, & des complications infinies, y forment des Glandules innombrables, qui compoſent la partie *corticale* du Cerveau. Dans ces Glandes, les plus ſubtiles parties acides du ſang ſont ſéparées, & paſſent dans les plus petits tuyaux de la partie *médullaire*, qui ſont les prin-

principes des Nerfs. Ces Nerfs ſont des paquets de très-petits tuyaux, qui ſortent d'une infinité de petites glandes de la partie cendrée, & qui ſe terminent à tous les points du corps. Ainſi les Nerfs ne ſont que les Conduits ſécretoires de ces petites Glandes, qui ſont les réceptacles des Eſprits Animaux. Ils ſont creux, mais extrêmement petits, & les Eſprits Animaux s'y meuvent; comme le ſang circule dans les Veines. La délicateſſe de leur paroi muſculaire, la petiteſſe de leurs cavitez, & le mouvement lent des Eſprits Animaux, par rapport à celui du Sang, les tiennent à peu près pleins. Quand ils ſont tout à fait remplis de cette Liqueur ſubtile, l'Animal eſt actif & ſur ſes gardes; mais quand ils ſont vuides, l'Animal eſt languiſſant & endormi; car c'eſt ce Fluide, qui eſt le principal inſtrument du mouvement des Muſcles, & l'Organe immédiat de la Senſation. Les autres ſécretions ſe font de la même maniére.

L'Auteur décrit, après cela, les Poumons. Ils ſont compoſez d'une infinité de *Lobes*, de différentes figures, & joints enſemble; en ſorte

te qu'ils laiſſent peu de vuide entre eux. Chaque Lobe conſiſte en un très-grand nombre de petites Veſſies ſphériques, formées de petites branches de la Trachée ; de ſorte que, quand ces Veſſies ſont enflées, on les peut conſidérer comme de petits tuyaux, qui finiſſent par des ſphéres creuſes. Sur les côtez de ces Veſſies, ſont répandus les vaiſſeaux, qui contiennent le Sang, comme un Filé fort délié. Avant que le Fœtus ſoit né, ces Veſſies ſont fermées les unes ſur les autres, & en preſſant les vaiſſeaux, où eſt le ſang, elles empêchent qu'il ne paſſe au travers ; mais d'abord que le Fœtus eſt né & jouït de l'Air, cet Air, par ſon poids & ſa force élaſtique, entre, par le tuyau de la Trachée, dans ces Véſicules, & les enfle, & donne un libre paſſage au Sang, qui eſt dans les Veines, & les Artéres entrelacées ſur leurs côtez. Lors que par le poids du Thorax, & par l'action de ſes Muſcles, de ceux de l'Abdomen & du Diaphragme, ce Fluide élaſtique eſt pouſſé hors de ces Véſicules, & ſort par la Trachée, dans le tems de l'Expiration ; ces mêmes Véſicules

ſe

ſe préſſent l'une l'autre, & l'Air agit ſur leurs côtez, & par conſéquent ſur les vaiſſeaux du Sang, qui y ſont, & ſépare les Globules du Sang, qui ont aſſez de place pour ſe réunir dans les Vaiſſeaux plus larges des Veines. En ſéparant ces Globules l'un de l'autre, l'Air les rend plus capables de circuler, par les vaiſſeaux capillaires.

Mais, ſelon l'Auteur, on omet dans cette deſcription, que l'on donne communément de la Reſpiration, un uſage de cette fonction naturelle encore plus conſidérable, & qui vient des Globules élaſtiques, qui compoſent principalement le Sang. C'eſt une matiére de fait, & qui eſt inconteſtable, que le Sang conſiſte en une Lymphe, qui eſt le véhicule commun des autres corps, qu'il renferme, en divers ſels, en des particules d'une conſiſtance plus groſſiére (qui viennent apparemment des parties de l'aliment, qui ne ſont pas encore façonnées) & en ces Globules rouges, dont on vient de parler; & qui ſont auſſi de différentes couleurs, comme blancs, bleus & pourprez: comme on le voit, par le Microſcope. Il eſt certain

tain que ces Globules peuvent crever, dans des obſtructions ; qu'ils peuvent être épuiſez, par de violentes hémorragies, & qu'ils ſont réparez enſuite ; d'où l'on recueille, qu'ils ſe forment en quelque part, dans le Corps, par le moyen du Chyle. Il eſt certain auſſi que ces particules ne ſont pas ſolides, comme les yeux & l'attouchement le montrent, & à cauſe de la néceſſité qu'il y a qu'elles changent leur figure en une figure ſphéroïde oblongue, pour paſſer par les vaiſſeaux capillaires ; outre qu'on le voit par leur couleur, & parce que les Acides détruiſent leur figure & les coagulent. Ce ſont de petites bulles creuſes, formées de la partie du Chyle la plus viſqueuſe ; par la force de quelque liquide élaſtique encore plus ſubtil, que l'on peut nommer en Latin *aura elaſtica*. Il n'y a aucune place, dans le Corps, d'où cette liqueur élaſtique puiſſe être tirée, que des Poumons ; & cela peut être la raiſon, pour laquelle, le Chyle entre dans les Veines, qui retournent immédiatement au Cœur, pour être de-là envoyé dans le Poumon. Puis que dans l'Air groſſier,

groſſier, il y a conſtamment un Fluide élaſtique plus ſubtil, qui eſt l'agent par lequel l'Air produit les effets, qu'on lui attribuë ; il arrive qu'encore que, par par la force de l'expiration, l'Air groſſier ne puiſſe pas être pouſſé dans les vaiſſeaux du ſang, ce Fluide, qui eſt plus ſubtil que lui, y entre. C'eſt-là, ſelon toutes les apparences, que ſe forment ces Globules ; ce qui ſe peut faire de cette maniére. La partie viſqueuſe du Chyle, étant portée dans le Sang, qui retourne au Cœur, par le plus court & le plus ſûr chemin, eſt pouſſée de ſon Ventricule droit, dans les Poumons, & répandue ſur les côtez de ſes Véſicules ; comme on l'a dit. Il arrive alors, que dans l'Expiration, ce Fluide ſubtil comprimé, entre dans les Vaiſſeaux du Sang, deſquels on a parlé. C'eſt ainſi qu'après avoir mêlé de l'huile avec du vinaigre, ce mélange, regardé avec un Microſcope, ne paroît que comme une infinité de petites bulles, formées par l'entrée de l'air & du vinaigre, dans les parties creuſes de l'huile.

Par ce Principe, on peut rendre raiſon de pluſieurs Phénomenes de l'Eco-

l'Economie Animale, & de plusieurs difficultez, que l'on trouve à donner la raison de la cause des maladies ; comme l'Auteur promet de le montrer, à quelque autre occasion. En voici seulement un exemple, qu'il nous donne ici.

Un Muscle, comme on l'a déja indiqué ci-dessus, est seulement un paquet de Fibres ; desquelles celles, qui sont dans le même plan, sont paralleles. La partie charneuse & spongieuse est molle & lâche, & la partie tendineuse est la même, que la charneuse, mais plus compacte. Les Fibrilles de la premiére sont divisées dans un nombre innombrable de Cellules orbiculaires, formées de deux segments concaves d'une Sphére. Celles de la seconde sont dures & solides, & elles forment la tête & la queuë du Muscle, qui sont toûjours attachées à quelque Os. A l'égard du ventre du Muscle, chaque Fibre est composée d'une infinité de Fibrilles, liées ensemble par des fils transversaux, qui vont de Fibre en Fibre, & qu'on nomme des Fibres membraneuses. Dans les Cellules orbiculaires entrent une Artére, une Veine,

ne, & un Nerf ; la premiére & la ſeconde, pour y porter & en rapporter le ſang ; & le dernier, lors qu'il eſt ébranlé par quelque impreſſion, pour leur communiquer le ſuc qu'il renferme. Le goût acide, que l'on remarque dans ce ſuc, fait croire que ſes particules ſont aiguës, & propres à percer les tuniques des Globules du Sang. Il peut arriver que ce ſuc nerveux entrant dans les Cellules orbiculaires des Muſcles, rompt les Globules du ſang, en pénétrant les tuniques des Veines & des Artéres ; en ſorte que le Fluide élaſtique renfermé dans ces Globules, s'échape & enfle les Cellules des Fibres. Par-là leurs Diametres, qui ſont en longueur d'une Cellule à une autre, ſont raccourcis ; ce qui ſe continuë à toute la Fibre, & meut le Membre auquel un de ſes tendons eſt attaché. C'eſt ainſi que les Muſcles ſe meuvent, ſelon nôtre Auteur ; ce qui eſt conforme, dit-il, à la Doctrine de Mr. *Jean Bernoulli* ; & par conſéquent les Theoremes Géométriques, qu'il a découverts, touchant le mouvement des Muſcles, ſe trouveront vérifiez par la choſe même. Mr.

Mr. *Cheyne* ajoûte, que les tuniques trouées des Globules, de la maniére dont on vient de le dire, ſont reportées par les Veines dans les Poumons, où elles ſont formées de nouveau; ce qui eſt la raiſon, pourquoi le mouvement des Muſcles eſt ſi conſtant & ſi uniforme, pendant qu'il y a des Globules, dans le Sang, & des Eſprits animaux, dans les Nerfs, en abondance.

Les Fluides du Corps ſont pouſſez principalement par l'action du Cœur, & par la force élaſtique des vaiſſeaux qui les contiennent. Le Cœur eſt un Muſcle, comme les autres, compoſé de divers rangs de Fibres charneuſes, dirigées de différentes maniéres; qui a deux petites Oreilles & autant de Ventricules. Les Fibres de ce Muſcle agiſſent, par la contraction du plus long Diametre de leurs Cellules muſculaires; & de même par la direction ſpirale de ſes divers rangs de Fibres, les Cavitez des Oreilles & des Ventricules, ſont rétrecies. On doit remarquer, que toutes les Fibres muſculaires des tuniques des Vaiſſeaux, qui contiennent les Fluides, agiſſent de la même maniére; mais

les

les tuniques membraneuſes agiſſent purement par leur élaſticité, lors qu'elles ſont preſſées, par quelque violence extérieure. Ainſi les côtez de toutes les Membranes ſont preſſez, du dedans au dehors, par les liqueurs qu'elles contiennent; mais elles ſe rétabliſſent elles-mêmes, par leur propre élaſticité: au lieu que quand une tunique eſt compoſée de Fibres, de quelque ſorte que ce ſoit; excepté celles, qui ſervent à la Nutrition, ou à la Senſation; c'eſt une marque aſſurée que cette tunique agit comme un Muſcle, parce que la Nature ne fait rien en vain.

Ainſi la nature des tuniques & des Fibres, qui les compoſent, étant connuë, auſſi bien que le rangement & la direction des Fibres; il eſt aiſé de ſavoir la maniére, dont elles agiſſent ſur le Fluide, qu'elles renferment. L'Eſophage a trois tuniques, dont l'externe eſt membraneuſe; celle du milieu charneuſe & muſculaire, qui tourne obliquement, depuis le haut de l'Eſophage juſqu'au bas; l'interne eſt tendineuſe & muſculaire, compoſée de Fibres blanches & délicates, entre-

lacées diverſement. L'Eſtomac a quatre tuniques, dont celle du dedans eſt faite comme un Tapis, dont les Fibres blanches, courtes & tendineuſes, ſont perpendiculaires à la tunique ſuivante, qui eſt nerveuſe & extrêmement ſenſible ; la troiſiéme, eſt charneuſe, muſculaire, & compoſée de Fibres droites & circulaires ; la quatriéme enfin, eſt une membrane, qui vient du Péritoine. Les Inteſtins ſont compoſez de trois tuniques, dont l'intérieure eſt comme l'intérieure de l'Eſtomac ; la ſeconde eſt faite de deux ordres de Fibres muſculaires, dont les unes ſont dirigées en longueur, & les autres ſpiralement ; la troiſiéme eſt membraneuſe, & tire auſſi ſon origine du Péritoine. On a déja dit ci-deſſus, comment les Nerfs ſont faits, & quel eſt leur uſage. Il y en a dix paires, qui deſcendent immédiatement du Cerveau, par des trous qui leur ſont propres, & ſervent aux parties voiſines, & ſont en particulier les organes de quatre de nos Sens, la Vuë, l'Ouïe, l'Odorat, & le Goût. Le reſte, lié dans un gros paquet, deſcend dans le Corps, par les cavitez des

vertebres ; d'où ils sortent, pour se répandre, & pour animer diverses parties intérieures. Les Artéres ont trois tuniques, desquelles l'intérieure est un fin tissu de Nerfs & de vaisseaux sanguins, pour la nourriture des autres ; & pour servir à l'action musculaire de celle du milieu, qui est composée de plusieurs couches de Fibres spirales & musculaires, selon la grosseur de l'Artére ; la troisiéme est une membrane transparente, forte & compacte, pour retenir le Sang ; qui autrement, dans les dilatations de l'Artére, romproit les Fibres circulaires & spirales. Les Veines ont les mêmes tuniques, que les Artéres ; sinon que les Fibres, dont on vient de parler, sont plus minces ; parce que le Sang agit avec moins de force, contre les côtez des Veines divergentes, que contre ceux des Artéres.

Par cette description générale de la structure des vaisseaux, on peut aisément comprendre quelle est leur action sur les liqueurs, qu'ils renferment. Les Fibres courtes & droites de l'Estomac & des Intestins, servent à moudre l'aliment, & à

rétrecir leurs cavitez. Les Fibres obliques, qui sont peu de tours, servent à faire passer plus doucement le Fluide ; & celles qui sont en longueur, à mouvoir le vaisseau en haut & en bas, dans une direction parallele à sa longueur, en l'allongeant & en resserrant sa largeur. Les Fibres spirales le pressent en travers, & ainsi le rendent plus long & le rétrecissent. Le Sang, poussé par la contraction du Cœur, dans les Artéres, dilate leurs tuniques, dans toute leur longueur ; jusqu'à ce que la force de l'élasticité naturelle des Fibres membraneuses, égale la force de son impulsion ; après quoi l'élasticité de cette tunique, commençant à agir, le suc nerveux est exprimé des Nerfs, par la dilatation des petites Artéres, qui sont parmi les petits Nerfs du Cerveau, & met les Fibres muscu-laires en action, de la maniére que l'on a dite. Toutes ces forces, agissant en même tems, chassent continuellement le Sang, par les canaux non interrompus des Veines & des Artéres.

Toute la Sensation se fait, par l'action immédiate des plus subtiles

&

& des plus fluides parties des Corps, ſur les organes des Sens. L'impulſion communiquée, par ces particules, aux organes bien diſpoſez, paſſe par eux dans les Nerfs, appropriez au Sens dont il s'agit, & par les Nerfs au Cerveau. Ainſi dans la Viſion, la lumiére, reflêchie de la ſuperficie des Corps, paſſe au travers des humeurs de l'Oeuil, eſt réünie ſur la Retine, de la même maniére qu'elle a été reflêchie des Corps; & là, par une impulſion d'une certaine maniére, elle ébranle les filaments des Nerfs Optiques, qui portent cette impreſſion au Cerveau. Dans l'Ouïe, le Son modifié diverſement, entre dans l'Oreille, frappe le Tympan, qui émouvant les Os qui ſont en dedans, & par ce moyen l'air du Labyrinthe, & les Nerfs qui y aboutiſſent; il arrive la même choſe, que s'ils avoient été frappez par l'Air extérieur, mais d'une maniére plus douce. Dans l'Odorat, le Goût & l'Attouchement, les écoulemens des parties les plus ſubtiles des Corps, agiſſent immédiatement ſur les Nerfs eux-mêmes, qui communiquent leur ébranlement au Cerveau. Ainſi toutes

tes les Sensations ne se font, que par l'Attouchement.

La Génération n'est autre chose qu'une *accretion*, puis qu'il est hors de doute, selon l'Auteur, qu'elle ne se fait que par le moyen d'un petit Animal, qui étoit logé dans le Mâle. On a démontré, que la formation méchanique de l'Animal est inconcevable & impossible. Il n'y a dans l'Animal qu'une infinité de Canaux, qui y serpentent, par leurs ramifications, & les Fluides qui y sont contenus. Il n'y a aucun arrangement de la matiére, qui puisse produire un Animal, puis qu'il faut que toutes ses parties soient formées ensemble; tout ce qui s'y produit, ce sont les Globules du Sang, qui naissent du Chyle, & la séparation des Humeurs, par le moyen des Glandes; mais cela ne forme pas les parties, qui sont déja toutes formées, & ne fait aucun changement dans leur nombre & leur disposition. Comme il est absurde de penser que Dieu fait une nouvelle Création, dans la production de chaque Animal, & que l'on voit les Animaux, dans le sperme des Mâles; il est clair qu'ils ont été créez tout

tout à la fois, & placez dans les reins de toutes les premiéres Paires de chaque eſpéce. Si les Fluides, qui ſont dans le Corps de ces petits Animaux, étoient ſans mouvement; les vaiſſeaux, qui les contiennent, ſe pourriroient. Il faut qu'ils circulent à leur maniére, & avec une vîteſſe proportionnée à la délicateſſe des vaiſſeaux, qui les contiennent. Il s'y fait des évacuations, & des récretions, & ces petits Animaux doivent trouver quelque nourriture dans le lieu où ils ſont; juſqu'à ce qu'ils ſoient placez dans le Corps d'une Femelle, où ils s'accroiſſent, & d'où ils viennent au monde, où ils joüiſſent de la Lumiére & de l'Air.

* Il eſt certain que les Machines des Corps des Animaux, ne ſont point formées méchaniquement, & par conſéquent qu'elles ſe trouvent, en quelque part, en petit, avant qu'on les puiſſe voir, ou dans les Mâles, ou dans les Femelles; mais on ne peut guére aller plus loin, ſans donner dans des conjectures

* *Remarque de l'Auteur de la Bibl. A. & M.*

outrées & ſujettes à de grandes difficultez. On ne peut pas aſſurer déterminément, qu'il n'y ait que Dieu, qui ſe ſoit mêlé de cette fabrique, & qu'il ait formé dans la premiére Paire de chaque eſpéce, tout d'un coup, tous les Animaux qui ſont nez depuis, & qui naîtront à l'avenir, depuis les moindres Inſectes, juſqu'aux Animaux les plus parfaits; & non ſeulement ceux-là, mais encore une Infinité d'Infinitez d'autres, s'il eſt permis de parler ainſi, de chaque ſorte, qui pouvoient naître, & qui ne ſont jamais nez. Après être allé auſſi loin, que l'on peut, en ſuivant des lumiéres ſûres; il faut ce me ſemble, s'arrêter tout court, & avouër qu'on ne voit goute au de-là. Autrement en conjecturant trop, on fait perdre aux Principes démontrez une partie de leur poids. Ils deviennent ſuſpects à ceux, qui ne ſavent pas raiſonner; à cauſe de l'incertitude des conſéquences, qu'on en tire. S'il falloit ſe déterminer ſur la cauſe de la Propagation perpétuelle des Animaux, & des Plantes; j'aimerois mieux recourir à des *Natures Plaſtiques*, avec Mr. *Cudworth*, que d'attri-

d'attribuer à Dieu seul la formation de tant d'Insectes & d'Animaux qui périssent, & dire que cette formation se fait en tems & lieu ; quoi qu'il ne soit pas possible de définir clairement, ce que ce peut être, que ces *Natures Plastiques*. On est obligé d'avouër son ignorance, en bien d'autres choses ; dont nous avons un exemple, dans le Principe impénétrable de la *Gravitation* d'un Corps sur un autre, à toutes sortes de distances, & sans aucun *moyen*, par lequel cette force se transmette. Le fait est aussi sûr, que la maniére en est incompréhensible.

Je ne m'arrêterai pas à quelques remarques, que l'Auteur fait ici sur les Plantes, & sur les Oeufs des Animaux ; non-plus qu'à celles qu'il fait, dans la suite de ce Chapitre, 1. sur la peau & les organes de l'attouchement ; 2. sur l'ordre, & la disposition des Muscles, avec la proportion qu'il y a entre la production des Esprits Animaux ; & la consommation, qu'il s'en fait dans les Corps Humains, par le travail auquel ils sont sujets ; 3. sur les articulations & la force des Os, l'admirable structure de l'Epine du

Dos, & la force étonnante des Os; par rapport à leur poids ; 4. ſur la ſtructure du Cerveau & des Nerfs, la texture du Cœur, & ſa diſpoſition avant que l'Animal naiſſe, & après qu'il eſt né ; 5. ſur la Géométrie de l'Auteur de la Nature, dans la ſtructure de l'Oeuil, & dans la maniére, dont la viſion ſe fait ; 6. ſur l'étonnante diſpoſition de nos Oreilles, & du rapport que l'Organe de l'Ouïe a avec les mouvemens des Corps, qui ſont à l'entour de nous ; 7. enfin ſur les Organes de quelques Créatures deſtituées de Raiſon. Tout cela mérite, néanmoins, d'être bien lû & bien médité. L'on employera mieux ſon tems, en recourant à l'Original, que ſi l'on en liſoit ici un ſimple Abregé.

L'Auteur conclut de-là, avec raiſon, qu'on ne peut pas conſidérer, avec quelque attention, la ſtructure des parties, & la maniére dont les fonctions animales ſe font ; ſans admirer la Sageſſe, avec laquelle tout eſt fait & diſpoſé, pour les uſages auxquels il eſt deſtiné, & ſans mépriſer les ſentimens de ceux qui croyent, que cela s'eſt fait par

des

des Lois Méchaniques, ou par le concours des Atomes. Si ceux qui font les plus belles machines, que l'Art puiſſe produire, pouvoient faire ſeulement un Inſecte, ou une Plante; avec les facultez, que la Nature leur donne; nous commencerions à écouter *Deſcartes*, & ceux qui ſont de ſon ſentiment. Mais les plus belles productions de l'Art ſont ſi éloignées des Organes même morts des Animaux, & des Ouvrages inanimez de la Nature; qu'un coup d'Oeuil ſuffit, pour reconnoître l'immenſe différence qu'il y a entre eux. Il faut donc néceſſairement convenir que celui, qui a fait l'Oeuil voit, que celui qui a fait l'Oreille entend, que celui qui a donné l'Intelligence à l'Homme eſt un Etre Intelligent; & en un mot, que celui, qui a donné l'exiſtence à toutes choſes, exiſte lui-même.

IV. DANS le quatriéme Chapitre, Mr. *Cheyne* traite de la nature du Fini & de l'Infini, & des bornes de la connoiſſance humaine. Après avoir fait des réflexions générales ſur le Fini & l'Infini, qui méritent d'être lûes, il donne quelques Prin-

cipes de l'Arithmétique des infiniment petits, auxquels on ne peut pas s'arrêter. L'Auteur finit cet Ouvrage, comme il le commence; en disant que nôtre Intelligence est bornée, & qu'il ne nous est pas plus possible de sortir de ses bornes, que d'augmenter nôtre stature, d'une coudée : ou de voir plus clair, en ouvrant les yeux, plus que nous ne pouvons. Ainsi nous ne pouvons avoir aucune idée complette & positive de l'Infini ; d'où il s'ensuit, que dans nos recherches sur la Nature, nous devons passer toutes celles qui tiennent de l'Infini, & qui sont au de-là de nôtre Sphére, & nous arrêter à ce qui est fini. Cette réflexion est d'un grand usage à calmer nos Esprits, quand il s'agit de difficultez, qu'on ne peut résoudre, sans avoir une idée positive de l'Infini ; telles que sont plusieurs difficultez de la Théologie & de la Philosophie. Dieu lui-même ne peut pas faire des choses contradictoires, & par conséquent, que ce qui est fini, comme nous, soit capable d'avoir une idée positive de l'Infini. Aucun homme sage ne doit essayer de faire ce qui est impossible, ni

s'in-

s'inquiéter, de ce dont il ne peut pas eſpérer de venir à bout.

II. *The Wiſdom of God manifeſted in the Works of the Creation, in two Parts. The fifth Edition, very much enlarged. By* JOHN RAY, R.S.S. in 8. 1713.

J'AVOIS deſſein de parler de ce Livre, à l'occaſion de l'Edition Françoiſe, qui en a paru à Utrecht, depuis quelques mois. Mais l'Ouvrage précédent m'a trop emporté de place, pour en pouvoir donner ici une idée. J'en parlerai donc une autre fois.

III. PHYSICO-THEOLOGY, *or a Demonſtration of* GOD, *from his Works of the Creation. Being de ſubſtance of XVI. Sermons preached in St. Mary le Bow-Church, London, at the Honourable Mr.* BOYLE'S *Lectures, in the Years* 1711. *and* 1712. *With larges Notes, and many curious Obſervations never before publiſhed. By* W. DERHAM, *Rector of Upminſter, in Eſſex, and* F.R.S. A Londres, in 8. 1713.

CE Livre eſt de la même nature, que le précédent ; c'eſt à dire, qu'il fait voir la Sageſſe de Dieu, dans les Oeuvres de la Création. Pour en faire ſentir l'utilité, il en faudroit donner un Extrait trop long, pour être inſéré dans ce Volume ; ce qui m'oblige à le renvoyer auſſi à une autre fois. On ne peut pas trop loüer ceux qui s'appliquent à faire voir, que la bonne Philoſophie meine à la connoiſſance de Dieu, bien loin d'en éloigner ceux qui s'y appliquent, comme il étoit arrivé à pluſieurs mauvais Philoſophes, anciens & modernes, à qui le détail de la Nature étoit fort peu connu.

ARTICLE III.

I. SAMUELIS PUFENDORFII, *De Jure Naturæ & Gentium, Libri VIII. cum adnotatis* JOANNIS NICOLAI HERTII, *Jcti. Editio nova, à mendis infinitis, quibus priores Editiones ſcatebant, repurgata.* A Amſterdam, chez David Mortier, MDCCXV. in 4. pagg. 1086.

LE

LE Livre de Mr. *le Baron de Pufendorf*, du Droit de la Nature & des Gens, eſt ſi connu, non ſeulement par les Editions Latines qui en ont été faites, en Suéde & en Allemagne ; mais encore par les Verſions, qui en ont été faites en Langues modernes, & ſur tout, par la Verſion Françoiſe de Mr. *Barbeyrac* ; que perſonne ne s'attendra que j'en parle ici, au long. Je dirai ſeulement, que lors que cet Ouvrage s'imprima, pour la troiſiéme fois, en Allemagne, l'an MDCCVI. Mr. *Hert*, Profeſſeur à Gieſſen, y ajoûta des Notes de ſa façon : comme il voyoit que l'on avoit fait ſur les Livres de *Grotius*, du Droit de la Guerre & de la Paix. Comme il s'étoit imprimé en cette Ville, ſans Notes, on a cru devoir les y ajoûter, en cette Edition, parce qu'on voyoit qu'on les demandoit en Allemagne. L'Auteur ne s'y eſt pas propoſé d'écrire un Commentaire ſur l'Ouvrage de Mr. de *Pufendorf*, mais ſeulement d'éclaircir quelques paſſages qui en avoient beſoin, & d'en illuſtrer d'autres, par des citations d'anciens

Philo-

Philoſophes, & d'autres Auteurs de l'Antiquité, par des traits d'Hiſtoire, & par des renvois à divers Juriſconſultes, qui ont traité des mêmes matiéres. Néanmoins, il s'eſt abſtenu de citer beaucoup de noms des Juriſconſultes modernes; comme on fait aſſez communément, dans les Livres de Droit. Il a cru que c'étoit aſſez de marquer leurs raiſons. Il y a des gens, qui ne voudroient pas qu'on citât les Auteurs Payens, en des Ouvrages, comme celui-ci; ſous prétexte, que les Philoſophes ne ſont pas toûjours d'accord entre eux, & qu'il y a là-dedans une affectation d'érudition mal placée. Mr. *Hert*, en laiſſant à ces gens-là la liberté de penſer, comme il leur plaît, a cru avec raiſon, qu'il avoit droit d'en uſer autrement, à l'exemple de ſon Auteur, & de *Grotius*; qui en a mis une infinité de citations, dans ſon Ouvrage du Droit de la Guerre & de la Paix. Quoi que tout ce qu'on établit doive être appuyé ſur la Raiſon, ſans quoi l'autorité n'eſt d'aucun poids; les Payens ont droit de ſuffrage, lors qu'il s'agit du Droit de la Nature, & des Gens, & même

me du Droit Civil. On ſait qu'ils ont eu de grandes lumiéres ſur tout cela, & que l'Expérience de la Vie ne leur en avoit pas moins apris, qu'à nous. On voit par-là, que ce qu'on dit n'eſt pas nouveau, ni à mépriſer ; puis que d'habiles gens ont eu la même penſée. Leurs paroles, qui expriment ordinairement, ce qu'ils veulent dire, en bons termes, ſont d'ailleurs très-agréables à lire, & entrent plus facilement dans la mémoire, & s'y conſervent plus long-tems. S'il ne faut pas faire une oſtentation inutile d'érudition, il ne faut pas auſſi ſe faire honneur de ne connoître point les ſentimens de l'Antiquité. Ce ſeroit une grande imprudence, que de refuſer de ſe ſervir de ſes lumiéres ; puis qu'il eſt certain que l'Expérience de nôtre tems ſeul, ou de quelque peu de générations ne ſuffit pas, pour nous inſtruire de tout ce que nous avons beſoin de ſavoir. Si les Anciens n'ont pas tous été du même ſentiment, comme il eſt certain qu'ils n'en ont pas été ; les Modernes ne s'accordent guére mieux. Il faut choiſir ce qui eſt conforme au Bon-ſens, dans les uns

& dans les autres ; & embellir ſes Ouvrages de tout ce qu'on y trouve de raiſonnable & d'exquis. Ainſi on ne peut guére reprendre la méthode de nôtre Auteur, à cet égard. On pourroit plûtôt trouver à redire au petit nombre de citations de Mr. *Hert*, qu'à leur trop grande quantité ; s'il ne témoignoit, qu'il n'a pas eu le tems d'en ramaſſer davantage. Il y a apparence, comme le juge Mr. *Barbeyrac*, dans la belle Préface, qu'il a miſe au devant de ſon *Pufendorf*, que Mr. *Hert* n'a fait cet amas, que pour faire plaiſir au Libraire, qui publia la troiſiéme Edition de cet Ouvrage, & qui ne lui donna pas le tems de faire un plus grand recueil des autoritez propres à illuſtrer & à confirmer ce que dit ſon Auteur.

Il prend auſſi quelquefois la liberté de le contredire, quoi qu'il témoigne d'avoir eu une très-grande eſtime pour ſon Ouvrage ; auſſi bien que Mr. *Barbeyrac*, qui s'eſt ſervi du même Droit. Il eſt très-utile, que ceux qui publient un Auteur, ne s'entêtent nullement de lui, & marquent même ſes fautes, pour empêcher que les opinions,

peu

peu fondées, ne ſe perpétuent, à la faveur de ſon autorité ; pourvû que d'ailleurs on lui faſſe l'honneur qu'il mérite. Les Lecteurs peuvent mieux juger, par la variété des opinions, de ce qui eſt vrai, ou faux. On doit être obligé à Mr. *Barbeyrac*, d'avoir relevé les fautes de *Pufendorf*, à cauſe de cela ; & à tous les autres, qui en ont fait autant, ſur les Auteurs qu'ils ont publiez.

J'ai remarqué que, ſur le Chap. XI. du Livre VIII. où il s'agit de ſavoir *comment on vient à n'être plus Citoyen, ou Sujet d'un Etat*, Mr. *Hert* s'oppoſe au ſentiment de ſon Auteur, qui ſoûtient qu'il y a pluſieurs cas, auquel cela eſt permis, quand même le Souverain ne le veut pas. Mais je ne vois pas qu'il en donne aucune raiſon, qui puiſſe ſatisfaire. Quand on ne peut pas vivre dans un lieu, parce que l'induſtrie, dont on ſe trouve pourvû, y eſt inutile ; eſt-il juſte que le Souverain contraigne un homme d'y mendier, ou d'y mourir de faim, lui & ſa famille ? Quand la Conſcience ne permet pas de demeurer dans un lieu, où l'on exige que l'on

l'on faſſe profeſſion de croire des ſentimens ; que l'on regarde comme faux ; ou de faire des choſes, que l'on croit contraires à la Volonté Divine ; ce Souverain a-t il droit d'empêcher qu'on ne s'en retire? Il n'y auroit rien au monde de plus injuſte, que cela. Perſonne n'eſt entré dans une Société, ſans ſuppoſer au moins tacitement, qu'il y pourroit ſubſiſter & vivre, ſelon les lumiéres de ſa Conſcience ; & lors que cela ne ſe peut, il eſt en droit de ſe tranſporter ailleurs. C'eſt un très-grand abus, que de s'imaginer, que le Souverain a droit de faire revenir, en ſon Etat, par des *Lettres Avocatoires*, ceux qui s'en ſeroient retirez, pour de ſemblables raiſons. Ce ſeroit encore une plus grande erreur, que de croire qu'un Souverain a un droit éternel, pour ainſi dire, ſur ſes Sujets, & ſur toute leur Poſtérité, qui l'autoriſe à les revendiquer à perpétuité, & en quelque lieu qu'ils ſe retirent, & à les punir de ce qu'ils ont violé ſa défenſe, de ſortir de ſes Etats, lors qu'ils tombent entre ſes mains. Ceux qui ſont dans ces Principes ne diſtinguent point la condition

des

des Sujets, qui ſont des hommes libres, de celle des Eſclaves.

II. *Les Devoirs de l'Homme & du Citoyen, tels qu'ils ſont preſcrits par la Loi Naturelle, traduits du Latin de feu Mr. le Baron de* PUFENDORF, *par* JEAN BARBEYRAC, *Profeſſeur en Droit & en Hiſtoire à Lauzanne, & Membre de la Société des Sciences à Berlin. Troiſiéme Edition, revuë avec ſoin, & augmentée d'un grand nombre de Notes du Traducteur.* A Amſterdam, chez Pierre de Coup, M DCC XV. in 8. pagg. 476. avec l'Index & les Préfaces.

CETTE Verſion avoit été publiée, pour la premiére fois, en cette Ville, l'an M DCC VII. & j'en parlai dans le XII. Tome de la *Bibliotheque Choiſie*. Depuis on a contrefait, à Luxembourg, cet Ouvrage, mais aſſez fautivement; comme l'Auteur le montre, dans ſa Préface. En voici une troiſiéme Edition, qui eſt beaucoup plus correcte, & qui eſt auſſi fort augmentée pour les Notes, comme on le verra dès les premiéres feüilles. Mr. *Bar-*

Barbeyrac a fort retouché le ſtile de ſa Verſion, qui en effet ne ſauroit être trop net, dans un Livre de cette nature.

Comme on avoit ſouhaité, dans l'endroit de la *Bibliotheque Choiſie*, que l'on vient de marquer, que Mr. *Puffendorf* eût mis, en certains endroits, quelques exemples des cas, auxquels il faut appliquer les Régles, qu'il établit; le Traducteur a ſuppléé à cela, en mettant des exemples par tout, où il a crû que cela étoit néceſſaire; afin que les Lecteurs ne fuſſent pas obligez de recourir, à tout moment, au grand Ouvrage, qui eſt le Commentaire de celui-ci; ou de chercher eux-mêmes l'application, dans laquelle ils pourroient ſe tromper, faute d'entendre aſſez les Principes de l'Auteur.

Par la même raiſon, Mr. *Barbeyrac* a expliqué, en peu de mots, tous les endroits, où il a crû qu'on ne comprendroit pas facilement les penſées de ſon Auteur; qui n'eſt pas également clair, par tout. Il a auſſi, comme il l'aſſure dans ſon Avertiſſement, ajoûté & redreſſé pluſieurs choſes, autant qu'il l'a

jugé

jugé à propos, pour rendre plus utile la lecture de cet Ouvrage. Il ne faut pas s'imaginer, qu'il n'ait fait en cela, que copier son Auteur, ou répéter ce qu'il avoit déja dit, dans le Traité *du Droit de la Nature & des Gens*. On pourra se convaincre du contraire, en comparant les nouvelles Notes de l'Abregé, avec les endroits du gros Ouvrage, auxquels elles répondent, & qui sont indiquez, avec soin, à la marge du Texte; quand l'Auteur commence à traiter des choses principales. On verra par-là, que le Traducteur a quelquefois rectifié les idées de l'Auteur, ou les siennes, & donné des ouvertures sur des questions difficiles, qui n'avoient pas été assez bien éclaircies.

On trouvera des exemples de cela, dans les Notes, que Mr. *Barbeyrac* a faites sur les premiéres feüilles de ce Volume; comme sur le Chapitre I. §. 5. & suiv. où l'Auteur a traité de la Conscience. Le Traducteur a développé, avec plus d'exactitude, les embarras de cette matiére; qu'il ne l'avoit fait sur le grand Ouvrage de Mr. *Pufendorf*. On n'a qu'à voir ce qu'il dit sur la Con-

Conſcience *antécédente*, & la *conſéquente* ; ſur la *déciſive*, & la *douteuſe* ; ſur la *démonſtrative*, & la *probable* ; ſur l'*irréſoluë*, & la *ſcrupuleuſe*. Le Traducteur a très-bien diſtingué tout cela, ſans quoi il eſt fort difficile de ſe former une idée juſte d'une ſi importante matiére. On peut voir encore ce qu'il dit, dans la ſuite, de l'Ignorance *vincible*, & *invincible*, tant en matiére de Droit, que de Fait. Ces endroits, comme tout le reſte de l'Ouvrage, méritent fort d'être bien méditez. Si on le fait, on ne ſe trouvera point embarraſſé, ſur les difficultez, que certaines gens font ; pour faire croire que les Peuples les plus corrompus, ſont les plus excuſables devant Dieu, parce que leur ignorance eſt invincible. S'il y a des choſes qu'on ne peut pas ſavoir naturellement, comme les véritez, dont nous ſommes redevables à la ſeule Révélation ; tout le reſte, qui regarde la Vertu & le Vice, peut facilement être découvert par la Raiſon naturelle, aidée par l'expérience de la vie. Mais ce n'eſt pas ici le lieu de s'étendre ſur cette matiére. On ne ſauroit, au reſte, trop recom-

recommander à la Jeuneſſe cet Ouvrage de Mr. *Puſendorf*, avec les Remarques de Mr. *Barbeyrac*; dont il n'y a perſonne, qui ne puiſſe faire un très-bon uſage, pourvû ſeulement qu'on ſoit capable de l'entendre.

III. *Diſcours ſur l'utilité des* LETTRES *&* *des* SCIENCES, *par rapport au bien de l'Etat, prononcé aux Promotions publiques du Collége de Lauſanne, le deuxiéme de Mai*, MDCCXIV. *par* JEAN BARBEYRAC, *Profeſſeur en Droit & en Hiſtoire, & préſentement Recteur de l'Académie de Lauſanne.* A Geneve, MDCCXIV. in 4. & à Amſterdam, chez P. Humbert, MDCCXV. in 12.

ON a fort bien fait à Lauſanne de prendre la coûtume de traiter en François quelque Sujet utile, le jour auquel ſe font les Promotions du Collége. Car quoi que ceux, qui s'appliquent à l'Etude, & qui y ſont engagez par leur Profeſſion, ſoient indiſpenſablement obligez de ſavoir & de poſſéder la Langue Latine; il y a beaucoup d'au-

tres personnes, qui n'y sont pas obligées, & qu'il est néanmoins très-important d'instruire, en quelque sorte, de ce qui regarde les Etudes. Tels sont les parens de ceux, que l'on y destine, ou ceux qui peuvent avoir des Enfans capables d'étudier. Il est de très-grande conséquence, que ces gens-là sachent de quelle utilité il est de savoir quelque chose, & qu'ils en soient convaincus, par des preuves sensibles & inconteſtables; puis que, sans en être bien persuadez, ils n'envoyent pas leurs Enfans dans les Academies, ni ne font pas les dépenses nécessaires, pour les faire instruire. Ce ne sont pas seulement les Hommes, mais encore les Dames, qui n'ont pas moins de part qu'eux, dans l'Education de leurs Enfans; qui doivent être convaincuës de l'utilité, & même de la nécessité des Sciences. Il est donc très-avantageux, pour le Public, que l'on fasse quelquefois, en Langues Modernes, des Discours propres à faire estimer le Savoir à ceux, qui n'en savent point d'autres.

Mr. *Barbeyrac* montre très-bien, dans celui-ci, qu'il est d'une grande

utilité

utilité de s'inſtruire de l'Art de raiſonner juſte, de la Morale, tirée de ſes Principes Philoſophiques; de l'Hiſtoire, & des ſentimens de l'Antiquité, puiſez dans les Originaux qui nous en reſtent; de la Medecine, des Mathematiques, & de tout ce qui en dépend, &c. Il étale d'un côté, le mal, qui eſt arrivé aux Peuples, pour n'avoir pas été inſtruits de ces Sciences: & de l'autre, les grandes lumiéres, que l'on en tire. Il eſt à ſouhaiter que ce Diſcours produiſe de l'effet ſur les eſprits de la Suiſſe, qu'on mépriſe injuſtement, comme ſi les habitans de ce Païs-là n'étoient pas propres pour les Sciences, mais ſeulement pour la Guerre. On peut dire de ce Païs-là, comme de tous les autres, *ſint Mæcenates, non deerunt, Flacce, Marones.* Si ceux, qui y peuvent tenir le rang de Mécenas, liſent avec quelque ſoin ce Diſcours, qui eſt plein de Bon-ſens & d'Erudition, & qui eſt bien tourné, il y a lieu d'eſperer que l'on verra renaître les Sciences en Suiſſe, pendant qu'elles s'éteignent en des lieux, où elles ont auparavant fleuri.

ARTICLE IV.

I. JACOBI VANIERII, *è Societate Jesu*, DICTIONARIUM POETICUM. A Lyon, MDCCX. in 4. En deux Tomes, dont le premier a 705 pages, & le second 644. Se trouve à Amsterdam chez J. Fred. Bernard.

ON trouvera ici, non seulement la quantité des mots, mais 1. leurs synonymes, 2. leurs épithetes; 3. les mots auxquels ils se joignent; 4. quantité d'expressions des Anciens, où ils se trouvent, tant en Prose, qu'en Vers. A cela, on a joûte, en François, les significations diverses des mots, & on a soin de les bien distinguer, & d'en rapporter des exemples à part, souvent même en quelque nombre; de sorte qu'on peut regarder cet Ouvrage, comme un bon Dictionaire Latin-François. Outre cela, il y a encore les noms des lieux & des personnes illustres, dont il est parlé, dans les Poëtes Latins sur tout; avec

avec leur hiſtoire en peu de mots, & quelques paſſages des Poëtes, qui les regardent. Ceux qui ont du penchant, & du talent à faire des Vers Latins, pourront ſe ſervir très-avantageuſement de ce Livre; & ceux-là même, qui ne cherchent que la ſignification des expreſſions, ſans deſſein de faire des Vers, ne s'en trouveront pas mal.

Il y a des gens, qui ſont en effet habiles, mais qui parlent avec mépris des Dictionaires, & qui, à ce qu'ils diſent, n'y daignent pas jetter les yeux. Quoi que je ne croye nullement, qu'ils les conſultent auſſi peu, qu'ils le diſent; il y a néanmoins quelque choſe de vrai, comme il le paroît, parce qu'ils nient ſouvent qu'un mot, ou qu'une expreſſion aient été en uſage en Grec, ou en Latin; dont on trouve, dans les Dictionaires, des exemples tirez des meilleurs Auteurs; & ſur leur mémoire, qui les trompe, effacent ces mots, ou ces expreſſions des Ecrits des Anciens. Par exemple, *Horace* dit, dans la I. Ep. du Livre I. Vers 105. en parlant d'un Ami d'un rang inférieur.

De te pendentis, te reſpicientis amici.

Nicolas Heinsius, qui étoit d'ailleurs un excellent Critique, en matiére de Poëſies, & qui étoit lui-même un grand Poëte Latin, croyoit qu'il falloit mettre ici *ſuſpicientis animi*; parce que *reſpicere* ſe dit d'un Supérieur à l'égard d'un Inférieur; & *ſuſpicere*, au contraire, d'un Inférieur à l'égard d'un Supérieur. Cela eſt vrai, mais comme toutes les Langues varient, *reſpicere* ſe dit auſſi dans le même ſens, que *ſuſpicere*; parce que les Inférieurs, lors qu'ils font, ou qu'ils diſent quelque choſe en préſence de ceux, qu'ils regardent comme leurs Supérieurs, qu'ils ne ſavent pas bien s'ils approuveront, ont accoûtumé de jetter l'œuil ſur eux; pour ſe régler ſur l'air, dont ils voyent que ces gens-là reçoivent ce qu'ils font, ou ce qu'ils diſent; ou, ſi l'on veut, parce que les Eſclaves regardoient leurs Maîtres, pour être prêts à obéir à leurs ordres, & même à leurs ſignes. Ainſi le P. *Vaniere*, après avoir mis la ſignification propre du verbe *reſpicere*, dit qu'il ſignifie auſſi *avoir égard*, & en met ces exemples. Le premier eſt d'*Ovide*, qui dit:

Quan-

Quantùm quisque ferat, respiciendus erit.

„ Il faudra avoir égard pour chacun, à proportion de ce qu'il „ apportera. Le second est de *Plaute* : *respice te, cum dicis injustè alteri.* „ Ayez égard à vous-même, quand „ vous dites des injures à un autre. Le troisiéme est de *Terence* : *respice ætatem tuam*, „ ayez égard à votre „ âge. Ainsi un Ami inférieur *a des égards*, & du *respect* pour son Supérieur. *Cesar* de la Guerre Civile Liv. I. C. 1. dit en parlant de quelque Sénateurs, qui le favorisoient : *Sin Cæsarem respiciant atque ejus gratiam sequantur, ut superioribus fecerint temppribus, &c.* „ Que s'ils „ avoient des égards pour César, & „ s'ils recherchoient sa faveur, comme ils avoient fait ci-devant, &c. *Corneille Severe* a dit, dans l'Eloge qu'il a fait de Ciceron, en parlant d'Antoine, qui, sans avoir égard à la vengeance Divine, avoit fait égorger ce grand Orateur :

—— *vec lubrica fata, Deosque*
Respexit, nullo luet hoc Antonius ævo.

De-là est venu *respectus*, pour *égard*,

ou reſpect, dont le P. *Vaniere* donne quelques exemples. Ajoûtez-y ces mots de *Juvenal*, Sat. VIII. 64.

Nil ibi Majorum reſpectus, gratia nulla Umbrarum, &c.

„ On n'a là aucun égard, ou reſ-
„ pect pour les Ancêtres, les Om-
„ bres n'y trouvent aucune faveur. *Apulée* a dit de même, dans ſon Apologie, pag. 320. de l'Edition d'*Elmenhorſt* : *ni me uxoris meæ reſpectus prohiberet*, „ ſi le reſpect, que j'ai
„ pour ma femme, ne m'en empêchoit. Le P. *Vaniere* cite de plus un endroit de *Ciceron*, qui eſt dans ſa Philippique V. C. 18. en parlant de Jule Ceſar : *Cùm reſpectum ad Senatum, aut ad bonos non haberet*, &c. Mais je ſoupçonne fort que *reſpectus* ſignifie-là *un refuge*, un ſecours ; vers lequel on tourne les yeux, quand on eſt en peine. Ainſi le même *Ciceron*, dans la Philippique X. C. 4. nomme l'Armée de Brutus : *reſpectum pulcherrimum, & præſidium Reipublicæ*, où ce mot marque très-certainement un ſecours. Le Pere *Vaniere* a oublié ce ſens. Il a auſſi cité ſur le verbe *reſpicio*, ce Vers de

de *Catulle* à Furius & à Aurelius : *nec meum respectet, ut antè, amorem.* Mais ces mots signifient, comme il me semble, „ qu'elle ne s'imagine „ pas de trouver du secours, en mon „ amour. On dit de même en Grec, ἀποβλέπειν εἴς τινα, pour dire, *dépendre de quelcun* ; comme les Dictionnaires l'apprendront à ceux, qui ne le savent pas. Après tout cela, on comprendra bien, qu'il n'est point besoin de changer, dans le passage d'*Horace*, *respicientis*, en *suspicientis*, contre l'autorité de tous les MSS. & des anciennes Editions, & qu'il est inutile d'apporter des passages, pour montrer que *suspicere* signifie respecter. Personne n'en doute, mais *respicere*, signifiant aussi la même chose, il quadre également bien à cet endroit.

II. JACOBI VANIERII, *è Societate Jesu*, PRÆDIUM RUSTICUM. A Toulouze, M DCC VI. in 12. pagg. 292. Se trouve ici, chez J. Frederic Bernard.

L'OUVRAGE du P. *Rapin*, *de Hortis*, matiére qui n'avoit point été traitée par *Virgile*, réüssit si bien

autrefois ; que le P. *Vaniere*, qui n'eſt pas moins bon Poëte, que lui, a eu ſujet d'eſpérer que ce Poëme *de Prædio Ruſtico*, ou de la Métairie, ne ſeroit pas moins bien reçu de ceux, qui ſe plaiſent à la Poëſie Latine moderne. Quoi que *Virgile* ait touché quelque peu d'endroits, dont il eſt traité dans ce Livre, comme ce qui regarde le Terrein & les Chevaux ; le P. *Vaniere* les a traitez tout différemment, & dans une autre vuë. Il ſe propoſe principalement d'enſeigner la maniére de retirer le plus de profit, qu'il eſt poſſible, d'une Métairie ; mais il ne laiſſe pas d'y avoir des digreſſions fort agréables, & qui relévent la matiére un peu ſeche, & incapable d'élevation, que l'Auteur a choiſie. Je dirai en général ce qu'il y a dans châque Livre, après quoi, j'en rapporterai quelques endroits. L'Ouvrage doit être diviſé en XII. Livres, dont on n'en a encore vu que dix. Le premier traite de ce qu'on doit conſidérer, lors que l'on achete une Métairie ; comme, ſi elle eſt bien ſituée, ſi elle eſt dans un lieu ſain, ſi les eaux y ſont bonnes, ſi elle rend quelque choſe, quel

quel eſt ſon voiſinage ; de la maniére de rétablir un Fonds négligé par celui, qui l'avoit poſſédé avant qu'on l'achetât ; de l'endroit auquel on doit bâtir la maiſon ; de la maniére de faire des Pepiniéres d'arbres ; de la conſervation des Forêts, &c. Dans le ſecond Livre, l'Auteur parle des Métayers, & des Valets, pour labourer, & cultiver les Jardins potagers & les Vignes. Le troiſiéme regarde le gros Bétail, où après que l'Auteur a dit quelque choſe des Chevaux, il s'étend ſur les Bœufs, les Anes & les Mulets, & traite de leurs maladies, & de la maniére de les guérir. Il n'oublie pas les Vaches, & le Fromage, que l'on fait de leur Lait. Le quatriéme contient des remarques, ſur le menu Bétail, ſur les Beliers, les Moutons, les Chévres, les Boucs, & les Pourceaux ; à quoi l'Auteur a joint les Chiens, tant pour la Chaſſe, que pour garder la Métairie & le Bétail. Le cinquiéme concerne les Arbres ſauvages & fruitiers, avec la maniére de les cultiver & de les enter. Le ſixiéme parle des Herbes potagéres, de la maniére de les cultiver, & de ce qu'il

faut ſemer, châque Saiſon de l'Année. Le ſeptiéme traite des Vignes & de leur culture ; & le huitiéme de la maniére de faire le Vin & de le garder. Dans le neuviéme, l'Auteur vient à la Baſſe-court, & à toutes ſortes de Volailles, qu'on y peut nourrir. Le dixiéme enfin, eſt des Pigeons, & de la maniére de les gouverner. Il finit par une Fable de ſa façon, où il feint qu'une Reine de Cypre nommée *Priſtera*, fut métamorphoſée en Colombe. Il a formé ſon nom ſur le Grec πιστιξ, qui ſignifie une Colombe, & qu'il a abregé, pour la commodité de la verſification. Le onziéme & le douziéme traiteront de la Chaſſe, comme l'Auteur nous l'apprend dans ſa Dédicace à Mr. de *Baſville*, Intendant de Languedoc, qui eſt en ce Païs-là le Mécenas des Gens Savans : comme Mr. le Premier Préſident de *Lamoignon*, ſon Pere, l'étoit autrefois à Paris. Le P. *Vaniere* le loüe lui & ſa Famille, en de très-beaux Vers, qui lui feront honneur chez la Poſtérité.

Il n'y a perſonne, qui n'ait ouï parler du fameux Canal du Languedoc, qui joint les deux Mers, & qui

qui en rend le Commerce facile. L'Auteur décrit, dans le I. Livre, pag. 13. trois choſes qui ſont les plus merveilleuſes, que l'on remarque dans ce Canal. La premiére, c'eſt que l'on a fait paſſer quelques Riviéres, par un Aqueduc, ſoûtenu par des Ponts; la ſeconde, qu'on a percé une Montagne, pour les faire couler au travers; & la troiſiéme, c'eſt qu'on les fait retomber de la Montagne par diverſes Ecluſes, qui en retiennent l'eau, pour ſervir au paſſage d'aſſez gros Bâteaux, qu'on fait deſcendre d'une Ecluſe dans l'autre. Voici les Vers, que je mettrai d'abord en Latin, & que je traduirai en ſuite en François, autant qu'il me ſera poſſible.

Gallia ſed gemino faciens commercia ponto,
Ignotos ratibus calles, tellure ſub ima,
Effodit; & longo ſuſpenſis fornice lymphis.
Quæ medium non inde procul per inane volabant,
Icariam viſæ naves timuiſſe ruïnam;
Nunc ſub humo verſæ, Stygii nigra verrere Diris [*ſus*
Stagna putent, & rapta tuos, Proſerpina, ca-
Formident; primos aditus & opaca locorum
Limina nî teneant, non atra Cupreſſus, & ore
Cerberus immani latrans, umbraque ſilentes;

Sed dulces olea & oves oviúmque magiſtri,
Quis tuto reſonare docêt loca garrula cantu.
Ergo citis naves ubi ſubterranea remis
Æquora ſulcarunt penetrato monte, pateſcût
Arva, vel Elyſiis adſingere quælia campis
Non potuit, qui nec Bliteram, nec Theſſala Tempe
Conſpexit vates. Sed amœni gratia ruris
Non movet inſolitâ puppes formidine captas.
Namque ubi proceſſere, jugo ſublimis ab alto
Labitur unda ſonâs; altos quo more per Alpes
Auctior imbre ruit, ſaxa inter inhoſpita, torrens.
Stant in præcipiti naves & lapſus aquarum
Suſpenſas tacito pinus horrore fatigat.
Abruptis tamen unde leves vix ante Capellæ
Decurrêre jugis, operum moliminе grandi,
Deſcenſus habet hinc faciles enerata navis.

„ La France, pour joindre le com-
„ merce des deux Mers, a ouvert
„ aux vaiſſeaux des chemins incon-
„ nus, ſous la terre. Après avoir
„ ſuſpendu les eaux, par une lon-
„ gue voute, ſur laquelle les Bar-
„ ques, qui y paſſoient, ſembloient
„ devoir craindre le ſort d'Icare;
„ elles pourroient s'imaginer qu'el-
„ les voguent ſur les Riviéres ſom-
„ bres des Enfers, & avoir peur
„ qu'il ne leur arrive la même cho-
„ ſe qu'à Proſerpine; ſi à l'entrée
„ de cette voute obſcure, au lieu

„ de

„ de triſtes Cyprès, au lieu des a-
„ boyemens de Cerbere, & au lieu
„ des Ombres, qui gardent le ſi-
„ lence ; on ne voyoit d'agréables
„ Oliviers, des Brebis & des Bergers,
„ qui font retentir ces lieux de leurs
„ Chanſons. Après que les Bar-
„ ques ont paſſé, à force de rames,
„ ces eaux ſoûterraines, au travers
„ de la Montagne ; elles voyent des
„ campagnes s'ouvrir, & des cam-
„ pagnes ſi charmantes, que les
„ Poëtes même, qui n'ont vû ni *Be-*
„ *ſiers*, ni les *Tempes* délicieuſes de
„ Theſſalie, ne ſont pas en état
„ d'en attribuer de ſi riantes aux
„ Champs Elyſées. Mais la beauté
„ de cette vûë ne touche pas tant
„ ceux, qui conduiſent ces Barques;
„ que la peur, qui les prend à la
„ ſortie de cette voute. L'eau ſur la-
„ quelle elles paſſent, tombe du haut
„ de la Montagne, avec grand
„ bruit : comme on voit ſur les
„ Alpes les torrens, enflez des eaux
„ de la pluye, ſe précipiter entre
„ des rochers inacceſſibles, & don-
„ ner une peur ſecrete aux Pins, ſuſ-
„ pendus par leurs racines en ces
„ lieux. Néanmoins les Barques
„ chargées deſcendent doucement,

„ d'où

„ d'où, par des rochers, les Che-
„ vreux legers avoient auparavant de
„ la peine à venir en bas ; ce qui
„ ne s'eſt pu faire, ſans un travail
„ immenſe.

Je mettrai encore ici la deſcription, que l'Auteur fait de l'origine des Fontaines, un peu plus bas, où après avoir dit, que l'eau qui tombe des Montagnes eſt la plus ſaine, il continuë ainſi, pag. 17.

Seu vacuis inter ſpatiis, victæque tepenti
Sole nives, pluviiq; imbres cogantur; aquarũ
Quo velut boſpitio fontes & flumina manant;
Seu Pelagi terras ambit quæ lympha jacentes
Secretas agat uſq; vias, mare ſubter & agros,
Atque undam premat unda gravis, fluctúmque propellat
Fluctus & occulto juga trudat in ardua ductu,
Humor ut in pannos ſurſum deſertur; ut alto
Fons è monte cadens, plumboque receptus in auras
Proſilit; & quantùm primo caput extulit ortu
Sublimis, rapido tantùm petit aëra jactu.
Nam mare mobilibus ventis, eſtúque diurno
Cùm tumuit, liquidos tollens ad ſidera montes,
Oceani ripas terrarúmque ardua vincit;
Subjectáſque premens lympharum pondere lymphas
Acta per innumeras terris ſua flumina venas
Reſtituit, montes etiam librata per altos.
Seu poſito velut igne, meri, florúmq; calentum
Spiritus

Spiritus ad coſtas ſuprà frigentis aheni
Hæret & in tenues factò fluit agmine guttas:
Seu qui multus ineſt, ſub humo, calor abditus, undam
Oceani, terræ per viſcera cæca meantem
Calfacit & ſurſum fumos emittit aquoſos;
Qui ſimulac vacui tetigerunt concava montis;
Denſatus vapor in tenuem ſe colligit imbrem,
Qui gravitate ſuâ montis ſalebroſa volutus
Per latera hinc, illinc venas rimatur apertas
Atque humiles, juga per declivia, fertur in agros.

„ Soit que les Néges fonduës, par
„ la chaleur du Soleil, & que les
„ Pluyes ſe raſſemblent dans les eſ-
„ paces vuides ; d'où les Sources &
„ les Riviéres deſcendent, comme
„ de leur maiſon. Soit que l'eau
„ de la Mer, qui environne la Ter-
„ re, ſe faſſe des chemins ſecrets,
„ ſous la Mer même, & ſous les
„ campagnes, qu'une onde enſuite
„ en preſſe une autre, par ſon poids,
„ & qu'un flot en faſſe avancer un
„ autre, & le pouſſe ſur les Mon-
„ tagnes, par des canaux cachez:
„ comme l'eau monte, par un drap,
„ qu'elle trempe par le bas, ou com-
„ me une Source qui tombe d'une
„ haute Montagne, & qui eſt en-
„ fermée dans des tuyaux de plomb,

„ s'é-

„ s'élance en l'air, lors qu'elle en
„ ſort, & autant qu'elle eſt élevée,
„ dans ſon origine, autant jaillit-
„ elle dans l'air, en un jet d'eau.
„ Lors que la Mer agitée par les
„ vents rapides, & par le flux qu'el-
„ le ſouffre tous les jours, s'enfle
„ & éléve juſqu'aux aſtres des mon-
„ tagnes liquides; elle monte au
„ deſſus des bords de l'Océan, &
„ ſurpaſſe les terres les plus hautes.
„ En cet état, l'eau inférieure &
„ preſſée, par celle qui eſt au deſ-
„ ſus d'elle, eſt forcée de rentrer
„ dans la terre, par une infinité de
„ veines, & ſe trouve en équilibre
„ avec les plus hautes Montagnes.
„ Soit que comme quand on diſtille,
„ par le moyen du feu, mis ſous un
„ Alembic, l'eſprit du Vin & des
„ Fleurs échauffées, s'arrête aux
„ côtez froids du vaiſſeau de cuivre
„ qui eſt au deſſus, & réüni, ſe
„ forme en gouttes: ainſi la gran-
„ de chaleur, qui eſt cachée, ſous
„ la terre, échauffe la liqueur de
„ l'Océan, qui coule par ſes en-
„ trailles, & la change en vapeurs
„ aqueuſes; qui n'ont pas plûtôt
„ touché les côtez creux des Mon-
„ tagnes, qu'elles ſe condenſent &

„ for-

„ forment une pluye ſubtile, qui
„ par ſon poids coule par les ro-
„ chers inégaux, cherche par tout
„ quelque ouverture, & l'ayant
„ trouvée, coule enſuite par la
„ pente des cimes d'où elle ſort.

On voit par-là que le P. *Vanière* n'eſt pas de ces Poëtes, qui ne ſavent que penſer ce qu'ils ont lu dans les Poëtes anciens, & l'exprimer par des expreſſions ramaſſées de leurs Ecrits & couſuës enſemble, ſans génie & ſans art. Pour faire des Vers, qui méritent d'être lus, il faut avoir une connoiſſance aſſez étenduë de quantité de ſujets, qu'on ne trouve pas dans les Poëtes, & poſſéder la Langue Latine, en ſorte que l'on exprime ce que l'on ſait, comme les Romains auroient pu eux-mêmes l'exprimer, s'ils l'avoient ſû, & s'ils euſſent voulu le dire en Vers. Mais c'eſt ce qui n'eſt nullement facile, & qui eſt infiniment au deſſus de la portée de bien des gens, qui croyent être Poëtes. On verra, dans le II. Livre, une deſcription fort agréable d'une Nôce de Village, apparemment comme cela ſe fait dans le Haut-Languedoc, où l'Auteur demeure;

dans

dans le IV. quelques hiſtoires remarquables de la fidélité des Chiens, & une Digreſſion, contre l'opinion de *Deſcartes*, qui prétendoit (ſi néanmoins il parloit ſérieuſement) que les Bêtes ne ſont que des Machines; dans le V. la maniére dont les Plantes ſont nourries, par un ſuc, qui circule dans leurs Fibres, comme le ſang dans les Artéres & dans les Veines des Animaux; dans le VIII. l'utilité du Vin, pris moderément, & le mal, que cauſe l'Yvrognerie; dans le X. enfin, la Fable de *Priſtera*, dont j'ai déja parlé. On pourroit produire une bonne partie de tout cela, ſans que les Lecteurs s'ennuyaſſent à le lire; mais il vaut mieux qu'ils ayent recours à l'Original. Le P. *Vaniere* fait honneur à ſa Patrie, & montre que les Muſes ne ſont pas ſi prêtes à s'enfuir de France, que quelques Etrangers, à qui elle eſt inconnuë, ſe l'imaginent. Il eſt à ſouhaiter qu'il acheve enfin ſon Poëme.

A R-

ARTICLE V.

NOUVELLE BIBLIOTHEQUE DES AUTEURS ECCLESIASTIQUES, *contenant l'Hiſtoire de leur Vie, la Critique & la Chronologie de leurs Ouvrages, le ſommaire de ce qu'ils contiennent, un Jugement ſur leur ſtile & ſur leur Doctrine, & le dénombrement des différentes Editions de leurs Oeuvres.* Par *Mre.* LOUÏS ELLIES DU PIN, *Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, & Profeſſeur Royal. Seconde Edition revuë, corrigée & augmentée, Tome* XIX. *des Auteurs vivans du XVII. Siécle de l'Egliſe.* A Amſterdam, chez P. Humbert, M.DCC.XV. in 4. pagg. 428. avec les Index.

CET Ouvrage n'eſt pas un Livre, dont on doive donner un Extrait ſuivi; puis que ce n'eſt qu'un Extrait des Livres des Auteurs, dont il y eſt parlé. D'ailleurs ce Recueuil eſt ſi connu, par les Editions de Paris & de Hollande, qui s'en ſont faites, qu'il y

a peu de gens de Lettres, qui n'en ſoient inſtruits. En voyant les Volumes XVII. & XVIII. qui contiennent les Auteurs morts du XVII. Siécle, lors que l'Auteur y travailloit; on avoit cru que ce ſeroit le dernier de *la Bibliotheque des Auteurs Eccleſiaſtiques*, quoi que l'Auteur eût promis de parler des Vivans; parce qu'il paroiſſoit dangereux de publier ce qu'on penſe de gens qui vivent, & qui ne manquent pas de prendre en mauvaiſe part les véritez peu avantageuſes, que l'on peut dire d'eux; ou qui ſe choquent même ſouvent, de ce qu'on ne les loüe pas, à leur gré. On en connoît, qui ſavent ſi peu vivre, qu'ils ſe ſont fâchez, que l'on ait pris le ſoin d'excuſer certaines choſes, qui méritoient d'être cenſurées. Cependant, cet Auteur a paſſé par deſſus ces conſidérations. Je ne le nomme pas Mr. *Du Pin*, parce que l'Auteur de la Préface du XVIII. Tome, en parle comme d'un mort, & témoigne que Mr. *Du Pin* n'a point continué cette *Bibliotheque Eccleſiaſtique*, qu'il a faite au XVI. Siécle inclusivement.

Quoi que ce dernier Volume, touchant

chant les Auteurs du XVII. Siecle, fût destiné pour les Auteurs vivans, au tems auquel il s'imprimoit ; il en est mort plusieurs depuis, comme les PP. *Mabillon*, l'*Ami* & *Ruinart*, Bénédictins, Mr. *Simon*, Prêtre, le P. *Pezron*, Bernardin, Mr. *Faydit*, Prêtre, Mr. *Zacagni*, Garde de la Bibliotheque Vaticane, & autres. D'ailleurs, il ne faut pas s'imaginer, que l'on voye ici tous les Docteurs Catholiques Romains, qui ont écrit au XVII. Siécle. Le nombre en est infiniment plus grand, mais l'Auteur a choisi, dans ce Volume, comme on a fait dans les précédens ; & a mis, sur tout, ceux de France, dont les Livres sont plus communs & les personnes plus connues à Paris, que les Livres & les personnes des Etrangers. Ceux qui auront besoin de savoir quels Ouvrages les Auteurs, dont il est parlé ici, & qui sont plus de deux cens, à compter tant les morts, que les vivans, ont écrit, & quand ils ont paru, le trouveront ici en bon ordre, & selon le tems, auquel ils ont été imprimez. Il y a aussi des Extraits de ces Ouvrages, & quelques

ques particularitez de la vie des Auteurs, autant qu'on l'a pu ſavoir, ou autant qu'il a été à propos d'en mettre, pour ne pas choquer les perſonnes dont on parle.

Par exemple, il eſt parlé au long du P. *Hardouin* Jeſuite, à la p. 104. de quelques Ouvrages Théologiques & Eccleſiaſtiques qu'il a faits, & de ſon ſentiment, touchant la ſuppoſition de preſque toute l'Antiquité. Mais il n'eſt pas parlé de l'Edition de toutes ſes Oeuvres, faite à Amſterdam en MDCCIX. ni de la rétractation, que ſes Supérieurs ont exigée de lui. On en a dit quelque choſe, dans la *Bibliotheque Choiſie*, Tome XVIII. Il vient de paroître ici une feüille volante ſur cette matiére, avec ce titre : *l'Athéiſme découvert*, par le R. P. *Hardouin*, *Jeſuite*, *dans tous les Ecrits de tous les PP. de l'Egliſe*, *& des Philoſophes modernes*. Je ne ſai ſi c'eſt une fiction, ou une vérité, mais on y rapporte quelques réflexions d'un jeune Homme ; qui ayant étudié ſous les Jeſuites, & qui ennuyé de leur Théologie, s'étoit adreſſé au P. *Hardouin* ; qui lui avoit découvert ſon Syſtême, & dont il ſemble rappor-

rapporter les propres termes ; au moins il veut qu'on le croye. On prétend, que ce qui a jetté ce Jesuite, dans ces étranges penſées, c'eſt que ſuppoſant que l'Egliſe eſt infaillible, & incapable, par conſéquent, de variation ; & trouvant néanmoins que les Peres de l'Egliſe ne s'accordent nullement, avec pluſieurs ſentimens modernes de l'Egliſe Romaine ; il avoit jugé tous les Peres ſuppoſez, auſſi bien que pluſieurs des Auteurs profanes Grecs & Latins, qui s'y trouvent citez. Si l'Egliſe n'a point varié, il faut avouer qu'il eſt fort étrange de trouver les Peres oppoſez aux ſentimens modernes ; mais il eſt infiniment plus raiſonnable, de croire que l'Egliſe a varié, que de regarder toute l'Antiquité comme ſuppoſée ; ce qui ne ſe peut croire, ſans trouble de cerveau.

Il y a auſſi un très-grand article de Mr. *Du Pin*, qui contient des Extraits de tout ce qu'il a publié, juſqu'à l'an MDCC. & l'Auteur en parle avec beaucoup d'éloge ; ce qui me perſuade, que Mr. *Du Pin* n'en eſt pas l'Auteur. Il n'y eſt rien dit de l'affaire *du Cas de Conſcience*,

ſouſcrit par quarante Docteurs de Sorbonne, dont il en étoit un, ni des ſuites de cette affaire. Il n'y eſt pas parlé non plus de l'Ordonnance, que Mr. l'Archevêque de Paris donna en MDCXCIII. contre la *Bibliotheque Eccleſiaſtique* de ce Docteur; qu'il condamna, comme contenant *pluſieurs Propoſitions fauſſes, téméraires, ſcandaleuſes, capables d'offenſer les Oreilles pieuſes, tendantes à affoiblir les preuves de la Tradition, ſur l'autorité des Livres Canoniques, & en pluſieurs autres articles de Foi; injurieuſes aux Conciles Ecuméniques, au Saint Siége Apoſtolique, & aux Peres de l'Egliſe; erronées, & induiſantes à héréſie reſpectivement.* L'Archevêque auroit bien voulu faire plûtôt corriger ce Livre; mais *le mal*, comme il dit, *étant preſque répandu par tout l'Ouvrage*; il trouva plus à propos de le condamner, d'en défendre la lecture, & de le ſupprimer. Le Parlement le ſupprima auſſi. Mais on épargna la perſonne de l'Auteur; à cauſe de ſa ſoûmiſſion abſoluë à l'Ordonnance de l'Archevêque, à qui il donna une Déclaration ſur douze Chefs, ſignée de ſa main, où il

il reconnoît, en partie, de s'être trompé, & s'explique sur le reste; en avouant qu'il n'avoit pas bien exprimé sa pensée, ni assez pesé les termes dont il s'est servi. On a imprimé l'Ordonnance de Mr. l'Archevêque, la Déclaration du Docteur censuré, & l'Arrêt du Parlement de Paris, pour une seconde fois en M DC XCVIII. sous ce titre : *le Sieur Ellies Du Pin, Auteur de la Nouvelle Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques, condamné par lui-même, par Mr. l'Archevêque de Paris, & par le Parlement.*

Je ne mets pas cela ici, pour faire tort à cet Ouvrage. Au contraire, je suis persuadé que ceux, qui examineront la chose, ne l'en estimeront que davantage; sur tout, parmi les Protestans éclairez.

ARTICLE VI.

LA PRATIQUE DU THEATRE, par l'Abbé d'AUBIGNAC, *Ouvrage très-nécessaire à ceux, qui veulent s'appliquer à la composition des Poëmes Dramatiques, qui les récitent en Public, ou qui prennent*

plaiſir d'en voir la repréſentation. A Amſterdam, chez J. Frederic Bernard, M DCC XV. en trois Volumes in 8. dont le premier à 368 pages, le ſecond 176. & le troiſiéme 232.

AVANT le milieu du Siécle paſſé, on recommença en France, à compoſer des Piéces Dramatiques, avec plus d'art & de méthode, qu'on n'avoit fait auparavant ; car on n'avoit juſqu'alors obſervé preſque aucune des régles, que les Anciens avoient données, ſur cette eſpéce de Poëſie. Mais il s'en faloit beaucoup, qu'on fût venu à rien compoſer, où l'on ne commît pas des fautes aſſez groſſiéres ; comme il paroît, par la Critique que *Pierre Corneille* a faite lui-même de ſes propres Tragédies. Le Cardinal de *Richelieu*, comme on le voit dans le premier Chapitre du Livre I. de la *Pratique du Théatre* ; par *François Hédelin*, Abbé d'Aubignac, entreprit de réformer ce deſordre, & conſulta, là-deſſus, cet Abbé. Ce fut pour lui complaire, qu'il entreprit d'écrire cette Pratique du Théatre, que le Cardinal avoit paſſionnément

nément ſouhaitée ; dans la penſée qu'elle pourroit inſtruire les Poëtes, & régler leurs compoſitions, par les régles du Bon-ſens. Cet Abbé avoit auparavant dreſſé, par ſon ordre, un *Projet, pour le rétabliſſement du Théatre François*. On le peut voir, à la fin de ce Volume. Ce deſſein fut ſi agréable, au Cardinal, & il conçut tant d'eſpérance de le faire réüſſir ; qu'il obligea l'Abbé d'entreprendre de traiter, avec plus d'étenduë, ce qu'il n'avoit fait que toucher ſommairement ; comme il l'a fait dans cette *Pratique du Théatre*, qui eſt la principale Piéce de ces trois Volumes. La mort du Cardinal fit évanouïr ce deſſein, mais l'Auteur ne laiſſa pas de publier ces deux Piéces, pour ſervir aux Poëtes, qui en voudroient faire uſage.

I. La *Pratique du Théatre* eſt différente, † ſelon l'Auteur de la *Théorie*, en ce que celle-ci ne contient que des Maximes générales ; au lieu que la premiére en eſt l'application. On avoit traité, avant nôtre Abbé, fort au long, de l'excellence du

† *Liv. I. Chap.* 3.

Poëme Dramatique, de ſon origine, de ſes progrès, de ſa définition, de ſes eſpéces, de l'unité de l'Action, de la meſure du tems, de la beauté des événemens, des ſentimens, des mœurs, du langage, & de mille autres matiéres ſemblables, ſeulement en général, & c'eſt ce qui fait la Théorie du Théatre. Mais pour les Obſervations, qu'il falloit faire ſur ces Maximes, comme l'adreſſe de préparer les Incidens, & de réünir les tems & les lieux, la continuité de l'Action, la liaiſon des Scenes, les intervalles des Actes, & cent autres particularitez; il ne nous en reſte rien de l'Antiquité, & les Modernes en ont ſi peu parlé, qu'on peut dire qu'ils n'en ont rien écrit du tout. Voilà ce que l'Auteur appelle la Pratique du Théatre, & ſur quoi roule une grande partie de ſon Ouvrage; où il ne laiſſe pas de mêler beaucoup de Théorie, comme le fondement de ce qu'il dit. Il traite tout cela, généralement parlant, avec beaucoup de jugement, & même d'exactitude. Pour mieux faire ſentir l'application des Régles, il critique beaucoup de Piéces & d'endroits des An-

Anciens & des Modernes. Auſſi cet Ouvrage, quoi qu'il ſe trompe en quelque détail, à l'égard de l'Antiquité, a-t-il été toûjours eſtimé; & le Public ſaura gré au Libraire de l'avoir rendu plus commun, car il étoit devenu aſſez rare.

On ne peut entrer en aucun détail de cet Ouvrage, que l'on doit lire dans l'Original, pour en profiter. On dira ſeulement, que dans le I. Livre, il traite des Régles des Anciens, & réfute les Objections, qu'on leur fait; après quoi il donne la maniére de s'inſtruire, avant que d'entreprendre de faire un Poëme Dramatique. Il fait voir que les Acteurs ne doivent jamais s'adreſſer aux Spectateurs, & leur parler en qualité d'Acteurs, comme *Plaute* l'a fait, en quelques-unes de ſes Comédies, & qu'on ne doit pas mêler la repréſentation avec la vérité de l'Action théatrale; & enfin de quelle maniére le Poëte doit connoître les décorations, & les actions néceſſaires, dans une Piéce de Théatre. Dans le II. Livre, il parle du ſujet & de ſa vrai-ſemblance, de l'Unité & de la Continuité de l'Action, des Epiſodes, de l'Uni-

té du lieu & du tems, de la préparation des Incidens, du Dénouëment & de la Catastrophe, & en dernier lieu de la Tragicomédie. Le III. Livre renferme les sentimens de l'Auteur, sur les parties, qui constituent le Poëme Dramatique; des Episodes, selon la Doctrine d'Aristote & de leurs récitateurs; des Chœurs, des Actes, & des Scenes; des Monologues, ou des Discours, qu'un seul Personnage tient sur le Théatre, & des *à parte*, ou des Discours faits en soi-même, en présence de quelque autre; & enfin des Stances, qu'on met quelquefois dans les Tragedies. Le IV. Livre roule sur les Personnages & sur les Acteurs, & ce que le Poëte y doit observer; sur le Discours en général, les Narrations, les Délibérations, les Instructions, les Discours Pathétiques, ou les Passions, les Figures, & enfin les Spectacles, les Machines & les Décorations de Théatre. On voit par-là plus distinctement, en quoi consiste ce que l'Auteur a nommé la *Pratique du Théatre*; sur quoi il fait voir, qu'il avoit très-bien étudié sa matiére, & qu'il avoit lû toutes les

Piéces

Piéces Dramatiques anciennes & modernes, avec beaucoup d'attention & de diſcernement. Il y a infiniment à profiter, pour tous ceux qui veulent bien juger de cette ſorte de choſes. L'Auteur eſt peut-être un peu trop rigide ſur les Régles, qu'il avoit tirées des Anciens, pour la plus grande partie; & il explique leurs expreſſions, en quelques endroits, d'une maniére qui ne peuvent pas ſatisfaire ceux, qui entendent les anciens Originaux, comme on le verra dans la ſuite.

Après *la Pratique du Théatre*, on trouve l'Analyſe & l'examen de la premiére Tragédie de *Sophocle*, intitulée *Ajax*, *le Porteur de Foüet*; ſur les principales régles du Théatre, données par l'Auteur. Il en fait voir les beautez, avec beaucoup d'eſprit, & l'on ne peut pas douter qu'elle n'en ait de fort grandes. Mais ſi on la lit, avant que d'en lire l'examen, comme il le faut néceſſairement; on verra que nôtre Auteur ſupprime bien des choſes, qu'on pourroit reprendre à la rigueur, & loüe quelquefois trop ce qui eſt d'ailleurs eſtimable.

On trouve après cela, un Juge-

ment de la Tragédie de *Panthée*, écrit sur le champ, & envoyé au Cardinal de Richelieu, par son ordre. Quoi qu'il en loue les Vers & les beaux sentimens, il en trouve, avec raison, toute l'Economie mauvaise, & en censure divers endroits, avec justice.

Enfin, le Volume finit par le Projet, pour le rétablissement du Théatre François, dont on a déja parlé.

II. Le second Volume contient un Discours de Mr. *Menage*, sur la troisiéme Comédie de *Terence*, intitulée *Heautontimorumenos*, ou *Celui qui se punit soi-même*, contre l'Abbé d'*Aubignac*. La contestation roule sur un sujet fort mince, & qui ne devoit pas être la cause d'une replique aussi aigre, que celle de l'Abbé; qui prit la chose trop à cœur, comme on le pourra voir, par l'examen des Piéces. Cette querelle donna néanmoins lieu à l'un & à l'autre de dire d'aussi bonnes choses, que la nature de ce démêlé le pouvoit souffrir. Ceux, qui s'appliquent aux belles Lettres, y pourront trouver bien des choses, qu'ils ne seront pas fâchées d'avoir lues. Voici l'histoire, le sujet & les incidens

dens, comme Mr. *Menage* les rapporte dans son Avertissement. On verra, si l'on veut, par la lecture des Piéces du Procès, qu'il parle avec assez de sincérité.

Cette querelle nâquit, entre nos deux Auteurs, en M DC XL. L'Abbé d'*Aubignac* soûtenoit que l'action de l'*Heautontimorumenos* ne duroit que dix heures, parce qu'il jugeoit qu'elle devoit être aussi courte qu'il étoit possible, & même que, si cela se pouvoit, elle ne devoit pas durer plus long-tems, que la représentation du Théatre; sur quoi, l'on peut voir le Ch. 7. du II. Livre de sa Pratique. Mr. *Menage* prétendoit que l'action de cette Comédie de *Terence* en comprénoit plus de douze, & qu'elle ne laissoit pas d'être réguliére; quand même il faudroit entendre d'un jour artificiel de douze heures, *le tour du Soleil*, dans lequel *Aristote* a renfermé la durée du Poëme Dramatique; parce que ce Philosophe ne dit pas que cela soit tout à fait nécessaire, mais qu'il ne faut pas excéder ce tems de beaucoup. Voilà le fonds de la dispute, dont le réste ne consiste qu'en Incidens.

L'Abbé d'*Aubignac* mit ſes raiſons par écrit, & fit imprimer, la même année, un Diſcours ſur cette Conteſtation, intitulé : *Diſcours ſur la troiſiéme Comédie de* Terence, *intitulée*, Heautontimorumenos, *contre ceux qui penſent qu'elle n'eſt pas dans les Régles anciennes du Poëme Dramatique.* Il l'adreſſa à Mr. *Menage*, ſans y mettre néanmoins ſon nom, ni celui de l'Auteur. Mr. *Menage* y fit une *Réponſe*, dans laquelle il ne mit pas non plus ſon nom. Cela ſe paſſa honnêtement, de part & d'autre, & ils demeurérent amis, comme auparavant.

En MDCL. Mr. *Menage* faiſant imprimer ſes Oeuvres diverſes, ſous le titre d'*Ægidii Menagii Miſcellanea*, il fit entrer en ce Recueuil ſon Diſcours ſur l'*Heautontimorumenos* de *Terence*, qu'il avoit retouché ; & y joignit celui de l'Abbé d'*Aubignac*, ſans le nommer. Ce dernier s'en choqua, & ſe plaignit qu'il y avoit, dans la ſeconde Edition de la Réponſe de ſon Adverſaire, des choſes qui lui étoient injurieuſes. Mr. *Menage* ſoûtient que non ; au moins dans cette Edition (car je n'ai pas vû la ſeconde) il n'y a rien que l'on puiſ-

ſe

ſe nommer injurieux, ni aucun terme de mépris.

Cinq ans après, l'Abbé d'*Aubignac* fit imprimer une Replique à cette Réponſe, intitulée, *Terentè juſtificè*, &c. qui eſt pleine d'aigreur & de traits injurieux. Mr. *Menagé* averti de cela, par ſes Amis, proteſta qu'il ne la liroit point, & s'en déclara dans la Dédicace de ſes *Amœnitates Juris*, qu'il publia en M DC LXIV. Il dit ſeulement quelque choſe ſur le titre du Livre de ſon Adverſaire, qui étoit encore en vie alors, & qui mourut peu d'années après.

En M DC LXXXVII. à une occaſion qu'il rapporte, & que l'on verra dans ſon Avertiſſement, il lut néanmoins ce Livre, & y trouva ſi peu de ſujet de changer de ſentiment, qu'il réſolut de faire imprimer ſon Diſcours corrigé & augmenté; & ce Diſcours parut bien-tôt après en Hollande, tel qu'il eſt dans cette Edition. Mr. *Menage* croit y avoir démontré, que l'action de la Comédie de *Terence*, dont il s'agit, avoit duré du moins quinze heures; ce qui eſt fort vrai-ſemblable, quelques efforts que faſſe ſon Adverſai-

re, pour montrer qu'il se trompe. Mr. *Hédelin* écrit, avec plus de feu & d'agrément que Mr. *Menage*, quoi qu'il y ait dans son stile quelque chose qui a vieilli. Il étoit, comme je croi, plus propre à un Ouvrage, qui demandoit du génie, comme sa *Pratique du Théatre*, que ne l'auroit été Mr. *Ménage*; mais ce dernier entendoit mieux le Grec & le Latin que lui, & avoit en général plus de littérature. C'est ce qui paroît clairement, par son Discours sur *Terence*, où il y a quantité de questions incidentes, qui en peuvent convaincre le Lecteur. Telle est celle, qui regarde le sens des mots d'Aristote, qui veut que l'action du Poëme Dramatique, ne tienne pas plus *d'un tour de Soleil*, (περίβολος τοῦ ἡλίου) ou *qu'elle ne s'en éloigne guére*. Mr. *Menage* fait voir qu'on peut entendre, par-là 24. heures, ou environ, au lieu que son Adversaire prétendoit qu'il ne falloit entendre, que douze heures; mais que, quand ce dernier sentiment seroit vrai, *Terence* ne s'en seroit pas éloigné. Le premier article, dans son Avertissement, divers incidens de ce Procès littérai-

re,

re, qui concernent le lieu de la Scene, & le tems de l'année, où l'on ſuppoſe que l'action de la Piéce de *Terence*, ou plûtôt de *Menandre*, s'eſt paſſée; ce qui lui donne lieu de remarquer pluſieurs choſes, touchant les Fêtes de Bacchus à Athenes. Il y a auſſi divers endroits de *Terence*, & d'autres Auteurs expliquez, ou défendus, ou cenſurez, qui montrent le ſavoir de Mr. *Menage*. Il faut néanmoins reconnoître, qu'il a eu l'avantage de parler le dernier, & d'examiner à loiſir la matiére, dont il s'agiſſoit.

III. DANS le troiſiéme Volume, il y a le premier Diſcours de Mr. d'*Aubignac* ſur *Terence*, & ſa Replique à la Réponſe de ſon Adverſaire, où ſon *Terence juſtifié, par Meſſire François Hédelin, Conſeiller, Aumônier, & Prédicateur ordinaire du Roi, Abbé d'Aubignac, contre les Erreurs de Maître Gilles Menage, Avocat en Parlement*. Quoique l'Abbé écrive avec trop d'aigreur, ſur une choſe de ſi peu de conſéquence, & qu'il ſe trompe à pluſieurs égards; il ne laiſſe pas d'y avoir à profiter, pour la choſe même.

ARTICLE VII.

ORATIO DOMINICA *in diversas omnium ferè Gentium Linguas versa & propriis cujusque Linguæ characteribus expressa, unà cum Dissertationibus nonnullis de Linguarum Origine, variisque ipsarum permutationibus; Editore* JOANNE CHAMBERLAYNIO, *Anglo-Britanno, Regiæ Societatis Londinensis & Berolinensis Socio.* A Amsterdam, où il se vend chez Boom, in 4. pagg. 406. MDCCXV.

I. ON avoit déja vû quelques Editions de l'Oraison Dominicale, en diverses Langues & Dialectes, tant anciennes que modernes; mais il n'y en avoit aucune qui fût si ample que celle-ci, qui paroît par les soins & aux frais de Mr. *Chamberlayne.* Ceux qui aiment l'étude des Langues, & qui se plaisent à la diversité des caractéres, verront avec plaisir, en ce Volume, une étonnante variété de différentes Lettres. Il seroit à souhaiter

ter que cela ſervît à l'intelligence de l'Oraiſon Dominicale; mais c'eſt ce qu'il faut chercher plûtôt dans les Commentaires, que l'on a écrits ſur le Nouveau Teſtament. Si l'on avoit cette Priére en Hebreu, telle qu'elle étoit dans l'exemplaire Hebreu, dont les Nazaréens ſe ſervoient; on en pourroit tirer plus de lumiére, que de toutes les Verſions tant Orientales, que d'autres Langues, qui ſont toutes plus récentes & faites ſur le Grec. Il ſeroit à ſouhaiter que Saint *Jerôme* nous l'eût toute conſervée, au lieu qu'il n'en rapporte qu'un ſeul mot, ſur le Chap. VI. de Saint Matthieu, où il dit, qu'au lieu du mot qu'on traduit *quotidien*, il y avoit *mahhar* מחר, qui ſignifie *demain*, & en général l'*avenir*, ce qui fait un fort bon ſens; que j'ai ainſi exprimé dans ma Verſion Françoiſe, que l'on a miſe dans ce Recueuil, entre les autres : *donne-nous, à l'avenir, chaque jour nôtre pain.*

Mr. *Wilkins*, qui a eu ſoin de cette Edition, y a mis une longue Préface, où il fait paroître beaucoup de connoiſſance des Langues Orientales, & où il nous apprend

d'où

d'où il a tiré quelques-unes des Verſions, qui n'avoient pas encore vu le jour. Il a ſuivi les copies, qu'il en a reçuës, ſans y rien changer, même lors qu'il ſoupçonnoit qu'il y avoit quelque faute. Ainſi on ne doit pas les lui attribuer. Les Curieux doivent lire la Préface, dont le détail eſt trop grand, pour pouvoir entrer dans un Extrait; outre que l'on ne peut pas donner ici les caractéres particuliers des Langues, qui ſont ce qu'il y a de plus curieux.

Pour la Priére même, elle eſt écrite en châque page, dans ces caractéres, avec la maniére de les lire au deſſous, pour les Langues, qui en ont de particuliers; excepté une, dont l'on n'a pû trouver perſonne, qui en pût donner le ſon; c'eſt dans la Verſion en Langue & en caractéres des Bramines. Il y a environ cent cinquante Verſions de cette Priére, ſi l'on compte châque Dialecte, & châque maniére de s'exprimer, dans la même Langue, en divers Siécles. Autrement il y en auroit beaucoup moins, ſi l'on ne comptoit que les Langues Meres, ou les Dialectes les plus en uſage.

A la fin, Mr. *Wilkins* a mis une Table,

Table, où l'on voit comment on dit en toutes ces Langues, & en quelques autres, qu'il a ajoûtées, *Pere*, *Ciel*, *Terre*, *Pain*; par où l'on peut voir leurs rapports, & leurs différences.

II. La seconde partie contient un Recueuil de Dissertations, adressées à Mr. *Chamberlayne*, à l'occasion du Recueuil précédent, & qui roulent sur les diverses Langues dont il est composé. La I. est de Mr. *Nicholson*, Evêque de Carlile, qui traite des Langues de toute la Terre; la II. de Mr. le Baron de *Leibnitz*, où il parle de diverses Langues; la III. de Mr. *Surenhuysse*, où il s'agit de l'Oraison Dominicale en Hebreu; la IV. de Mr. *Wotton*, qui est de la Confusion des Langues; la V. de Mr. *Wilkins*, touchant la Langue Coptique, à laquelle il s'est beaucoup appliqué; la VI. de Mr. *Reland*, concernant les restes de l'ancienne Langue des Egyptiens; la VII. de Mr. *Veyssiere la Croze*, des diverses Langues; la VIII. de Mr. *Schroder*, des Antiquitez des Arméniens; la IX. de Mr. *Jones*, qui regarde la Langue de *Shilh*, ou de *Tarmaseght*, qui est

en

en uſage parmi les habitans des Montagnes de *Sus*, de *Dara* & *Reepbean*, qui font une partie du Mont Atlas, à l'Occident, au Midi de la Mauritanie. Je ne ferai aucun Extrait de ces Diſſertations, parce qu'il y en a pluſieurs que je n'entens point, ou à cauſe du ſtile, qui n'eſt pas clair ; ou à cauſe de la matiére, qui eſt obſcure. On aura donc recours à l'Original.

Au reſte, on a ſujet de ſavoir gré à Mr. *Chamberlayne*, qui a donné lieu à ces Diſſertations, en publiant l'Oraiſon Dominicale, en tant de Langues.

ARTICLE VIII.

I. *Explication d'une Médaille Enigmatique d'Auguſte, ſur laquelle d'habiles Antiquaires ont diverſement prononcé.* A Berlin, M DCC XI. in 4 pagg. 34. avec une figure.

CETTE Médaille, que Mr. *Schott*, Bibliothecaire & Antiquaire de Sa Majeſté Pruſſienne, entreprend d'expliquer, contient d'un côté la tête

tête d'Auguſte, avec ſon nom, & au revers, comme une baſe d'une colomne, ou le piedeſtal d'une ſtatuë, avec ces mots CC AVGVSTI, & à l'entour, L. CANINIVS GALLVS III VIR. La difficulté roule ſur les deux C. Nôtre Auteur commence, par rapporter les ſentimens des autres, & par les réfuter, après quoi il dit le ſien. Nous en marquerons ici les articles, les plus eſſentiels. Mr. *Vaillant* croyoit qu'elle marquoit les deux cens mille perſonnes, auxquelles Auguſte faiſoit diſtribuer du Froment; mais il n'y a aucune marque, qui puiſſe ſignifier *mille*. D'autres ont cru que ces deux C ſignifioient le deux-centiéme Denier, qu'Auguſte exigea du Peuple Romain. Mais cet Empereur demanda un centiéme Denier, après les guerres civiles; & l'on ne ſe glorifie pas des exactions, ſur les Médailles. D'autres encore ont dit, qu'il falloit entendre *Communi Conſenſu*. En ce cas-là, il faudroit qu'il y eût AVGVSTO, pour marquer qu'une Statuë auroit été érigée, d'un commun conſentement, à cet Empereur. D'autres ont cru, que ce pourroit être une pierre

pierre *milliaire*, pour marquer le deux-centiéme Mille; ou qu'il falloit lire, *C. Cæſaris Auguſti*, parce que la Statuë d'Auguſte étoit ſur ce Piedeſtal. Mr. *Galland* a cru ces deux derniéres explications les meilleures, ou les plus probables; & les joignant enſemble, a prétendu que la baſe, ou le cippe, qu'on voit ſur cette Médaille, marque le *Milliare Aureum*, ou la Colomne milliaire dorée; qu'Auguſte mit au milieu du Marché de Rome, & à laquelle tous les grands Chemins de Rome aboutiſſoient. Mr. *Schott* décrit d'abord ce *Milliare Aureum*, & en donne la figure, à laquelle le cippe, dont il s'agit, n'eſt point ſemblable. Outre cela, l'Empereur auquel il eſt dédié, comme le remarque l'Auteur, depuis qu'il fut ſurnommé *Auguſte*, ne prit plus le Prénom de *Caius*, mais ſe nomma *Cæſar Auguſte*, ou *Auguſte*, comme il paroît par les Médailles & les Inſcriptions. On ne peut pas non plus prendre cette figure pour celle d'une Colomne Milliaire, qu'elle ne reſſemble ni par la forme, ni par l'Inſcription, comme Mr. *Schott* le fait voir.

Il fait auſſi mention de l'opinion du P. *Hardouin*, qui explique l'Inſcription, *Circenſes Cæſaris Auguſti*; mais cette maniére d'expliquer ces lettres, eſt ſans exemple, & l'on en voit aucune Médaille frappée, en mémoire des Jeux du Cirque.

Enfin, Mr. *Schott* croit, qu'on doit lire *Ducenarii Auguſti*, & que cela regarde un nouvel établiſſement, qu'il fit à Rome; où il ajoûta aux trois Decuries de Juges, qui étoient auparavant, une quatriéme Decurie; qui fut choiſie d'entre ceux, qui avoient le moins de bien, & qui jugeoient de plus petites ſommes. Ces Juges furent nommez *Ducenarii*, comme le témoigne *Suëtone*, dans ces paroles du Ch. XXXI. de la Vie d'Auguſte: *ad tres Judicum Centurias quartam addidit, ex inferiore cenſu, quæ Ducenariorum vocaretur, judicaretque de levioribus ſummis.* Mr. *Schott* appuye ſon ſentiment de pluſieurs raiſons, que l'on verra dans ſa Diſſertation, qui mérite d'être luë.

II. *Explication nouvelle de l'*APOTHEOSE *d'*HOMERE, *repréſentée ſur un Marbre Ancien; de l'uſage*

ſage du Trepied de Delphes, & de l'emploi des Engaſtrimythes, par Mr. SCHOTT, *Conſeiller, Bibliothecaire & Antiquaire de S. M. le Roi de Pruſſe.* A Amſterdam, chez Boom, M DCC XIV. in 4. pagg. 136. avec une figure en taille-douce, & pluſieurs Médailles.

ON ne peut guére s'étendre, ſur cet Ouvrage ; parce qu'on ne pourroit ſe faire entendre, qu'à ceux qui auroient devant les yeux le Marbre dont il s'agit ; ou au moins ſa figure, qui a été autrefois publiée par *Athanaſe Kircher*, Jeſuite, dans ſon *Latium*, & enſuite par Mr. *Cuper*, dans l'explication, qu'il en a donnée en M DC LXXXIII. & qui a été imprimée en cette Ville, chez *Boom*. Mr. *Schott*, après avoir bien conſidéré ce Marbre, & lu ce que divers Savans en avoient dit avant lui, a cru en pouvoir mieux expliquer pluſieurs particularitez ; comme on le verra, dans cette Diſſertation. C'eſt la figure d'une Montagne, au pied de laquelle on voit la repréſentation de l'Apothéoſe d'Homere. Au deſſus il y a comme un ſecond étage, où l'on voit Apollon

&

& la Pythie, dans un Antre, avec trois Muſes d'un côté, & de l'autre, une figure ſur un Piedeſtal, qui reſſemble à un Philoſophe. Dans un troiſiéme étage, il y a ſix Muſes, & Jupiter au deſſus, dans un lieu plus élevé. Il y a outre cela diverſes figures particuliéres, qui ont donné de l'exercice aux Savans, & qui ſont une bonne partie du ſujet de cette Diſſertation.

D'abord Mr. *Sibon* donne en abregé ce que l'on trouve, pour l'explication de ce Marbre, dans le Pere *Kircher*, & dans les Ecrits, ou les conjectures de Mrs. *Cuper*, *Spanheim*, *Heinſius*, *Gronovius*, & *Weſtſtein*; après quoi, il vient à ſon ſentiment, & à ſes remarques générales & particuliéres, qui ſont pleines d'érudition, & de civilité; à l'égard de ceux qu'il réfute, & ſur tout de Mr. *Cuper*, qui a le plus travaillé à l'explication de ce Monument.

Il montre d'abord que l'un des perſonnages, qu'on voit dans l'Antre du ſecond étage, eſt Apollon, par les marques, que l'on voit à ſes pieds, ou près de lui, comme un Arc, un Carquois & une Lyre, &c. Que la Montagne, que l'on voit,

n'eſt pas l'Olympe, mais le Parnaſſe : Que la figure qui eſt à côté d'Apollon, c'eſt la Pythie, & non la Sibylle, & réfute auſſi Mr. *Cuper*, qui a pris ces deux perſonnages, pour des ſymboles de l'Iliade & de l'Odyſſée : Que la figure, qui eſt au haut du troiſiéme étage, repréſente Jupiter : Qu'enfin celle, qui eſt au ſecond étage ſur un Piedeſtal, pourroit bien être la Statuë de Bias de Priene, Patrie du Sculpteur ; qui s'appelloit *Archelaus*, fils d'*Apollonius*, & qui a mis ſon nom ſous les pieds de Jupiter. Cependant, à la fin de cette Diſſertation, Mr. *Schott* juge que c'eſt un Engaſtrimythe.

Ces Remarques préliminaires étant faites, nôtre Auteur vient à l'explication en détail de ce Marbre. Il croit que le Sculpteur ne s'eſt pas borné à la repréſentation de la ſeule Apothéoſe d'*Homere*, conſidérée en elle-même ; mais qu'il y a voulu exprimer, ce qui a précédé cette ſolemnité. Il a feint, ſelon le ſentiment de Mr. *Schott*, une eſpéce de négociation des Muſes, avec Apollon, & en ſuite avec Jupiter, pour la Déïfication du Poëte. Toute la repréſentation peut être diviſée

en

en trois Actes. Dans le premier, qui eſt au milieu du Marbre, quelques Muſes conſultent entre elles & avec Apollon, touchant leur deſſein de faire ranger *Homere* au rang des Dieux. Dans le ſecond, qui eſt au haut du Marbre, elles demandent le conſentement à Jupiter, qui le leur accorde. Dans le troiſiéme, qui eſt au bas, & qui a le moins de difficulté, on voit la célébration de cette Apothéoſe. L'Auteur montre tout cela en particulier, par l'examen de châque figure, comme on le verra.

Après cela, il donne des éclairciſſemens, ſur quelques endroits remarquables ; ſur la Statuë d'Apollon en habit de femme, ce qu'il prouve par pluſieurs Médailles, avoir été en uſage ; ſur la coûtume de lui joindre un Corbeau, Oiſeau propre à la divination, comme il le montre, par quantité de paſſages ; ſur la *Cortine*, dont la plûpart des Savans ont ignoré la forme & l'uſage. C'étoit une figure Spheroïde, creuſe, & qui n'étoit que la ſection de la figure entiére : comme ſeroit la moitié de la coquille d'un Oeuf, coupé en largeur. On la pla-

çoit ſur le Trepied Delphique, à qui elle ſervoit de couvercle ; car on la mettoit ſur une figure ſemblable, dont l'ouverture la plus large étoit tournée en haut, & qui en avoit encore une autre au deſſous, pour l'uſage dont on parlera enſuite. Tout cela étoit de cuivre, ou de quelque autre métal fort mince.

Les éclairciſſemens ſuivans ſont, ſur la forme du Trepied & ſon uſage. C'étoit, ſelon nôtre Auteur, qui le prouve par quantité de paſſages des Anciens, & par diverſes Médailles, une machine à trois pieds ; au deſſus de laquelle étoit enchaſſé un Baſſin percé, comme je l'ai dit. On mettoit ſur ce Baſſin la *Cortine*, comme un couvercle. Cela étant placé, ſur le trou d'où venoit un vent ſoûterrain, qui étoit comme la voix d'Apollon ; la Pythie s'aſſeyoit ſur la Cortine, où elle montoit ; après quoi on entendoit un mugiſſement du vent prophetique, qui en entrant par le trou inférieur du Baſſin, faiſoit réſonner la Cortine. On prétendoit que c'étoit-là la voix d'Apollon, qui mettoit la Prêtreſſe en fureur, & dont elle entendoit le ſens, qu'elle exprimoit

primoit enſuite en Vers hexametres ; ſoit qu'elle les fît elle-même, ſoit qu'on les lui eût apris. Ces remarques, touchant la *Cortine* & le *Trepied*, ſont ce qu'il y a de plus remarquable dans cette Diſſertation ; & elles renferment bien des choſes, que la plûpart des gens de Lettres ignoroient, mais auxquelles je ne puis pas m'arrêter.

L'Auteur a fait auſſi un article, ſur les *Engaſtrimythes*, qu'on a cru être des hommes, ou des femmes, qui parloient du ventre ; mais qu'il juge avoir été ſeulement les Interprétes du bruit, qu'Apollon faiſoit dans le ventre de la *Cortine* & du *Baſſin* ; car on appelloit ainſi cette cavité. Il paroît y avoir encore quelque difficulté là-deſſus, parce que les Anciens n'ont point dit, qu'un *Engaſtrimythe* ne fut autre choſe que cela. Mais il ſe mêloit, ſans doute, bien des fourberies, dans les divinations des Anciens. L'auteur ſoupçonne, que la figure, qui reſſemble à un Philoſophe, eſt un de ces Engaſtrimythes, ou Interprétes des Oracles.

Il finit par des Remarques, ſur un Médaillon d'*Homere*, qu'on avoit

cru repréſenter auſſi ſon Apothéoſe; mais qui n'eſt qu'une Médaille Padouane, avec un revers, qui ne convient point à *Homere*. Mr. *Schott* a joint à cela, en Latin, l'explication que *Kircher* avoit donnée du Marbre, qui fait le ſujet de cette Diſſertation; par où l'on peut voir, que nôtre Auteur a infiniment mieux réüſſi, que lui. Il s'en rapporte, au reſte, à l'Illuſtre Mr. *Cuper*, par qui il témoigne, qu'il ſera bien aiſe d'être redreſſé, s'il s'eſt trompé en quelque choſe. Ceux qui ſont curieux de cette eſpéce de choſes, feront très-bien d'acheter cette Diſſertation, pour la joindre à la précédente, & aux autres que l'Auteur pourra faire avec le tems.

ARTICLE IX.

OEUVRES *de M.* PAVILLON, *de l'Académie Françoiſe.* A la Haye, chez Henri *du Sauzet*, MDCCXV. in 8. pagg. 260.

MOnſieur *Pavillon* eſt très-connu en France, pour ſa belle maniére d'écrire, en Vers & en Proſe.

Il

Il eſt ſurprenant, que lui-même, pendant ſa vie, n'eût pas fait imprimer, ce qu'il avoit fait; ou que ſes Amis ne l'euſſent pas recueuilli, immédiatement après ſa mort. On auroit pu ſavoir ſûrement ce qui étoit de lui, & ce qui n'en étoit pas; au lieu que quelques années après ſa mort, on y peut être trompé; comme on dit qu'il eſt arrivé, à l'égard de quelques Piéces, qui ſont dans cette Edition, quoi que le Recueuil en ait été fait à Paris. Peut-être en auroit on pu avoir davantage, qui auroient enrichi le Recueuil, que l'on en donne. On lui attribuë une Epigramme ſanglante, qui eſt ſur le Mauſolée du fameux *Lully*, Directeur des Opera, & que l'on a imprimée depuis peu de tems, dans un petit Livre de Poëſies, où il y a Rome, Paris & Madrid ridicules; qui a paru en cette Ville, chez l'*Honoré*. Je m'étonne qu'on ne l'ait pas miſe dans ce Volume; puis qu'elle eſt auſſi bonne, qu'aucune des Piéces, qui y ſoient. Peut-être n'a-t-on pas cru à Paris, que cette Epigramme fût de lui; mais comme on y a mis des Poëſies douteuſes, on pouvoit bien mettre celle-là, en averti-

jaillant, si l'on vouloit, qu'on n'étoit pas assuré qu'elle fût de Mr. *Pavillon*.

On voit d'abord l'Eloge de cet Auteur, avec la Harangue qu'il fit à sa réception dans l'Académie Françoise, en MDCXCI. avec la Réponse de Mr. *Charpentier*. Ensuite vient le Recueil de ses Poëmes, dont on avoit déja vu une partie, dans les Lettres du Comte de *Bussy*, & ailleurs, mais qu'on a bien fait de ramasser ensemble. Il y a des Poësies d'Amour, qui font le plus grand nombre, de Moralité & de Dévotion, des Lettres en Prose, mêlées de Vers, & sans Vers. Tout y est digne de la réputation de l'Auteur; & ceux, qui aiment la Poësie Françoise, ne se repentiront pas d'avoir acheté cette Edition, qui est fort jolie, & assez correcte.

Il y a néanmoins quelques Piéces Satiriques, comme la Lettre à Mademoiselle de Saint Christophle, où le Roi Guillaume est mal-traité, la Lettre sur la feuë Reine Marie, Epouse du Roi Guillaume, & des Stances sur un Voyage de Hollande. Mais nous vivons dans un Païs, où l'on néglige, avec raison, cette sorte de Piéces. L'Auteur étoit

étoit fort scandalisé, que le Roi Guillaume & la Reine Marie, fussent montez sur le Thrône d'Angleterre, abandonné par le Roi Jaques II & offert par la Nation Angloise à ses plus proches Héritiers Protestans. Je croi néanmoins, qu'il ne se seroit pas beaucoup formalisé, qu'Henri IV. demeurant bon Huguenot, on eût mis le Prince de Condé en sa place, en cas que ce dernier eût été alors Catholique Romain. Il auroit trouvé des Lois, qui excluoient les Hérétiques de la Couronne; & l'on n'auroit rien fait, que de bien, en les chassant. Il s'agit de savoir, si des Enfans, qui voyent leur Pere travailler violemment, par une passion injuste & aveugle, à détruire la Liberté & la Religion de leur Patrie, les plus grands biens qui soient connus sur la Terre, malgré toutes les remontrances, qu'on lui fait; & qui le voyent même sur le point de réüssir dans son Projet, sans qu'il reste plus aucun moyen, pour rétablir les choses, dans leur premier état; il s'agit, dis-je, de savoir, si des Enfans, dans ce cas, ne peuvent pas, & ne doivent pas, tâcher de

mettre leur Pere hors d'état de le faire, ſans d'ailleurs attenter à ſa perſonne. Je croi qu'une bonne partie des Caſuiſtes répondroient qu'oui, & que toutes les perſonnes habiles, dans le *Droit Public*, en tomberoient d'accord. Il y avoit encore, dans l'application particuliére du Droit Commun, à cette occaſion, des circonſtances aggravantes, dans la conduite de Jaques II. C'eſt qu'il s'agiſſoit d'un Prince, qui prétendoit avoir droit *de diſpenſer des Lois*, & qui s'étoit déclaré là deſſus; c'eſt à dire, de renverſer entiérement la Société Civile. Il s'agiſſoit de ſentimens de Religion, qui portent à ôter le repos, les biens & la vie à tous ceux, qui rejettent conſtamment cette Religion; par les déciſions des Conciles, & par la pratique perpétuelle de ceux qui la ſuivent; de ſorte qu'il étoit impoſſible de ſe fier aux promeſſes les plus ſolemnelles, d'agir autrement, comme étant nulles d'elles-mêmes. Il n'y a point de Nation au monde, qui ne ſe croye en droit, de prévenir de ſi terribles maux, & qui ne l'ait fait, lors qu'elle l'a pû; & il n'y a point de Princes intéreſſez

ſez à ſa conſervation, qui ne ſe puiſſent & ne ſe doivent joindre à elle, pour l'aider à ſe garantir de ſi grands malheurs. Il eſt fâcheux que des Enfans ſoient obligez à cela, mais de deux maux, il faut éviter le plus grand, & reſpecter la perſonne du coupable. Il faut encore éviter de tomber, dans les mêmes fautes, & à l'égard de la Liberté, & à l'égard de la Religion. On ſait que ſous le Roi Guillaume & la Reine Marie, il s'eſt paſſé quantité d'Actes de Parlement, qui aſſurent l'un & l'autre.

Pour ne parler que de la Religion, outre le fameux Acte de Tolérance, il y a dans la Vie Angloiſe de Guillaume, deux réponſes de ce Prince; qui marquent très-clairement, qu'il étoit éloigné de tout eſprit de perſécution. † Comme il y avoit quelque choſe dans le Serment, qu'il fit en qualité de Roi d'Ecoſſe, qui ſembloit l'engager à perſécuter les Hérétiques; les Commiſſaires Ecoſſois, entre les mains de qui il le faiſoit, déclarérent que, ſelon les Loix d'Ecoſſe, cela n'alloit, tout au plus,

† *Hiſtory of England, T. III. p.* 538.

qu'à confiſquer les meubles des Hérétiques obſtinez, & convaincus. Le Roi, après avoir répété la clauſe du Serment, concernant l'extirpation des Hérétiques, dit *qu'il n'entendoit pas, par ces paroles, de s'obliger à devenir un Perſécuteur.* Les Commiſſaires repliquérent, que ce n'étoit pas auſſi là le ſens du Serment, & que les Lois d'Ecoſſe ne le demandoient pas. Sur quoi, le Roi ajoûta, *qu'il prenoit le Serment en ce ſens*, & en prit à témoin les Commiſſaires, & ceux qui étoient préſens. Auſſi uſa-t-il, comme on le voit dans la ſuite de la même Hiſtoire, d'une très-grande modération, envers les Catholiques Romains d'Angleterre; & preſſé d'agir contre ceux d'Irlande, il dit *qu'il étoit venu pour protéger les Proteſtans, & non pour perſécuter les Catholiques Romains.* On peut voir par là, que ſon deſſein n'étoit que de mettre la Religion Proteſtante à couvert.

Les mêmes raiſons, que l'on a rapportées, pour juſtifier ſa conduite, ſervent à défendre celle de la Nation Angloiſe; dans le ſoin qu'elle a pris de fixer la Succeſſion à ſa Couronne de la Grande-Brétagne, dans

la

la Ligne Proteſtante de la Séréniſſime Maiſon de Brunſwick-Lunebourg. Sa Liberté & ſa Religion ne pouvoient être miſes en ſûreté, que par-là, & ne ſe conſervéront que par l'obſervation exacte des Lois, qui ont été faites là-deſſus Cette Maiſon appellée à la Couronne de la Grande-Brétagne, étoit obligée, par toutes les Lois de la Juſtice, de la Religion & de l'Honneur, à accepter ce que les Peuples de la Grande Brétagne lui offroient; quelques riſques qu'il y eût à courir, pour cela. C'eſt auſſi ce que le Roi GEORGE a fait, & cela a ſi bien réüſſi, qu'il n'y a eu aucun mouvement contraire; au moins qui ait été de quelque conſidération; quoique le Royaume ne manquât point de gens chagrins, & prêts à ſacrifier leur Liberté & leur Religion, pour leur avancement particulier; car quoi qu'ils en diſent, ceux qui ne font point de ſcrupule de trahir ce que les hommes ont de plus précieux, ne ſont point des gens d'une conſcience délicate, mais des ambitieux & des brouillons. Les heureux commencemens du Roi GEORGE donnent lieu d'attendre toute

toute ſorte de bien, dans la ſuite, & la Conſtance de ce Grand Prince, accompagnée d'une extrême Douceur, & d'une exacte Juſtice, calmera facilement tous les mécontentemens. C'eſt à la Nation Britannique, à conſerver le bonheur dont elle jouït à préſent, par ſa fermeté, & par la fidélité qu'elle doit à ſes propres Loix, auſſi bien qu'à la Religion Proteſtante. Il y a tout ſujet d'eſpérer, qu'elle le fera, & qu'ainſi les Souhaits & les Vœux, que les Proteſtans de deçà la Mer font pour elle, ſeront entiérement accomplis. Celui, qui gouverne tout, & qui peut tout, perpétuera ſon bonheur, auſſi long-tems qu'elle ne s'en rendra pas indigne.

ARTICLE X.

LIVRES FLAMMANDS.

JE me ſuis fait une Loi, de ne point donner d'Extrait des Livres écrits en cette Langue; mais cela n'empêchera pas, que je ne mette ici les titres de ceux qui ſuivent.

I.

I. PHILIPPUS VAN LIMBORCHS *Uytleggingen over de* Handelingen der Apoſtelen, *uyt het Latin vertaalt.* A Rotterdam, chez B. Bos, M DCC XIII. in 4.

C'EST le Commentaire de feu Mr. *de Limborch*, ſur les Actes des Apôtres, dont on a parlé dans le T. XXIII. de la *Bibliotheque Choiſie.* Part. I. Art. I.

II. *Inleidinge tot het Ceremonieel en de Plegtigheeden der* BEGRAVENISSEN, *en der* WAPEN-KUNDE, *uit deszelfs Oorſpronkelykheid, aangeweezen en Opgeheldert, door* CORNELIS VAN ALKEMADE, *met Kopere plaeten.* A Delft, M DCC XIII.

C'EST une Introduction dans le Cérémoniel, & les uſages des Funérailles, ſur tout dans ces Provinces.

III. PARRHASIANA *of Vrymoedige Bedenkingen over ſtoffen rakende de Ledekunde, Hiſtorien, Staetſaken en Letterkunde. Nevens de verdediging der Schriften van den Hr. L. C. in 't Frans beſchreven door den Hr.* JOANNES DE KLERK. *Tweede druk.*

druk. Waar achter gevoegt zyn de voornaamste redenen der Manicheen tegen de eenheit van God, voorgeſteld door den Hr. Bayle. Uit het Franſch vertaalt, en noit voor deſen gedrukt. A Amſterdam, M DCC XV. chez *P.* Viſſer & la Veuve de B. Viſſcher.

C'Est le *Parrhaſiana*, avec une Traduction des principales Objections, que Mr. *Bayle* a faites, dans ſon Dictionaire, contre l'Unité de Dieu, ſous le nom des Manichéens. Les fils de la Veuve de B. Viſſcher, vendent à préſent mes *Commentaires ſur Moiſe & ſur les Livres Hiſtoriques du V. T.* qu'ils ont acheté dans l'Encan de feu *H. Schelte.*

IV. *Kort en beknopt verhaal van den* Hr. PHILIPPUS VAN LIMBORCH *wegens den oorſprong en voortgang der geſchillen in de Vereenigde Nederlanden, over de Predeſtinatſie, met den aankleven der zelve. Uit het Latyn vertaalt. Mevens een voorreden, tot verdediging der Remonſtranten, tegen de Laſteringen van D.* Jacobus Fruitier, *in zyn Boek genaamt,* Sions Worſtelingen. A Amſterdam, M DCC XV. in 12. chez P. Viſſer.

Fin de la I. Partie du III. Tome.

BIBLIOTHEQUE ANCIENNE ET MODERNE.

Pour ſervir de ſuite aux

BIBLIOTHEQUES UNIVERSELLE ET CHOISIE.

Par JEAN LE CLERC.

TOME III.

POUR L'ANNE'E MDCCXV.

Partie Seconde.

A AMSTERDAM,
'hez DAVID MORTIER Libraire.

M DCC XV.

TABLE
DES LIVRES
ET DES ARTICLES
De la II. Partie du III. Tome.

I. *Extrait des Actes d'Angleterre sous les 19 premieres années de* Henri VI. 233

II. *Atlas de la Navigation & du Commerce.* 309

III. *Douze Lettres de* LIBANIUS, *par* Mr. RICHARD. 353

IV. *Cent Lettres du même, par Mr.* WOLFIUS. 358

V. *Les Lettres* D'ARISTENET, *par* MERCIER. 375

VI. *Les Lettres* D'ALCIPHRON, *par Mr.* BERGLER. 378

VII. *Eloge de feu Mr.* BURNET *Evêque de Salisbury.* 388

VIII. L. CECILIUS des Morts des Perſecuteurs *par le P.* LE NOURRY 431

IX. *Abregé des Institutions Divines de* LACTANCE, *par Mr.* PFAFF. 444
X. *Fragmens de S.* IRENE'E, *avec des Dissertations du même.* 448
XI. *Livres dont on parlera dans le Tome suivant.* 457

BIBLIC

BIBLIOTHEQUE ANCIENNE ET MODERNE.

ARTICLE IV.

Suite de l'Extrait du X. Tome du Recueuil des Actes Publics d'Angleterre.

ON a vû, dans l'Extrait précédent, les principaux Actes de ce X. Tome, qui regardent les deux derniéres années du régne de *Henri* V. Le reſte du Tome contient les dix-neuf prémiéres années de *Henri* VI, depuis le 1. de Septembre 1422, juſques vers la fin d'Octobre 1441.

Il y a, dans l'Hiſtoire de ces 19 années, deux matiéres principales; ſavoir, les affaires de France & les

domeſtiques. C'eſt particuliérement de ces deux ſortes d'affaires, qu'il faut avoir une juſte idée, pour pouvoir bien entrer dans les motifs des Actes contenus dans ce volume. Ce n'eſt pas qu'il n'y ait beaucoup d'autres matiéres, dont quelques-unes dépendent naturellement de celles-ci. Mais pour en parler en détail, il faudroit étendre cet Extrait, juſqu'à une longueur exceſſive.

Avant que de parler des Piéces de ce X. Tome, qui peuvent ſervir à l'éclairciſſement de l'Hiſtoire; il eſt abſolument néceſſaire de faire voir, en quel état ſe trouvoient les affaires des Anglois, au temps de la mort de *Henri* V, & le train qu'elles prirent enſuite, pendant les 19 prémiéres années de *Henri* VI.

Henri V. avoit mis ſes affaires, tant en Angleterre, qu'en France, dans une ſituation très-avantageuſe. En Angleterre, il étoit aimé, craint, eſtimé de tous ſes Sujets. On ne voyoit, parmi eux, aucune ſemence de rebellion. La Couronne ſembloit ſi affermie, dans la Maiſon de Lencaſtre, qu'il n'y avoit aucune apparence qu'elle pût jamais lui être arrachée. A l'égard de la France, tout

tout y étoit allé au gré des desirs de ce Monarque, & beaucoup au delà de ses espérances. Depuis la bataille d'Azincour, il tenoit prisonniers, en Angleterre, presque tous les Princes du Sang Royal de France; ou du moins les principaux de ceux, qu'il comptoit au nombre de ses ennemis. Par la Paix de Troye, il avoit aquis les titres de *Régent & d'Héritier de France*, avec le droit de succéder à la Couronne, après la mort de *Charles* VI. son Beau-pére. On peut dire même, que, pendant les deux derniéres années de sa Vie, il fut véritablement Roi de France, quoi qu'il n'en portât pas le titre; puis qu'il gouvernoit absolument, sous le nom de *Charles* VI, qui n'étoit que l'ombre d'un Roi. Mais pour ne pas se faire une fausse idée de l'étenduë de la domination de ce Prince, en France; il faut se ressouvenir qu'immédiatement aprés que le feu *Duc de Bourgogne* se fut rendu maître de Paris, & de la personne du Roi *Charles*; le *Dauphin*, qui s'étoit sauvé, comme par miracle, prit la qualité de Régent, & que plusieurs villes & Provinces se rangérent sous son obéissance. Ainsi,

la domination de *Henri* V, en qualité de Régent, ne s'étendoit que sur l'Isle de France, la Brie, la Champagne & la Picardie. Il y avoit même, dans ces Provinces, plusieurs bonnes villes, qui tenoient le parti du *Dauphin*. Henri possedoit encore la Guyenne & la Normandie, non comme des Fiefs de la Couronne de France, mais en propre & en toute souveraineté; du moins, il le prétendoit ainsi. La prémiére de ces deux Provinces étoit dans sa Maison, depuis près de trois-cents ans; & il avoit reconquis la seconde, depuis le renouvellement de la guerre. Il comptoit aussi, que les deux Bourgognes, la Flandre & l'Artois dépendoient de lui; puisque ces païs appartenoient au *Duc de Bourgogne*, qui le reconnoissoit pour Régent & Héritier de France, & qui, d'ailleurs, étoit étroitement uni avec lui.

Le *Dauphin* tenoit, sous son obéissance, le Languedoc, le Dauphiné, le Poitou, la Saintonge, l'Angoumois, le Limousin, le Perigord, l'Auvergne, le Lionnois, le Berry, la Touraine, la Beauce, & généralement, tout le païs situé le long

long de la Loire. Il étoit auſſi reconnu, dans la Provence, dans l'Anjou, & dans le Maine; qui appartenoient à *Louis d'Anjou* Roi de Sicile, ſon Beau-frére. Il n'y avoit, dans toute la France, que la ſeule Bretagne, qui gardât la neutralité. Par cette énumération des Provinces des deux partis, il eſt aiſé de comprendre que leurs forces auroient été aſſez égales; ſi l'*Angleterre*, qui fourniſſoit continuellement des troupes & de l'argent à *Henri*, n'eût fait pancher la balance de ſon côté.

Ce n'étoit pas un petit ouvrage pour Henri, que de chaſſer le *Dauphin* des Provinces, dont il étoit en poſſeſſion, ou qui le reconnoiſſoient pour légitime Héritier du Roi ſon Pére, malgré la Paix de Troye, qui l'excluoit de la ſucceſſion. Pour réüſſir dans ce deſſein, il falloit premiérement ſe rendre maître des places, que le *Dauphin* tenoit dans l'Iſle de France, & dans les Provinces voiſines. Ce fut auſſi le principal ſoin de *Henri*, pendant les deux derniéres années de ſa vie. Il y a beaucoup d'apparence, que s'il eût vécu plus long-temps, il auroit non ſeulement éxécuté ce projet; mais qu'il

auroit même porté ſes armes, dans les Provinces méridionales; au delà deſquelles, il n'y avoit plus de reſſource, pour ſon ennemi.

Un autre ſoin occupoit encore ce Monarque. C'étoit d'obliger *le Duc de Brétagne* à jurer la Paix de Troye.

Depuis que la guerre étoit recommencée, ce Prince avoit obſervé une exacte neutralité. Mais dès que la Paix fut publiée, il ſe vit néceſſairement obligé, ou de s'y ſoumettre, ou de ſe jetter dans le parti du *Dauphin*. Il comprit aiſément, que *Henri*, étant devenu Régent, ne ſouffriroit pas qu'un Vaſſal de la Couronne demeurât dans un état de neutralité. En effet, la neutralité du *Duc de Brétagne*, qui étoit avantageuſe au Roi d'Angleterre, pendant qu'il diſputoit la Couronne de France, avoit ceſſé de l'être, depuis que la querelle avoit été décidée en ſa faveur. Ainſi, le *Duc de Brétagne* ne pouvoit, ni demeurer neutre, ni prendre le parti du *Dauphin*, qui n'étoit pas en état de le protéger, ſans attirer la guerre dans ſon païs. Ces conſidérations lui firent prendre le parti d'envoyer des Ambaſſadeurs à *Henri*, pour lui faire entendre,

dre, qu'il étoit disposé à jurer la Paix de Troye. Henri accepta son offre. Mais le Duc usa de tant de délais ; qu'avant qu'il eût fait cette démarche, il apprit la mort de ce Monarque. Ainsi, contre son espérance, il se vit encore une fois dans la liberté, ou de demeurer neutre, ou de prendre le parti qui conviendroit le mieux à ses intérêts.

Henri V. mourut le 31 d'Août 1422, dans le tems qu'il étoit occupé à la conquête des places, que le *Dauphin* avoit aux environs de Paris, & à négocier, avec le *Duc de Bretagne*, l'acceptation de la Paix de Troye. *Charles* VI. son Beau-pére, ne lui survêcut, que de cinquante jours, ou jusqu'au 21. d'Octobre. Ces deux morts, arrivées presqu'en même tems, changérent entiérement la face des affaires. Dès que *Charles* VI. eut les yeux fermez, le *Duc de Betford* frére du feu Roi *Henri* V., fit proclamer Roi de France *Henri* VI. son Neveu, qui n'étoit âgé que de dix, ou onze mois. D'un autre côté, le *Dauphin* se fit sacrer à Poitiers, sous le nom de *Charles* VII. Ainsi, la même raison, qui avoit porté autrefois *Edouard* III. à commen-

cer la guerre, & *Henri* V, à la renouveller, après une assez longue interruption, subsistoit encore pour porter *Henri* VI, ou son Conseil, à la continuer; mais avec plus de fondement, que ses deux illustres Prédecesseurs. En effet, *Edouard* III. & *Henri* V l'avoient commencée, sur des prétentions encore indécises. Mais *Henri* VI. avoit pour lui le Traité de Troye, qui lui adjugeoit la Couronne de France, après la mort de *Charles* VI. son Ayeul maternel. D'un autre côté, *Charles* VII, loin de reconnoître l'autorité, ou la validité de la Paix de Troye, soûtenoit au contraire qu'elle n'étoit qu'un effet de la malice & de la présomption de la Reine sa Mére, & du *Duc de Bourgogne*; qui avoient abusé de la foiblesse du Roi son Pére, connuë de tout le monde. Il inféroit de là, que cette prétenduë paix, faite par un Roi imbécille, & qui n'avoit été ratifiée, que par une très-petite partie des Etats de France, ne pouvoit être regardée comme une loi fondamentale; d'autant plus qu'elle sappoit les véritables fondemens de la succession du trône. C'étoit-là le sujet de cette

te guerre, qui ſe continua encore pendant plus de trente ans; juſqu'à ce que la pure force des armes décida la querelle, en faveur de Charles VII. C'eſt auſſi ce qui fait la matiére des Actes de ce X. Tome, qui regardent les affaires de France. La plûpart de ces Actes ſervent peu à l'éclairciſſement des actions de guerre, dont le détail ſe voit dans toutes les Hiſtoires de ce tems-là. Mais il y en a quelques-uns, qui ſont très-utiles, par rapport aux affaires politiques & aux négociations. Cependant, comme ils ſuppoſent les évenemens que la guerre produiſit, pendant les 19 années compriſes dans ce X. Tome, il eſt abſolument néceſſaire de rapporter en gros, ce qui ſe paſſa, dans cet intervalle; parce que c'eſt ce qui leur ſert de fondement. Enſuite, il ſera auſſi néceſſaire de dire un mot des affaires domeſtiques d'Angleterre. Ces deux matiéres ont tant de liaiſon, l'une avec l'autre, qu'il ſeroit difficile de les ſéparer, ſans y laiſſer quelque obſcurité.

I. Affaires de France.

LE *Duc de Betford*, l'aîné des Fréres de *Henri* V, avoit été nommé Régent de France, par le Roi ſon Frére, dans ſon lit de mort. Ce fut lui, qui dirigea toutes les affaires, tant militaires, que politiques, juſqu'à ſa mort qui arriva en 1435. Ce Prince étoit doüé de très-excellentes qualitez. Pour faire ſon éloge, en un mot, il ſuffit de remarquer, qu'il reſſembloit parfaitement au feu Roi ſon Frére. Sous ſa conduite, les affaires du Roi, ſon Neveu, allérent toûjours de bien en mieux; juſqu'au tems du fatal Siége d'Orléans, dont on parlera dans la ſuite.

En 1423, le Comte de *Salisbury* gagna la bataille de *Crevant*, & en 1424, le *Duc de Betford* remporta une grande & ſignalée victoire à *Verneuil*. Ces deux échecs, que *Charles* avoit reçus, coup ſur coup, l'auroient mis hors d'état de ſe ſoûtenir plus long-temps; ſi pluſieurs évenemens imprévûs n'euſſent contribué à remettre ſes affaires, ſur un meilleur pied.

Le

Le prémier de ces évenemens fut une querelle, qui s'émut entre le *Duc de Bourgogne*, & le *Duc de Gloceſter*, frére du *Duc de Betford*, & Régent en Angleterre, à l'occaſion de *Jaqueline de Haynaut*. Cette Princeſſe, qui étoit Veuve du Dauphin *Jean*, ſecond fils de *Charles* VI, ayant épouſé le *Duc de Brabant*, ſe brouilla tellement avec ce ſecond mari, qu'enfin, elle prit le parti de ſe retirer en Angleterre. Dès qu'elle y fut, elle fit demander au Pape *Benoit* XIII, quoi que dépoſé par le Concile de Piſe, la diſſolution de ſon mariage. Ce prétendu Pontife l'ayant accordée, elle épouſa le *Duc de Gloceſter*, qui ſe mit en poſſeſſion du Haynaut. Ce fut là le ſujet de la rupture, entre lui & le *Duc de Bourgogne*, qui ſoûtenoit le parti du *Duc de Brabant* ſon Couſin germain. Leur querelle alla ſi loin, qu'ils convinrent de la décider, par un combat ſingulier. Mais ce projet ne fût pas exécuté. Quoi qu'il en ſoit, le *Duc de Gloceſter* ne penſant qu'à ſes affaires particuliéres, & à l'aquiſition du Haynaut, de la Hollande, de la Zelande, & de la Friſe, qui étoient l'héritage de Jaqueline, négligea

d'envoyer au Régent de France, ſon Frére, des ſecours qui, vrai-ſemblablement, l'auroient mis en état d'achever la conquête de la France; vû l'état déſeſpéré, où les affaires de *Charles* ſe trouvoient alors.

Le ſecond évenement, favorable au Roi Charles, fut la défection du *Duc de Brétagne*, du parti de l'Angleterre, qu'il avoit embraſſé depuis peu. En 1423, les Ducs *de Betford* & *de Bourgogne* avoient gagné le *Comte de Richemont*, qui avoit mené le *Duc de Brétagne* ſon Frére à Amiens, où il avoit ſigné un Traité d'Alliance avec ces deux Princes. En même tems, ils avoient conclu le mariage du *Duc de Betford*, avec *Anne* ſœur du *Duc de Bourgogne*, & celui du Comte *de Richemont* avec *Marguerite*, ſœur du même Duc, & veuve du *Dauphin Louis*. Quelque tems après, le Comte *de Richemont* s'étant brouillé avec le *Duc de Betford*, porta le *Duc de Brétagne* ſon Frére, à prendre le parti du Roi *Charles*, & reçut l'épée de Connétable de France, pour récompenſe de ce ſervice. Ainſi, le *Duc de Bretagne* étant devenu ennemi des Anglois,

glois, permit que le Connêtable son Frére levât dans son païs, une armée de 20000 hommes, pour agir contre eux.

Dans ce même tems, une querelle très-animée entre *le Duc de Gloceſter* & *Henri Beaufort* Evêque de Wincheſter, son Oncle, occupoit si fort la Cour d'Angleterre, que la guerre de France étoit entiérement négligée. Cette querelle fut pouſſée, des deux côtez, avec tant de chaleur; que le *Duc de Betford* se vit obligé d'accourir promptement en Angleterre, pour tâcher de l'appaiſer, dans un temps où le Connêtable *de Richemont* se préparoit à envahir la Normandie, avec une armée de 20000 hommes. Ces trois évenemens, dont je viens de parler, donnérent au Roi *Charles* le tems de reſpirer, & firent perdre aux Anglois l'occaſion de le pouſſer au delà de la Loire, & peut-être de le chaſſer du Royaume.

Le *Duc de Betford* demeura en Angleterre, pendant toute l'année 1426. Le Connêtable de *Richemont* profitant de son abſence & des troubles de la Cour d'Angleterre, entra dans la Normandie, & se rendit maître

de *Pontorſon*. Mais enſuite, ayant voulu aſſiéger *St. Jame de Beuvron*, il y perdit ſon bagage & ſon artillerie, par une terreur panique, qui ſaiſit ſes troupes, pendant un aſſaut. Peu de tems après, ſon armée ſe débanda, parce qu'il manquoit d'argent, pour la payer. D'un autre côté, le *Comte de Warwick*, qui commandoit en France, en l'abſence du Régent, reçût un rude échec au blocus de Montargis, où *le Bâtard d'Orléans* battit deux quartiers de l'armée Angloiſe, qui s'étoit partagée en trois Corps, pour bloquer la place. La foibleſſe, où les Anglois ſe trouvoient en ce tems-là, auroit pû procurer de grands avantages au Roi *Charles*; ſi les troubles de ſa propre Cour, cauſez par la fierté du Connêtable, ne l'euſſent empêché d'en profiter.

En 1427, le Duc de *Betford* retourna en France, avec un grand renfort de troupes; dont il ſe ſervit pour obliger le Duc de *Brétagne* à renoncer à l'alliance du Roi Charles, & à promettre qu'il rendroit hommage à *Henri* conformément à la Paix de Troye.

Par le retour du *Duc de Betford*,

la face des affaires ſe trouva entiérement changée. En 1428, les Anglois avoient en France 20000 hommes ſur pied, outre leurs garniſons; pendant que le Roi *Charles* ſe voyoit hors d'état de mettre une armée en campagne. De plus, le Comte de *Salisbury* arriva d'Angleterre, au mois de Juillet, avec un renfort de 5000 hommes.

Le Régent ſe trouvant avec une ſi grande ſupériorité, réſolut d'exécuter le projet, qu'il avoit formé depuis long-temps, de porter la guerre dans le cœur des Provinces qui obéiſſoient au Roi *Charles*. Pour cet effet, il donna au Comte de *Salisbury*, une armée de ſeize-mille hommes, avec ordre de s'avancer vers la Loire. Ce Général ſe trouvant maître de la campagne, ſans aucune apparence que *Charles* pût s'oppoſer à ſes progrès, tint un grand Conſeil de guerre, où le ſiége d'Orléans fut réſolu. Mais avant que de le commencer, il voulut ſe rendre maître de pluſieurs petites places des environs, qui auroient pû l'incommoder. Pendant qu'il étoit occupé à ces légéres conquêtes, les François munirent Orléans de tout

ce

ce qui étoit néceſſaire pour ſa défenſe, & en même tems, pluſieurs Généraux, & autres Officiers de diſtinction s'y jettérent. Ce ne fut que le 12. d'Octobre, que l'armée Angloiſe parut devant cette Ville.

Ce ſeroit perdre du temps inutilement, que de faire une Rélation, en détail, de ce fameux Siége; dont les circonſtances ſont rapportées dans toutes les Hiſtoires de France, & d'Angleterre. Ce détail eſt d'autant moins néceſſaire ici, que les Actes de ce Recueil, qui en font mention, ſont en très-petit nombre. Cependant, comme le ſuccès de ce Siége ſert de baſe & de fondement, à tout ce qu'on verra dans la ſuite, il n'eſt pas poſſible de ſe diſpenſer d'en dire un mot.

Le Comte de *Salisbury*, Général de l'armée Angloiſe, fut tué d'un coup de canon, dès le commencement du Siége, & le Comte de *Suffolck* prit le commandement de l'armée. Pendant le Carême de l'année 1429, le *Duc de Betford* fit partir de Paris un Convoi de poiſſon ſalé, qui fut attaqué par les François. Mais ils furent repouſſez, avec beaucoup

coup de perte. Ce combat fut appellé *la Journée des Harangs.*

Jusqu'alors, tout alloit à souhait pour les Anglois. Comme le Roi *Charles* ne pouvoit point mettre une armée en campagne, il n'y avoit aucune apparence qu'il pût sauver Orléans. Mais un évenement, des plus extraordinaires, lui procura ce que, naturellement, il ne pouvoit pas espérer. Pendant qu'il étoit à Chinon, en Poitou, désespérant de pouvoir se maintenir plus long-temps dans les Provinces Septentrionales, & méditant sa retraite dans le Dauphiné; il vit arriver, à sa Cour, une Païsanne de Lorraine, nommée *Jeanne d'Arc*, âgée de 28 ans, qui lui dit, qu'elle avoit un ordre exprès du Ciel, de faire lever le Siége d'Orléans, & de le faire lui-même sacrer à Rheims. Cette Histoire est si connuë, qu'il seroit superflu d'entrer dans un plus grand détail, sur ce sujet. Il est encore moins nécessaire d'examiner ici, par quel motif agissoit cette fille; qu'on prétend avoir été miraculeusement suscitée, pour le Salut de la France, & à laquelle on donna depuis, le nom de *Pucelle d'Orléans.* Il suffira de dire en deux

deux mots, que *Charles* ayant réſolu, pour derniére reſſource, de tâcher d'introduire un Convoi dans Orléans, *Jeanne d'Arc* ſouhaita d'être de la partie: Que le Convoi entra dans la Ville, malgré tous les efforts que les aſſiégeans firent, pour l'empêcher: Que deux jours après, la Pucelle, s'étant miſe à la tête d'un gros détachement de la garniſon, attaqua les principaux Forts, que les Anglois avoient élevez autour de la place, & les emporta, l'épée à la main: Enfin, que cette action vigoureuſe obligea les aſſiégeans à lever le Siége, en deſordre, après avoir été ſept mois entiers devant la place.

Depuis ce tems-là, les affaires des Anglois, tombérent dans une décadence étonnante. Ils perdirent bientôt toutes les places, qu'ils avoient conquiſes, aux environs d'Orléans; & le Comte de *Suffolck* fut fait priſonnier dans *Gergeau*. Dans cette même année 1429, ils furent défaits à *Patay*, & *Talbot*, leur Général, demeura priſonnier, entre les mains des François. Enfin, peu de tems après, le Roi *Charles* alla ſe faire ſacrer à Rheims; après avoir traverſé

ſé cinquante lieuës de païs ennemi, & pris poſſeſſion ſur la route de pluſieurs places, qui s'étoient renduës volontairement à lui.

Le *Duc de Betford* ſe trouvant ſans armée, ſe tenoit à Paris, en attendant de nouvelles troupes, qui devoient venir d'Angleterre. Pendant ce tems là, Charles profitoit de ſes avantages. Il ſe rendoit maître, ſans ſiéges & ſans combats, d'un grand nombre de places, qui quittoient volontairement le parti des Anglois. Enfin, le ſecours d'Angleterre étant arrivé; le Régent y joignit des détachemens conſidérables de ſes garniſons, & en ayant formé une armée, il marcha droit à l'ennemi. Il n'y eut pourtant point de bataille, parce que chacun vouloit combattre, avec avantage, & ſans rien riſquer. Cependant, le *Duc de Betford* avoit le chagrin de ſe voir enlever ſes places, ſans pouvoir l'empêcher; parce qu'ayant été contraint d'en tirer, ou d'en affoiblir les garniſons, elles étoient demeurées ſous la ſeule garde des habitans. C'eſt ainſi que ſe paſſa l'année 1429, qui fut ſi fatale à l'Angleterre.

Au mois d'Avril 1430, le Roi *Hen-*

Henri, âgé de neuf ans, passa en France, & fut sacré à Paris, au mois de Decembre.

La même année, le *Duc de Bourgogne* mit une puissante armée en campagne, & fit faire le Siége de Compiegne, par le Comte *de Ligni*, de la Maison de Luxembourg. La Pucelle *d'Orléans*, qui s'étoit jettée dans la place, ayant fait une sortie, y demeura prisonniére, & fut livrée aux Anglois.

En 1431, cette fameuse fille, fut jugée par une Cour Ecclésiastique, déclarée Sorciére, Hérétique, Schismatique, & condamnée à être brulée. Cet Arrêt s'exécuta dans Roüen, le 30 de Mai.

Au commencement de l'année 1432, le Roi *Henri* repassa en *Angleterre*. La guerre ne se continuoit en France, que par maniére d'aquit, à cause de la foiblesse des deux partis.

Les années 1433, 1434, & 1435, furent presque entiérement employées à une négociation, dont les Anglois furent les duppes. Comme ceci a du rapport, à une Piéce des plus curieuses de ce X. Tome du Recueuil, & qui contient des particula-

cularitez qui ne ſe trouvent point dans les Hiſtoires, il ne ſera pas inutile d'en donner ici la clef; afin qu'on puiſſe comprendre la Piéce même, dont la ſubſtance ſera rapportée dans la ſuite.

Depuis que les affaires des Anglois étoient en décadence, le Duc *de Bourgogne* penſoit à faire ſa paix particuliére avec le Roi *Charles*. Il eſt vrai qu'en 1430, il envoya ou amena lui-même une armée en France, au ſecours des Anglois. Mais ce fut, parce qu'il n'étoit pas encore bien déterminé. D'ailleurs, ſon troiſiéme Mariage avec *Iſabelle de Portugal*, proche parente de *Henri*, ne contribua pas peu à le retenir encore, pour quelque tems, dans l'alliance de l'Angleterre. Quoi qu'il en ſoit, en 1433, il reprit ſon prémier deſſein. Le Roi *Charles* ayant été informé de la diſpoſition, où ce Prince ſe trouvoit, fit négocier cette affaire avec lui, ſi ſecretement, que les Anglois n'en eurent aucune connoiſſance. Enfin, leur accommodement ſe conclut, par le Miniſtére du Connêtable de *Richemont*, qui prit occaſion d'aller s'aboucher avec le Duc, ſur une affaire qui regar-

gardoit le Comte de *Clermont*. Il ne reſtoit plus qu'une difficulté. C'étoit de fournir au Duc de *Bourgogne* un honête prétexte de faire ſa paix en particulier, afin de le diſculper aux yeux du Public. Pour cet effet, il fut convenu, qu'on feroit propoſer au Conſeil d'Angleterre, par quelque perſonne interpoſée, un congrès d'Ambaſſadeurs, pour y traiter de la paix ; & qu'on feroit eſpérer à *Henri* des avantages ſi conſidérables, ſoit que la paix ſe conclût, ou que la Conférence vînt à ſe rompre ſans fruit, qu'il ne pourroit manquer d'en tirer beaucoup de profit. Le but de cette propoſition étoit d'engager les Anglois à entrer en négociation, ſur ces eſpérances ; afin qu'enſuite, ne trouvant rien de ce qu'on leur auroit fait eſpérer, ils rompiſſent bruſquement la Conférence. C'étoit de là, que le Duc *de Bourgogne* devoit prendre un prétexte de dire, qu'il paroiſſoit bien que les Anglois ne vouloient point la paix, & qu'il n'étoit pas obligé de rendre la guerre éternelle, pour l'amour d'eux. Ce n'eſt pas la ſeule fois, que cette même ruſe a été miſe en uſage. On en pourroit ci-

citer des exemples bien plus récents.

Le Duc *d'Orléans*, prisonnier en Angleterre, depuis la bataille d'Azincour, fut jugé l'instrument le plus propre, pour faire tomber les Anglois dans le piége, qu'on avoit dessein de leur tendre. Ce Prince, malgré le caractére de probité, & même de sainteté, que les Historiens François lui attribuent, ne fit pas difficulté de se prêter à cette supercherie. En 1433, il fit entendre au Conseil d'Angleterre, que la Reine *de Sicile*, belle-mére du Roi *Charles*, *Charles d'Anjou* son Fils, alors Favori du même Roi, & plusieurs autres Grands, lui avoient fait savoir, que toute la France étoit si lasse de la guerre, qu'il étoit temps de penser efficacément à la paix. Que pour parvenir à un si grand bien, on l'avoit chargé d'en faire la proposition au Roi d'Angleterre & à son Conseil. Après ce début, il offrit de travailler de tout son pouvoir à cet Ouvrage; dans l'espérance, que l'heureux succès, qu'il en attendoit, lui procureroit sa liberté, qu'il ne pourroit obtenir sans cela. En effet, le Roi *Henri* V. avoit expressément

ment recommandé, en mourant, qu'on ne relâchât point ce prisonnier; à moins que sa liberté ne fût un moyen, pour procurer la paix. Cependant, comme le Duc d'*Orléans* comprenoit bien, qu'une proposition si générale ne produiroit pas un grand effet; il en fit d'autres plus particuliéres, par lesquelles il fit voir, que soit que la paix se fît, ou qu'elle ne se fît pas, il reviendroit toûjours de grands avantages au Roi d'Angleterre de la Conférence, que les François demandoient. Ces avantages consistoient en ceci.

Prémiérement, il faisoit entendre, qu'il ne doutoit nullement que la paix ne se conclût, pourvû qu'on accordât au *Dauphin* un honorable appanage, & il insinuoit, que la Reine *de Sicile*, *Charles d'Anjou*, & les autres Grands étoient de ce sentiment. Par-là, il laissoit inférer que c'étoit aussi celui du Roi *Charles*; puisque les personnes, qu'il nommoit, étoient celles qui étoient le plus avant dans sa confidence. Secondement, en cas que la paix ne se fît pas, il offroit de reconnoître Henri, pour Roi de France, de lui rendre hommage, de lui livrer Orléans, Blois,

Blois, & généralement toutes les places de son Domaine, avec plusieurs autres, qui ne lui appartenoient pas, comme *la Rochelle* & le *Mont St. Michel*. A cela il ajoûtoit encore d'autres offres très-avantageuses au Roi, qu'on verra dans la Piéce même, dont j'ai déja parlé. Le Conseil d'Angleterre, aveuglé par ces avantages, qu'il croyoit réels; soit que la paix se fît, soit que la Négociation fût infructueuse; consentit à entrer en traité. La Ville de *Calais* fut d'abord choisie, pour le lieu du Congrès; afin de faire voir aux Anglois, qu'on agissoit de bonne foi. Mais dans la suite, le *Duc de Bourgogne*, qui avoit ses vûës particuliéres, fit si bien, qu'il obtint que la conférence se tiendroit à *Arras*.

Cette affaire traîna long-tems, avant que d'être ajustée; car le Congrès ne s'ouvrit à Arras, que le 6. d'Août 1435. D'abord les Plénipotentiaires de *Charles*, comme faisant un grand effort de générosité, offrirent de laisser à *Henri*, la Guyenne & la Normandie, à condition qu'il en feroit hommage au Roi Charles; & qu'il quitteroit le titre de Roi de France. C'est-à-dire, qu'ils vou-

loient bien laiſſer à Henri deux Provinces, dont il étoit actuellement en poſſeſſion, & où le Roi *Charles* n'avoit pas un pouce de terre, excepté le Mont St. Michel en Normandie; faveur, qu'il devoit acheter, par la ceſſion de tout le reſte, de ce qu'il poſſedoit dans le Royaume, & du titre de Roi de France. Les Anglois ſurpris d'une propoſition, ſi éloignée des eſpérances, que le *Duc d'Orléans* leur avoit fait concevoir, n'en voulurent pas écouter davantage, & ſe retirérent très-mécontens. Ce fut alors, qu'on fit valoir leur retraite précipitée, comme une marque évidente, qu'ils ne vouloient point la Paix; puiſqu'ils refuſoient des offres ſi raiſonnables. Ce fut auſſi de là, que le Duc de *Bourgogne* prit un prétexte de faire ſa paix particuliére, ou du moins de la ſigner publiquement, car elle étoit déja toute conclue. Jamais Roi de France n'avoit fait une Paix ſi honteuſe. Mais la néceſſité excuſa tout. D'un autre côté, le Duc d'*Orléans* n'exécuta rien de ce qu'il avoit promis.

On voit dans ce Recueil, que le Conſeil d'Angleterre étoit ſi éloigné

de

de soupçonner le Duc *de Bourgogne* d'infidélité, qu'il étoit nommé par le Roi, pour Chef de l'Ambassade de la part de l'Angleterre, & que rien ne se pouvoit conclurre sans lui. *Pag.* 611.

On trouve aussi dans le même Recueuil, qu'on avoit eu, en Angleterre, quelque avis secret, que ce Prince avoit demandé au Pape une dispense des sermens, qu'il avoit prêtez au feu Roi d'Angleterre & à celui-ci. Sur cet avis, on envoya un Ambassadeur au Pontife, pour en savoir la vérité. *Eugene* IV. répondit en termes ambigus, qu'aucun Prince François ne lui avoit demandé une telle dispense. Il ajoûtoit à la fin de la Lettre au Roi : *In futurum autem, credere debes, nos, in ea parte & reliquis, honorem & desiderium tuum concernentibus, ita disposituros, ut de nobis meritò contentus debebis remanere.* Ces dernières paroles ne sont qu'une généralité, qui ne signifioit rien, & qui laissoit au Pape la liberté de faire ce qu'il voudroit. En effet, ses Légats, qui assistoient au Congrès d'Arras, ne firent aucune difficulté de délier le Duc de *Bourgogne* de ses sermens. La Ré-

ponſe du Pape ſe trouve, Pag. 620.

Les offres, que les François avoient faites à Arras, & la Négociation, que le Duc *de Bourgogne* continuoit avec eux, ayant fait comprendre au *Duc de Betford*, que le Roi ſon Neveu, le Conſeil, & lui-même avoient été abuſez; il en mourut de chagrin, à Roüen, quelques jours avant que le *Duc de Bourgogne* eût ſigné ſa paix.

En 1436, le *Duc de Bourgogne* prit ouvertement le parti du Roi *Charles*, contre l'Angleterre. Il envoya un Corps de troupes au Connêtable de *Richemont*, qui, avec ce ſecours, ſe rendit maître de Paris.

Peu de tems après, *le Duc d'Yorck* arriva en France, en qualité de Régent. Par ſa valeur & par ſa conduite, & avec l'aſſiſtance du brave *Talbot*, qui avoit été échangé avec *Xaintrailles*, ce Prince remit les affaires des Anglois ſur un meilleur pied, qu'elles n'avoient été depuis la mort du *Duc de Betford*.

Le *Duc de Bourgogne*, voyant les progrès du *Duc d'Yorck*, & que le Roi *Charles*, trop adonné à ſes plaiſirs, négligeoit beaucoup ſes affaires,

res, craignit quelque fâcheuſe révolution. Pour tâcher de la prévenir, il réſolut de faire un effort conſidérable contre les Anglois, en aſſiégeant Calais, avec une Armée de 40000 hommes. Mais le *Duc de Gloceſter* étant paſſé d'Angleterre en France, avec un renfort de 15000 hommes, lui fit honteuſement lever le Siége, & le pourſuivit juſques dans les Païs-bas, d'où il enleva un grand butin.

En 1437, le Pape ayant fortement ſollicité les deux Rois à faire la Paix, il fut réſolu des deux côtez, qu'on feroit une nouvelle tentative; pour parvenir à ce bien, ſi néceſſaire aux deux Royaumes. Le Conſeil d'Angleterre la ſouhaitoit, avec beaucoup d'ardeur, contre le ſentiment du *Duc de Gloceſter*. Mais ce Prince n'avoit plus aucun crédit. Le Cardinal *de Wincheſter*, ſon Oncle, l'avoit entiérement ſupplanté. Ainſi, malgré la ſupercherie, dont le Duc d'*Orléans* avoit uſé, dans l'affaire du Congrès d'Arras, ce Prince fut regardé comme un Médiateur impartial, & il fut choiſi pour agir en cette qualité, conjointement avec le *Duc de Bretagne*.

En 1438, le *Duc de Bourgogne* tâcha de ſurprendre Calais. Mais ayant manqué ſon coup, il ſe rabbatit ſur Guiſnes, d'où le Comte *de Huntington* le fit retirer, avec honte.

En 1439, on convint d'un lieu, pour tenir un nouveau Congrès, entre Calais & Graveline. On verra dans la ſuite, par les Inſtructions qui furent données aux Plénipotentiaires d'Angleterre, combien le Conſeil ſouhaitoit la paix. Mais cette Conférence fut infructueuſe, par le peu d'avances, que les François firent de leur côté.

En 1440, le Duc d'*Orléans* obtint enfin ſa liberté, après une captivité, qui avoit duré vingt-cinq ans. Il avoit ſi fort mis le Cardinal *de Winchester* & tout le Conſeil d'Angleterre, dans ſes intérêts; qu'on le relâcha, ſans exiger de lui rien de ce qu'il avoit offert, avant le Congrès d'Arras. Il eſt vrai qu'il s'engagea, par de nouvelles conventions, à payer deux cents-mille écus, pour ſa rançon. Mais il y a beaucoup d'apparence que cette ſomme, ou du moins la meilleure partie, ne fut jamais réellement comptée. Le *Duc de Glocester*

ter s'oppoſa fortement à la délibération, que le Conſeil prit, au ſujet de ce Prince priſonnier. Il fit même enregîtrer une Proteſtation en forme. Mais on n'y eut aucun égard.

Cette même année, on convint de tenir un nouveau Congrès pour la paix, à St. Omer. Mais le Duc *de Bourgogne*, n'en eſpérant rien de bon, ſe tira d'intrigue, par une tréve particuliére, qu'il fit avec le Roi d'Angleterre.

En 1441, les Plénipotentiaires des deux Rois ſe rendirent à St. Omer. Mais le *Comte de Vendôme*, Chef de l'Ambaſſade de France, qui avoit, apparemment, des Ordres ſecrets, refuſa d'ouvrir la Conférence; ſous prétexte que les Ambaſſadeurs d'Angleterre n'étoient pas d'une qualité aſſez diſtinguée.

Après avoir vû, en gros, la diſpoſition des affaires de France, pendant les 19 prémiéres années du Régne de *Henri* VI, il faut voir, en peu de mots, celle de la Cour d'Angleterre. Ceci n'eſt pas moins néceſſaire, pour entendre pluſieurs Piéces de ce Recueuil.

II. Affaires Domeſtiques.

HENRI V, avoit ordonné, en mourant, que pendant la Minorité de ſon Succeſſeur, le *Duc de Betford* ſeroit Régent en France, & le *Duc de Gloceſter* Régent, ou Protecteur en Angleterre. Mais le Parlement ne jugea pas à propos de ratifier cet Ordre, ſans quelque reſtriction. Le *Duc de Betford* étoit l'aîné des deux Fréres, & par conſéquent, l'adminiſtration des affaires du Royaume d'Angleterre lui appartenoit, préférablement à ſon Frére cadet. Ainſi, le Parlement ordonna, que le *Duc de Betford* ſeroit *Protecteur* en Angleterre, pendant qu'il ſeroit actuellement préſent dans le Royaume; & qu'en ſon abſence, le *Duc de Gloceſter* jouïroit, comme par lui-même, & non comme Député ou Lieutenant, de tous les droits attachez à cette Dignité.

Thomas Beaufort Duc d'Exeter, & *Henri Beaufort* ſon Frére, Evêque de Wincheſter, furent faits Gouverneurs du Roi leur Petit-néveu. Ils étoient fils de *Jean de Gand* Duc *de Lencaſtre*, & de *Catherine Roet* ſa troi-

troisiéme Femme. Mais comme ils étoient nez, avant que leur Pére & Mére fussent mariez ensemble, le Parlement les avoit légitimez, sous le nom de *Beaufort*. Jean *Duc de Sommerset*, leur Frére ainé, étoit mort, ayant laissé quatre fils, qui étoient trop jeunes pour avoir part au Gouvernement du Royaume, ou de la personne du Roi.

Outre ces Princes, de la Maison de *Lencastre*; il y en avoit, en Angleterre, plusieurs autres, qui descendoient d'*Edoüard* III, par d'autres branches. Mais il suffira de parler ici, de deux seulement. *Edmond Mortimer*, Comte de la Marche, étoit le prémier, comme descendant d'une fille de *Lionnel*, Duc de *Clarence*, second fils d'*Edoüard* III. Il auroit dû succeder à la Couronne, après la dépositon de *Richard* II, si le Parlement n'avoit jugé à propos de la transporter dans la Maison de Lencastre.

Richard *Duc d'Yorck* étoit le second, dont j'ai dessein de parler. Il étoit fils de *Richard*, Comte de *Cambridge*, qui fut exécuté à Southampton en 1415, pour crime de trahison. Ce Prince, qui eut une

ſin ſi tragique, étoit fils d'*Edmond de Langley Duc d'Yorck*, & frére d'*Edouard* Duc du même nom, qui mourut, peu de mois après, à la bataille d'Azincour, ſans laiſſer de poſtérité. Si ſon Frére cadet lui avoit ſurvécu, il auroit hérité du tître de *Duc d'Yorck*. A ſon défaut, *Richard* ſon Fils porta ce même tître, ſoit qu'il lui fût dévolu de droit, nonobſtant la condamnation du Comte ſon Pére, ſoit par la conceſſion de *Henri* V. Tous les Hiſtoriens aſſurent pourtant qu'il ne reçut ce tître, qu'au Parlement de *Leiceſter*, qui ſe tint ſous *Henri* VI, en 1426. Mais on verra dans la ſuite, une preuve du contraire.

Quoi qu'il en ſoit, ce Prince, qui étoit encore en Minorité, au commencement de ce Régne, étoit recommandable, non ſeulement parce qu'il étoit le ſeul Mâle de la Maiſon d'*Yorck*; mais principalement, parce qu'il étoit Héritier préſomptif du Comte de *la Marche* ſon Oncle, étant fils d'*Anne Mortimer* ſa ſœur. Par conſéquent, après la mort de ſon Oncle maternel, il devoit entrer dans tous les droits de la Maiſon de *la Marche*, par rapport à la

Cou-

Couronne. On verra dans les Extraits ſuivans, comment il ſut les faire valoir.

Le Parlement ayant nommé le *Duc de Gloceſter*, pour Protecteur du Royaume, en l'abſence du *Duc de Betford*, & donné des Gouverneurs au Roi, prit ſoin enſuite de former le Conſeil, des perſonnes les plus ſages & les plus habiles qu'il y eût dans le Royaume, particuliérement des Princes du ſang Royal. Jamais Conſeil n'avoit été mieux compoſé. Mais il arriva dans la ſuite, qu'une malheureuſe jalouſie, entre le *Duc de Gloceſter*, & l'Evêque de *Wincheſter* ſon Oncle, cauſa, parmi les Membres de ce Conſeil, une funeſte diviſion, qui ruïna les affaires du jeune Roi. Cette jalouſie dégénéra enfin en une rupture ouverte, qui obligea le *Duc de Betford* à laiſſer les affaires de France, en aſſez mauvais état; pour aller tâcher d'appaiſer les troubles de la Cour, qui pouvoient avoir de fâcheuſes ſuites. Dès qu'il eut mis le pied dans le Royaume, il y fut reconnu pour Protecteur, & il en fit toutes les fonctions, conformément à l'Acte du Parlement de l'année 1422. D'abord, il fit tous

ſes efforts, pour accommoder la querelle, qui étoit la cauſe de ſon Voïage, mais il ne lui fut pas poſſible d'y réüſſir. Enfin, il ſe vit obligé de convoquer le Parlement à Leiceſter; afin qu'il terminât ce differend, par ſon autorité. Le *Duc de Glocester* y produiſit divers articles d'accuſation, contre ſon Oncle; mais comme il ne put pas les bien prouver, le Prélat fut déclaré innocent. Cependant, le *Duc de Betford* voulant donner quelque ſatisfaction au Duc ſon Frére, ôta le grand ſceau à l'Evêque, & l'emmena en France avec lui. Mais, d'un autre côté, afin d'adoucir cette mortification, il lui permit d'accepter la Dignité de Cardinal, que le Pape lui avoit ſouvent offerte; mais pour laquelle il n'avoit jamais pû obtenir le conſentement du feu Roi, qui le connoiſſoit pour un eſprit trop intriguant. Je le nommerai déſormais le Cardinal de *Winchester*, pour m'accommoder aux Hiſtoriens Anglois, qui ne lui donnent point d'autre tître; quoi que dans le Recueuil des Actes Publics, il ſoit toûjours nommé *le Cardinal d'Angleterre*; ſans doûte, à cauſe qu'il étoit du ſang Royal.

La

La nouvelle Dignité, que l'*Evêque de Winchester* venoit d'obtenir, fournit au *Duc de Glocester* son ennemi un prétexte de l'attaquer. Comme il n'avoit pas eu la précaution de se munir d'une permission expresse du Roi, par des Lettres sous le grand sceau; pour pouvoir recevoir le Chapeau de Cardinal; le *Duc de Glocester* prétendit, que, par le Statut fait sous *Edouard* I, contre les *Proviseurs*, il devoit être privé de son Evêché de Winchester. Il l'attaqua diverses fois sur le même sujet, mais le Prélat se tira toûjours d'affaires. Comme il étoit extraordinairement riche, il prêtoit souvent de l'argent au Roi, pour les besoins de l'État; ce qui n'étoit pas un petit service, dans un tems où la guerre de France épuisoit le trésor public. En recompense de son zéle, il obtenoit de fréquens pardons, qui rompoient toutes les mesures de son ennemi.

En 1429, le Cardinal reçut une Bulle du Pape, qui l'établissoit son Légat en Allemagne & en Bohême, & Général de la Croisade publiée contre les Hussites. Dès qu'il eut reçu cette Bulle, il présenta une Re-

quête au Conseil, pour demander la permission de faire publier la Croisade en Angleterre, & d'y lever 500 hommes d'armes, & 5000 Archers, outre ceux qui voudroient s'engager à servir sans gages. Le Conseil lui accorda une partie de sa demande, avec certaines restrictions, qui seront rapportées dans la suite. Cependant, comme peu de jours après, on reçut, en Angleterre, la nouvelle de la défaite des Anglois, à Patay; le Conseil engagea le Cardinal à servir en France, avec les Croisez, sous le *Duc de Bedford*, jusqu'à la fin de Decembre.

Cette même année, *Henri* VI, âgé de huit ans, fut couronné en Angleterre. Peu de jours après, le Parlement supprima la charge de Protecteur, supposant qu'elle ne pouvoit subsister avec un Roi couronné. Selon les apparences, le Cardinal ne contribua pas peu, par ses intrigues, à causer cette mortification au *Duc de Glocester*. Dans la suite de ce même Régne, le Parlement ne suivit pas toûjours scrupuleusement la maxime qu'il venoit d'établir, par rapport à la charge de Protecteur.

Henri

Henri partit, au mois d'Avril de l'année 1430, pour aller se faire sacrer en France, laissant le *Duc de Gloceſter* son Oncle en Angleterre, avec le tître de *Gardien*. Il étoit accompagné du Cardinal de *Winchester*, qui avoit la qualité de Prémier Conseiller du Roi, avec de fort grands appointemens. C'étoit un expédient, qu'on avoit trouvé pour séparer les deux ennemis, de peur qu'en l'absence du Roi leur division ne causât de nouveaux troubles.

Pendant que le Cardinal fut en France, le *Duc de Gloceſter* lui porta diverses atteintes; mais il ne put jamais venir à bout de le ruiner.

En 1431, il excita le Procureur Général du Roi à demander au Conseil, que le Cardinal fût privé de son Evêché, conformément aux Loix du Royaume. Mais le Conseil ne jugea pas à propos de rien décider, sur cette affaire, en l'absence du Prélat.

On peut aisément concevoir, que le Cardinal ne négligeoit pas, de son côté, les occasions de se venger de son ennemi. Mais, il s'y prenoit

noit d'une maniére plus fine & plus ſûre, quoi que moins ouvertement. Dès que le Roi fut dans un âge, à pouvoir prendre quelque connoiſſance de ſes affaires, le Prélat commença peu-à-peu à lui inſpirer des ſoupçons contre cet Oncle; comme s'il avoit deſſein de le tenir dans une continuelle ſervitude. Ces diſcours, ſouvent réitérez, ne manquérent pas de produire leur effet, en leur tems. Cependant, en attendant que le Roi fût en âge d'agir par lui-même, le Cardinal fit ſi bien, qu'il mit la Chambre Baſſe du Parlement, dans ſes intérêts; par où il aquit un très grand crédit. Enſuite, par ſes intrigues, il trouva le moyen de faire ôter du Conſeil pluſieurs Créatures du Duc de *Gloceſter*, & y fit appeller de ſes amis en leur place. Par-là le Duc perdoit peu-à-peu ſon crédit, pendant que le Cardinal devenoit de jour en jour plus puiſſant.

La mort du Duc de *Betford* ne contribua pas peu à faire tomber le Duc ſon Frére. Pendant que le prémier fut en vie, on n'oſoit attaquer l'autre qu'indirectement. Mais dès que le Duc de *Gloceſter* eut perdu ce puiſ-

puiſſant appui, ſes ennemis ne le ménagérent preſque plus. Cependant, comme par la mort de ſon Frére aîné, il étoit devenu l'Héritier préſomptif de la Couronne, ſi le Roi mouroit ſans enfans, pluſieurs des Grands demeuroient encore attachez à lui; dans la penſée, qu'il pourroit un jour parvenir à la Couronne, le Roi étant d'une complexion aſſez délicate. C'eſt ce qui fit que ſes ennemis ne purent le ruïner, que peu-à-peu, & par dégrez. Mais quoi que, par cette même raiſon, le Conſeil eût dû garder beaucoup de ménagemens avec lui; il ne laiſſoit pas de lui donner tous les jours de nouveaux ſujets de chagrin, afin de le porter à faire quelque fauſſe démarche, qui donnât priſe ſur lui. Ce n'étoit plus le même Conſeil, que le Parlement avoit établi au commencement de ce Régne. Dès l'année 1437, il étoit déja rempli de Créatures du Cardinal.

Lors que le *Duc de Bourgogne* eut abandonné le parti de l'Angleterre, le *Duc de Glocester* vouloit qu'on fît des efforts d'autant plus grands, afin de continuer la guerre de France

: avec vigueur. Le Conſeil, au ontraire, tiroit de cet évenement ne forte raiſon, pour faire la paix. Mais ce n'étoit proprement qu'un rétexte. La véritable raiſon étoit, ue le Conſeil ſe trouvant plein 'Eccléſiaſtiques, la guerre n'étoit as leur fait. D'ailleurs, les affai- :s des Anglois en France étant dé- ı ſur un aſſez mauvais pied, ils ju- eoient, qu'il ſeroit fort difficile de révenir de plus grandes pertes; ont ils ne manqueroient pas d'é- :e chargez, puis qu'ils dirigeoient outes les affaires. C'étoit ſur cette olitique, qu'ils regloient toutes eurs démarches. On verra, dans les nſtructions qui furent données aux 'lénipotentiaires d'Angleterre, en 439, que pour obtenir la paix, le Conſeil alla juſqu'à porter le Roi à ffrir de quitter le tître de Roi de rance, pour lequel la guerre ſe aiſoit uniquement, depuis ſi long- ems. *Henri* avoit déja dix-huit ans; nais ſes lumiéres étoient ſi bor- iées, pour ne rien dire de plus fort, ıu'il étoit incapable de diſcerner es bons Conſeils d'avec les mauvais. Ainſi, ſans faire beaucoup d'atten- ion à ſes affaires, il ſe laiſſoit aveu-

glé-

glément conduire par son Conseil, & par ceux qui étoient autour de lui.

La Conférence pour la paix ayant été infructueuse, le Cardinal ne laissa pas de faire valoir le zéle & les services du *Duc d'Orléans*, & de faire résoudre qu'il seroit mis en liberté, malgré la Protestation du *Duc de Glocester*. Peut-être même, que l'obstination, que le *Duc de Glocester* témoignoit à le faire retenir en prison, fut la principale cause, qui lui fit obtenir sa liberté.

Enfin, le Roi étant parvenu à l'âge de 20 ans, & ayant très-peu de génie pour les affaires; le Cardinal sut si bien le prévenir contre le Duc son Oncle, qu'il s'imaginoit, que tous ses Conseils, & toutes ses démarches, tendoient à le tenir dans la servitude, & peut-être à lui ravir la Couronne. Ainsi, il suffisoit que le Duc proposât quelque chose dans le Conseil, pour qu'on prît précisément le contrepied. Dans l'Extrait du Tome suivant, on verra la persecution, contre ce Prince, poussée jusqu'au dernier degré. Mais il faut s'arrêter ici, puisque ce X. Tome ne va pas plus loin.

Ce

Ce qui vient d'être dit, tant ſur les affaires de France, que ſur celles d'Angleterre, contient en gros, la matiére des Actes de ce X. Tome. On y trouve auſſi diverſes autres matiéres, ſur leſquelles il y a des Actes, qui peuvent être de quelque utilité. Mais je les laiſſerai en arriére, afin d'avoir plus de place, pour rapporter la ſubſtance de ceux qui me paroiſſent les plus remarquables, & les plus propres à éclaircir l'Hiſtoire de ce tems-là. Pour cet effet, je ſuivrai l'ordre des années.

Année 1422.

ORDRE pour appaiſer quelques mouvemens dans le Païs de Galles, & dans les Provinces voiſines. 3. d'Octobre. *Pag.* 354.

Il y a beaucoup d'apparence, que les partiſans de la Maiſon de la Marche, voulant profiter de la circonſtance de la mort de Henri V, *& de l'enfance de* Henri VI, *excitoient ces tumultes. Cela paroit d'autant plus probable, que le Conſeil nomma des Commiſſaires pour tenir la main à l'exécution de cet Ordre, qui étoit adreſſé aux*

aux Shérifs. Cela fait voir qu'il étoit de conſéquence. D'ailleurs, il ne parut que trop, ſur la fin de ce Régne, que le peuple n'avoit pas oublié les droits de la Maiſon de la Marche.

Le Grand Seau donné à l'Evêque de Durham. 15. de Novembre *Pag.* 259.

Ceci peut ſervir à corriger une petite mépriſe des Hiſtoriens, qui ont dit que le grand Seau fut d'abord confié à l'Evêque de Wincheſter.

Lettres Patentes qui établiſſent le *Duc de Betford* Protecteur du Royaume, Défenſeur de l'Egliſe Anglicane, & Principal Conſeiller du Roi, pendant qu'il ſera actuellement préſent dans le Royaume.

Les mêmes Lettres établiſſent le *Duc de Glocester* Protecteur du Royaume &c. en l'abſence du *Duc de Betford.*

Je ne croi pas qu'aucun Hiſtorien ait fait mention de cette diſpoſition du Parlement, en faveur du Duc de Betford. Ils diſent tous que le Duc de Glocester fut fait Protecteur, ſans y ajoûter aucune reſtriction.

Année 1423.

LETTRES Patentes, qui assignent au Protecteur 8000 marcs sterling tous les ans, pour ses appointemens. 27 de Fevrier. *Pag.* 268.

Commission pour demander au Pape, ou à celui, qui présidera au prochain Concile Général, la place de Roi de France dans le Concile, pour le Roi Henri, ou pour ses Ambassadeurs. 4 de Mars. *Pag* 269.

Traité d'Alliance, & de Fraternité, entre les *Ducs de Betford*, & *de Brétagne*, où il est aussi parlé des mariages des *Ducs de Batford* & du *Comte de Richemont*. Signé à Amiens le 17 d'Avril. *Pag.* 280.

Année 1425.

DON à la Reine Catherine, mére du Roi, de la jouïssance de l'hôtel de la Marche, tombé entre les mains du Roi, pendant la Minorité du *Duc d'Torck* 26. Fevrier *Pag.* 342.

Ceci sert à faire voir que le jeune Duc d'Torck portoit ce titre avant le Parlement de Leicester, qui ne s'assembla que plus d'un an après la date

te de cet Acte, où ce Prince eſt qualifié Duc d'Yorck.

Année 1426.

ORDRE pour publier la Déclaration de guerre, contre le *Duc de Bretagne*. 15 de Janvier. *Pag.* 349.

C'étoit parce que ce Prince avoit, dès l'année précédente, abandonné le parti de l'Angleterre.

Liſte de ceux que le *Duc de Betford* fit Chevaliers au Parlement de *Leiceſter*, à la tête deſquels eſt le *Duc d'Yorck*. 4 de Mai. *Pag.* 356.

Je conjecture que c'eſt ce qui peut avoir donné lieu de dire, que ce Prince reçut le titre de Duc d'Yorck dans ce Parlement de Leiceſter qui étoit alors aſſemblé.

Aſſignation au Duc de Betford, des apointemens de la charge de Protecteur, pendant ſon ſéjour en Angleterre. 27 de Mai. *Pag.* 359.

Année 1427.

DON au Duc de Gloceſter, de 5000 Marcs, à la recommandation de la Chambre des Communes, pour ſecourir la Ducheſſe ſa Femme. 9. de Juillet. *Pag.* 374. *Ja-*

Jaqueline étoit alors en Hollande, où le Duc de Bourgogne lui faisoit la guerre.

Serment prêté au Roi, par le *Duc de Brétagne*. *Pag.* 378.

Le Duc de Betford l'avoit obligé à renoncer à l'Alliance du Roi Charles.

Année 1428.

PROCLAMATION touchant l'hommage, que le *Duc de Brétagne* s'étoit engagé à rendre au Roi. 28 de Janvier. *Pag.* 386.

Permission de transporter hors du Royaume, certaines choses, pour l'usage de Jaqueline Duchesse de *Glocester* & de Hollande, Tante du Roi. 18 de Mai. *Pag.* 398.

Ceci fait voir que le Duc de Glocester n'avoit pas encore quitté Jaqueline; quoi que les Historiens Flamans mettent la fin de cette affaire, dans l'année 1427.

Fragment d'une Lettre du *Duc de Betford*, au Roi son Neveu, touchant le Siége d'*Orléans*, & *la Pucelle*. *Pag.* 408.

„ Toutes choses prospéroient ici „ pour vous, jusqu'au tems du Sié-

„ ge

„ ge d'Orléans, entrepris, Dieu
„ ſait par quels Conſeils. Depuis
„ la mort de mon Couſin le Comte
„ de *Salisbury*, que Dieu abſolve, vos
„ troupes, qui étoient aſſemblées à
„ ce Siége en grand nombre, ont re-
„ çu un terrible échec, comme il
„ ſemble, par la main de Dieu. Ce-
„ la eſt arrivé en partie, par la gran-
„ de confiance que vos ennemis ont
„ euë, en une fille née du limon de
„ l'Enfer, & Diſciple de Satan,
„ qu'ils appellent *la Pucelle*, & qui
„ s'eſt ſervie d'enchantemens & de
„ ſortiléges. Cette défaite a non
„ ſeulement diminué le nombre de
„ vos troupes, mais elle a encore
„ ôté le courage à celles qui reſtent,
„ d'une maniére étonnante. Elle
„ a, de plus, encouragé vos enne-
„ mis à s'aſſembler en grand nom-
„ bre. . . . . *Le reſte manque.*

Cette Lettre, qui eſt ſans date, a été, par mégarde, inſérée parmi les Actes de l'année 1428, *quoi qu'il ſoit manifeſte qu'elle ne peut avoir été écrite, qu'après la levée du Siége d'Orléans, arrivée au mois de Mai.* 1429.

Année 1429.

RESOLUTION du Conſeil, par laquelle il fut ordonné au Cardinal de *Winchester* de s'abſtenir, pour cette fois, de faire les fonctions d'Evêque de Wincheſter à Windſor, le jour de la fête de St. George. Inſtance du Cardinal, ſur ce ſujet, & confirmation de la Réſolution du Conſeil. 17 d'Avril. *Pag.* 414.

Requête préſentée par le Cardinal, au Conſeil, touchant la Croiſade. *Pag.* 419.

Conditions ſous leſquelles le Conſeil accorde la demande du Cardinal. 18. Juin, *Pag.* 420.

Voici les principales.

Que l'argent que les Sujets du Roi voudront donner, pour le ſervice de la Croiſade, ſera levé, par des Commiſſaires, qui ſeront nommez par le Roi.

Que l'or & l'argent ne ſeront point tranſportez hors du Royaume, mais qu'on les employera en Marchandiſes.

Que le Cardinal ne pourra lever en tout, que 250 Lances, & 2500 Archers, & en y comprenant tous ceux

ceux qui voudront ſervir, ſans gages.

Que le Pape n'impoſera aucune taxe pour ce ſujet, ni ſur les Laïques, ni ſur le Clergé; mais qu'il ſe contentera de ce que chacun voudra donner volontairement.

Qu'avant le départ des troupes, on fera voir au Conſeil des ſûretez ſuffiſantes, pour leur retour.

Qu'il ſera dit expreſſément, dans la publication de la Croiſade, qu'elle ſe publie, avec le conſentement du Roi.

Que celui, qui commandera ces troupes, auſſi-bien que tous les Officiers, auront leurs Commiſſions du Roi.

Qu'en cas que la Croiſade n'ait pas lieu, l'argent, qui auroit été reçu des Sujets, ne ſera employé qu'avec l'approbation expreſſe du Roi.

Tous ces Articles ſont autant de précautions contre les prétentions du Pape, & pour prévenir les abus des précedentes Croiſades.

Conventions entre le Roi & le Cardinal, par leſquelles celui ci s'engageoit à ſervir ſix mois en France, ſous les ordres du Duc de Betford,

avec les troupes Croisées. 1 de Juillet, *Pag.* 421.

Ceci fait voir que le Cardinal ne passa en Allemagne, pour le plûtôt, qu'en 1430, *contre ce que dit Spende, après Mechovius, que ce fut en* 1428. *Cette erreur est, sans doute, venuë de la date de la Bulle de Martin V qui établissoit le Cardinal de Winchester, pour son Légat. Car elle étoit datée du* 18. *de Mars* 1428. *Mais le Cardinal ne la reçut qu'au mois de Juin,* 1429.

Instructions données à Parker Roi d'armes, envoyé de Paris en Angleterre, par le Duc de Bedford, 16. Juillet, *Pag.* 432.

Voici le Sommaire de ces Instructions.

Il prierа le Conseil de hâter le départ des troupes, qui doivent aller en France, sous la conduite du Cardinal, & de celles que le Chevalier *Radcliff* doit amener, & d'en faire savoir le tems précis au Régent.

Il représentera, que *le Dauphin* s'est mis à la tête d'une puissante armée, & que plusieurs bonnes villes, comme Troye & Châlons, se sont déja rangées sous son obéïssance. Que ce jour-là même, 16 de Juillet, il doit entrer dans Rheims, pour

s'y

s'y faire sacrer. Qu'ensuite, il doit se présenter devant Paris, où il espére d'être reçu : mais qu'il y trouvera plus de difficulté, qu'il ne pense.

Que toute cette semaine, *le Régent* & le *Duc de Bourgogne* ont été occupez à donner les ordres nécessaires, pour la conservation des places, & particuliérement, de Paris.

Que le *Duc de Bourgogne* s'est honorablement acquité de son devoir, & s'est montré en toutes occasions vrai Parent, Ami, & Vassal du Roi, & que sans lui, la Ville de Paris seroit perduë. Qu'il est parti, ce jour-là même, pour l'Artois, afin de faire avancer ses troupes.

Que dans deux jours, le *Régent* partira, pour aller assembler les garnisons de Normandie & de Picardie, afin de les joindre aux troupes qu'il attend d'Angleterre.

Que le Conseil de France supplie instamment le Roi, de venir se faire sacrer à Paris. Car s'il avoit plû à Dieu de lui mettre au cœur, d'acquiescer à la priére qui lui en a été faite, par deux diverses fois; on auroit, apparemment, prévenu par-là

les inconveniens, qui ſont arrivez.

Mémoire qui marque, que le Roi ayant été couronné en Angleterre, le 6. de Novembre; peu de jours après, la charge de Protecteur avoit été ſupprimée, par un Acte de Parlement; à quoi le *Duc de Gloceſter* avoit aquieſcé, ſauf les droits du *Duc de Betford* ſon Frére. *Pag.* 436.

Année 1430.

CONVENTIONS touchant l'élargiſſement du Duc de Bourbon. 25 de Janvier. *Pag.* 438.

C'eſt ici la troiſiéme fois que le Duc de Bourbon avoit fait des conventions avec le Roi, pour ſe tirer de la captivité où il étoit, depuis la bataille d'Azincour. Mais, comme il ne lui avoit pas été poſſible d'exécuter les deux premiéres, il ne ſe trouva pas plus en état d'accomplir celles-ci. Dans toutes les trois, il s'engageoit à reconnoître Henri, *pour Roi de France, & à lui rendre hommage. Il mourut en Angleterre, en* 1433, *ou en* 1434.

An-

Année 1431.

MEMOIRE qui contient la Requête du Procureur Général du Roi, pour demander que le Cardinal de *Wincheſter* fût privé de ſon Evêché. 6 Novembre *Pag.* 497.

On voit dans ce Mémoire, que le Cardinal avoit obtenu de la Cour de Rome, une exemption de la juriſdiction de l'Archevêque de Cantorberi; pour lui-même, pour la Ville, & pour tout le Dioceſe de Wincheſter. C'eſt ce que le Duc de Gloceſter faiſoit valoir, contre lui; pour convaincre le Conſeil de l'inconvenient, qu'il y avoit à permettre que les Cardinaux poſſedaſſent des Evêchez en Angleterre.

Année 1432.

PARDON au Cardinal *de Wincheſter*, à la requiſition des Communes, de toutes les fautes commiſes contre le Statut des *Proviſeurs*, & autres Actes de *Præmunire*. 28 de Mai. *Pag.* 516.

Année 1433.

CONDITIONS offertes par le Duc d'*Orléans*, pour obtenir ſa liberté, acceptées par le Roi & par ſon Conſeil. *Pag.* 566.

Voici la ſubſtance de ces offres, qui font voir manifeſtement que le Duc d'Orléans n'avoit pour but, que de tromper les Anglois.

S'il plaît au Roi qu'on travaille efficacément à la paix, entre lui & *le Dauphin*; nous nous engageons à faire aller à Calais, ou en tel autre lieu qu'il lui plaira, la *Reine de Sicile*, *Charles d'Anjou* ſon Fils, le *Duc de Brétagne*, avec *Arthur* & *Richard* ſes Fréres, les Comtes *d'Armagnac*, de *Foix*, & *de Perdriac*, le Duc *d'Alençon*, l'Archevêque de *Rheims*, ou l'Archevêque *d'Embrun*, & le Comte *de Clermont*, pour y tenir un congrès, avec les Plénipotentiaires du Roi. Dans lequel Congrès nous eſpérons, qu'avec l'aide de Dieu, & les ſoins que nous y employerons, la paix ſe fera infailliblement; vû l'ardeur que la dite Reine, & les Grands ſuſnommez témoignent à la

faire

faire réüſſir, ainſi qu'ils nous l'ont fait ſignifier; moyenant qu'on adjuge au *Dauphin* une notable & honorable portion des Terres du Royaume de France.

Il y a pluſieurs choſes à remarquer ſur ce prémier Article. 1. *que les perſonnes qui y ſont mentionnées, étoient celles qui entroient le plus avant dans la confidence du Roi* Charles. *Par là, le Duc* d'Orléans *vouloit inſinuer, que la propoſition venoit de* Charles *lui-même.* 2. *Il ne donnoit au Roi* Charles, *que le titre de Dauphin, ce qu'il n'avoit jamais fait auparavant, & qu'il ne fit jamais depuis.* 3. *Il faiſoit entendre que* Charles *ſe contenteroit d'une médiocre partie du Royaume de France, ce qui étoit alors très-éloigné de la penſée de ce Prince, comme il parut bien au Congrès d'Arras.* 4. *Les termes de notable & honorable portion, lui laiſſoient une porte de derrière, pour ſe ſauver à la faveur de cette ambiguité.*

„ Quoi que la paix vienne à ſe
„ conclurre, par notre moïen, nous
„ offrons pourtant, de demeurer un
„ an entier en Angleterre, après ſon
„ exécution. Enſuite, cet an ex-
„ piré, le Roi ſera tenu de nous met-

„ tre en liberté, après que nous lui
„ aurons rendu hommage & prêté
„ ſerment.

Il faiſoit entendre par là, qu'il n'y avoit point à douter, que la paix ſe faiſant, le Roi Henri *ne demeurât ſeul Roi de France.*

„ En cas que la paix ſe faſſe, nous
„ promettons de ne reconnoître ja-
„ mais d'autre Roi de France, que
„ le Roi *Henri* & ſes Héritiers &
„ leurs Succeſſeurs.

„ Que ſi la paix ne ſe fait pas, nous
„ offrons & promettons d'exécuter
„ ponctuellement les conditions ſui-
„ vantes.

„ 1. Nous rendrons hommage au
„ Roi *Henri*, nôtre Souverain Sei-
„ gneur, ſous le tître de Roi de Fran-
„ ce, & lui prêterons ſerment de
„ fidélité.

„ 2. Nous ferons en ſorte que
„ tous nos Sujets & vaſſaux le recon-
„ noîtront en la même qualité, &
„ ſe ſoumettront à ſa Domination.
„ Que ſi quelques-uns le refuſent,
„ ils ſeront punis comme Rebel-
„ les.

„ Nous ferons en ſorte, que le
„ Duc d'*Alençon*, le Comte d'*Ar-*
„ *magnac*, le Comte de *Perdriac* ſon

„ Fré-

„ Frére, le Comte d'*Angoulême* notre Frére, & généralement tous nos amis, le reconnoîtront pour Roi de France.

„ 4. Si le Roi le trouve à propos, nous nous engageons à la même choſe, à l'égard des Ducs de Savoye & de Milan.

„ 5. Nous mettrons entre les mains du Roi *Henri*, *Orléans*, *Blois*, *Châteaudun*, *La Ferté-Milon*, & généralement toutes les Villes & Châteaux de nôtre Domaine.

„ 6. Item, entre les places qui ne nous appartiennent pas, nous lui ferons livrer *la Rochelle*, *le Mont St. Michel*, *Limoges*, *Bourges*, *Xaintes*, *Chinon*, *Poitiers*, *Tournay*, *Tonneins*, *Beziers*, *Loches*. Que ſi quelque obſtacle nous empêche de lui livrer quelques-unes de ces Villes, nous lui en livrerons d'autres en leur place, à ſa ſatisfaction; excepté la Rochelle & le Mont St. Michel, qui ne pourront être changées pour d'autres.

*Il eſt clair qu'il n'étoit pas au pouvoir du Duc d'*Orléans *d'exécuter ces conditions; particuliérement, ſi la guerre*

se continuoit, puisque Charles *avoit des garnisons dans toutes ces places.*

„ 7. Si le Roi nôtre Souverain Seigneur veut, de sa libéralité & munificence Royale, nous donner quelques Terres en Angleterre; nous lui en ferons hommage, comme Sujet de la Couronne d'Angleterre.

„ 8. Nous travaillerons, de tout nôtre pouvoir, à le mettre en possession de toute la Monarchie de France, & de ses dépendances, & le servirons à nos dépens, & aux dépens de nos vassaux.

„ 9. Nous demeurerons prisonnier en Angleterre, jusqu'à ce que toutes ces conditions soient pleinement exécutées, & n'en sortirons point, que par une permission expresse du Roi, sélée du grand seau.

Il est fort difficile de comprendre, comment le Duc d'Orléans, demeurant prisonnier en Angleterre, auroit pû executer toutes les conditions qu'il offroit.

„ En considération des conditions sus-mentionnées, le Roi promet de nous recevoir, nous & nos vassaux à son obéissance, & de nous

„ pren-

„ prendre ſous ſa protection ; ceux-
„ là ſeulement exceptez, qui ſont
„ coupables du meurtre du feu *Duc*
„ *de Bourgogne*. De plus, il promet
„ de rendre à nos Vaſſaux & Sujets,
„ leurs Terres & poſſeſſions, ou du
„ moins un équivalent, après avoir
„ reçu d'eux le ſerment de fidélité.
„ Mais il ne ſera point tenu de reſ-
„ tituer, ſoit en nature, ſoit en é-
„ quivalent, celles dont le Roi ſon
„ Pére, ou lui-même ont déja diſpo-
„ ſé, leſquelles ſont expreſſément ex-
„ ceptées.

Il eſt à remarquer ſur cet article, que pour toutes les conditions précedentes, qui ſont très-avantageuſes au Roi d'Angleterre, le Duc d'Orléans ne demande autre choſe, ſinon que le Roi le reçoive avec ſes vaſſaux, à ſon obéïſſance. Pour la reſtitution, dont il eſt parlé dans le même Article, ce n'eſt qu'une pure chimére ; puiſque Henri *n'avoit plus rien dans les Provinces, où les Domaines du Duc d'Orléans étoient ſituez. Rien ne marque mieux un deſſein formé de tromper le Roi.*

„ Moyennant les conditions ſus-
„ dites, le Roi nous fera relâcher
„ ſans rançon, & nous recevra à foi
„ & hommage.

C'eſt ici proprement la ſeule condition que le Duc d'Orléans *demande pour lui-même, mais qui eſt bien compenſée, par toutes celles qu'il offre au Roi. Qu'on compare la valeur de toutes les places, qu'il promet de livrer au Roi, avec la rançon de trois millions d'écus, que le Roi* Jean *s'obligea de payer à* Edoüard III; *& l'on trouvera que celle du Duc* d'Orléans, *n'eſt pas moindre. C'eſt une marque évidente qu'il y avoit de la ſupercherie, dans ſes promeſſes.*

Tous ces Articles, que j'ai extrêmement abrégez, ſont déduits fort au long, dans l'Ecrit du Duc d'Orléans, *qui eſt en Latin, en forme de Lettres Patentes. Tout y eſt exprimé en termes très-ſoumis, ou pour mieux dire rampans. Il ne nomme jamais* Henri, *qu'il n'y ajoûte,* Roi de France, mon Seigneur, mon Roi, *ou,* mon Souverain. *Quand il parle du Roi Charles, il dit,* le Dauphin, *qui ſe fait appeller Roi de France. Tout cela ſervoit à ſon but.*

Année 1435.

PLEIN-POUVOIR des Plénipotentiaires d'Angleterre, au Congrès

grès d'Arras. 20 de Juin. *Pag.* 611.

Le Duc de Bourgogne *est à la tête de ces Plénipotentiaires, & l'un des dix, sans lesquels il ne se devoit rien conclurre. Le Conseil d'Angleterre étoit bien éloigné de la pensée, que ce Prince fût d'intelligence avec le Roi* Charles.

Lettre d'*Eugene* IV. à *Henri*, par laquelle il assure qu'aucun Prince François ne lui a demandé d'être délié de ses sermens &c. A Florence le 14. des Cal. d'Août. *Pag.* 620.

Exemplification, c'est-à-dire, Copie authentique attestée par le Roi, de la Lettre du Pape *Eugene*. 12 de Novembre. *Pag.* 628.

Le but de la publication de cette Lettre étoit, ou de faire honte au Pape, ou de persuader au Public, que le Duc de Bourgogne *n'étoit pas délié de ses sermens, & qu'ainsi la paix particuliére, qu'il avoit signée à Arras, en étoit une violation manifeste.*

Année 1436.

Don au Seigneur de *Beaumont*, du Comté de Boulogne, dont le *Duc de*

de Bourgogne étoit en poſſeſſion. 30 de Juillet. *Pag.* 652.

DON au *Duc de Gloceſter*, du Comté de Flandres. *Ibid.*

Ces Patentes furent expédiées, pendant que le Duc de Bourgogne *aſſiegeoit Calais.*

Année 1437.

AMNISTIE générale, pour le Cardinal de *Wincheſter*. 26 de Juin. *Pag.* 670.

C'étoit pour arrêter les pourſuites du Duc de Gloceſter.

Année 1439.

INSTRUCTIONS pour les Ambaſſadeurs d'Angleterre, qui devoient s'aſſembler avec ceux de France, entre *Calais* & Graveline, pour y traiter de la paix. 21 de Mai. *Pag.* 724.

Voici un petit Abrégé de ces Inſtructions, qui ſont fort longues, & fort circonſtanciées dans l'Original.

Les Ambaſſadeurs demanderont tout le Royaume de France & appuyeront cette demande, de toutes les raiſons convenables; ſans pourtant mettre en compromis le titre primordial du Roi.

Si

Si les François s'émeuvent à cette demande, nos Ambaſſadeurs, après une Proteſtation préalable, offriront au *Dauphin* des Terres au delà de la Loire, particuliérement, le *Languedoc*, juſqu'à la valeur de 200000 L. de revenu annuel.

Si les Adverſaires n'en ſont pas contens, le Cardinal de *Winchester*, comme perſonne Eccléſiaſtique, leur repréſentera les horreurs d'une ſi longue guerre; qui a conſumé plus d'hommes, qu'il ne s'en trouve aujourd'hui dans les deux Royaumes. Il ajoûtera, entre autres conſidérations, que Dieu n'a pas fait les peuples pour les Rois, mais les Rois pour les peuples, &c. Qu'avant & après *Charlemagne*, il y a eu en France deux, trois, & quelques fois quatre Rois enſemble. De là, il prendra occaſion de faire l'offre ſuivante: Que le Roi cedera au *Dauphin*, tout le païs ſitué au delà de la Loire, excepté la Guyenne & le Poitou, & tout ce que les Rois d'Angleterre ont poſſedé au delà de ce fleuve, avant que la Couronne de France leur fût dévoluë.

Les Ambaſſadeurs pourront étendre cette offre juſqu'à ce point, que le

Roi

Roi ne ſe reſervera rien au delà de la Loire, que ce dont il eſt actuellement en poſſeſſion; ou dont il ſera en poſſeſſion, au jour que le Traité ſera ſigné.

Si cette offre ne ſatisfait pas, on pourra paſſer plus avant, juſqu'à offrir, que le Roi ſe contentera de ce que ſes Ancêtres ont poſſedé en France, par un droit héréditaire; non comme Rois de France, mais ſous le même titre que leurs Dévanciers, avant qu'aucun d'eux fût parvenu à la Couronne de France; moyennant qu'on y ajoûte, *Calais*, *Guiſnes*, & les Marches adjacentes, le tout conformément au Traité de *Brétigni*, & ſans aucune dépendance de qui que ce ſoit, que de Dieu ſeul.

Que s'il plait à Dieu, que le Traité ſoit pouſſé juſqu'à ce point, qu'il n'y ait plus de difficulté, que ſur le titre de Roi de France; en ce cas les Ambaſſadeurs s'en raporteront au Cardinal de *Wincheſter*, à qui le Roi a fait connoître ſes intentions.

Le reſte de ces Inſtructions, que je paſſe pour éviter la longueur, regarde le Mariage qui pourroit être propoſé entre le Roi *Henri* & une fille

fille du Roi *Charles*, une trêve à conclurre, au défaut de la paix, l'échange de quelques places, & la liberté du *Duc* d'*Orléans*.

Pouvoir au Cardinal de *Wincheſter* de traiter & de conclurre, avec les Ambaſſadeurs du Roi *Charles*, touchant le titre de Roi de France. 25 de Mai, *Pag.* 732.

Il eſt viſible que le Cardinal avoit pouvoir de conſentir que le Roi ſe départit du titre de Roi de France, car autrement le myſtére auroit été inutile.

Année 1440.

PROTESTATION du Duc de *Gloceſter*, contre la délibération priſe dans le Conſeil de rélâcher le *Duc* d'*Orléans*. *Pag.* 762.

Cette Proteſtation contient diverſes raiſons, dont je ne rapporterai que quelques-unes.

La prémiére étoit priſe de l'incapacité du Roi *Charles*, & de celle du *Dauphin* ſon Fils, connuës de tout le monde. Dans cette ſuppoſition, le *Duc de Gloceſter* diſoit, qu'il étoit à craindre que les Etats Généraux de France ne donnaſſent au *Duc*

d'*Orléans* l'administration du Royaume. Sur cela, il représentoit, que vû les vastes connoissances de ce Prince, & l'étendue de ses lumiéres, rien ne pouvoit être plus désavantageux à l'Angleterre ; d'autant plus, que par un séjour de vingt-cinq ans, il s'y étoit parfaitement instruit du fort & du foible de l'Etat.

Le Duc de Gloceſter *pouvoit avoir raiſon, en faiſant valoir l'incapacité du Roi* Charles, *qui certainement, n'avoit qu'un génie fort médiocre. Mais il ſe trompoit, ſans doute, à l'égard du* Dauphin, *qui fit bien voir, qu'il n'étoit rien moins qu'incapable de gouverner l'Etat, lors qu'il régna, ſous le nom de* Louis XI.

Il tiroit une autre raiſon de la diſſention, qu'il y avoit entre le Roi *Charles* & le *Dauphin* ſon Fils, & de ce qu'il y avoit lieu de craindre, que le *Duc* d'*Orléans* ne fût un inſtrument propre à les reconcilier.

Il faiſoit voir, en un autre endroit, combien il étoit inutile de faire prêter ſerment au *Duc* d'*Orléans* ; puiſqu'étant de notorieté publique, qu'il reconnoiſſoit le Roi *Charles* pour ſon Souverain, le ſerment qu'il

ſeroit contre lui, pendant qu'il étoit actuellement priſonnier, ſeroit toûjours regardé comme invalide.

Il alléguoit encore la réconciliation que la *Ducheſſe de Bourgogne* avoit procurée, dans le dernier Congrès, entre le Duc ſon Epoux & le *Duc* d'*Orléans*; comme une juſte cauſe de craindre, que ces deux Princes ne s'uniſſent enſemble contre l'Angleterre, au lieu de renouveller les Anciens troubles de France, comme le Conſeil ſembloit l'eſpérer.

Enfin, il inſiſtoit fortement ſur les derniers ordres que le feu Roi ſon Frére avoit donnez, en mourant, au ſujet du *Duc* d'*Orléans*.

Conventions ſur l'élargiſſement du *Duc* d'*Orléans*. 2 de Juillet. *Pag.* 776.

Dans ces derniéres Conventions on n'exigea point du *Duc* d'*Orléans*, qu'il reconnût *Henri*, pour Roi de France, ni rien d'approchant. Il ne le nommoit plus dans cet Ecrit, *Roi de France*, *ſon Seigneur*, ou *ſon Souverain*, mais ſimplement, *Roi d'Angleterre*. On ne lui demanda, ni places, ni ôtages, & on ne l'obligea point à prêter ſerment, qu'il ne ſerviroit jamais contre le Roi. Il s'engagea

agea ſeulement, à payer pour ſa
nçon, quatre-vints mille écus,
ant que de ſortir d'Angleterre, &
nt vint-mille, ſix mois après, en
ut, deux-cents-mille écus. Mais
l'égard du ſecond payement, on ſe
ntenta de recevoir de lui, des cau-
ons, qu'on ne pouvoit pas contrain-
e de payer. C'étoient des Prin-
s & des Grands de France, de l'o-
iſſance du Roi *Charles*, entre leſ-
uels, le *Dauphin* cautionna pour
0000 écus. D'un autre côté, on
contenta d'avoir des Lettres Pa-
ntes du Roi *Charles*, par leſquel-
s il approuvoit ces Conventions.
out cela donne lieu de ſoupçon-
er, que le Duc d'*Orléans* ne paya
as toute ſa rançon, & qu'on ne la
t monter à 200000 écus, que pour
tter de la poudre aux yeux du Pu-
ic, & combattre par-là les raiſons
léguées, par le Duc de *Gloceſter*,
ns ſa Proteſtation. En effet, on
ouve bien dans le Recueuil des
ctes Publics, *Pag.* * la quittance
1 Roi pour les 80000 écus du pré-
ier payement, mais on n'y trouve
en qui marque, que le Duc ou ſes
autions ayent rien payé de la ſom-
e de 120000 écus, qui devoit être
comp-

comptée, six mois après sa délivrance. Si cette somme avoit été réellement payée, il y a beaucoup d'apparence qu'on en trouveroit la quittance dans ce Recueuil, aussi bien que de la prémiére; comme on y en trouve beaucoup d'autres, pour des sommes moins considérables. J'avouë pourtant, que ce n'est qu'une conjecture fondée sur une preuve négative, & sur la disposition, où le Conseil se trouvoit de rendre service au Duc d'*Orléans*, quoi que ce fût au préjudice du Roi & du Royaume. Le Cardinal de *Winchester* agit avec beaucoup d'ardeur, en cette occasion, pour servir le Duc d'*Orléans*, qui fut enfin mis en liberté, au commencement du mois de Novembre 1440, après une captivité de vingt-cinq ans. *Pag.* 829.

Les Historiens François ont fait l'honneur au *Duc de Bourgogne* de dire, qu'il prêta de l'argent à son ennemi, nouvellement reconcilié, pour lui aider à payer sa rançon. Mais je ne sai, si c'est avec fondement. Premiérement, il est certain que le *Duc de Bourgogne* n'étoit pas du nombre de ceux, qui servirent de caution au *Duc* d'*Orléans*, pour la som-

ſomme de 120000 écus. En ſecond lieu, on trouve, dans ce Recueuil, une Piéce qui pourroit bien avoir donné lieu à ce que les Hiſtoriens ont avancé, mais qui pourtant ne marque rien de ſemblable. C'eſt que le *Dauphin* s'étant engagé à donner ſon obligation, pour la ſomme de 30000 écus, le *Duc de Bourgogne* conſentit que la Ducheſſe, ſa Femme, s'engageât par un Acte exprès à livrer au Roi d'Angleterre, cette obligation du *Dauphin*, ou à demeurer elle-même chargée du payement de cette ſomme. *Pag.* 787. Mais comme le *Dauphin* ne fit point difficulté d'envoyer ſon obligation, le Duc, ni la Ducheſſe *de Bourgogne* ne demeurérent point engagez.

Le Comte de *Warwick*, qui avoit ſuccédé au Duc d'*Yorck*, dans la Régence de France, étant mort cette année 1440, le Duc d'*Yorck* y fut renvoyé en la même qualité. Ses Lettres Patentes du 28. de Juillet ſe trouvent, *Pag.* 786.

Trêve entre le Roi d'Angleterre & le *Duc de Bourgogne*, pour tous leurs païs reſpectifs. *Pag.* 791.

Pour finir cet Extrait, je n'ai plus qu'un mot à y ajoûter touchant les af-

affaires d'Ecoſſe, qui font le ſujet de pluſieurs Articles de ce X. Tome du Recueuil.

Jaques I. Roi d'Ecoſſe, étoit priſonnier en Angleterre depuis le Régne de *Henri* IV. Le Duc *d'Albanie* ſon Oncle, deſirant de ſe conſerver la Régence du Royaume, avoit fait un Traité ſecret avec *Henri* V, par lequel le Roi s'engageoit à garder ſon priſonnier, & le Duc, à ne donner aucun ſecours à la France. *Henri* V & le Duc d'*Albanie* étant morts, les Ecoſſois commencérent à prendre des réſolutions vigoureuſes, pour aſſiſter le Roi *Charles* VII. Cela fut cauſe que le Conſeil d'Angleterre ſe détermina enfin, à mettre le Roi priſonnier en liberté, ſous certaines conditions. Cette négociation ſe commença & ſe termina, dans les trois, ou quatre derniers mois de l'année 1423. Il fut convenu, que le Roi *Jaques* ſeroit relâché, en payant 40000 marcs ſterling, pour la dépenſe qu'il avoit faite en Angleterre, pendant ſa priſon. *Pag.* 299. De plus, il ſe conclut, entre l'Angleterre & l'Ecoſſe, une trêve, par laquelle chacun des deux Rois s'engageoit à ne donner

aucun secours aux ennemis de l'autre. C'étoit-là le grand but du Conseil d'Angleterre, dans cette négociation. Pour mieux attacher le Roi d'Ecosse aux intérêts de l'Angleterre, on trouva le moïen de lui faire épouser *Jeanne Beaufort*, sœur du *Duc de Sommerset*, & niéce du Duc d'*Exeter* & de l'Evêque de *Winchester*.

Tous les Historiens Anglois assurent unanimement, qu'avant que de quitter l'Angleterre, *Jaques* fit hommage au jeune *Henri* à *Windsor*, pour tout le Royaume d'Ecosse, & qu'il lui prêta serment de fidélité. Ils rapportent même les expressions de l'hommage & du serment. Mais il est bon de remarquer, sur ce sujet, que dans les termes, où l'affaire de l'hommage étoit, entre l'Angleterre & l'Ecosse, *Jaques* ne pouvoit rendre un pareil hommage, qu'en conséquence de quelque nouveau Traité. Depuis que *Robert Brus* étoit monté sur le trône d'Ecosse, tous ses Successeurs avoient refusé cet hommage aux Rois d'Angleterre, si on en excepte *Edouard Baillol*, qu'*Edouard* III. mit par force sur ce trône, & qui n'y demeura que peu

de

de-tems. En dernier lieu, *Robert* III. pére de *Jaques* I. l'avoit nettement refuſé à *Henri* IV, & depuis ce tems-là, il n'y avoit eu rien de réglé ſur ce ſujet. Ainſi, *Jaques* ne pouvoit rendre cet hommage, qu'en vertu de quelque nouvelle Convention. Cependant, on ne trouve aucun Traité, Accord, ou Convention ſur ce ſujet, dans le Recueuil des Actes Publics. On n'en voit pas la moindre trace, ni dans les Conventions pour la liberté du Roi *Jaques*, ni dans le Traité de trêve, ni dans plus de trente Piéces de ce volume, qui regardent les affaires d'Ecoſſe; & pas même un ſeul mot, qui puiſſe y faire alluſion. Ne ſeroit-il pas bien étonnant, s'il y avoit un Traité de cette conſéquence; qu'il ne ſe trouvât point dans ce Recueuil, où l'on voit une infinité d'Actes très-peu importans? Cela peut donner lieu de préſumer que ce que les Hiſtoriens Anglois ont avancé, au ſujet du prétendu hommage, fait à *Windſor* par *Jaques* I, pourroit bien être un effet de la prévention de l'Hiſtorien *Holingshead*, qui en a parlé le prémier, & qui a été ſuivi par tous les autres.

ARTICLE II.

ATLAS *de la Navigation & du Commerce, qui ſe fait dans toutes les parties du Monde, expliquant par des Cartes, & par des Deſcriptions particuliéres de toutes les Côtes, & Ports de Mer de l'Univers, la Nature, les Productions & les Ouvrages, ou Manufactures de chaque païs, en particulier, la Religion, le Gouvernement & les maniéres de vivre des peuples, les Marchandiſes, que l'on porte d'un païs à l'autre, & celles que l'on rapporte de chaque païs & qui ſe débitent dans toutes les parties du Monde, pour l'utilité, la magnificence, la curioſité, & la nourriture des hommes &c. On a marqué très-exactement les routes, les iſles, les bancs de ſable, les profondeurs des Ports, & généralement tout ce qui regarde la Navigation. Les Cartes & les deſcriptions ſe ſuccedent trés-ponctuellement les unes aux autres & accompliſſent le tour du Monde, commençant toutes par les Côtes, où chaque Côte precedente a fi-*

a fini. Le tout dreſſé ſur les Mémoires les plus récents, revû & corrigé ſur les nouvelles Obſervations. A Amſterdam chez *Louis Renard*, MDCCXV. in folio, en 28 Cartes, ſuivies de Rélations, qui ont en tout 96 pages. Il y a encore à la fin deux planches plus grandes, dont l'une contient *une idée générale de la Fortification, tant défenſive, qu'offenſive, précedée des Elements, ou principes de Géometrie les plus néceſſaires à cet art*; & l'autre, *une méthode nouvelle, univerſelle & facile de fortifier toutes ſortes de Places, tant regulieres, qu'irregulieres, ſur le côté exterieur, ou interieur.*

CEt Ouvrage avoit été commencé, par *Frederic de Wit*, Marchand de Cartes à Amſterdam; mais comme il ne l'acheva point, lors que ſon fonds ſe vendit, *François Halma*, acheta les Cartes, qui étoient faites, & entreprit d'y ajoûter ce qui y manquoit. Enſuite, il la revendu à *Louis Renard*, Libraire de cette ville, qui l'a enfin achevé, dans le moins de Cartes qu'il a été poſſible. *De Wit* avoit un deſſein plus étendu,

du, mais qui ne peut être executé qu'avec le tems. Cependant on a ici une ſuite continuée de Cartes Marines toutes nouvelles, des Côtes de tous les païs connus; dont on pourra ſe ſervir utilement, ſoit pour apprendre cette partie de la Géographie, ſoit pour la Navigation.

Le titre, que l'on vient de lire, explique ſi bien la matiére de ce Recueuil; qu'il n'eſt pas beſoin qu'on s'y étende davantage. On marquera ſeulement l'ordre des Cartes, afin que le Lecteur puiſſe voir, ce qu'il y a ici & l'uſage qu'il en peut faire. On voit 1. un Planiſphere, où eſt toute la Terre connue, avec les routes de pluſieurs fameux Navigateurs, qui ont fait ce qu'on appelle *le tour du Monde*, ou d'autres voyages de long cours; comme *Magellan*, *le Maire*, *Schouten*, *Taſman*, *Dampierre* &c: 2. les côtes de toute l'Europe, depuis les Terres connues, les plus proches du Pole Septentrional, juſqu'aux confins de la Turquie Européenne; 3. la deſcription des Côtes & des Mers, qui environnent le Pole Arctique: 4. Les côtes de la Nouvelle Zemble, du Détroit de Weigats, & de la Moſcovie, juſ-

qu'à

qu'à Archangel ; ce qui eſt la premiere Carte particuliere, que l'on en ait faite, dreſſée ſur des Mémoires, que Mr. *Witſen*, Bourgmeſtre en cette Ville, a tirez des obſervations faites pendant quinze ans, par les Pilotes du Czar de Moſcovie : 5. la Finmarchie & la Laponie, depuis Archangel, juſqu'à Drontheim, Ville de Norwegue : 6. la Norwegue, depuis Drontheim, juſqu'à Wardberg, & à l'entrée de la Mer Baltique : 7. les côtes de la Mer Baltique, décrites ſur les Mémoires de l'Amirauté de Suede : 8. le Danemarc & la ſuite de ſes côtes, au ſortir de la Mer Baltique, juſqu'aux entrées du Texel : 9. la Mer d'Allemagne, pour l'uſage de ceux, qui navigent derriere l'Irlande & l'Ecoſſe, comprenant toutes les Côtes des Iſles de la Grande Bretagne, depuis Fero & Schetland, juſqu'aux Sorlingues, & les Côtes oppoſées de Norwegue, d'Allemagne & des Païs-Bas : 10. la Mer d'Allemagne & les Côtes des Provinces Unies & des Païs-Bas, depuis les entrées du Texel, juſqu'au pas de Calais : 11. la Manche, avec les Côtes Méridionales d'Angleterre & les Septen-

trionales de France, depuis le pas de Calais, juſqu'à Quimpercorantin : 12. le Golfe de France, ou de Gaſcogne, les Côtes de Bretagne, de Poitou, de Guyenne, & de Biſcaye: 13. l'Eſpagne & le Portugal, depuis la Biſcaye, juſqu'au détroit de Gibraltar : 14. la partie occidentale de la Mer Méditerranée, contenant la deſcription des Côtes d'Eſpagne, de France, d'Italie & d'Afrique, depuis le détroit de Gibraltar, juſqu'à l'extremité du Royaume de Naples & du Royaume de Barca, avec les Iſles qui ſont entre deux : 15. la partie Orientale de la même Mer, contenant les Echelles du Levant, & les Côtes de la Turquie en Aſie, en Europe & en Afrique, avec les Iles de l'Archipel : 16. le Pont Euxin, ou la Mer Noire & les Côtes de Romanie, de Valachie, d'Ukraine, de Tartarie, de Moſcovie, de Mingrelie, & de Natolie, ſur les Mémoires de Mr. *Witſen*, pris ſur les lieux : 17. les Côtes de Mauritanie, depuis le détroit de Gibraltar, juſqu'en Guinée, avec les Iles Açores, les Canaries, les Iles du ſel, ou du Cap Vert : 18. les Côtes de la Guinée, contenant la côte de Ma-

laguette, celle des Dents, la côte d'Or, celles de Benin, de Biafara & d'Angola, depuis le Cap Vert, juſqu'à la Baye de Catembela : 19. les Côtes de Cimbebas & des Caffres, depuis la Baye de Catembela, juſqu'au Cap de Bonne Eſperance : 20. la partie Occidentale de la Mer des Indes Orientales, ou Côtes de la Cafrerie, de Sophala, & Mozembique, de la Mer Rouge, de l'Arabie Heureuſe, du golfe d'Ormus, de Perſe & des Indes, juſqu'au Cap de Comorin, avec les Iles Maldives & autres de cette Mer : 21. la partie Orientale des Indes, ou les Côtes de Coromandel, de Biſnagar, de Bengale, de Siam, de Malaca, de Cambodia, & de la Chine, juſqu'au Japon ; avec toutes les Iles, qui ſont ſituées entre le Continent de la Chine & des Indes, & celui de la Nouvelle Guinée, de Carpentarie, de la Nouvelle Hollande, & du reſte des terres Auſtrales, de ce côté-là : 22. la Mer du Sud, depuis les côtes des terres Auſtrales, de la nouvelle Zelande, de Diemens, de la nouvelle Hollande, &c. & les Iles depuis celles du Japon, juſqu'à celles de Californie, la nouvelle Grenade &

le Cap de Corientes : 23. la nouvelle Espagne, sur la Mer du Sud, le Guatimala, le Perou & le Chili, depuis le Cap de Corientes jusqu'à Toral, & à Val-parayzo : 24. la partie la plus Méridionale de l'Amerique, ou la suite des côtes de Chili, depuis Toral, jusqu'aux détroits de *Magellan*, de *le Maire* & de *Brouwers*, dans la Mer du Sud ; avec les côtes des terres Magellaniques, sur la Mer du Nord, jusqu'à la Riviere de la Plata & à Buenos Ayres : 25. les côtes du Breſil, depuis la Riviere de la Plate, jusqu'à celle des Amazones : 26. les côtes Septentrionales du Breſil, celles des Amazones, de la Guyane, ou Caribane, & de Caraque, ou de la nouvelle Andalousie, avec les Iles de Barlovento & Sotavento, la Mer du Nord depuis les Iles Açores, & le Canada jusqu'au Breſil, avec un supplément pour la nouvelle Angleterre, la nouvelle France & la Terre-Neuve : 27. les pais maritimes des Indes Occidentales, les Iles Caribes, ou grandes Antilles, les Lucayes, les Bermudes, & enfin les Côtes les plus Occidentales de la Terre-ferme ; & de la nouvelle Espagne, sur la Mer du Nord,

Nord, avec celles du Golfe de Mexique, de la Floride, ou Louisianne, de la Caroline, de la Virginie, & du reste de la nouvelle Angleterre : 28. les parties les plus Septentrionales de l'Amerique, depuis Terre-neuve; & les Côtes de Laborador, de Hudson, de Davis, & de Groenlande, où l'on achève le tour du Monde.

Outre la description des Côtes, qui a souvent été tirée de Mémoires, qui n'étoient pas communs, on a consulté les Voyages Modernes de quelques Mathematiciens; dont on a trouvé les degrez de Longitude & de Latitude, conformes à ceux que l'on avoit marquez, sur les mémoires d'autres Voyageurs. Outre cela, on verra dans la description des Païs, jointe aux Cartes, ce qu'il est le plus necessaire d'en savoir, en peu de mots; touchant leur étenduë, leur gouvernement, leur Commerce, & leur découvertes, lors qu'il s'agit de lieux, que l'on a découverts dans ces derniers siecles.

Le Libraire se propose de perfectionner & d'augmenter cet Ouvrage, selon qu'il pourra trouver des lumiéres & des secours pour cela. Il

a auſſi deſſein de faire un Atlas Terreſtre de tous les païs, dont on ne voit ici que les Côtes, & de profiter des découvertes, que l'on a faites ſur les lieux, depuis pluſieurs années, que l'on travaille à corriger les fautes des Anciens Géographes. S'il vient à bout de ce deſſein, on pourra avoir un aſſez bel Atlas complet, tant de terre, que de mer, contenu en aſſez peu de Cartes.

Le même Libraire ayant en quatre planches, qu'on peut coller en deux, une idée générale de la fortification, a fort bien fait de les joindre à la fin de ce Volume. Elles peuvent ſuffire à ceux qui ſe contentent d'une connoiſſance générale de ces matieres, & qui ſouhaitent de ſavoir au moins ce que les termes les plus uſitez ſignifient. La premiere planche contient une idée générale de la Fortification, tant défenſive, qu'offenſive, précedée des Elemens, ou Principes de Géometrie, que la ſcience des Fortifications ſuppoſe néceſſairement; avec les figures & les calculs, que cette ſorte de Sciences demande que l'on connoiſſe, & ſans quoi on ne les peut entendre. Leur explica-

tion

tion eſt gravée à côté. Il en eſt de même de la ſeconde Planche, qui contient une méthode nouvelle, univerſelle & facile de fortifier toutes ſortes de places, tant régulieres qu'irrégulieres, ſur le côté exterieur, ou interieur. On peut acheter ces figures à part & tenir ces deux planches pendues à la muraille, pour y jetter les yeux, & y voir les plans, les meſures & les profils de tous les Ouvrages, dont il eſt parlé & dont on voit ici les figures.

ARTICLE III.

JOURNAL *des Obſervations Phyſiques, Mathematiques & Botaniſte, faites par l'ordre du Roi, ſur les Côtes Orientales de l'Amérique Méridionale, & dans les Indes Occidentales, depuis l'année 1707 juſqu'en 1712. Par le R. P.* LOUIS FEUILLE'E, *Religieux Minime, Mathematicien, Botanique de ſa Majeſté & Correſpondant de l'Academie Royale des Sciences.* A Paris MDCCXIV. in 4. en deux Volumes dont le I. à 510 pages, a-

vec les Préfaces, & le II. en a 266. outre quantité de cartes, de figures, de plans, d'animaux, &c. insérées dans le corps de l'Ouvrage & cinquante planches de plantes de l'Amerique, qui sont à la fin du second Tome. Se trouve chez *D. Mortier*, & chez *l'Honoré & Châtelain* à Amsterdam.

L'AUTEUR s'étant appliqué à l'Astronomie, dès sa jeunesse, & ayant long-tems cultivé cette Science, entreprit, il y a plusieurs années, de mettre en pratique les connoissances qu'il avoit aquises, & conçut le dessein de travailler à la perfection de l'Astronomie, de la Géographie & de l'Hydrographie. Pour cela, il fit l'année MDCCI. un voyage au Levant, pour y déterminer la situation de plusieurs Villes & Ports considérables, qui jusqu'alors avoit été inconnue. Le succès de ce voyage, * dont Mr. *Cassini* le Fils fit rapport dans l'Academie des Sciences, fut cause que le P. *Feuillée* fit dessein de faire

* *Voyez les Mémoires de l'Academie, de l'an* MDCCII. *p. 9. de l'Ed. de Hollande.*

faire d'autres voyages, de la même maniere, dans la Mer du Nord & dans celle du Sud; pour s'assurer de la situation des lieux, qui sont sur les Côtes de ces deux Mers. En MDCCVII. il obtint des Lettres Patentes du Roi, par lesquelles il fut déclaré son Mathematicien, & recommandé au Comte de Toulouze, Grand Amiral de France, pour lui faciliter les voyages, qu'il méditoit.

Pour en faire mieux comprendre le but & l'usage, voici ce qu'il se proposa de faire, à l'égard de l'Astronomie, de la Physique, & de l'Histoire Naturelle, de concert avec Mr. *Cassini*.

Par rapport à l'Astronomie il se proposa d'observer, 1. par le moyen des hauteurs méridiennes, la déclinaison de quelques Etoiles les plus remarquables; qui sont dans la partie Méridionale, cachée aux Européans: 2. les Eclipses du Soleil & de la Lune, qui devoient arriver pendant son voyage: 3. les immersions & les émersions des satellites de Jupiter, lesquelles, après une exacte comparaison de ses observations, avec celles qu'on faisoit dans l'Obser-

va-

vatoire de Paris, devoient servir à déterminer la différence en longitude de tous les lieux, où il observeroit, par rapport à cette Ville Capitale du Royaume de France : 4. la rencontre des Planetes, avec les Etoiles fixes, pour déterminer leurs mouvemens, tant en ascension droite, qu'en déclinaison; & les Eclipses des Planetes & des Etoiles fixes, par la Lune, qui, par la méthode inventée par Mr. *Cassini*, peuvent servir à trouver les longitudes : 5. les hauteurs méridiennes des Etoiles fixes, & du Soleil, pour la détermination des hauteurs du Pole, les taches, s'il en paroissoit sur son disque, & le tems, que le Diametre de cet Astre demeureroit à passer par le Méridien, &c.

A l'égard de la Physique, le dessein du P. *Feuillée*, pris de concert avec Mr. *Cassini*, fut 1. d'observer exactement la variation de l'Aiman, tant sur Mer, que sur Terre, & son inclinaison, à l'égard de l'Horison : 2. le flux & reflux de la Mer, le tems que les eaux mettent à monter & à descendre dans les rivieres; si elles suivent la pression de la Lune, ou si d'autres Agents les arrêtent, & les obli-

obligent de suivre les mouvemens, qu'ils leur impriment, préferablement aux mouvemens de cette même pression : 3. la difference des poids des eaux de la Mer & des Sources de ces differens païs, dont la connoissance peut être fort utile aux Navigateurs, outre les avantages, que la Physique en peut retirer : 4. la hauteur du Mercure dans le Barometre, dont le nouvel usage, pour mesurer la hauteur des Montagnes, trouvé par Mr. *Maraldi* de l'Académie des Sciences, pourroit par son élevation & par son abaissement, donner quelque connoissance de la condensation, ou de la rarefaction de l'Air, dans les differentes distances de la ligne équinoctiale : 5. de rectifier, *à l'égard des distances de la Lune*, les observations, qu'il avoit déja faites de la longueur des pendules, sur d'autres observations, qu'il devoit souvent réitérer dans son Voyage, pour se convaincre de son exactitude : 6. les basseſſes de l'Horizon de la Mer observées d'un lieu élevé, pour connoître en differents climats les refractions, qui se font sur cette partie de la Mer, qui semble s'unir avec le Ciel : 7. les vents qui regnent

gnent, leurs forces & leurs variations, les tremblemens de terre, tous les Phénomenes qui paroîtroient nouveaux & dont la Phyſique peut tirer quelque avantage.

L'Hiſtoire naturelle ne devoit pas être fruſtrée des lumiéres, qu'elle pouvoit tirer du même Voyage. L'Auteur s'engagea donc 1. à deſſiner les plantes les plus curieuſes & les arbres, dont les fruits ne ſeroient pas connus en Europe, d'en décrire l'Hiſtoire, & de tâcher, par le moyen des Indiens, d'en découvrir l'uſage & les proprietez. 2. à deſſiner auſſi tous les animaux qu'il trouveroit & de les repréſenter dans leurs couleurs naturelles. 3. à lever le plan des Ports, à deſſiner les vûës des Villes principales & des Côtes les moins connuës, pour avoir par leur repréſentation quelque connoiſſance des terres tout-à-fait utile aux Pilotes & à ceux qui voyagent ſur Mer. 4. à tâcher de s'informer exactement des maladies ordinaires, parmi les différents peuples des Indes, leurs ſymptomes, & les remedes, dont ils ſe ſervent pour les guérir.

L'Auteur a tenu exactement ſes promeſſes, autant que les temps, les lieux,

lieux, & les conjonctures le lui permirent. Il n'alla pas sur un Vaisseau du Roi, qui eût ordre de faire tout ce que son Mathematicien lui ordonneroit, & de lui donner tout le tems nécessaire, pour prendre les Longitudes & les Latitudes, & de faire à loisir toutes ses experiences. Il s'embarqua sur un Vaisseau Marchand de Marseille, destiné pour la Mer du Sud, & qui ne s'arrêtoit, que lors qu'il ne pouvoit faire autrement.

L'Histoire Naturelle n'a que peu de part en ces Volumes, à cause de la grande dépense qu'il faudroit faire, pour graver un grand nombre de planches; ce que l'Auteur renvoye au tems de la paix de toute l'Europe, qui étant, à peu près, faite à présent, il pourra régaler le Public de son Histoire Naturelle de l'Amérique. Il nous assure qu'il ne rapporte pour Histoire Naturelle, que ce qu'il a vû, & qu'il ne s'en est pas voulu fier à une infinité de contes qu'on lui a faits, pour n'abuser pas de la credulité de ses Lecteurs. Il a mieux aimé, avec raison, dire moins & dire la verité; que de rapporter de longues Histoires, dont les faits

n'ont

n'ont jamais existé, que dans l'imagination de ceux qui les ont copiées. Tout ce qui pourra faire de la peine aux Lecteurs, à qui l'Astronomie & la Physique ne sont pas connues, c'est la quantité des observations semblables sur ces matiéres, qui ne leur paroîtront pas assez interessantes. Mais ils doivent penser que, pour perfectionner ces Sciences, & parler avec exactitude de diverses choses, il faut une infinité d'experiences semblables. Si quelquefois on ne découvre rien de nouveau par-là, comme il arrive souvent ; on confirme au moins ce qui est assuré, ensorte qu'il n'y a plus de lieu d'en douter.

L'Auteur parle ensuite des instrumens nécessaires à un Astronome & à un Physicien, pour faire des observations, dans ses *Voyages*. Les principaux instrumens sont un Quart de Cercle juste ; une Pendule exacte, & une bonne Lunette, depuis douze pieds jusqu'à vint; parce que les plus grandes, quoi que meilleures, ne se peuvent pas porter commodément. Il enseigne l'usage du Quart de Cercle, dans la Géometrie pratique, & la maniére de le verifier.

L'Au-

L'Auteur joint encore à cela, dans la ſuite, des * *Bouſſoles*, pour reconnoître les Variations de l'Aiman; un *Barometre*, † ou tuyau de verre de 33 pouces de longueur, par lequel, par le moyen du vif argent qu'on y met, on reconnoît le poids de l'Air; & un ‡ *Areometre*, pour examiner l'équilibre des eaux, & pour en reconnoître les differentes peſanteurs. Par-là, on peut ſavoir quelquefois ſi l'on eſt proche de l'embouchure de quelque Riviere, car alors l'eau de la Mer eſt plus legére, par le mêlange de l'eau douce, qui y tombe. Voyez la p. 223.

Il partit de Marſeille le 14. de Decembre 1707. & fut obligé, par les Vents & par d'autres avantures, d'aller en Sardaigne & enſuite à Malte. Il fit des Obſervations, par tout, où il put, comme on le verra dans l'Original; car on ne peut pas entrer ici dans aucun détail. On verra à la page 57. la maniére de rechercher l'Equation, qu'il faut ajoûter, ou ſouſtraire au Midi trouvé par des hau-

* *Pag.* 15. † *Pag.* 16. & 44.
‡ *Pag.* 15. & 16. *Voyez encore pag.* 20. 37. 115, *&c.*

hauteurs correſpondantes, pour avoir le vrai Midi. Il * trouva que la longitude de Malte eſt de 33 degrez 40 minutes, au lieu que les Cartes de *Sanſon* la mettent au 39 degré. Sa latitude, ſelon le P. Feuillée, eſt au 35 degré, 54 minutes, 23 ſecondes; ce qui eſt à peu près celle, que lui donne *Sanſon*. On voit pluſieurs remarques ſemblables, ſur divers endroits des Côtes d'Eſpagne, ſur la Méditerannée; par leſquelles, on pourra confirmer, ou rectifier la ſituation, que les Cartes ordinaires leur donnent.

Quand l'Auteur eut paſſé les Iles Canaries, le 7. de Juin 1708. il eut le tems de chercher, par le calcul, combien le Vaiſſeau avoit avancé en Longitude & en Latitude, depuis qu'il étoit parti; ce qui lui donna occaſion de démontrer cette pratique de la Navigation, comme il le fait par la ſolution de divers Problêmes, que l'on verra dans le Livre même.

Le 27. de Juillet, le Vaiſſeau ſe trouvant à la hauteur de la Riviere de la Plate, on vit au jour naiſſant la terre

* *Pag. 65. & ſuiv.*

terre, à environ quatre lieuës vers l'Oüeſt; quoi que, ſelon la route qu'il avoit tenuë la nuit, il en dût être à plus de vint lieuës. Le P. *Feuillée*, après avoir conſideré la choſe avec ſoin, crut que cette erreur pouvoit être venuë de trois cauſes differentes, & que même elles y avoient pû concourir toutes trois. La premiére étoit qu'on n'avoit eu aucun égard, en corrigeant les routes, à la variation de l'Aiman, qui avoit changé & augmenté tout d'un coup de trois degrez. La ſeconde étoit les Courans, qu'on remarque dans ces mers, qui portent violemment au Nord-Oüeſt, & à l'endroit où le Vaiſſeau étoit alors; ce qui arrive toûjours, lors que les vents ſont à l'Eſt. La troiſiéme étoit que les Cartes, que l'on avoit dans le Vaiſſeau, plaçoient mal ces Côtes. Cela fait voir, comme le remarque nôtre Auteur, de quelle importance il ſeroit de corriger les Cartes, pour ceux qui entreprenent cette ſorte de Voyages & qui y gagnent de ſi grandes ſommes d'argent. S'ils envoyoient ſur les Côtes des gens habiles, qui, par leurs obſervations, les plaçaſſent dans leurs veritables ſituations; on ne ver-

verroit pas tant de naufrages, causez la plus grande partie, par l'ignorance & le peu de connoissance, que nous avons encore de la veritable position des Côtes. L'Auteur se plaint de n'avoir rencontré, que des Navires Marchands, qui ne lui ont pas donné le tems d'observer, dans les lieux, où il a passé, lors qu'ils n'y avoient rien à faire. Si en passant devant l'Ile de l'Ascension, on eût eu la complaisance d'y mouiller & de lui donner le tems d'y faire quelques observations, qui n'auroient pas demandé plus de trois ou quatre jours, on auroit eu la longitude & la latitude de cette Ile; point qui auroit relevé les Pilotes de toutes leurs erreurs, qui vont ordinairement reconnoître cette Ile, en allant dans la Riviere de la Plate & à la Mer du Sud. Cependant ces occasions perdues, il faut ensuite des siecles entiers pour les retrouver. Ce seroit à quelque Prince, ou Etat Souverain, à faire cette dépense, & non à quelques Marchands particulier, qui ne veulent pas donner aux autres lieu de profiter de leur dépense.

Nos Navigateurs arriverent le 14. d'Août

d'Août à *Buenos Ayres*, dont l'Auteur détermina la Latitude à 34 degrez, 34 minutes & 38 secondes. Il y observa aussi la déclinaison de l'Aiman & l'inclinaison de l'Aiguille aimantée. Pour observer la premiere, il posa une pierre de niveau, sur laquelle il traça, par le moyen de l'ombre d'un fil de Pite, une ligne Méridienne, au moment que l'Horloge marquoit le vrai Midi; qu'il connoissoit parfaitement, par les correspondances qu'il avoit prises. Il trouva donc, après avoir posé ces deux Boussoles, sur cette ligne Méridienne, la déclinaison de l'Aiguille aimantée vers le Nordest, de 16 degrez, 45 minutes. L'Inclinaison de l'Aiguille aimantée est l'angle formé par le plan d'une Boussole, posée bien de niveau & par l'Aiguille de la même Boussole. L'Auteur observoit cet angle, lors qu'il avoit tracé, sur une pierre de niveau, une ligne Méridienne de la maniére dont on l'a dit. Il tiroit sur cette Méridienne une ligne qui la coupoit, & faisoit avec elle des angles égaux à l'Angle de la déclinaison de l'Aiman, qui fut de 15 degrez 45 minutes. Il appelloit cette ligne le Méridien

Magnetique, qui étant tracé, il appliquoit dessus la Boussole, qui se trouvoit de niveau; la pierre y ayant été mise, avant l'observation. L'Aiguille aimantée, qui devoit être parallele avec le plan de la Boussole, étoit inclinée vers le Sud, de 6 degrez 20 minutes.

L'Auteur donne ensuite une Description curieuse de la Ville de Buenos Ayres, & de ses environs. Ses rues sont tirées au cordeau, comme toutes celles des autres Villes du nouveau Monde, & elle est longue & étroite, le long de la Riviere. Elle est fortifiée fort legerement, mais l'éloignement la met assez à couvert, contre les entreprises que les Européans pourroient faire. Les Maisons ne sont que d'un seul étage, ce que l'on observe aussi sur les Côtes de la Mer du Sud, à cause des tremblemens de terre, qui y sont frequens. Elles sont couvertes de tuiles, que l'on fait dans le pays, à la maniere de l'Europe. Elles ont presque toutes un jardin, où l'on voit de toutes les herbes, que nous avons dans les nôtres, beaucoup de fleurs, que nous n'avons pas; & quantité d'arbres fruitiers de même espece, que

ceux

ceux que nous avons en Europe, & pluſieurs autres particuliers au païs.

Le bon air, qu'on reſpire en cette Ville, lui a fait donner par ſes habitans le nom de *Buenos Ayres*. Elle eſt éloignée de 77 lieuës du Cap de S. Marie, qui eſt à l'entrée de la Riviere de la Plate. Les ſaiſons y ſont bien reglées. L'Hiver y eſt fort pluvieux, les vents ſont impetueux & les tonnerres fréquents. Les chaleurs y ſont exceſſives en Eté, & ſi l'on n'avoit pas un petit vent, qui ſe leve tous les matins ſur les huit heures, elles ſeroient inſupportables.

Le terroir eſt uni, & l'on voit, de chaque côté de la Ville, des plaines d'une prodigieuſe étenduë, ſi graſſes & ſi fertiles, qu'elles ſuffiroient à fournir à pluſieurs Royaumes, de grains & de tout ce qui eſt néceſſaire à la vie, ſi elles étoient cultivées. Mais les habitans les laiſſent, ſans culture; il n'y a que la verdure perpetuelle qu'on y voit, qui en faſſe comprendre la bonté. On y voyoit autrefois des vignes, que les premiéres colonies y avoient plantées, & d'où l'on tiroit de très-bon vin; mais

une grande multitude de fourmis fort groſſes ſurvint, qui ayant mangé les raiſins, avant leur maturité, obligea, diſent les Eſpagnols fainéans & pareſſeux, les habitans de les arracher. On ne voit que quelques treilles, dont on conſerve les raiſins, en mettant de l'eau au pied des ceps.

Ces vaſtes campagnes ſont remplies de bœufs, de vaches, de mules & de chevaux errants, & ſauvages, & d'une infinité de chiens, qui y multiplient ſi fort; qu'on y apprehendoit que leur multitude & leur ferocité n'interrompît le Commerce de *Buenos Ayres*, avec le Royaume de Chili. Cet animaux avoient déja dévoré pluſieurs voyageurs, & les habitans penſoient à faire venir du poiſon d'Europe, pour en empoiſonner de la chair de vache, qu'ils laiſſeroient à la campagne expoſée aux chiens, qui ne manqueroient pas d'en manger & d'en crever. Il ſeroit bien plus ſûr d'aller à la chaſſe de ces chiens, ou de leur tendre des piéges.

Tous les beſtiaux ſont à grand marché, un Cheval coûte ordinairement une Piaſtre, un bœuf, ou une va-

vache demi-praſtre, &c., Ils ne coûtent rien à ceux, qui ſe veulent eux-mêmes donner la peine de les aller prendre, dans les campagnes. Les naturels du païs conduiſent deux fois la ſemaine des troupeaux de vaches à la Ville. Pour aſſembler ces troupeaux, ils meinent avec eux un grand taureau domeſtique, qu'ils expoſent à la campagne, & que les vaches ne manquent pas de venir environner. D'abord que les Americains voyent qu'ils en ont le nombre qu'ils ſouhaitent, un ou deux, montez ſur de bons chevaux, vont devant; le taureau domeſtique les ſuit accompagné de cette troupe de vaches; & d'autres Naturels du païs, montez de même, ſe tiennent ſur le derriere & ſur les aſles, pour empêcher qu'aucune ne s'échappe. Pour n'en être pas inſultez, ils portent en main une longue lance armée au bout d'un fer en croiſſant, extrémement tranchant, qu'ils leur préſentent, lors qu'elles s'approchent. Il les conduiſent de cette maniére, dans un parc tout près de la Ville entouré de pieux, à hauteur d'homme, traverſez de longues barres; où les habitans ſe tenant en déhors ſe ren-

dent, & choiſiſſent ſur la troupe celle qu'ils veulent acheter. D'abord qu'ils l'ont montrée à l'un des Naturels, qui les vendent; il ouvre la barriere, qui ferme le parc, entre dedans à cheval, avec un grand lacet à la main, fait de peau de vache, & jettant, avec une adreſſe admirable, ce lacet ſur les cornes de la vache, qui eſt quelquefois au milieu d'un cent; il le tire, pour le ſerrer. La vache priſe par les cornes & quelquefois auſſi, par le col, faiſant effort pour ſe dégager, va vers l'endroit, d'où elle ſe ſent tirer. L'Homme ſort de la barriere, tenant toûjours fortement ſon lacet; qu'il attache à la ſelle de ſon cheval. La vache le ſuit, & un autre de ces Indiens, qui ſe tient prêt pour cela, court après elle & avec la lance lui coupe les jarrets des jambes de derriére. La bête tombe par terre & pluſieurs ſe jettant incontinent ſur elle, lui coupent la tête; qu'ils laiſſent ordinairement pour les Chiens, avec toutes les entrailles. Celui, qui l'a achetée, la fait écorcher & emporter la chair chez lui.

La viande eſt plus abondante, dans ce païs, que le bois, pour la cui-

cuire. L'on a grand soin d'amasser les ossemens des têtes de vaches, après que les chiens en ont mangé la chair. On les fait sécher au Soleil & l'on s'en sert à chauffer le four, pour cuire le pain. Il n'y a point de bois, en toutes ces campagnes, & quoi qu'elles soient extrémement fertiles en plantes, on n'y voit aucun arbre, qu'aux lieux où les nouveaux Habitans en ont planté, qui ne sont pas de grande étendue. Le Gibier y est aussi à fort bon marché, & les Rivieres fournissent quantité de poissons.

L'Auteur parle de quelques autres particularitez, auxquelles je ne m'arrêterai pas. Pour le Négoce de ce païs-là dans le Chili, & celui qui se fait sur les Côtes de la Mer du Sud, il n'en dit presque rien; peut-être pour ne pas découvrir aux autres Nations ce qui en est, ou parce qu'il ne s'en est pas informé. On verra au reste * ici un plan de la Riviére de la Plate, avec les bancs qu'il y a & les differentes profondeurs de l'eau. Ce plan pourra être utile à ceux, qui voudront aller à cette Riviere.

* *Pag.* 283.

Le P. *Feuillée* raconte *, en parlant des terres Magellaniques, que les gens de trois Vaiſſeaux, qui firent naufrage en 1540. dans le détroit de Magellan, & qui ne purent apparemment ſe radouber, afin de ſe tirer de-là, donnerent l'origine à une Nation; qu'on appelle, dans le Chili, *les Ceſaréens*, parce que ce fut ſous l'Empereur *Charles* V. que cela arriva. On aſſure qu'ils habitent une terre, qui eſt vers le 42, ou le 43. degré de latitude Auſtrale, entre la Mer du Nord & celle du Sud. On dit que ce païs eſt extrémement fertile & très-agréable; qu'il eſt fermé du côté de l'Oueſt, par une grande Riviere & fort rapide; & que ceux, qui ont été ſur les bords, diſent avoir vû, au de-là de la Riviere, des peuples bien differens des Naturels du païs, des linges blancs mis pour ſecher, & avoir entendu des cloches. On dit, dans le Chili, que l'entrée des terres des Ceſaréens eſt défendue aux Eſpagnols, & que pour ſe conſerver leur liberté, ils ont établi entr'eux, que ceux, qui ſeroient traitres à la République, & qui découvriroient ſon entrée, ſeroient con-

* *Pag.* 295.

condamnez à mort ; fût-ce les Chefs de la République. On prétend qu'on a fû cela, par le Valet d'un Prêtre, qui devoit entrer en ce païs-là, introduit par un Indien, qui l'aſſaſſina.

Le P. *Feuillée* juge qu'il y a quelque apparence que la néceſſité ayant contraint ces mal-heureux, après le naufrage, de ramaſſer les débris de leurs Vaiſſeaux, étant tous ſains & ſaufs ; il allerent enfin chercher, dans ces vaſtes païs, une terre qui leur fût convenable ; dans laquelle s'étant habituez, ils forment aujourd'hui une République. Ces peuples n'ayant beſoin de rien, parce qu'ils trouvent chez eux tout le néceſſaire, ſont bien aiſes de vivre dans la tranquilité ; qu'ils craindroient de perdre, s'ils donnoient entrée aux peuples étrangers. Mais les inſtrumens de fer, qui ſont ſi néceſſaires, leur dûrent bien-tôt manquer, & ſans ceſſe des Européans dûrent être bien tôt fort embarraſſez. On ne dit point qu'il y ait aucune mine de Fer en Amerique, & les peuples du Perou & du Chili n'avoient aucune connoiſſance de ce métal. Quand ils auroient même eu des mines, &

des forgerons, il n'étoient pas fort capables de tirer ce fer de la terre, de le purifier & le mettre en état d'être travaillé. Ce n'étoit pas auſſi peu de choſe, que de ſuppléer au défaut de ceux, qui font de la toile & des étoffes, & de trouver les materiaux néceſſaires pour cela. Ces *Ceſaréens* reſſemblent fort les *Cozréens*, ou les habitans du Royaume de *Cozar*, dont les Rabbins diſent tant de merveilles, & dont on a un Roman en Hebreu, que Jean *Buxtorf* a traduit en Latin. Je veux dire qu'il n'y a pas plus de Ceſaréens, que de *Cozréens*. On parle beaucoup d'un Royaume de ces Païs-là, dont on dit que les Jeſuïtes Eſpagnols ſont Maîtres; mais nôtre Auteur n'en dit rien, & donne beaucoup d'éloges aux Religieux Eſpagnols de l'Amérique, que tout le monde ne loue pas.

Le plus loin, que le Vaiſſeau allât du côté du Sud, ce fut un peu au deça du 60 degré de la Latitude Auſtrale. Il ſe trouva là, à la fin de Decembre 1708; c'eſt-à-dire, au tems du Solſtice d'Eté de ce païs-là. Il n'y avoit preſque point de nuit, on ne parloit point d'allumer des chandel-

delles, on voyoit auſſi clair à Minuit, qu'à Midi; & lors que le Soleil ne paroiſſoit pas, on ne connoiſſoit ni matin, ni ſoir. Cependant il neigeoit & il faiſoit froid, comme l'Auteur le témoigne. C'eſt ce que l'on remarque dans ces Mers, où l'on trouve autant de froid au 60 degré, qu'on en trouve au 70, vers le Pole Septentrional; ce qui ſemble venir d'une diſpoſition particuliere des Terres Auſtrales, qui nous ſont encore inconnues.

Le Vaiſſeau arriva le 21. de Janvier 1709. dans la Baye de la Conception, Ville Eſpagnole du Royaume de Chili. L'Auteur loüe extraordinairement la civilité, & l'hoſpitalité des Eſpagnols de ces Côtes, qui ſont ravis de recevoir & de régaler chez eux ceux, qui viennent d'Europe, dont ils n'apprennent pas ſouvent des nouvelles. La hauteur du Pole Méridional, à la Conception, eſt de 36 degrez, 43 minutes, & quelques ſecondes; ce qui eſt à peu près la hauteur, à laquelle on la place, dans nos Cartes. On trouvera ici diverſes obſervations Aſtronomiques & Phyſiques, auxquelles on ne peut pas s'arrêter; car

il les faudroit rapporter toutes au long, pour les faire entendre, ce qui fatigueroit la plûpart des Lecteurs. On ſe feroit néanmoins attendu à plus de remarques Phyſiques, mais ou le P. *Feuillée* n'a pas eu la commodité de les faire, ou il les reſerve pour ſon Hiſtoire Naturelle de l'Amerique, qu'il promet.

Il décrit, en attendant, une partie des Animaux qu'il a vus. Voici la deſcription * d'une *Veſſie* de *Mer*, qui avoit été jettée ſur le ſable. Ce corps eſt un des plus merveilleux, que la Mer produiſe, tant par rapport à ſa conſtruction, que par rapport à ſa cauſticité inſupportable. Ceux qui n'ont pas examiné le mouvement de cette Veſſie, croyent qu'elle ne ſe meut, qu'au gré des vents & des ondes. L'Auteur remarqua néanmoins, par ſon mouvement periſtaltique, ou de contraction, qu'elle eſt vivante : de même que ces Carnoſitez, que les Auteurs appellent *Urtica Marina* & *Pulmo Marinus*. Cela fait qu'il range cette ſorte de Veſſie, parmi celles que ces mêmes Auteurs nomment *Holoturia*, qui

* *Pag.* 350.

qui ne ſont ni Plantes, ni Poiſſons, & qui ne laiſſent pas d'être vivantes & de ſe tranſporter par leur propre mouvement, d'un lieu à un autre.

Cet *Holoture* donc, puis qu'il n'y a pas d'autre mot plus connu, dont on puiſſe ſe ſervir, eſt une Veſſie oblongue, ronde dans ſon contour, & émouſſée par les deux extremitez, mais plus par l'une, que par l'autre. Elle eſt compoſée d'une ſeule membrane très-déliée & tranſparente, ſemblable à ces demi-globes, qui s'élevent ſur l'eau, dans un tems de pluye, & particuliérement lors qu'elle tombe à groſſes goutes. Cette membrane eſt compoſée de deux ſortes de fibres, dont les unes ſont circulaires & les autres longitudinales; par leſquelles on découvre un mouvement de contraction ſemblable à celui, que les Anatomiſtes donnent aux Inteſtins & au Ventricule. Elle eſt toûjours vuide, mais enflée, comme un Balon plein de vent. Elle a à ſon extrémité la plus aigue un peu d'eau claire, renfermée dans cette extremité, par une cloiſon tendue comme la peau d'un tambour, ou comme le tympan de l'oreille.

On voit, tout le long du Dos de

cette Veſſie, une membrane fort déliée, étendue en maniére de voile, ondée ſur ſes bords, ſemblable à une belle crête pliſſée, qui deſcend en forme de fillons juſque ſur le dos de la Veſſie. Cette membrane lui ſert de voile pour naviguer. Elle ſe baiſſe & ſe hauſſe, & appareille avec toutes ſortes de vents; mais elle fait quelquefois naufrage, ſur le ſable.

Elle a ſous le ventre pluſieurs jambes fort courtes, épaiſſes, comme le petit-doit, diviſées en deux branches, qui ſont encore ſous-diviſées en pluſieurs autres plus menuës & plus longues. Ces jambes, mêlées enſemble, ſont comme pluſieurs vermiſſeaux entrelacez les uns avec les autres, tous articulez, par quantité de petits anneaux circulaires & qu'on voit remuer, par un mouvement periſtaltique. Toutes ces jambes pendantes reſſemblent à de très-belles houpes tranſparentes, comme du criſtal de roche, accompagnées d'autres jambes très-longues, ſemblables à des cordons azurez, épais, comme des plumes à écrire & brodez tout le long, par de petites veines circulaires de couleur de

feu

feu & rangées en maniere de broderie. Toutes ces petites veines remuent inceſſamment, par un mouvement periſtaltique ; quoi que les jambes, qu'elles parcourent, demeurent toûjours pendantes, comme des cordelettes.

On ne ſauroit déterminer la veritable couleur de cet *Holoture*, mais elle approche de celle, que l'on voit dans du feu Grégeois, ou dans du ſouffre violemment enflammé. On y remarque une confuſion de bleu, de violet & de rouge, ſi bien mêlez enſemble, qu'on ne peut diſcerner lequel des trois ſurpaſſe les deux autres. Cet *Holoture* ne repréſente pas ſeulement le feu Grégeois, par ſes couleurs, mais encore par les violentes cuiſſons, qu'il produit, lors qu'on le touche. C'eſt ce que l'Auteur lui-même éprouva, car ayant mis dans ſon mouchoir, avec un bâton, un Holoture, pour le deſſiner, & le lendemain ne faiſant pas réflexion à l'uſage qu'il avoit fait de ſon mouchoir ; comme il voulut s'en eſſuyer les mains, après les avoir lavées, il ſentit dans le moment un feu violent, qui augmentoit ſenſiblement, juſqu'à lui cauſer des convul-

vulsions par tout le corps, avec des douleurs tout-à fait insupportables. Il se fit donner là-dessus du vinaigre & de l'eau, pour faire de l'Oxycrat; dans lequel ayant trempé ses deux mains, les douleurs diminuerent. Il apprit ainsi, par sa propre experience, ce qu'il ne savoit auparavant, que par le rapport d'autrui. On voit de ces Vessies, en plusieurs endroits de l'Amerique, sur les bords de la Mer, & particulierement dans les Anses sablonneuses, après qu'il a fait un grand vent.

On ne peut pas douter de la verité du fait, parce que le P. *Feuillée* a tous les caracteres d'un homme sincere, en matiere d'observations. Mais peu de gens croiront ce qu'il raconte d'une pluye de sable, tombée dans la Province de *Puelche*, le 21. de Septembre 1708. L'Auteur le confirme, par des exemples tirez de l'Histoire Naturelle de *Pline* Liv. II. c. 56. où il est parlé d'une pluye de sang & de lait, & d'une autre de briques. Mais elles sont encore moins vrai-semblables, que celle de sable.

Le P. *Feuillée* met *Val-paraysо*, Ville de Chili au 33 degré, de Latitude Méridionale. Nos Cartes Mari-

Marines le mettent au 32 degré. Il * rapporte ici un exemple assez particulier de la vanité Indienne. Un jour il alla dans les Montagnes voisines, pour y chercher des Plantes, afin de les dessiner. Lors qu'il fut éloigné d'une heure & demie de la Ville, il vit dans un Vallon, une Cabane, où il entra pour s'informer des Indiens des plantes, qui se trouvoient sur leurs Montagnes, & de celles dont ils se servoient le plus, dans leurs maladies. Il trouva dans cette petite Maison, une vieille femme qui avoit à ses côtez deux Indiens âgez de vint-huit à trente ans, couverts de méchans haillons. La compassion, qu'il eut de les voir dans un état si miserable, le porta à présenter une Piastre à cette femme, lui disant en sa langue : *recevez pauvre femme cette Piastre.* Il n'eut pas plûtôt prononcé les mots de *pauvre femme*, que se levant de rage, sur ses pieds, elle se jetta sur lui, avec furie, prête à l'égorger, l'accabla d'injures & de maledictions † dont la

* *Pag.* 387.

† *Il faut que l'Auteur ait un grand talent, à apprendre les Langues, s'il étoit capable*

la Langue Indienne eſt pleine, lui reprocha les cruautez atroces, que les Européans avoient exercées ſur les Indiens, en leur prenant leur bien & leurs tréſors. Elle lui fit ſentir, qu'il ne devoit pas les traiter de *pauvre*; diſant qu'il n'étoit lui-même qu'un gueux, contraint d'abandonner ſon païs, & d'entreprendre de ſi longs & de ſi difficiles voyages, pour venir enlever leurs tréſors; & qu'au reſte les Indiens poſſedoient plus de richeſſes, dans un petit coin de leur Empire, que les Européans, dans toute l'étendue de leurs plus grands Royaumes. Il tâcha en vain de l'appaiſer, en lui marquant que le ſujet de ſon voyage n'étoit pas pour lui faire aucun tort. Il appréhendoit que les deux Indiens ne ſe miſſent de la partie, mais ils furent d'un ſang plus moderé, & ſe contenterent de le chaſſer de leur Cabane, par ordre de cette femme, qui lui jetta ſa Piaſtre au nez. Peut-être n'avoit elle pas tout-à-fait tort, & il eſt bien certain que ſi les Incas avoient

pable d'apprendre celle du Chili, depuis qu'il y étoit, ou qu'il l'eût bien étudiée auparavant, pour entendre ce que cette femme lui dit.

avoient envahi l'Eſpagne, comme les Eſpagnols envahiſent le Perou, les Eſpagnols n'en auroient pas fait de moindres plaintes.

L'Auteur a mis les plans de la Baye & de la Ville de *Val-paraysa*, & celui de la Baye de *Pisco*, autre Ville un peu plus au Nord. En allant par Mer à *Lima*, il rencontra le 8. d'Avril des Baleines, qui ſuivoient le Vaiſſeau, & qui plongeoient de tems en tems & revenoient ſur l'eau, où elles jettoient une eau très-puante. Il en vit une, qui en plongeant laiſſoit la ſuperficie de la Mer teinte de ſon ſang; de quoi ayant demandé la raiſon à quelques Indiens, qui étoient ſur le Vaiſſeau, ils lui dirent que la Baleine, dont le ſang paroiſſoit ſur les flots, & qui rendoit une eau ſi infecte, étoit en chaleur, & que ces Animaux avoient tous les Mois leurs purgations; ce que l'on connoiſſoit, par une longue expérience, à la puanteur des eaux qu'elles jettoient, & au ſang, que l'on remarquoit ſur la ſurface de la Mer, dans le tems qu'elles plongeoient. Cela eſt contre le ſentiment d'*Hippocrate*, qui croyoit qu'il n'y avoit que les femmes, qui fuſſent ſujettes à cela. Etant

Etant arrivé à *Lima*, peu de jours après, il eut le tems d'y faire quantité d'obſervations Aſtronomiques & Phyſiques, que l'on verra dans l'Original, & ſur tout des remarques * & des Tables des differentes hauteurs de Barometre comparées enſemble, pour connoître les hauteurs des Montagnes.

Ce Tome finit par les deſcriptions de *Lima*, Capitale du Perou & de *Callao*, dont on donne les plans. Lima eſt ſituée dans une vaſte plaine à 12. degrez 57. ſecondes de Latitude Auſtrale, & diſtante de Paris vers l'Ouëſt de 79 degrez, 9. minutes & 30 ſecondes. Elle a à ſon Orient les hautes Montagnes des *Andes*, autrement appellées *la Cordeliere*. Au Nord de la Ville & le long de ſes murailles paſſe une belle Riviere, qui deſcend des Montagnes, & qui arroſe toute la vallée, par une infinité de petits canaux, que l'on a faits au milieu des plaines, & par le moyen deſquels on conduit les eaux dans tous les jardins & les campagnes cultivées; ſans quoi elles ſeroient brulées, par les grandes chaleurs; particulierement dans le

* *Pag.* 452.

le tems, où il ne tombe pas assez de rosée, pour y conserver la fraicheur. Les ruës de la Ville sont toutes tirées au cordeau, & les maisons ont des jardins, pleins de Citronniers, d'Orangers & de Figuiers & d'autres fruits d'un goût exquis. On y voit peu de Maisons à deux étages, les tremblemens de terre ayant appris aux Habitans, qu'il n'étoit pas sûr d'habiter dans des Maisons élevées, telles qu'étoient celles des premiers fondateurs de cette Ville. Les Maisons, quoi que basses, sont magnifiques au dedans, à cause de la richesse des Habitans. Elles ne sont couvertes que de roseaux, sur lesquels on répand de la cendre, pour empêcher que la rosée ne passe à travers; & ces couverts si legers se font à dessein, afin que si l'on étoit surpris de nuit de quelque tremblement de terre, qui renversât les Maisons, on ne soit pas au moins écrasé par les toits. Ainsi si ce païs abonde en fruits & en richesses, il y a aussi de grandes incommoditez, & ses plus belles Villes ne paroissent que comme des chaumines, en comparaison des Villes de l'Europe. Des Maisons si basses, & si lége-

gerement couvertes, doivent être d'une chaleur excessive.

Le second Volume, dont les pages suivent celles du premier, est composé de mêmes materiaux; c'est-à-dire, d'un Journal qui va jusqu'au mois d'Août 1710. des plans de divers Ports & de diverses Places, & de remarques Astronomiques & Physiques; avec un Traité des mouvemens du Soleil, où il est parlé de la reduction des Tables d'un Méridien à l'autre, de l'équation des jours, des Epoques des moyens mouvemens du Soleil, des moyens mouvemens de ce même Astre, de la maniére de trouver le lieu moyen du Soleil, pour les années après & avant Jesus Christ, de la méthode pour en trouver le vrai lieu. A la fin il y a la description de cinquante Plantes, que l'on voit sur cinquante belles Planches. L'Auteur promet non seulement une Histoire Naturelle de l'Amerique, mais encore de semblables remarques qu'il fit du côté de la Mer du Nord, dans un Voyage, qu'il y fit en 1704. par ordre du Roi.

Si l'on ne trouve pas toûjours de nouvelles choses dans nôtre Auteur,

on

on ne doit pas néanmoins être choqué de la répetition fréquente des mêmes observations ; qui servent, pour le moins, à s'assurer que l'on sait bien ce que l'on sait ; ce qui est beaucoup, en matieres de Sciences. L'Auteur a, par exemple, observé avec * soin le Flux & le Reflux de la Mer ; & par-là on peut être assuré qu'ils suivent par tout les mêmes Loix, que nous remarquons dans nos Mers, & que les plus grandes Marées arrivent dans les Conjonctions & dans les Oppositions. Il croit que, si l'on vouloit se faire quelque idée des causes de ces différentes hauteurs de la Mer ; on n'auroit qu'à s'imaginer un tourbillon elliptique autour de la Lune, dont le grand Diametre passât par le centre de la Terre, dans le tems des Conjonctions & des Oppositions ; & que dans les Quadratures, ce fût le petit Diametre de cette Ellipse, qui passât par le même centre & qui pressât les eaux avec beaucoup moins de force, que le grand, seroit la cause pourquoi les marées ne montent pas si haut.

Il seroit à souhaiter que le P. *Feuil-*

* *Pag.* 578.

Feuillée, qui a tant de fois réïteré l'Experience de la peſanteur de l'Air, par le Barometre, entre les Tropiques, l'eût faite à deſſein, lors que la Lune, étant dans le Zenit, devoit paſſer perpendiculairement, ou à peu près ſur l'Air, dans lequel ſe faiſoit l'Experience, & qu'il l'eût faite encore dans tous les âges de la Lune. Si le Mercure demeure à la même hauteur, ou monte & deſcend inégalement, en tous les tems; il faut que le Flux & Reflux ſe faſſent, non par la preſſion de la Lune ſur l'Atmoſphere de la Terre; mais par un autre raport caché, qu'il y ait, entre les mouvemens de cet Aſtre, & ceux des eaux de la Mer. Il eſt viſible que ſi la Lune preſſoit ſi fort l'Air, que cet Air fût capable de faire regorger l'Ocean au Nord & au Sud avec tant de violence, il devroit alors être plus peſant & non ſoûtenir environ 27 ou 28 pouces de Vif-argent, comme il fait ordinairement, mais une colomne beaucoup plus haute. Je ſoupçonne fort que le Vif-argent ne monte pas plus haut, au tems de la preſſion perpendiculaire, que dans un au-

autre; & j'ai grande peur, * qu'il ne faille avouër nôtre ignorance, touchant la maniere d'agir de la Lune ſur la Terre.

ARTICLE IV.

EPITRES GREQUES.

1. LIBANII *Rhetoris Antiochemi Epiſtolæ* XII. *jam primùm editæ, cum Interpretatione Latina* BARTH. CHRIST. RICHARDI. *Accedunt* LUCAE HOLSTENII & PETRI LAMBECII *Obſervationes.* A Francfort & à Leipſig. MDCCVII, in 8. pagg. 82. *Se trouve chez D. Mortier.*

ON ſait que *Libanius* fut un Rheteur Payen d'Antioche, qui a vêcu ſous l'Empereur Conſtanſe & les ſuivans, juſqu'à Théodoſe *le Grand. Eunapius* de Sardes a écrit ſa vie, mais d'une maniére très-ſeche & plûtôt pour en dire du mal, que pour raconter ce qui lui étoit arrivé. On

* *Voyez ci-deſſus, dans la I. P. p.* 61, & 62.

On en pourroit recueuillir beaucoup de circonſtances de ſes Lettres, dont il nous eſt reſté un bon nombre, quoi qu'elles n'aient pas encore été imprimées.

Luc de Holſtein en copia douze d'un MS. de la Bibliotheque Vaticane, & les envoya à *Pierre Lambek* ſon neveu ; qui étoit Bibliothecain de l'Empereur, & qui les a publiées en Grec ſeulement, dans le Tome VI. de ſa *Bibliotheque Imperiale*, avec les diverſes leçons d'un MS. de cette même Bibliotheque. Elles ſont toutes adreſſées à *Ariſtenet*, ce qui me fait croire qu'il ne les avoit copiées, que pour en tirer quelques circonſtances de la vie de celui, à qui elles ont été écrites ; comme il le fait dans les remarques, qui ſuivent ces Epîtres. *Ariſtenet* étoit de Nicée en Bithynie. Il vivoit du tems de Conſtanſe, fils de Conſtantin le Grand, & il ne laiſſoit pas d'être Payen. C'étoit un Rhéteur, qui ſe piquoit d'écrire en Grec, à la maniere des anciens Auteurs Atheniens, & *Libanius* le reconnoît pour ſon maître. Il excelloit ſur tout à bien écrire des Lettres, qu'il aimoit faire un peu longues, & il en avoit

pu-

publié quelques-unes, qui étoient très estimées. C'étoit un homme fort caressant, & fort poli, qui avoit aimé extraordinairement une femme, qu'il avoit perdue. Il eut un emploi à Nicomedie, où il perit par un effroyable tremblement de terre ; sans avoir néanmoins été accablé par la Maison où il étoit, mais de faim, parce qu'il ne put pas se dégager des ruines, qui l'environnoient. Cela arriva l'an CCCLVI, & on le peut voir dans le L. XVII. d'*Ammien Marcellin*. *Luc de Holstein* croyoit que tout cela quadroit fort bien à cet *Aristenet*, dont nous avons des Lettres de Galanteries, publiées en Grec, pour la premiere fois, à Anvers, par *Jean Sambuc*, en 1566 in 4. & depuis à Paris en 1610. in 8. en Grec & en Latin, avec des notes, par *Josias Mercier*. Ce dernier, qui étoit un fort savant homme, dit dans la Préface de ses Notes, sur ces Lettres, qu'il ne connoissoit aucun Auteur ancien, qui eût fait mention d'*Aristenet* ; mais s'il avoit vû ces Lettres de Libanus, il n'auroit guere pû douter qu'elles ne lui soient adressées.

Mr. *Richard* n'a fait autre chose que tirer ces Lettres de *Lambecius*,

les traduire en Latin & y joindre quelques petites remarques. Le ſtile Laconique, dont *Libanius* ſe ſert, eſt ſouvent aſſez obſcur ; & comme on n'eſt pas inſtruit d'ailleurs de ce dont il parle, il n'eſt pas toûjours aiſé à entendre. Outre cela, les Copiſtes l'ont beaucoup défiguré, & il n'eſt ni ſûr, ni facile de le rétablir, par des conjectures. Tout le Monde ne tombera pas d'accord qu'il faille traduire, par tout, comme Mr. *Richard* l'a fait ; mais à moins que d'être fort exercé, dans cette ſorte de travail, de poſſeder bien les deux Langues, & d'avoir lu & relu l'Auteur que l'on traduit ; il eſt fort difficile de s'en tirer, par tout, heureuſement. Dans la premiere Lettre, *Libanius* parle d'un certain *Spectat*, que Conſtanſe envoya à Sapor, Roi de Perſe, comme Ammien Marcellin le dit Liv. XV. c. 5. & 14. En parlant de l'audience que Sapor donna aux Ambaſſadeurs de Conſtanſe, il dit : ὡς γὰρ ἐχρημάτιζεν ὁ πέρσης, ce que Mr. *Richard* a traduit : *cùm veniam daret Perſa.* Pourquoi ne pas traduire, avec Mr. de *Valois*, ſur le Ch. V. *cùm legationem audiret* ? C'eſt là la ſignification de

de χρηματίζω, quand il s'agit d'une audience. Λόγος ἦν περὶ τῶν διαφορῶν, ne signifie pas, *diversis de rebus erat sermo*, mais *de dissidiis*; car διαφορῶν est le genitif pluriel de διαφορὰ, qui marque souvent *un different*, & c'est de quoi il s'agissoit; si c'étoit le genitif de διάφορος, il faudroit changer l'accent, & écrire διαφόρων. Après, περὶ τῶν ἄλλων συνταῦθα παλαίσματα, veut dire *ab aliis* (ministris, nempe, regiis) *concertationes*, & non, *aliorum destinationes*, comme on traduit ici. Μέχρις ἂν ἐκεῖνος τὰ πλείονα ᾖ, ne marque pas *dum ille satis habeat*, mais *donec ille* (armatus erit, comme ce qui le précede le fait voir) *ut sis superior*. Μετ' ἂν εἰσῆλθεν εἰς τὸν πόλεμον doit être traduit *cum quibus ingressus est bellum*, & non *profectus est in bellum*. Un peu plus bas, en parlant de Sapor, il dit de ce Roi, après avoir parlé de la harangue fiere de Spectat: ἐπὶ τούτοις εἰπὼν, φασὶ, τὸν λέοντα, *propterea*, (vel *his auditis*) *induit*, *ut aiunt*, *leoninam*; nempe, δορὰν, *pellem*. C'est un proverbe connu, qui signifie ici *penser à agir par la force ouverte*. L'Auteur a traduit: *ingressus est*, *ut dicunt*, *oppidum Leontem*. L'expression & la suite font

voir que c'eſt-là le ſens. Il y a d'autres endroits, qui mériteroient d'être retouchez, & que ceux, qui donneront au Public toutes les Epîtres de *Libanius*, traduiront ſans doute autrement.

II. LIBANII *Sophiſtæ Epiſtolarum, adhuc non editarum, centuria ſelecta; cum verſione & notis* JOAN. CHRITOPH. WOLFII, *Profeſſoris P. Philoſophiæ extraordinarii, in Acad. Wittenbergenſi. Appendicis loco, ſuppletur ex MS. lacuna, quæ deprehenditur in Oratione* Libanii, *in necem Juliani Imp. dicta.* A Leipſig chez Gleditſch MDCCXI. Et ſe trouve ici chez D. Mortier, in 8. pagg. 380. avec les Préfaces & les Index.

COMME l'on trouve, en pluſieurs Biblictheques, des MSS. des Lettres de *Libanius*; il y a eu pluſieurs habiles gens, qui ont témoigné avoir deſſein de les donner quelque jour au Public, ſans que perſonne l'ait encore executé. *Fredric Morel, Leon Allazi, Henri de Valois, Laurent Norman* Profeſſeur à Upſal,

Upſal, & feu Mr. le Baron de *Spanheim*, étoient de ce nombre. Ce dernier en avoit copié 1020. dans un M S. d'*Iſaac Voſſius*, dans le deſſein de les communiquer au Public; comme il le témoigne dans ſa Préface, ſur les Oeuvres de Julien. Mais celui qui a pris le plus de peine, & qui a le plus voyagé, pour ramaſſer les Lettres de *Libanius* & pour collationner les MSS. dans leſquels elles ſe trouvent, eſt Mr. *Roſtgaard*, Gentilhomme Danois, qui en a ramaſſé juſqu'à ſeize-cents. On attend avec impatience qu'il les publie, depuis quelques années. S'il y a des Lettres familieres & qui ne contiennent pas des choſes fort intereſſantes, elles ne laiſſent pas d'être bien écrites; & il y en a beaucoup d'autres plus étudiées, où l'on trouve des choſes, qui concernent l'Hiſtoire & les Hommes Illuſtres de ſon tems, ou des traits de Morale, bien tournez. *Jaques Godefroi*, qui étoit fort verſé dans l'Hiſtoire de Julien, & des Empereurs Chrétiens, qui ont vécu avant & après lui, & qui travailloit alors ſur le *Code Théodoſien*, avoit prié autrefois *David le Clerc*, mon Oncle, de lui traduire quelques-

unes des Lettres de *Libanius*, que j'ai encore écrites de ſa main, avec quelques petites remarques de Mr. *Godefroi* à côté. A cette occaſion, mon Oncle prit la peine de copier un MS. entier des Epîtres de *Libanius*, où il y en a MXIII. C'eſt une copie d'une exactitude admirable & qui repréſente toutes les Abreviations de l'Original, qui eſt à Paris dans la Bibliotheque du Roi. Mr. *Godefroi* la cite pluſieurs fois, dans ſa *Proſopographie du Code Théodoſien*.

On a publié, comme Mr. *Wolf* nous l'apprend dans ſa Préface, à Cracovie, en MDLV. une traduction Latine de 447. Lettres de *Libanius*, diviſées en trois Livres, faite par *François Zambicari* de Boulogne, & corrigée par *Jean Sommerfeld*; mais cette édition eſt pleine, non ſeulement de fautes d'impreſſion, mais encore des Interpretes; qui ne ſavoient pas aſſez de Grec, pour ſe tirer heureuſement de cette entrepriſe; comme Mr. *Wolf* le montre, par quantité d'exemples.

Ce dernier étant à Oxford copia plus de trois cents Lettres de *Libanius*, qui ſe trouvent dans pluſieurs MSS. de

MSS. de la Bibliotheque *Bodlyenne*, & nous en donne ici une Centaine en Grec & en Latin, avec des Notes de sa façon ; qui regardent principalement les choses, dont il s'agit, mais qui ne laissent pas aussi de servir à entendre l'expression. Ces remarques sont de bon goût, & font connoître ce qu'on peut attendre de l'Auteur. Son essai fera souhaiter non seulement les trois cents Lettres, que Mr. *Wolf* a entre les mains, mais toutes celles que Mr. *Rostgaard* a ramassées. On trouvera, dans la Préface de ce Volume, ce que l'Auteur a pu découvrir touchant ceux, à qui *Libanius* a adressé ses Lettres.

On ne peut faire aucun Extrait suivi de cette espece de Livres. On se contentera donc d'en traduire quelques endroits, qui feront comprendre que ces Lettres méritent d'être lues, & qu'il seroit fort à souhaiter qu'elles vissent toutes le jour. En effet quoi que *Libanius* ait composé plusieurs Ouvrages estimez de Rhétorique, comme on le peut voir, par les deux Volumes *in folio*, que *Morel* en a publiez ; il fut principalement admiré par ses Let-

tres, écrites avec beaucoup de politeſſe & de naïveté. C'eſt ce que l'on verra, dans les témoignages des Anciens, qui ſont après la Préface.

La VII. Lettre eſt adreſſée à un certain *Ariſtophane*, que *Libanius* avoit défendu, par une Harangue à l'Empereur Julien, qui eſt au 2. Tome des Harangues de *Libanius*. *Vous m'avez jetté* (lui dit nôtre Rhéteur, qui avoit reçû de lui des Lettres après la mort de Julien) *dans un plus grand deuil, avant que mes larmes fuſſent ſechées; par ce que vous m'avez dit, avec tant d'exactitude, des biens dont nous jouiſſions & de ceux que nous reſſentirions, ſi quelcun des Dieux nous rendoit celui, qui a remporté tant de victoires. Ceux qu'il avoit battus lui donnent plus de loüanges, que ceux pour leſquels il avoit livré des batailles. Il y a deux Villes* (Antioche & Alexandrie) *qui en ont fait des réjouiſſances, dont l'une* (Antioche patrie de l'Auteur) *me couvre de confuſion. Mais pardonnons-leur, car celui qui veut être méchant* (il ſemble entendre les Chrétiens) *regarde, comme ſon ennemi, celui qui l'en empêche. Que s'il arrive que celui, qui le tenoit dans l'or-*

l'ordre, meure; celui qui ne vouloit pas ſe corriger, ſe réjouit de ce qu'il lui eſt à preſent permis d'être méchant. Nous vivons, avec une populace, qui eſt haïe des Dieux, & de celui dont vous jugez fort bien, en le rangeant dans leur nombre.

Il y a en cet endroit : ἐξὸν ἦν καλῶς δοξάζειν τῷ τῶν θεῶν αὐτὸν γραφόμενον χόρῳ. Mr. *Wolf* remarque très-bien que γραφόμενον eſt corrompu. Il a traduit, dit-il, comme s'il y avoit γραπόμενον, *dum ad Deorum illum chorum refers*, mais il avouë qu'il n'eſt pas lui-même ſatisfait de cette conjecture. Je croirois qu'il faudroit lire, par un très-petit changement, à cauſe de la reſſemblance du T & du Γ, γραφόμενος, & traduire, mot pour mot, *inſcribens illum choro Deorum*; en ſouſentendant la Prépoſition ἐν, γραφόμενος ἐν τῷ χόρῳ. La conjugaiſon paſſive de ce verbe ſe prend, comme l'on ſait, très-ſouvent dans un ſens actif. Je ne doute pas qu'on ne trouve des exemples de cette maniere de parler, qui n'a rien que d'analogique; mais je n'ai pas le tems d'en chercher.

J'ai jugé moi-même la même choſe, continue Libanius, *& je gemis en*

même tems, quand je penſe à ce que l'on eſperoit & à ce qui eſt arrivé. Pour lui, il eſt avec les Dieux; mais mes affaires ſont en plus mauvais état, car qu'il me ſoit permis de dire que ce ſont mes affaires. Qu'auroit-ce été, s'il fût revenu de chez les Medes, & vous de Phénicie, lui amenant des captifs, pour être recompenſé de toutes vos peines; & ſi j'avois dit, quelque peu de choſe de ſes grandes actions, & qu'il les eût racontées plus au long? Il ſeroit venu une nuée de Pies, dont nous nous ſerions moquez vous & moi; gens qui ne ſavent pas parler, mais dont l'ignorance fait qu'ils attaquent les autres. On voit bien qu'il veut dire les Chrétiens. Il ſe plaint à la fin de ſa Lettre, de ce que perſonne de ceux, qui étoient revenus de l'expedition qui fut fatale à Julien, ne lui avoit pû fournir des mémoires ſuffiſans, pour en faire l'Hiſtoire; parce que chacun ne penſoit qu'à ſoi.

La IX. Lettre eſt écrite à Julien lui même, par lequel il ſe réjouït d'avoir été vaincu, en matiere d'éloquence: *Ah! quelle envie d'avoir toujours du dommage! Vous nous avez tous vaincus, vous êtes en même tems un bon*

Em-

Empereur, & *un puiſſant Sophiſte.* (c'eſt-à-dire, un grand Orateur). *Autrefois vous faiſiez de grandes choſes, & nous les louions: à preſent, un ſeul fait l'un & l'autre. Que pourrois-je dire de ſi grand, de ce que vous faites, que vous en avez dit d'une petite Lettre?* (écrite par Libanius) *Je penſe à ce que vous ferez, après avoir pris la Phénicie* (c'eſt-à-dire, comme il ſemble, après avoir vaincu les Rhéteurs de ce païs-là) *vous, qui en rendant la juſtice à vos Sujets & en faiſant la guerre aux Barbares, n'avez pas perdu le talent de faire de belles Harangues. Je n'ai point peur de l'avenir, mais je ſuis ſatisfait de ma défaite, comme d'une victoire. Quand le vaincu & le vainqueur ſont amis, le vaincu devient participant de la victoire; car, comme l'on dit, tout eſt commun, entre les Amis.* On n'auroit pu louër plus délicatement Julien.

Il y a de beaux ſentimens dans ces Lettres, touchant le pardon des injures, & la facilité, qu'on doit apporter à ſe reconcilier. C'eſt ce que l'on voit, dans la XLI. à Ulpien. *Je me réjouis de ce que vous jouiſſez de la bienveuillance de l'Empereur* (Jovinien, comme il ſemble) *ce que je recueuil-*

cueuille de ce que vous demeurez dans la Magiſtrature. Car ſi le premier n'étoit pas, le ſecond ne ſeroit pas non plus. Si la querelle, que vous aviez avec Seleucus, eſt finie, tant mieux ; ſinon, par Jupiter, finiſſez-la. Si vous dites que vous avez été chagriné le premier, il eſt juſte que vous jouiſſiez le premier de la paix ; & ſi vous lui donnez le tort, vous vous attirerez l'admiration, en lui pardonnant. On n'admire pas celui qui ſe venge, mais celui, qui, pouvant ſe vanger, ne le fait point. Le premier appartient aux Barbares & aux bêtes ſauvages ; & le ſecond appartient aux Grecs, aux Atheniens, & à ceux qui reſſemblent aux Dieux. Reſſouvenez vous de celui, dont la mort vous a tant coûté de larmes (de Julien) *& vous trouverez peut-être qu'il a pardonné à bien des gens des offenſes, qui n'étoient pas petites, & que celles que vous avez ſouffertes, n'égalent point.*

On trouve encore ailleurs ces mêmes ſentimens : *Orion* (dit-il dans la LXX. Lettre, écrite ſous Julien, & où il parle d'un Chrétien) *a été de mes amis, lors qu'il étoit heureux ; & préſentement qu'il eſt malheureux, je ſuis dans la même diſpoſition. J'aurois honte qu'on me pût appliquer le Pro-*

ver-

verbe, & que je ſemblaſſe fuir un Ami malheureux. C'eſt ce que je vous déclare hautement, pour la troiſiéme fois. Je l'ai fait par Lettres, auparavant, & je le fais encore, maintenant que vous êtes préſent. Car s'il n'a pas été du même ſentiment que nous, touchant les Dieux; il ſe fait tort à lui-même, s'il ſe trompe: il ne ſeroit pas juſte que ſes amis le traitaſſent en ennemi. Je croirois, pour moi, que ceux, qui l'attaquent, devroient ſe ſouvenir des ſecours, qu'il leur a ſouvent donnez, & lui rendre plûtôt plaiſir pour plaiſir; que de chercher à enſevelir tout vivant leur bienfaiteur. Au contraire, ils maltraitent, depuis long-tems, ſes parens, & après avoir pillé ce qu'ils avoient, ils attaquent ſa propre perſonne, comme s'ils faiſoient par-là plaiſir aux Dieux; quoi qu'il s'en faille beaucoup, qu'ils leur rendent conſtamment les honneurs, qu'ils leur doivent. Il n'eſt pas ſurprenant que le Vulgaire agiſſe ſans raiſon, & qu'il faſſe ce qui lui eſt agréable, & non ce qui eſt honête. Mais il falloit que vous, qui de Rhéteur êtes parvenu à être Juge, euſſiez retenu ces gens-là & leur euſſiez perſuadé qu'il en falloit uſer autrement; ou que vous les euſſiez empêchez, par des voies de fait, de le faire,

re. Si Orion (qu'on accuſoit apparemment d'avoir pillé les Temples des Payens, ſous Conſtanſe) *a l'argent qui appartenoit aux Temples; & qu'il puiſſe le rendre; qu'on le batte, qu'on le perce, & qu'on le traite comme Marſyas* (qu'on l'écorche tout en vie) *car il eſt juſte qu'il ne ſoit délivré qu'après l'avoir rendu; s'il eſt encore attaché à cet argent, & qu'il ſouffre tout, pour le garder. Mais s'il eſt auſſi pauvre qu'Irus & qu'il ſe ſoit ſouvent allé coucher, ayant faim; je ne vois pas ce qu'on gagneroit à le mal-traiter; cela ſerviroit plûtôt à lui aquerir de l'honneur, parmi nos Adverſaires. Que s'il arrivoit même qu'il mourût en priſon, conſiderez ce qui s'enſuivroit & prenez garde que vous ne faſſiez voir au monde pluſieurs Marcs.*

Ce *Marc* étoit Evêque d'Arethuſe, Ville de Syrie, entre Emeſe & Epiphanie. Voici ſon Hiſtoire tirée de *Theodoret* Hiſt. Eccl. Liv. III. c. 7. où il raconte divers mauvais traitemens, que les Payens firent aux Chrétiens, ſous Julien. Comme Mr. *Wolf* ne l'a pas miſe, dans ſes Notes, je la rapporterai ici, parce qu'elle ſert à entendre cette Lettre de *Libanius*, comme cette Lettre ſert à

ſon

ſon tour à confirmer ce que les Hiſtoriens Chrétiens en diſent: „ Les „ choſes tragiques, *dit Théodoret*, „ qui arriverent à Marc Evêque d'Arethuſe, auroient beſoin du „ ſtyle ſublime d'*Eſchyle* & de *Sophocle*, pour décrire dignement ſes „ ſouffrances. Cet Evêque avoit détruit, du tems de Conſtanſe, un „ Temple des Idoles, & y avoit fait „ bâtir une Egliſe Chrétienne. Ceux „ d'Arethuſe, ayant apris le deſſein „ de Julien (*de ruiner le Chriſtianiſme*) découvrirent clairement leur „ cruauté, à ſon égard. Il tâcha „ d'abord, ſelon le précepte de „ l'Evangile, de s'enfuïr; mais comme il eût apris qu'on avoit ſaiſi, „ en ſa place, quelques perſonnes „ de ſon Dioceſe, il revint & ſe livra lui-même aux meurtriers. Ces „ gens l'ayant pris, n'eurent aucune pitié, pour ſa vieilleſſe, ni aucun reſpect pour ſa vertu. D'abord ils mal-traiterent cet homme, reſpectable par ſa vie & par ſon ſavoir. Ils le dépouillerent nud & le fouëttterent, par tout le „ corps. Enſuite ils le jetterent „ dans de puantes cloaques; d'où „ l'ayant retiré, ils le livrerent à une mul-

„ multitude d'enfans, à qui ils
„ ordonnerent de le piquer ſans l'é-
„ pargner, avec leurs poinçons à é-
„ crire. Après cela, l'ayant frotté de
„ garum (*ſorte de ſauce*) & de miel,
„ ils le mirent dans un filé, & l'expo-
„ ſerent à l'air, dans la chaleur de
„ l'Eté, pour lui attirer les guêpes
„ & les abeilles. Ils faiſoient cela,
„ pour le contraindre à l'une, ou à
„ l'autre de ces deux choſes; ou à
„ rebâtir le Temple, qu'il avoit dé-
„ moli: ou à leur donner de quoi
„ le faire. Mais il ſoûtint ces cruel-
„ les ſouffrances, ſans vouloir rien
„ promettre, de ce qu'on lui propo-
„ ſoit. Ceux d'Arethuſe croyoient
„ qu'il ne refuſoit, que par pauvre-
„ té, & lui relâcherent la moitié de
„ la ſomme, pourvû qu'il payât l'au-
„ tre. Cependant tout ſuſpendu
„ qu'il étoit, percé de poinçons, &
„ preſque dévoré, par les guêpes &
„ les abeilles; non ſeulement il ne
„ témoignoit pas de ſentir aucune
„ douleur, mais il ſe moquoit en-
„ core de ces impies, & diſoit que,
„ pour eux, ils étoient des gens bas
„ & attachez à la terre, mais que lui
„ étoit haut & élevé. Enfin ils lui
„ demanderent une petite partie de
„ l'ar-

„ l'argent ; mais il répondit qu'il
„ commettroit la même impieté, en
„ rendant une ſeule Obole, qu'en
„ rendant le tout. Enfin, vaincus
„ par ſa fermeté, ils le laiſſerent al-
„ ler; pleins d'admiration, pour ſa
„ conſtance, & dans des ſentimens
„ contraires à ceux qu'ils avoit eus.
„ Voyez auſſi *Sozomene* Lib. V. c.
„ 10.

Voici à préſent la ſuite de la Lettre de *Libanius* : *Ce Marc ayant été* * *ſuſpendu & fouëtté & s'étant vû arracher la barbe & ayant tout ſouffert conſtamment ; on lui rendit des honneurs, comme à un Dieu, quoi qu'il eût paru d'abord facile à vaincre. L'Empereur l'ayant ſû, il a bien été fâché, à cauſe du Temple, mais il n'a pas fait mourir cet homme. Tenez donc, pour une Loi, la délivrance de Marc ; & ſauvant Orion, laiſſez l'aller, avant qu'on l'admire. Il nie d'avoir rien pris, mais ſuppoſé qu'il l'ait fait, s'il l'a tout dépenſé ? Eſperez-vous de trouver des mines d'or, dans ſa peau ? Je vous en conjure,*

* Κρεμάμενον, que Mr. *Wolf* a traduit *palo alligatus*, mais on voit par l'Hiſtoire, qu'on vient de raconter, qu'il faut entendre autre choſe.

re, par Jupiter, vous qui êtes mon Ami & outre cela Juge, ne faites rien de mal. S'il faut qu'il soit puni, faites en sorte qu'il aille par tout, sans être blessé, afin qu'il n'ait point d'occasion d'en faire parade. Voilà une Lettre modérée & prudente, pour un Payen très-entêté, comme l'étoit *Libanius*. Peut-être pensoit-il à ce qui pourroit arriver, si un Chrétien venoit à succeder à Julien, comme il avoit sujet de le craindre.

Je mettrai encore une autre générosité de *Libanius*, qu'il fait paroître dans la LXXX. Lettre, adressée à je ne sai quel *Eumorphius*, qui avoit apparemment une charge considérable: „ *L'empressement avec lequel vous m'aviez promis de vous employer, en ma* „ *faveur, contre mes Ennemis, faites* „ *le paroître envers un de mes Amis.* „ *Après avoir eu le dessus, je me suis accommodé; car il falloit, ce me semble, que nous fussions que nous fommes hommes, & que nous nous accordassions. Néanmoins Alexandre,* „ *qui vous rendra cette Lettre, n'approuve pas la Loi, que je me suis faite; mais m'exhorte à me quereller, tant* „ *que je vivrai. Je ne le censure pas* „ *de ce sentiment, mais je suis facile,*

„ *ment*

„ *ment porté à m'accommoder. C'eſt*
„ *à vous à juger ſi je fais bien, ou mal;*
&c.

On voit par ce petit échantillon, qu'il ſeroit fort utile que l'on publiât toutes les Lettres de *Libanius*, en Grec & en Latin, avec de bonnes notes. Le Public eſt redevable à Mr. *Wolf* d'avoir donné un bon exemple à ceux qui le pourront, ou qui le voudront ſuivre. Il ſemble promettre de travailler, ſur les Harangues de *Libanius*, qui auroient encore bien beſoin d'un nouvel Interprete; car le bon *Frederic Morel* les a aſſez défigurées, & ſes notes ſont très-peu de choſe, comme ceux qui l'ont feuilleté peuvent l'avoir remarqué. Nôtre Auteur parle auſſi de faire quelque choſe, ſur *Dion Chryſoſtome*. Il eſt avantageux à la République des Lettres, que ceux, qui en ſont capables, ayent toûjours, ſous la main quelque bon Auteur, & qu'ils travaillent à l'illuſtrer; parce qu'ils mettent mieux leurs lectures à profit, lors qu'ils ont un Auteur, dans l'eſprit, auquel ils rapportent ce qu'ils rencontrent de propre à l'éclaircir.

Outre les Lettres de *Libanius*, Mr.

Mr. *Wolf* met ici un ſupplément conſiderable d'une lacune, qui eſt dans la X. Harangue du 2. Tome de *Libanius*, ſur le mot de Julien. *Morel* l'a publiée tronquée & même avec de grandes tranſpoſitions. Mr. *Wolf* nous donne ici ce qui y manque, tiré d'un MS. de la Bibliotheque Bodleyenne à Oxford. Il y a apparence que quelques Copiſtes avoient omis cet endroit, parce que l'Orateur y loue l'attachement que Julien avoit pour le Paganiſme, qui alloit juſqu'à la ſuperſtition, & qu'il y parle mal de la Religion Chrétienne. Il fait auſſi un très-grand éloge de l'habileté & de l'aſſiduité de Julien à rendre la juſtice; auſſi bien qu'à rétablir la diſcipline militaire de ſon armée, qu'il avoit travaillé à rendre toute Payenne. Il n'y a pourtant rien, en tout cela, qui pût embarraſſer les Chrétiens, & dont il ne fût très-facile de montrer l'abſurdité.

J'ajoûterai ici, en un mot, que Mr. *Wolf* avoit publié en MDCCX. une Diſſertation ſur le Commentaire d'*Hieroclès*, ſur les *Vers d'Or* de *Pythagore*. Il y donne une collation complette d'un MS. de la Bibliothe-

theque de Florence, où cet Ouvrage ſe trouve. Mr. *Needham*, qui a publié *Hieroclès*, n'en avoit vû que ce que Mr. *Dacier* en avoit rapporté, dans ſes Notes ſur la verſion Françoiſe de cet Auteur. Il y a divers endroits, qui peuvent être encore rectifiez, par les varietez omiſes, par cet habile homme, comme Mr. *Wolf* le fait voir. Il confirme auſſi la correction de divers autres, telle qu'elle ſe trouve dans l'Edition de Cambrige. C'étoit *Markardus Gudius*, qui avoit fait cette collation, & c'eſt le ſavant Mr. *Fabricius*, de Hambourg, qui l'a prêtée à Mr. *Wolf*.

III. ARISTAENETI *Epiſtolæ Græcæ, cum Latina interpretatione & notis. Tertia Editio, emendatior & auctior.* A Paris MDCX. in 8. p. 304.

JE mets ce titre ici, par occaſion, ſans avoir aucun deſſein de donner un Extrait de ces Lettres; mais ſeulement parce que je viens de parler de celles de *Libanius*, qui étoit ami d'*Ariſtenet*, comme je l'ai dit au commencement de cet Article. J'ai déja

déja remarqué que *Sambuc* fut celui, qui publia le prémier les Lettres d'*Ariſtenet*, en Grec ſeulement. *Joſias Mercier*, qui fut Beau-Pere du fameux *Saumaiſe*, les traduiſit en Latin, & y joignit des Notes en MDLXV. mais depuis il s'en fit une ſeconde Edition, dont on vient de voir le titre. Ce ne ſont que des Lettres de Galanterie, ou qui contiennent des Hiſtoires Galantes, feintes, ou veritables.

Ces Lettres different principalement en trois choſes, de celles de *Libanius*. C'eſt premierement que ce Rhéteur a veritablement écrit à ſes Amis les Lettres, qui nous reſtent de lui; au lieu que celles d'*Ariſtenet* ſont feintes, & ne ſont proprement qu'un jeu d'eſprit, ou qu'un exercice de Rhétorique. En ſecond lieu, les ſujets de *Libanius* ne ſont pas feints, mais des ſujets tirez de ce qui étoit arrivé à lui, ou à ſes Amis. Cela a produit une troiſiéme difference entre ces Lettres, c'eſt que le ſtyle de *Libanius* eſt ſimple & naïf; comme le doit être celui des Lettres familieres, & où l'on parle ſérieuſement de quelque choſe, ou de quelcun en qui l'on s'intereſſe. Au contrai-

traire, celui d'*Ariſtenet* a tous les ornemens, que l'on peut trouver dans des Lettres, écrites à deſſein de faire paroître de l'Eſprit & de l'Eloquence. Il y a plus à profiter dans celles de *Libanius*, pour les choſes & pour les ſentiments; & dans celles d'*Ariſtenet*, pour les expreſſions & pour le tour; car pour les choſes, elles ne ſont pas même toûjours honnêtes.

Il ſeroit à ſouhaiter que ce Rhéteur, qui ne manquoit ni d'eſprit, ni de délicateſſe dans le ſtile, eût voulu s'exercer ſur un ſujet plus ſérieux & plus utile, ou plûtôt moins nuiſible aux jeunes gens, qui peuvent les lire. Pour ne pas ſe gâter l'imagination, par cette ſorte de lecture; il faut regarder cette eſpece de livres, comme des peintures du déreglement des Anciens, & apprendre par-là à éviter les excès, dans leſquels ils tomboient. On peut auſſi profiter du ſtile d'*Ariſtenet*, qui eſt formé ſur celui des meilleurs Auteurs de l'Antiquité, comme *Mercier* l'a fait voir dans ſes remarques.

IV. ALCIPHRONIS *Rhetoris Epiſtolæ, quarum major pars nunc primùm editur. Recenſuit, emendavit, verſione ac notis illuſtravit* STEPHANUS BERGLER. A Leipſig chez Fritſch MDCCXV, in 8. pagg. 464. avec les Préfaces. *Se trouve ici chez D. Mortier.*

LE Libraire, qui a fait les frais de cette Edition, ſoûtient encore ici très-bien l'honneur qu'il s'eſt aquis d'imprimer, en Allemagne, auſſi bien que l'on fait en Hollande. Le papier & les caracteres ſont très-beaux, & le Public lui doit ſavoir gré d'imprimer & d'imprimer ſi bien les Anciens Auteurs Grecs; dans un tems, où cette ſorte de Livres fait peur aux autres.

On doit encore plus ſavoir de gré à Mr. *Bergler*, ſavant Tranſilvain, de ſon application à l'étude de la Langue Greque; de laquelle il a aquis une très-grande connoiſſance, par la lecture perpetuelle, qu'il a faite des meilleurs Auteurs de l'Antiquité. Il nous fait eſperer un *Ariſtophane*, avec une Verſion, & des notes de ſa façon; qui ne laiſſeront

pas

pas d'être utiles, après l'Edition *in folio*; où plusieurs Comédies sont traduites en vers obscurs, & destituées des notes nécessaires pour les entendre, sur tout où les anciennes Scholies manquent. Mr. *Bergler* promet encore un *Herodote*, Auteur jusqu'à présent trop négligé par les Savans; qui ont pris souvent beaucoup de peine à illustrer des Ouvrages, qui ne le méritoient pas, & qui n'ont pas daigné de travailler, sur ceux qui en étoient les plus dignes. Mr. *Bergler* fera très-bien de continuer à remarquer sur ces deux Auteurs, tout ce qu'il trouvera, dans ses lectures, de propre à cela; & le Public fera récompensé par-là des retardemens, qui peuvent arriver à l'édition de l'un & de l'autre.

Pour parler de nôtre Auteur, on n'avoit vû, dans l'Edition Greque d'*Alde*, des Lettres des Anciens Grecs, & dans la Greque & Latine de Genève, que XLIV. Lettres d'*Alciphron*, divisées en deux Livres. Mais on en voit ici de plus LXXII, qui en composent un troisiéme, & qui n'avoient jamais paru. L'Editeur avoit eu d'abord dessein de publier les premieres, avec sa Ver-

ſion & ſes Notes; mais comme on l'employa à travailler ſur *Ariſtophane*, & enſuite ſur *Herodote*; il quitta, pour quelque tems, ſon *Alciphron*; ſur lequel il ne laiſſa néanmoins pas, comme il paroît, d'amaſſer quantité de paſſages des Auteurs plus Anciens, que ce Rhéteur a imitez.

Il n'avoit pas encore alors la nouvelle augmentation de ſes Lettres, qu'il a euë depuis, & qu'il a travaillé à publier inceſſamment. C'eſt ce qui a fait que ſes Notes, ſur les deux premiers Livres, ſont plus abondantes & plus fournies de citations des Anciens, que les Notes ſur le troiſiéme Livre; que Mr. *Bergler* n'a pas eu ſi long-tems, ſous la main. Mr. *Kuſter* lui en fournit d'abord huit, tirées d'un MS. qui avoit appartenu à feu Mr. *Bigot* de Rouën; mais feu Mr. *Perizonius* lui donna une copie d'un beaucoup plus grand nombre; que Mr. *Ryckius* avoit apportées de Rome, & qui avoient été tirées d'un MS. de la Bibliotheque Vaticane. Il en a encore eu dix de Mr. *Gentilotti*, Bibliothecaire de ſa Majeſté Imperiale, avec la collation de celles qu'il avoit déja.

On ne ſait point quand *Alciphron* a vé-

a vêcu, & ceux qui croyent que ç'a été peu de tems après Alexandre, ne s'appuyent, que ſur quelques alluſions; qui ne ſont pas un fondement aſſez ſolide, pour rien bâtir là-deſſus. *Alciphron*, ſoit que ce fût le vrai nom de l'Auteur des Lettres, que nous avons encore, ou que ce ne fût qu'un nom feint, peut avoir vêcu beaucoup plus tard; & comme ce ſont ici des Lettres faites à plaiſir, comme celles d'*Ariſtenet*, il a pu introduire des gens, faiſants alluſion à des choſes beaucoup plus anciennes, que lui. Mr. *Bergler*, en comparant, dans quelques-unes de ſes remarques, divers paſſages de *Lucien*, qui ſont tout à fait ſemblables à quelques endroits de ces Lettres, paroît avoir quelque penchant à croire que *Lucien* a imité *Alciphron*; mais il me ſemble que *Lucien* avoit trop d'eſprit, pour n'être pas original.

Il y a des Lettres, où *Alciphron* fait parler des Païſans; d'autres repréſentent des Pêcheurs, des Courtiſanes, ou d'autres perſonnes amoureuſes, & enfin des Paraſites. Tous ces perſonnages-là ne parlent que de choſes, qui peuvent concerner des Acteurs

de leur rang, non ſeulement avec beaucoup de ſimplicité & de naïveté; mais encore avec une pureté Attique, qui eſt charmante, & formée ſur le goût des meilleurs tems. Les mœurs & les caracteres y ſont parfaitement bien gardez, & l'on croiroit preſque lire une excellente Comédie en proſe, lors qu'on les lit. Ainſi on peut voir ici une vive peinture des mœurs des Anciens Atheniens, auſſi bien que dans *Ariſtophane*, & dans les Fragmens des autres anciens Poëtes Comiques des Atheniens; & s'inſtruire, en même tems, du bel uſage de la Langue Grecque. S'il y a quelques mots plus modernes, ils ſont en très-petit nombre, & Mr. *Bergler* ne manque pas d'en avertir le Lecteur. Il y a, à la verité, des Lettres trop libertines, mais l'Auteur les donne à des perſonnes, qui faiſoient profeſſion de libertinage. S'il y a de la faute, c'eſt au choix des perſonnages qu'il fait parler, & qui ne diſſimulent rien. Si le Rheteur avoit choiſi des gens plus ſages, il les auroit fait parler avec plus de modeſtie, & il vaudroit, ſans doute, mieux qu'il eût fait ce choix.

C'eſt ainſi que dans la XXXIV. Let-

Lettre du I. Livre il introduit *Thaïs*, qui n'oublie rien, pour détourner un jeune homme d'aller ouïr les leçons des Philoſophes; contre qui, elle dit mille impertinences, mais qui ſont bien placées, dans une bouche, comme la ſienne : *Croyez-vous*, dit-elle entre autres ſotiſes, *qu'il y ait de la différence entre un Sophiſte & une Courtiſane ? C'eſt peut-être en ce que nous ne nous ſervons pas des mêmes manieres de perſuader; mais les uns & les autres ſe propoſent la même fin, qui eſt de recevoir. Nous valons mieux qu'eux & nous avons plus de Religion. Nous ne diſons pas* (comme eux) *qu'il n'y a point de Dieux; mais nous croyons de bonne foi, nos Amans, quand ils nous jurent qu'ils nous aiment. Nous ne croyons pas qu'il ſoit permis aux hommes d'avoir commerce avec leurs Sœurs & leurs Meres* (comme les Stoïciens & quelques autres le diſoient) *ni même avec les femmes des autres. Vous imaginez-vous que nous ſommes inférieures aux Sophiſtes, parce que nous ne ſavons pas d'où viennent les Nuées, ni ce que c'eſt que les Atomes ? J'ai auſſi employé du tems à l'apprendre, & je m'en ſuis entretenue avec bien des gens. Ceux*

qui nous frèquentent ne rêvent point aux moyens de ſe rendre tyrans, ni à brouiller l'Etat de ſéditions. Après avoir bû, à l'aube du jour, & s'être enyvrez, ils dorment juſqu'à trois, ou quatre heures. Nous n'inſtruiſons pas moins bien la jeuneſſe. Comparez, s'il vous plaît, la Courtiſane Aſpaſie, avec le Sophiſte Socrate, & conſiderez lequel des deux inſtruiſoit mieux les hommes. Vous trouverez que (le grand) *Periclès a été diſciple d'Aſpaſie*, & (le tyran) *Critias de Socrate.* Nôtre Rhéteur ne pouvoit pas mieux repréſenter le caractere d'une femme ſans honte, mais qui avoit quelque eſprit, qu'en la faiſant parler ainſi.

Je n'en rapporterai pas davantage. Mr. *Bergler* ayant trouvé la verſion d'*Alciphron*, que l'on attribue au fameux Juriſconſulte *Cujas*, dans l'Edition de Geneve, & qui n'eſt aſſurément point de lui, très-mauvaiſe, a été obligé de la refondre; ce qui lui a donné, dit-il, plus de peine, qu'à traduire ſans aucun ſecours les LXXII. qui ne l'avoient point été. Il a eu ſoin de rapporter les varietez qu'il a trouvées dans ſes Collations, dont il a ſuivi celle qui lui paroiſſoit

la

la meilleure. Mais, quand les endroits gâtez ne pouvoient être corrigez, par les MSS. il a proposé ſes conjectures ; qu'il s'eſt néanmoins contenté d'exprimer dans ſa verſion, ſans toucher à l'Original. On le trouvera en cela plûtôt trop ſcrupuleux, que trop hardi.

Ses Notes ſont des preuves de ſa lecture attentive des Anciens Auteurs Grecs, dont il rapporte une infinité de paſſages paralleles à ceux d'*Alciphron*; ſoit que ce dernier les eût imitez, ou non; principalement ſur les deux premiers livres, qu'il a eu plus long-tems ſous la main, comme je l'ai déja dit. Pour faire de ſemblables notes, il faut bien poſſeder ſon Auteur, & lire exprès les Anciens, pour voir ſi l'on n'y trouvera rien de ſemblable; ce qui demande du tems. On peut s'aſſurer par-là, du ſens & de l'élegance des expreſſions, & prévenir même ſouvent la trop grande démangeaiſon de corriger; qu'on voit en certains Critiques, qui condamnent, ſur leur mémoire, des manieres de parler des meilleurs Auteurs.

Il y a quelques mots dans *Alciphron*, qui ne ſe trouvent pas ailleurs,

ou qui ne se trouvent que rarement, dans les Auteurs. *Mr. Bergler* ne manque pas de les faire remarquer. Par exemple il y a dans la Lett. II. du Liv. III. des femmes, qui se fardent, δυουσιν τας παρειας, *elles se teignent les joues*. Nôtre Auteur remarque là-dessus qu'*Henri Etienne* & *Guillaume Budé* ont assez parlé de l'Adjectif δυουσιος, mot qui se dit proprement d'une teinture qui pénetre ce que l'on teint; & métaphoriquement d'une opinion, ou d'une habitude qui ne change pas; comme *Budé* l'a fait voir par divers passages de *Platon*. De là a été fait le verbe δυουμαι, qui signifie teindre fortement, en sorte que la teinture ne s'efface pas, & mettre dans l'esprit des sentimens, dont on ne revient point. On en trouve un exemple, dans *Origene* contre *Celse* Liv. I. p. 40. de l'Ed. de Cambrige. Je mettrai ici ses paroles qui renferment une maxime importante, & qui fournissent l'exemple d'un mot, que Mr. *Bergler* ne se souvenoit pas d'avoir vû ailleurs: Χαλεπὸν φλαυσίᾳ τῇ κατ' ἀρχὰς ὡσὶ τὸ ποίημα τῆς διαφορᾶς ἀντιβολῆσαι, ἵνα μὴ καταλάβωσι δόγματα δυσπαραίτητα (ce mot est de trop, étant

tant répeté dans les paroles ſuivantes) εἰς συνήθειαν ἐγείναντό τινες, καὶ διαστροφὴν αὐτῶν τὴν ψυχήν: *C'eſt une choſe difficile à vaincre, que la chicanerie & la prévention, qui portent les hommes à agir contre les choſes évidentes & à leur réſiſter, pour ne pas abandonner des ſentimens auxquels ils ſe ſont accoûtumez, & dont leur ame a pris une forte teinture.*

Il ne manque rien, au reſte, à l'*Alciphron* de Mr. *Bergler*, qu'un Index de tous les mots Grecs & de toutes les expreſſions, dont il a fait mention dans ſes Notes. Ces Index ſont d'une grande utilité, pour ceux qui ont lû les Livres, & qui ont ſouvent beſoin de retrouver ce qu'ils y ont lû; ce qui ne ſe peut guere faire, ſans un bon Index. C'eſt ce que ceux, qui écrivent, éprouvent tous les jours.

ARTICLE V.

ELOGE DE FEU MR. BURNET EVEQUE DE SALISBURY.

J'ATTENDOIS, avec impatience, le Troiſiéme Tome de *l'Hiſtoire de la Réformation d'Angleterre*, pour en parler dans cette Bibliotheque, & rendre à l'Auteur la juſtice, qui lui étoit duë; lors que j'appris, avec beaucoup de douleur, qu'il venoit de mourir. Tous ſes Amis en furent frappez, comme moi, & reconnurent que la Grande Brétagne avoit infiniment perdu, par ſa mort. Elle avoit non ſeulement un excellent Evêque de moins, mais elle étoit de plus privée d'un des Prélats les mieux intentionnez, pour le bien de leur patrie, & qui prenoient le plus à cœur la ſureté de ſa Religion & de ſes Lois. Elle perdoit encore un Prélat, qui avoit non ſeulement des ſentimens droits & avantageux à ſon païs; mais qui avoit encore toutes les lumieres, tout l'eſprit, toute l'éloquence, & toute la fermeté néceſſai-

ſaires, pour défendre ſa Liberté & ſa Religion; qui étoient tombées en un trés-grand danger, pendant que l'Auteur achevoit le dernier Tome de ſon Hiſtoire, avant l'avenement du Roi GEORGE à la Couronne; qui a diſſipé tout d'un coup de noirs nuages, dont on ne pouvoit attendre, ſans lui, qu'une effroyable tempête.

Je ne ſaurois mieux faire l'éloge de feu Mr. *l'Evêque de Salisbury*; qu'en donnant un extrait de ce dernier Tome de ſon Hiſtoire, qui vient de paroître. Il y a par tout des traits ſi beaux de ſageſſe, de pénetration, de retenue, de modeſtie & de ſincerité; qu'il n'y a qu'à les mettre en leur jour, pour faire comprendre; non ſeulement à la Grande Bretagne, mais encore à l'Europe Proteſtante, ce qu'elle vient de perdre; mais c'eſt ce que je ne ſaurois faire encore à préſent, parce que je n'ai pas eu le tems de lire tout le Volume; outre qu'il ne reſte pas aſſez de place, en ce Tome de la *Bibliotheque Ancienne & Moderne*; pour en parler, avec l'étendue qu'il mérite. C'eſt ce que je ferai, dans le Tome ſuivant, & cependant je donnerai ici un

petit racourci de ſa vie, ſur les Mémoires, qui m'ont été communiquez, auxquels je joindrai quelques autres réflexions. C'eſt la moindre choſe, que je doive à l'amitié, dont il m'honoroit; & c'eſt bien plus une juſtice, que je rends à la Vertu, qu'une marque de ma reconnoiſſance.

„ GILBERT BURNET, dernier
„ Evêque de *Salisbury*, étoit né à E-
„ dimbourg en Ecoſſe, le 18 de Sep-
„ tembre MDCXLIII. Son Pere
„ étoit le plus jeune de la famille,
„ qui porte le titre de *Layes* & qui
„ eſt conſiderable, par ſon ancienne-
„ té & par ſes biens, dans la Provin-
„ ce d'Aberdeen. C'étoit un Juriſ-
„ conſulte de beaucoup d'habileté,
„ & de répuration, qui lors que le
„ Roi Charles II. fut rétabli, fut
„ fait *Seigneur de la Seſſion*, comme
„ on parle en Ecoſſe; emploi hono-
„ rable, qui eſt le même que celui
„ de *Juge*, en Angleterre. Il fut
„ nommé *Lord Cremont*. Ce fut une
„ recompenſe de ſon conſtant atta-
„ chement au parti du Roi, pendant
„ les troubles de la Grande Bréta-
„ gne. Sa Mere étoit Sœur du Che-
„ valier *Archibald Johnſton*, connu
ſous

„ ſous le titre de *Lord Warriſton*. Il
„ étoit auſſi un des *Seigneurs de la*
„ *Seſſion*, & un des principaux Chefs
„ du Parti Presbyterien.

„ *Gilbert*, qui étoit le plus jeune
„ des fils de ſon Pere, ne fut point
„ mis à l'Ecole, pour apprendre le
„ Latin. Son Pere le lui apprit lui-
„ même, en un tems, où il n'avoit
„ plus d'emploi ; parce qu'il avoit
„ refuſé de reconnoître l'autorité de
„ *Cromwel*. Il envoya ſon fils âgé
„ de dix ans, pour étudier, à l'U-
„ niverſité d'Aberdeen ; où il fit de
„ ſi prompts & de ſi grands progrès,
„ qu'il fut reçu Maître aux Arts, a-
„ vec de grands applaudiſſements,
„ avant qu'il eût quatorze ans ac-
„ complis.

Les grands Génies paroiſſent ordinairement de bonne heure & Mr. *Burnet* avoit naturellement une très-grande vivacité d'eſprit, qu'il a fait paroître, toute ſa vie ; par l'extrême facilité, qu'il avoit à parler en public, avec beaucoup de grace & de ſolidité, ſans avoir beſoin d'une longue préparation ; auſſi bien que par les repliques promtes & vives, qu'il faiſoit ſur le champ, en des matieres même difficiles.

„ Son

„ Son Pere continua à être ſon
„ Précepteur, & le faiſoit réveiller
„ à quatre heures du matin; habitu-
„ de qu'il a conſervée, toute ſa vie.
„ Il avoit été deſtiné à l'Egliſe, mais
„ comme ſon Pere ne laiſſa pas de
„ lui donner le choix de la maniere
„ de vivre, qu'il voudroit ſuivre, *Gil-*
„ *bert* choiſit l'étude de la Juriſpru-
„ dence. Il s'applica une année en-
„ tiere à l'étude du Droit Civil &
„ Féodal, avec beaucoup d'attache-
„ ment & de ſatisfaction. On lui a
„ ſouvent ouï dire qu'il avoit tiré de
„ cette étude des idées plus juſtes des
„ fondemens de la Societé Civile &
„ du Gouvernement; que celles,
„ que certains Théologiens en don-
„ nent.

Il y a en effet des Théologiens, qui, n'ayant autre choſe en vûë, que de former une Societé indépendante de l'autorité Civile, & même ſuperieure à toutes les Puiſſances de la Terre, s'efforcent de perſuader aux peuples, que les hommes ne ſont nez, que pour ſe ſoumettre aveuglément à l'autorité de l'Egliſe, & à obéir à ſes ordres, préferablement à toutes les Lois Humaines. S'ils diſoient que nous ſommes nez pour

obéir

obéïr aux Lois claires & inconteſtables de l'Evangile, qui tendent toutes au bien de la Societé, ils auroient ſans doute raiſon. Jamais ces Lois ne ſe trouvent en oppoſition, avec les Lois de la Nature, & portent les hommes à obéïr aux Souverains, & aux Magiſtrats; en tout ce qui n'eſt pas contraire à celles de la Révelation. Mais comme, en des tems d'ignorance & en des ſiecles corrompus, les Eccleſiaſtiques ont fait bien des réglemens oppoſez à ces Lois, ſoit pour la doctrine, ſoit pour les intérêts temporels des gens d'Egliſe; ces réglemens ſe trouvent ſouvent contraires aux intérêts les plus chers de la Societé Civile, & aux notions même de la Nature. C'eſt ce qui fait que l'on rencontre, à bien des égards, plus de juſtice, & plus d'équité, dans les Ecrits des Juriſconſultes, que dans ceux des Théologiens.

„ Cependant, à la fin de l'année, „ Mr. *Burnet* changea de ſentiment, „ & réſolut de s'appliquer à la Théo- „ logie; ce qui donna une grande „ joie à ſon Pere, qui le ſouhaitoit „ paſſionnément. Il commença par „ l'étude de l'Ecriture Sainte, qu'il

„ lut,

„ lut, avec les meilleurs Commen-
„ tateurs, qu'il pût trouver. Il étu-
„ dia auſſi les Controverſes, que les
„ Proteſtans ont avec l'Egliſe Ro-
„ maine; & pour en pénetrer le
„ fonds, il lut, en même tems, *Bel-*
„ *larmin* & *Chamier*; outre une vin-
„ taine de volumes *in folio* de Doc-
„ teurs Scholaſtiques. Il joignit à
„ cela l'étude de l'Hiſtoire Sacrée &
„ Profane, dont il a toûjours fait
„ ſes plus agréables occupations.
„ Comme il avoit une forte ſanté &
„ beaucoup de mémoire, cette ap-
„ plication ne l'incommodoit point,
„ & il amaſſoit un très-grand fonds
„ de ſavoir; dont il étoit tout-à-fait
„ le maître, pour s'en ſervir dans
„ l'occaſion.

„ Il fit ſon Prêche d'examen, ſe-
„ lon la coûtume d'Ecoſſe, avant
„ qu'il eût dix-huit ans, & après
„ qu'il eut été reçu, le Chevalier
„ *Alexandre Burnet* de Leyes, lui
„ offrit un Bénefice, dans le lieu où
„ ſon Pere demeuroit. Mais quoi
„ qu'il fût d'avis que ſon fils l'ac-
„ ceptât; ce jeune homme le refu-
„ ſa, parce qu'il étoit trop jeune,
„ diſoit-il, pour ſe charger du ſoin
„ des Ames.

Cet-

Cette conduite eſt bien differente de celle de ceux, qui regardant un emploi Eccleſiaſtique ſeulement, comme un métier pour vivre, ou comme un moyen de s'avancer dans le monde; tâchent d'avoir ces ſortes d'emplois le plûtôt qu'il eſt poſſible, ſans ſe mettre en peine s'ils ſont capables de s'en bien aquiter. Les jeunes gens ſur tout, à qui la Nature a donné quelques talens, & quelque vivacité d'eſprit, ſe croyent propres à tout, &, entrainez de leur préſomption, ils entreprennent ſouvent ce qui eſt fort au deſſus de leurs forces.

„ En ce tems-ci, Mr. *Burnet* ga-„ gna l'amitié des plus excellens „ Théologiens d'Ecoſſe, de l'Evê-„ que *Leighton*, de Mr. *Nairn* & de „ Mr. *Charters*. Il s'applica auſſi a-„ lors aux Elemens des Mathema-„ tiques & à la Philoſophie, & lut „ *Deſcartes* & *Gaſſendi*.

On ne connoiſſoit point alors de meilleure maniere de philoſopher, & la Philoſophie Experimentale, que les bons Eſprits d'Angleterre & d'Ecoſſe cultiverent depuis, avec tant de ſuccès, n'étoit pas encore bien établie; quoi que l'on parlât déja beaucoup d'experiences. „ Mr.

„ Mr. *Burnet* le Pere étant mort „ en MDCLXI, le Fils trouva à „ propos d'aller voyager, & il ſe „ rendit à Londres en MDCLXII. „ où il fit connoiſſance, avec Mrs. „ *Whitchcot*, *Wilkins*, *Tillotſon* & „ *Stillingfleet*. Il alla auſſi à Cam- „ brige, où il vit Mrs *Pearſon*, *Cud- „ worth* & * *Burnet*; & fit quelque „ ſéjour à Oxford, où il connut „ Mrs. *Wallis* & *Pococke*. De re- „ tour à Londres, il fit deux con- „ noiſſances, qui lui étoient plus „ cheres; celle du fameux *Robert* „ *Boyle* & celle du Chevalier *Robert* „ *Murray*. Après un ſéjour de ſix „ mois en Angleterre, il retourna „ en Ecoſſe, & le Chevalier *Robert* „ *Fletcher*, de Salton, lui offrit un „ Bénefice; mais Mr. *Burnet* ayant „ encore deſſein de voyager, hors de „ la Grande-Brétagne; il ne voulut „ pas nommer à ce Bénefice, qu'il „ ne fût de retour, & le lui conſer- „ va.

„ Il alla en Hollande, & il s'ar- „ rêta le plus à Amſterdam, où il „ s'ap-

* *Apparemment l'Auteur de la* Théorie de la Terre, *& des* Archéologies Philoſophiques.

„ s'applica à l'étude de la Langue
„ Hebraïque, avec le ſecours d'un
„ Rabbin. Il fit là connoiſſance, a-
„ vec des gens de toutes les Com-
„ munions, Calviniſtes, Arminiens,
„ Lutheriens, Anabaptiſtes, Brow-
„ niſtes, Catholiques Romains, &
„ Unitaires. Il trouva, dans toutes
„ ces Communions, des gens de bien;
„ & depuis ce tems-là il tint pour
„ principe, qu'il faut avoir de la dou-
„ ceur envers tout le monde, en ma-
„ tiere de Religion.

Si les hommes penſoient que perſonne n'eſt infaillible, & par conſéquent n'a aucun droit d'impoſer ſes ſentimens aux autres; mais ſeulement d'exiger d'eux, qu'ils ne lui faſſent aucun tort, comme ils ne leur en veut point faire; il leur ſeroit fort aiſé de ſe ſupporter les uns aux autres, dans la même Societé Civile, & même dans une ſeule Egliſe; pourvû qu'ils n'impoſaſſent à perſonne d'autre regle de ſa foi & de ſes mœurs, que l'Ecriture Sainte, & qu'ils ſe contentaſſent d'une vie Chrétienne, dans les membres de cette Egliſe. Maischâcun veut, ou par ſuperſtition, ou par orgueuil & par intérêt, que ſes ſentiments ayent le deſſus, &

em-

employe l'artifice & la violence, pour en venir à bout. Les Societez religieuſes deviennent par-là des Factions odieuſes, compoſées de gens ſuperſtitieux, ou intereſſez ; & où les lumieres du Chriſtianiſme, auſſi bien que ſon Eſprit, s'éteignent peu à peu. Mr. *Barnet*, comme ceux qui l'ont connu le ſavent aſſez, étoit également éloigné de la ſuperſtition & de la tyrannie.

„ Il alla de Hollande à Paris, où „ il vit particulierement Mrs. *Daillé* & *Morus*, le premier fameux „ par ſon ſavoir, dans les Antiquitez „ Eccleſiaſtiques, & le ſecond par „ ſon éloquence. Il n'y demeura que „ quelques ſemaines, après quoi il „ revint à Londres, où il fut fait „ membre de la Societé Royale ; à „ laquelle il fut propoſé, par le Che„ valier *Robert Murray*. En ſuite il „ retourna en Ecoſſe, où il prit les „ Ordres en MDCLXV. & fut Mi„ niſtre de l'Egliſe de Saleon, pen„ dant cinq ans. Ce fut alors qu'il „ forma ſa maniere de prêcher.

„ Il s'accoûtumoit, quand il ſe „ promenoit, ou qu'il alloit ſeul à „ cheval, à former des Diſcours ſur „ des textes de l'Ecriture, & à dire

„ tout

„ tout haut ſes penſées. Par-là il
„ s'aquit beaucoup de facilité à mé-
„ diter & à s'exprimer, ſur quelque
„ ſujet que ce fût, ſans employer
„ trop de tems à ſe préparer. Il prê-
„ choit deux fois, chaque Dimanche,
„ & une fois un autre jour de la ſe-
„ maine. Il catechiſoit trois fois,
„ & faiſoit ainſi le tour de ſa Paroiſ-
„ ſe, dans l'eſpace d'un an; car c'eſt
„ la coûtume en Ecoſſe de catechi-
„ zer également les perſonnes âgées,
„ & les jeunes. Il viſitoit de même
„ toute ſa Paroiſſe, au moins deux
„ fois l'an, & lui donnoit les Con-
„ ſeils, dont elle pouvoit avoir be-
„ ſoin. Il voyoit auſſi tous les ma-
„ lades une fois le jour.

Mr. *Burnet*, qui avoit beaucoup de vivacité & de promtitude naturelle, & qui avoit bien étudié, pouvoit ſoûtenir un grand fardeau, avec plus de facilité qu'un autre. Mais il y a ſans doute peu de gens, qui puiſſent ſe bien aquiter de tant de choſes; & ſi l'on faiſoit encore ainſi en Ecoſſe, je m'imaginerois que toute l'étude conſiſte-là à apprendre à parler éternellement, ſans ſe mettre guére en peine de ce qu'on dit. Il faut laiſſer à ceux, qui inſtruiſent les autres, un peu

de

de tems, pour être avec eux mêmes, & pour méditer ; ſans quoi, s'ils n'ont des talens extraordinaires, il n'eſt pas poſſible qu'ils ne diſent bien des choſes, qui ne ſont ni bonnes, ni bien dites.

„ Mr. *Burnet* liſoit, en ſon par-
„ ticulier, l'Ecriture & l'Hiſtoire
„ Eccleſiaſtique. Les recherches,
„ qu'il fit ſur ces matieres, le con-
„ duiſirent peu à peu, à juger que
„ les Evêques, qui étoient alors en
„ Ecoſſe, ne ſe conduiſoient pas
„ conformément à leur inſtitution
„ primitive ; & ſur ces idées il com-
„ poſa un Mémoire, où il marquoit
„ les chefs de leur mauvaiſe con-
„ duite, & dont il envoya des Copies
„ à pluſieurs d'entre eux. Cela les
„ irrita & ils lui firent de grandes
„ menaces, mais la choſe n'alla pas
„ plus loin.

„ Pour faire voir que ce n'étoit
„ pas par vanité, qu'il avoit agi ; il
„ ſe retira de toutes ſortes de Com-
„ pagnies, & mena une vie d'Ana-
„ chorete, pendant deux ans. La
„ mauvaiſe nourriture, qu'il prenoit,
„ le jetta dans une dangereuſe fie-
„ vre. Cela lui fit quitter cette ſor-
„ te de vie & diminuer un peu l'ex-

„ ceſ-

„ ceſſive application, qu'il avoit euë
„ à l'étude. Au lieu de rechercher
„ une auſſi grande érudition, qu'il
„ lui étoit poſſible; il réſolut de fai-
„ re un choix de ce qu'il y avoit de
„ plus utile & de plus amuſant, &
„ de s'arrêter là, à ſes heures de lec-
„ ture. Pendant ſa vie Aſcetique, il
„ lut pluſieurs Livres Myſtiques, &
„ y prit du goût; mais quand il fut
„ revenu à une vie plus ſociable, il
„ s'apperçut de ce qu'ils ont de con-
„ traire à la Raiſon, & qu'ils ſont
„ très-propres à remplir un homme
„ de ſoi-même & à lui donner des
„ ſentimens peu charitables des au-
„ tres.

C'eſt ce que l'on remarque dans ceux, qui ſont entêtez de cette ſorte de choſes; ils ne parlent, que de la corruption des autres, & ne penſent pas à la leur propre. Tout conſiſte chez eux en idées abſtraites & extatiques, en galimathias qui ne ſignifient rien, en contes même de vieilles, que ces gens-là prétendent qu'on reçoive, ſans raiſonner; ce qu'ils ne peuvent exiger, ſans une folie, ou un orgueuil inſupportable. Ils conſeillent de marcher de nuit, ſans lumiere, ſoûtiennent que c'eſt là le

plus ſûr moyen de ne point s'égarer, & veulent qu'on les en croye, ſur leur parole. Mr. *Burnet* avoit très-bien connu le caractere de cette ſorte de Fanatiques.

„ Sur la fin de ſon ſéjour à Salton, il fit connoiſſance avec la Ducheſſe d'*Hamilton*; dans la maiſon „ de laquelle il fut avec Mr. *Ramſay*, „ Doyen de Glaſcow & Recteur de „ cette Univerſité. Cet homme „ conſeilla, peu de tems après, à „ l'Univerſité d'appeller Mr. *Burnet*, pour remplir une chaire de „ Profeſſeur en Théologie. Il commença à enſeigner, en Novembre, MDCLXIX; & il demeura, „ quatre ans & demi, dans ce poſte, où il eut occaſion d'exercer ſa „ patience; car les Presbyteriens le „ haïſſoient, comme trop attaché à „ l'Epiſcopat: & les Epiſcopaux ne „ l'aimoient pas, parce qu'il n'étoit „ pas diſpoſé à exécuter la ſéverité „ des Loix, contre les autres.

Il eſt difficile de garder un milieu, dans des Controverſes auſſi échauffées, que celle-là, & encore plus d'être approuvé des deux Partis, qui veulent qu'on entre, ſans exception, dans toutes leurs paſſions. C'eſt un mal-

malheur, pour un homme moderé & équitable, que de ſe trouver en ſemblables conjonctures.

„ Cependant Mr. *Burnet* s'appli-
„ qua, avec un ſoin infatigable, à
„ inſtruire la Jeuneſſe, qu'il exerçoit
„ tour à tour. Tous les Lundis, il
„ faiſoit ſoûtenir une Theſe Théo-
„ logique en Latin, & le Répon-
„ dant la défendoit contre les ob-
„ jections, que les autres lui fai-
„ ſoient. Le Mardi, il faiſoit une
„ leçon en Latin, dans le deſſein de
„ parcourir ainſi toute la Théologie.
„ Le Mécredi, il faiſoit un Com-
„ mentaire de Critique ſur les Evan-
„ giles, en Anglois. Le Jeudi, il
„ expliquoit les Conſtitutions & les
„ Rites de l'Ancienne Egliſe. Le
„ Vendredi, un Etudiant en Théo-
„ logie faiſoit un Sermon, ſur un
„ Texte, que le Profeſſeur lui avoit
„ donné; après quoi ce dernier lui
„ faiſoit remarquer les fautes qu'il
„ pouvoit avoir commiſes, & repre-
„ noit toute la matiere, dans un pe-
„ tit Diſcours, où il montroit com-
„ ment il la falloit traiter. Il ſui-
„ voit conſtamment cette méthode,
„ pendant huit mois de l'année, &
„ pendant tout ce tems-là, il conti-

 „ nuoit

„ nuoit ſes Etudes particulieres, &
„ ſe levoit toûjours à quatre heures
„ du Matin.

„ Pendant qu'il demeura là, il al-
„ loit ſouvent à *Hamilton*, où la Du-
„ cheſſe lui communiquoit tous les
„ papiers de ſon Pere & de ſes On-
„ cles; ſur leſquels il compoſa *les*
„ *Mémoires des Ducs d'Hamilton.*
„ Le Duc de *Lauderdale*, ayant ſu
„ qu'il travailloit à cet Ouvrage, lui
„ fit dire qu'il pourroit lui donner
„ des lumiéres ſur pluſieurs particu-
„ laritez, qui y avoient du rapport;
„ & témoigna qu'il ſouhaitoit que
„ Mr. *Burnet* vînt à Londres, pour
„ cela. Le Duc lui marquant beau-
„ coup de confiance, nôtre Théo-
„ logien prit cette occaſion, pour
„ tâcher de le reconcilier avec le
„ Duc d'*Hamilton*. En ce tems-là,
„ le Roi Charles II. paroiſſoit le
„ vouloir favoriſer, & lui offrit un
„ Evêché en Ecoſſe, qu'il refuſa.

„ Etant retourné en Ecoſſe, il re-
„ chercha Mademoiſelle *Marie Ken-*
„ *nedy*, fille du Comte de *Caſſilis*.
„ Il la connoiſſoit, depuis pluſieurs
„ années, & il avoit ſouvent admiré
„ ſa Pieté & ſon Bon-ſens. Elle
„ avoit dix huit ans plus que lui. Ils

„ ſe marierent en MDCLXXII. &
„ elle vêcut, avec lui, treize ans ;
„ mais quelques années avant ſa
„ mort, elle perdit entierement la
„ ſanté & la mémoire.

„ Quand le Duc de *Lauder-*
„ *dale* retourna en Ecoſſe, en
„ MDCLXXII, on crut que le
„ Docteur *Burnet* étoit ſon favori ;
„ mais il ne tira aucun avantage de
„ ſa faveur. Il tâcha ſeulement
„ d'empêcher qu'il ne ſe brouillât, de
„ nouveau, avec le Duc d'*Hamilton*.
„ Il refuſa encore alors un Evêché,
„ qu'on lui offrit, avec promeſſe de
„ lui donner le premier Archevêché,
„ qui viendroit à vaquer. La raiſon,
„ qu'il en avoit, c'eſt qu'il n'approu-
„ voit pas les violentes meſures de
„ la Cour & ne vouloit pas contri-
„ buer à faire réüſſir ſes deſſeins. Il
„ voyoit que l'avancement de la Re-
„ ligion Romaine étoit ce, en quoi
„ la Cour prenoit le plus d'intérêt ;
„ & quand il fut de retour à Lon-
„ dres, l'année ſuivante, il prit la
„ liberté de détourner le Duc de
„ *Lauderdale* d'entrer dans ces deſ-
„ ſeins, mais inutilement. Le credit,
„ qu'il avoit ſur l'eſprit des Ducs
„ d'*Hamilton* & de *Lauderdale*, fit

„ que le Roi & le Duc d'Yorck le
„ faiſoient ſouvent appeller, pour
„ lui parler en particulier.

„ Mais cela ne dura pas, parce
„ que le Duc de *Lauderdale*, ayant
„ pris de la haine pour lui, à cauſe
„ de la maniere franche & libre, dont
„ il lui parloit, repréſenta enfin au
„ Roi que le Docteur *Burnet* étoit
„ oppoſé à ſes meſures. Quand il
„ revint à Londres, il s'apperçut que
„ ces ſuggeſtions lui avoient fait
„ entierement perdre la faveur du
„ Roi. Cependant le Duc d'*Torck*
„ le traitoit plus favorablement &
„ lui déconſeilla de retourner en E-
„ coſſe; où il lui dit qu'on le feroit
„ infailliblement mettre en pri-
„ ſon.

„ Là-deſſus il réſigna ſa charge de
„ Profeſſeur à Glaſcow, & demeu-
„ ra à Londres. Peu de ſemaines
„ après, le Lord *Hollis* l'envoya que-
„ rir & lui dit d'aller trouver le Che-
„ valier *Harbottle Grimſton*, Maî-
„ tre des Rolles, qui le fit à l'inſ-
„ tant Miniſtre de cette Chappelle.
„ Le Roi l'ayant appris, envoya d'a-
„ bord un Evêque & enſuite un Se-
„ cretaire d'Etat à ce Chevalier,
„ pour l'obliger de congedier le

„ Doc-

„ Docteur *Burnet*, mais en vain. Il „ conserva cet établissement, pendant dix ans ; sans quoi il se seroit „ trouvé fort à l'étroit. Il arriva „ alors qu'il prit une Maison, qui „ touchoit celle du Chevalier *Thomas Littleton*; avec lequel, il fit „ une amitié si étroite, qu'ils étoient „ tous les jours ensemble, pendant „ quelques heures. Ce Chevalier „ étoit l'un des Chefs du Parti de la „ Chambre Basse, qui s'opposoit à „ la Cour. Il savoit tout ce qui se „ passoit & ne manquoit pas d'en informer le Docteur & de consulter avec lui des mesures, que l'on „ pourroit prendre. Cela lui donna une grande connoissance des „ affaires publiques.

„ Comme l'apprehension, où l'on „ étoit de la Religion Romaine, „ s'augmentoit, il s'applica à la „ Controverse, & disputa conjointement avec le Docteur *Stillingfleet*, „ contre *Coleman* & d'autres. Cette dispute fit beaucoup de bruit, „ & fut imprimée. Ses *Mémoires des Ducs d'Hamilton* furent si bien „ reçus, qu'on l'engagea à entreprendre d'écrire l'Histoire de la Réformation d'Angleterre. Il fut

„ extrémement aſſiſté, en cet Ouvra-
„ ge, par Mr. le Docteur *Lloyd*, à
„ préſent Evêque de Worceſter, &
„ dans une très-grande vieilleſſe.
„ Cet habile homme lui donna plu-
„ ſieurs regles de Grammaire, par
„ leſquelles il corrigea ſon ſtyle, &
„ outre cela lui fournit des dates
„ exactes de tout ce qui s'étoit paſ-
„ ſé, pendant le regne d'Henri VIII.
„ & des ſuivans, au tems auquel la
„ Réformation a été faite. Il relut
„ encore, conjointement avec lui &
„ le Docteur *Tillotſon*, tout ce qu'il é-
„ crivoit, & le corrigea, ſelon leur
„ avis, avant que de le faire impri-
„ mer.

„ Nôtre Théologien ne voulut
„ jamais demander aucun Bénefice,
„ ni en prendre aucun, dont il ne
„ pût pas s'aquiter fidelement de tous
„ les devoirs. Cela fit qu'il refuſa
„ une Cure de trois-cents livres ſter-
„ ling par an, que le Comte d'*Eſ-*
„ *ſex* lui offrit; à condition qu'il de-
„ meureroit à Londres, & qu'il la
„ feroit deſſervir par un Vicaire. Il
„ crut ne la pouvoir accepter, en
„ bonne conſcience. Le Roi *Char-*
„ *les* II. lui offrit l'Evêché de Chi-
„ cheſter, s'il vouloit s'engager à

„ ſoû-

„ ſoûtenir les intérêts de la Cour;
„ mais il ne voulut jamais entrer
„ dans des engagemens de cette ſor-
„ te, dont on ne voyoit point l'iſ-
„ ſue.

„ Lors que le Comte d'*Eſſex* & le
„ Lord *Ruſſel* furent pris, & accu-
„ ſez d'avoir voulu employer la for-
„ ce, pour réſiſter aux deſſeins de la
„ Cour; on crut que Mr. le Doc-
„ teur *Burnet* ſeroit arrêté immédia-
„ tement après, parce que ces Sei-
„ gneurs étoient extrémement de ſes
„ Amis & qu'il les voyoit très-ſou-
„ vent. Mais il déclara toûjours
„ qu'il condamnoit toute la réſiſtan-
„ ce, par la force, qu'on pouvoit
„ faire aux Princes; à moins qu'ils
„ ne renverſaſſent entierement la
„ forme du Gouvernement; & ce
„ ſentiment, qu'il ne diſſimuloit
„ point, empêcha que ces Seigneurs
„ ne lui fiſſent part de leurs deſſeins
„ ſecrets. Pour ſe détourner de
„ s'appliquer trop aux affaires d'E-
„ tat, il fit faire chez lui un Labo-
„ ratoire & ſe divertit, pendant plus
„ d'un an, à des Experiences de Chi-
„ mie; après quoi il s'applica à com-
„ poſer un Eſſai, qui n'a jamais été
„ publié, pour prouver la verité de

„ la Religion Chrétienne. Il con-
„ tinua à prêcher, dans la Cha-
„ pelle des Rolles, juſqu'à l'an
„ MDCLXXXIV. où il lui fut dé-
„ fendu, par un ordre particulier
„ de la Cour, d'y prêcher davanta-
„ ge.

„ Le Roi *Charles* II. mourut, peu
„ de tems après, & les amis du Doc-
„ teur lui conſeillerent d'aller voya-
„ ger, pour quelque tems, hors du
„ Royaume. Il alla donc à Paris,
„ au Mois de Mai, MDCLXXXV,
„ & en voyageant par la France, il
„ fut témoin oculaire de la maniére,
„ dont on y traitoit les Proteſtans;
„ ce qui fit qu'il admira davantage
„ leur conſtance, lors qu'ils ſorti-
„ rent de leur patrie. Il alla en ſui-
„ te en Italie, & delà revint, par
„ l'Allemagne & la Suiſſe en Hol-
„ lande. Nous avons une rélation
„ de ſes Voyages, qui a été tradui-
„ te en François.

„ Etant arrivé à la Haie, ſon deſ-
„ ſein étoit de ſe retirer à Utrecht,
„ & de fixer là ſa demeure. Mais
„ le Prince & la Princeſſe d'Orange
„ avoient été informez de lui d'une
„ maniere, qui fit qu'il en fut reçû
„ très favorablement, & qu'il eut

„ or-

„ ordre de demeurer à la Haie, & où
„ il fut admis dans leurs Conſeils.

Quoi qu'ils euſſent de puiſſans Amis en Angleterre, comme il paruit dans la ſuite, & qu'ils fuſſent bien inſtruits de ce qui s'y faiſoit; il n'y avoit néanmoins perſonne, qui les pût ſi bien inſtruire de la diſpoſition des Eſprits, tant parmi la Nobleſſe, que parmi le peuple, que lui. Comme il avoit fréquenté des perſonnes de tous les rangs, & qu'un grand nombre de gens lui avoient témoigné beaucoup de confiance, perſuadez qu'il étoit inviolablement attaché aux intérêts de la Religion Proteſtante; il avoit une idée plus juſte & plus étendue, qu'on n'en pouvoit attendre d'un autre, de l'état des affaires; & par conſequent étoit en état de donner de meilleurs conſeils, au Prince & à la Princeſſe d'Orange.

„ Pendant qu'il étoit à la Haie, il
„ fit connoiſſance avec Mademoiſel-
„ le *Scot*, qui étoit une Demoiſel-
„ le, qui avoit beaucoup de bien, &
„ d'ailleurs une perſonne très-ac-
„ complie. Il ſe maria avec elle, en
„ MDCLXXXVII. & en a eu ſept
„ enfans, cinq Fils, dont trois ſont
„ encore vivans, & deux Filles, qui

„ ſont auſſi en vie. Madame leur Me-
„ re vécut onze ans, avec beaucoup
„ de ſatisfaction, avec Mr. ſon Epoux;
„ mais étant retournée en Hollande,
„ pour y mettre ordre à quelques af-
„ faires; elle y tomba malade de la
„ petite verole, & en mourut en
„ MDCXCVIII.

„ Pendant le tems que le Prince
„ d'*Orange* déliberoit, de la maniere
„ de ſauver la Grande Brétagne du
„ danger, où elle étoit, Mr. le Doc-
„ teur *Burnet* ne fut jamais d'avis que
„ ce Prince rompît entierement a-
„ vec le Roi *Jaques*; avant que ce
„ dernier ſe fût attribué, par une Pro-
„ clamation, le droit de diſpenſer
„ des Lois, & de donner des Emplois
„ aux Catholiques Romains, contre
„ les Actes des Parlements. Mais
„ alors il crut la forme du Gouver-
„ nement renverſée, & jugea qu'il
„ étoit néceſſaire d'y apporter un
„ prompt remede. Il n'oublia rien,
„ par les correſpondances particu-
„ lieres qu'il avoit en Angleterre, &
„ par divers petits livres, qu'il pu-
„ blia alors, pour ſoûtenir & avan-
„ cer le deſſein, que le Prince d'O-
„ range avoit formé d'aller ſecourir
„ la Grande Brétagne, & y paſſa en-

„ ſuite

„ ſuite avec lui, en qualité de ſon
„ Chapelain, lors que l'expedition
„ ſe fit.

J'eus l'honneur de faire connoiſſance avec Mr. *Burnet*, & de le voir en cette ville & à la Haie, pluſieurs fois; & depuis ce tems-là il me faiſoit la grace de me compter parmi ſes Amis, & de me le témoigner, dans les occaſions. Son caractere franc & ouvert, & ſa bonté naturelle, pour ne pas parler des qualitez de ſon eſprit, qu'il a aſſez fait connoître par ſes Ouvrages, lui faiſoient facilement des Amis, parmi les gens droits & ſinceres. Mais il n'étoit guére poſſible qu'il gagnât, ou qu'il conſervât la faveur des Politiques, du tems des Rois Charles II. & Jaques II. où tout étoit plein d'obliquité & d'intrigues, contre la Religion & la Liberté. On n'a pas non plus dû être ſurpris, ſi, ſous la derniere Reine, il n'a pas été en faveur. Les vues qu'elle avoit de laiſſer la Grande Bretagne, dans le même état, où elle avoit été quand le Roi ſon Pere étoit ſur le Thrône, étoient trop oppoſées à l'inclination de ce grand homme; pour ne le pas faire diſgracier, avec tous ceux qui a-

voient de ſemblables principes.

„ Peu après que le Roi Guillaume fut monté ſur le Trône, l'Evêché de Salisbury vint à vaquer. „ Le Roi l'y nomma d'abord & Mr. „ le Docteur *Burnet* fût conſacré le „ jour de Pâque, ou le 31. Mars de „ l'an MDCLXXXIX. Quand il „ entra dans la Chambre des Seigneurs, on y parloit de la Tolerance, à l'égard des Proteſtans, „ qui ne ſuivent pas la diſcipline de „ l'Egliſe Anglicane, & touchant les „ Sermens que les Sujets de la Couronne devoient prêter au Roi & „ à la Reine. Mr. l'Evêque de *Salisbury* fut d'avis de donner du tems „ à ceux, qui faiſoient ſcrupule de „ prendre les Sermens, & de les „ ménager; cependant certains Zelez ne lui ſurent pas gré de cela, „ ſeulement parce qu'il avoit été „ pour la Tolerance des Proteſtans „ Non-Conformiſtes.

Sans approuver le Schiſme fait pour des Céremonies, & une Diſcipline, qui n'ont rien que de bon, à moins qu'on n'en abuſe; il eſt viſible que ceux, qui font ſcrupule de s'y ſoumettre, ne doivent pas pour cela être regardez, comme ennemis

de

de la Religion & de l'Etat. Ni le *Covenant* d'Ecoſſe, ni les rigueurs qu'on a employées en certains tems, contre les Non-Conformiſtes, ne ſauroient être au goût d'un homme moderé; & la moderation eſt, ce me ſemble, une des principales branches de la Charité Chrétienne.

„ Lors que Mr. l'Evêque de *Saliſ-*
„ *bury* fut allé dans ſon Dioceſe, il
„ réſolut de prêcher, pendant qu'il
„ y ſeroit, chaque Dimanche, en
„ quelque Egliſe voiſine de cette
„ ville, & chaque Mécredi dans une
„ de ſes paroiſſes. Outre cela, il
„ fixa un tems de l'année, auquel
„ pendant trois ſemaines, ou un
„ mois, il feroit le tour de ſon Dio-
„ ceſe; en prêchant dans les Egli-
„ ſes & confirmant tous les Matins.
„ ceux, qui ſe préſentoient pour ce-
„ la, & en faiſant l'Après-dînée des
„ diſcours au Clergé, ſur quelque
„ point de Théologie, ou ſur les
„ devoirs des Paſteurs. Il continua
„ à garder cette Méthode, juſqu'à
„ ce qu'il publia ſon expoſition des
„ XXXIX. Articles de la Confeſſion
„ de Foi de l'Egliſe Anglicane, à
„ près quoi il diſcontinua ſes Diſ-
„ cours au Clergé.

Il avoit en effet de quoi s'inſtruire des ſentimens de ſon Evêque, ſur les principaux points de la Théologie Chrétienne. Mais au lieu d'imiter la douceur & la moderation, qu'il y témoigne, quelques perſonnes mal-intentionnées prirent occaſion de-là de déchirer ſa réputation; ſans penſer que ces manieres violentes & paſſionnées ne ſervent qu'à diffamer la Religion, & à faire paſſer les Societez Chrétiennes pour de pures Factions mondaines, dans l'eſprit de ceux, qui ne diſtinguent pas le deſſein des premiers fondateurs de ces Aſſemblées, d'avec les vuës intereſſées de ceux qui les conduiſent, à préſent, en divers lieux.

„ Depuis, Mr. l'Evêque de *Saliſ-*
„ *bury* prit un autre tour, pour em-
„ ployer le Mois, qu'il avoit con-
„ ſacré à la viſite de ſon Dioceſe. Il
„ ſe rendoit dans les villes les plus
„ conſiderables, & paſſoit une ſe-
„ maine en châcune; en allant tous
„ les jours au Matin prêcher & con-
„ firmer dans quelque Paroiſſe voi-
„ ſine, & en expliquant l'Aprèsdi-
„ née dans la ville le Catechiſme
„ aux Enfans, qui étoient capables
„ de répondre aux queſtions, qui y
„ ſont

„ ſont. Il parcouroit le Catechiſme
„ en ſix jours, & le Dimanche ſui-
„ vant, il confirmoit un nombre
„ choiſi de ceux, qu'il avoit inſtruits,
„ en leur donnant à châcun une Bi-
„ ble, ou quelque autre bon livre.
„ C'eſt ainſi qu'il faiſoit, tous les
„ ans, en trois ou quatre villes con-
„ ſiderables de ſon Dioceſe, en ſor-
„ te qu'il en avoit fait le tour en trois
„ ans. Dès le commencement de
„ cette maniere de viſite, il établit
„ une Ecole à Salisbury, où cinquan-
„ te Enfans étoient vêtus, & inſtruits
„ à lire & à écrire, auſſi bien que
„ dans la Religion, à ſes dépends,
„ & ſans qu'il leur en coûtât rien.

„ Quand il vint, pour la premie-
„ re fois, à Salisbury & qu'il eut re-
„ connu que pluſieurs du Clergé s'a-
„ quitoient mal de leur devoir; il
„ ſe réſolut d'entretenir un nombre
„ d'Etudians, qu'il inſtruiroit lui-
„ même; & dont il rempliroit en-
„ ſuite les places, qui viendroient à
„ vaquer. Il choiſit pour cela dix
„ jeunes hommes, à châcun deſquels
„ il donna du ſien trente livres ſter-
„ ling, pour leur ſubſiſtance, en at-
„ tendant qu'il les pût mieux pour-
„ voir. Pendant qu'il étoit à Salis-

„ bury

„ bury, il les obligeoit de venir chez lui „ une heure tous les jours, & leur fai„ soit quelque discours de Théolo„ gie, ou concernant le soin, que les „ Pasteurs doivent avoir de leur „ Troupeau. Mais l'Université „ d'Oxford fit tant de bruit, contre „ ce Séminaire; comme s'il avoit „ été établi, pour décrier la manie„ re, dont on éleve la Jeunesse dans „ cette Université; que l'Evêque fut „ obligé d'abandonner ce dessein.

Il est certain que l'établissement des Academies est non seulement utile, mais même tout à fait nécessaire. Mais on dit (car je n'en suis informé, que par les bruits publics) que celles d'Angleterre ne sont que des Séminaires de gens oisifs, qui n'ont aucune bonne méthode d'étudier; & qu'on a soin de remplir de principes peu propres à rendre heureuse la Societé Civile & à édifier les Assemblées Chrétiennes; mais seulement à chagriner les Princes, qui ne veulent pas entrer dans les mesures aigres & emportées des Théologiens Intolerans. Si cela n'est pas vrai, je les en félicite, & les exhorte de continuer à bien instruire la Jeunesse, & à lui inspirer, non

des

des ſentimens factieux, mais des maximes propres à étouffer les diviſions & à réünir à l'Egliſe Anglicane les Non-Conformiſtes, par la moderation, & la patience. Mais ſi cela étoit vrai (ce que je ne puis croire, au moins de la maniere, dont on le dit) elles feroient bien d'étouffer ces mauvais bruits, en agiſſant tout autrement. Toute l'Europe loüe les belles Editions des anciens Auteurs, qui ſortent de tems en tems de ces Academies; & il eſt certain que quand les Anglois s'appliquent tout de bon à quelque choſe, ils réüſſiſſent extrémement bien, en ce qu'ils entreprennent. Je n'ai pas manqué de faire honneur à leur ſavoir & à leur pénétration, dans la *Bibliotheque Choiſie* & dans celle-ci; & pluſieurs Anglois m'ont marqué qu'ils m'en étoient obligez. Cependant l'Europe Proteſtante s'attend à quelque choſe de plus, de ces fameuſes Univerſitez; où l'on a plus de moyens de s'appliquer à l'étude & de ſervir utilement le Public, qu'en aucun autre lieu du Monde. On ſe plaint que les meilleurs Auteurs Anglois, excepté un très-petit nombre, gardent peu de méthode dans leurs Ecrits,

s'ex-

s'expriment peu exactement, & ne profitent pas assez des Auteurs étrangers, qui joignent la bonne méthode & le bon stile à l'érudition. Il faut tomber d'accord, que l'on voit aussi ces défauts, en bien d'autres Auteurs de deça la mer; & que cela vient de ce qu'ils ont étudié, dans leur Jeunesse, sous des Professeurs, qui ne savoient ni penser en ordre, ni s'exprimer, comme il faut. C'est à ceux, qui le peuvent, à contribuer, de leur part, à corriger ce desordre dans les Etudes; qui seroient infiniment plus utiles & par conséquent plus respectées, si elles en étoient exemptes. On ne verroit pas sortir les Jeunes gens des Academies si entêtez, qu'ils le sont ordinairement, & si peu propres à servir utilement leur Patrie; dans l'Etat, ou dans l'Eglise. C'est apparemment ce à quoi Mr. l'Evêque de *Salisbury* vouloit tâcher de remedier, autant qu'en lui étoit. En cela il méritoit des éloges & non des reproches, & sa méthode devoit être suivie, plûtôt que supprimée. Mais ceux, qui ont plus de soin du bien public, que des interêts particuliers, sont sujets presque par tout à trouver de grandes oppositions.

„ Une

„ Une autre choſe irritoit quel-
„ ques Eccleſiaſtiques contre lui; il
„ étoit irréconciliable, avec la plu-
„ ralité des Bénefices à Cure d'A-
„ mes, comme on parle; lors qu'ils
„ étoient ſi éloignez les uns des au-
„ tres, qu'un ſeul homme ne les pou-
„ voit pas deſſervir. Il étoit d'ail-
„ leurs très-doux envers ceux, qui
„ n'étoient pas de ſon ſentiment, &
„ particuliérement envers ceux qui
„ faiſoient ſcrupule de prendre les
„ ſermens. Il protegea même un
„ homme de cette ſorte, qui avoit
„ une Aſſemblée, dans Salisbury.
„ Mais à cauſe que ſa douceur s'é-
„ tendoit aux Non-Conformiſtes, &
„ que dans le Parlement il s'oppo-
„ ſoit à toutes les brêches, qu'on
„ vouloit faire à l'Acte de Toleran-
„ ce; on le repréſentoit très-injuſ-
„ tement, comme un ennemi, plûtôt
„ que comme un ami de l'Egliſe.

On auroit dû penſer au contraire, que ceux-là ſont les meilleurs Amis de l'Egliſe, qui ſouhaitant qu'elle ſe conduiſe, comme une Societé veritablement Chrétienne, & non comme une Faction violente; qui emploie les peines civiles, pour accabler, par la terreur & par la force, ceux,

ceux, qui ne ſont pas de tous ſes ſentimens, & qui font ſcrupule de ſe joindre à elle. Si les premiers Chrétiens avoient ſoûtenu qu'il en falloit uſer ainſi, ils ſe feroient condamnez eux-mêmes; ils auroient armé les Payens contre eux, & laiſſé à la Poſterité de juſtes ſujets de les ſoupçonner d'avoir cherché, comme les Societez du Monde, à s'établir un Empire ſur la Terre; ce qui auroit détruit les principales preuves de la verité de la Religion Chrétienne. Dieu ſoit loüé de ce qu'ils ont témoigné tout le contraire, & veuille porter les Chrétiens d'aujourd'hui à imiter leur douceur & leur patience! Mais revenons à nôtre Evêque.

„ Il étoit fort exact dans l'examen „ de ceux, qui ſe préſentoient pour „ recevoir les Ordres; il employoit „ quatre jours de ſuite à chaque or„ dination, & rejettoit ceux qui é„ toient tout à fait incapables de s'a„ quiter de l'Emploi, auquel ils s'é„ toient deſtinez. Il parloit toûjours „ de cette fonction, comme de la „ plus fâcheuſe & la plus difficile „ qu'il eût euë en ſa vie.

En effet, elle ne ſe pouvoit bien faire,

faire, ſans s'expoſer aux plaintes & aux reproches injuſtes de ceux qu'il renvoyoit, quelque indignes qu'ils fuſſent de recevoir les Ordres. Ces gens-là devoient lire les Lettres de feu Mr. *Dodwel*, ſur l'étude de la Théologie, & ſe préparer tout autrement au S. Miniſtere, qu'ils ne faiſoient.

„ Lors qu'il fut entré dans la poſ-
„ ſeſſion de ſon Evêché, il publia
„ * une Lettre, qui étoit intitulée *Soin*
„ *Paſtoral*, & quelques années après,
„ il prépara, conformément aux ſou-
„ haits de la Reine Marie, & de Mr.
„ *Tillotſon*, Archevêque de Cantor-
„ bery, ſon Expoſition des XXXIX.
„ Articles; dont on a déja parlé.

„ L'année MDCXCVIII. il fut
„ nommé, par le Roi Guillaume,
„ avec l'approbation de la Princeſſe
„ Anne, pour avoir ſoin de l'inſtruc-
„ tion du Duc de Gloceſter. Il tâcha
„ de s'en excuſer, ſur ce que cet
„ Emploi l'empêcheroit de pouvoir
„ prendre ſoin de ſon Dioceſe; mais
„ le Roi lui commanda abſolument
„ de l'accepter, & lui accorda deux
„ mois de l'année, pour aller à Sa-
„ lis-

* *Elle cauſa quelque bruit, pour n'avoir pas bien été entendue.*

„ lisbury. Pendant les trois ans, que
„ ce Prince fut sous ses soins, il fit
„ en sorte qu'il devint fort avancé,
„ dans la connoissance de la Reli-
„ gion, de la Politique, de l'Histoi-
„ re & de la Géographie ; dont il
„ l'instruisoit, en s'entretenant avec
„ ce Prince, une heure par jour.

„ L'année MDCC. il se maria à
„ une troisiéme femme, qui étoit veu-
„ ve de Mr. *Berkely*, Dame d'une
„ grande pieté & de beaucoup de sa-
„ gesse; dont il eut deux Enfans,
„ mais qui moururent, dans l'Enfan-
„ ce. Elle avoit composé un excel-
„ lent Livre de pieté, que Mr. son
„ Epoux fit imprimer, avec une Pré-
„ face, qu'il mit au devant. Elle
„ mourut en MDCCIX.

„ Mr. l'Evêque de *Salisbury* avoit
„ beaucoup de soin de l'éducation
„ de ses Enfans. Il leur donna à
„ châcun un Précepteur en particu-
„ lier, pour leur apprendre les Lan-
„ gues, & les envoya fort jeunes à
„ l'Université, & en suite au de là
„ de la Mer; sans rien épargner de
„ ce qu'il croyoit leur pouvoir être
„ avantageux. Pendant qu'ils étoient
„ sous ses yeux, il leur expliquoit,
„ tous les matins, quelque chose de

„ la

„ la Bible, pendant une demi-heure, „ pour les instruire dans la Source „ même de la Religion. Il leur en„ seignoit aussi lui-même l'Histoi„ re Ancienne & Moderne.

„ Il étoit extrêmement charita„ ble, & pendant qu'il a été Evê„ que, il n'a jamais dépensé, par an, „ moins de cinq cents Livres ster„ ling, en charitez.

„ Il étoit fort libre & fort ouvert, „ dans ses manieres, & il disoit ce „ qu'il jugeoit juste & veritable, en „ tous tems & en tous lieux. Cet„ te franchise lui fit beaucoup d'en„ nemis, même parmi ceux, qui a„ voient été ses amis; mais il ne „ changea pas de langage, & se mit „ peu en peine des conséquen„ ces.

Si cette conduite paroît un peu extraordinaire, dans un homme qui avoit vû depuis long-tems & qui fréquentoit encore le grand monde; il faut avouer que c'étoit là une qualité essentielle, qui entre dans le caractere d'un bon Historien. Si ceux, qui entreprennent d'écrire l'Histoire, sont naturellement réservez & timides, ou gens qui se piquent trop de prudence, ou en qui l'esprit de

parti dominé ; on ne peut attendre d'eux, qu'une perpetuelle dissimulation, ou même qu'un déguisement continuel ; pour ne pas parler de mensonges, qu'il débitent sans nécessité, pour des choses éloignées. Mais si l'Historien est naturellement incapable de flatter, tel qu'étoit Mr. *l'Evêque de Salisbury*, il ne lui reste qu'à pouvoir s'instruire à fonds de la matiere, comme ce Grand Homme l'avoit fait ; & la Posterité est assurée d'avoir une bonne Histoire & telle qu'elle doit être, selon les regles de l'art. Ainsi si le naturel trop ouvert & trop franc de notre Evêque, dans le commerce du grand monde, lui a quelque fois nui, il faut avouer que le Public en a mille fois plus profité, en lisant son Histoire, qu'en lisant les Histoires mensongeres & infideles, que certains gens ont faites en Angleterre, de ce qui est arrivé aux premiers siecles de l'Eglise qu'ils représentent tout autres, qu'ils n'ont été. On aura encore des marques de la sincerité & de la franchise de Mr. *l'Evêque de Salisbury*, dans l'extrait qu'on donnera de son troisiéme Volume, dans la 3. P. du Tome suivant de cette *Bibliotheque*.

„ Depuis peu d'années avant ſa „ mort, il voyoit en éloignement, „ des nuages ſombres, qui mena- „ çoient l'Etat; & il ne manqua pas „ d'en avertir publiquement ceux, „ qui s'y devoient le plus intereſſer, „ comme il croyoit que le poſte qu'il „ occupoit le demandoit. A l'heu- „ reux avenement du Roi GEORGE à la Couronne, tout changea „ de face, dans la Grande Bretagne; „ & il n'y eut perſonne, qui en eût „ plus de joie que lui. Il a été fort „ conſideré de toute la Maiſon „ Royale, & Sa Majeſté a recom- „ penſé ſon zele pour ſon ſervice, „ fort généreuſement, par le ſoin „ qu'Elle a eu de ſa famille.

„ Mr. l'Evêque de *Salisbury* étoit „ d'une conſtitution robuſte, & n'é- „ tant point accoûtumé à être ma- „ lade, il n'avoit aucun ſoin de ſa „ ſanté. Ainſi ayant négligé un gros „ rhume, qu'il avoit eu depuis quel- „ ques ſemaines; il fut enfin ſaiſi „ d'une inflammation de Poumon, „ qui l'emporta le 17 de Mars, „ ſtyle ancien, de cette année „ MDCCXV. dans ſa LXXII. „ année.

C'EST ainſi que vêcut & que mou-

rut l'illuſtre Mr. *Burnet Evêque de Salisbury*, duquel on vient de donner la vie & le caractere; dont on peut voir les principaux traits dans ſon Hiſtoire, où il a peint lui-même ſa candeur, mieux que perſonne ne la ſauroit décrire. Il étoit non ſeulement ſavant, mais il favoriſoit les gens de Lettres, & montroit, par des honnêtetez réelles, l'eſtime qu'il faiſoit de leurs Ouvrages; bien éloigné des manieres de certains Prélats, qui n'ont point de goût pour les Ouvrages d'érudition, & qui ne diſtinguent point l'homme du monde le plus ſtudieux & le plus propre à ſervir le Public, de ceux qui ne ſe ſont jamais appliquez à rien.

Je joindrai ici une liſte des Ouvrages de nôtre illuſtre Prélat, ſelon l'ordre des tems, auxquels ils ont été imprimez. Ils ſont tous en Anglois, mais en voici les titres en François.

I. *Entretien entre un Conformiſte & un Non-Conformiſte.* 1669.

II. *Défenſe des Lois & de la Conſtitution d'Ecoſſe.* 1673.

III. *Le Myſtere d'Iniquité dévoilé.* 1673.

IV. *La*

IV. *La raiſon, donnée par J. K. qu'on croit être le Jeſuite Ken, de la verité de la Religion, examinée.* 1674.

V. *Les Mémoires des Ducs d'Hamilton.* 1676. in folio.

VI. *Rélation de la Conférence avec Coleman* 1676.

VII. *Recueuil de Sermons & d'autres petits Livres, depuis l'année* 1678. *juſqu'à l'année* 1706. *en* 3 *Volumes.*

VIII. *L'Hiſtoire de la Réformation d'Angleterre.* 2. *Volumes in folio* 1679, 1681.

IX. *Abregé de cette Hiſtoire*, 1682. *in octavo.*

X. *Rélation touchant le Comte de Rocheſter.* 1681.

XI. *La Vie de Matthieu Hales.* 1682.

XII. *Les méthodes de la Converſion des Héretiques, par le Clergé de France examinées.* 1682.

XIII. *L'Hiſtoire de la Régale.* 1682.

XIV. *L'Utopie de Thomas Morus, traduite en Anglois.* 1683.

XV. *La vie de l'Evêque Bedell.* 1685.

XVI. *Lactance de la Mort des Perſecuteurs, traduit en Anglois.* 1687.

XVII. *Lettres concernant les Voyages de Mr. Burnet.* 1687.

XVIII. *Réflexions sur Varillas*, 2 *volumes in* 12. 1687.

XIX. *Le Soin Pastoral.* 1692.

XX. *Discours au Clergé du Diocese de Salisbury.* 1693.

XXI. *Essai du caractere de la Reine Marie.* 1695.

XXII. *Défense de l'Archevêque Tillotson.* 1696.

XXIII. *Exposition des XXXIX. Articles de l'Eglise Anglicane, in folio.* 1700.

XXIV. *Le Catechisme de l'Eglise expliqué.* 1710.

XXV. *Divers Sermons prononcez à differentes Occasions.*

XXVI. *L'Histoire de la Réformation d'Angleterre. Volume III. in folio.*

Ce sont là les Oeuvres de Mr. *l'Evêque de Salisbury*, composées & publiées en des tems, où il étoit d'ailleurs fort distrait & fort occupé. On peut voir par-là son application, sa facilité à exprimer ce qu'il avoit conçu, & son zele pour la Religion Protestante & pour le bon Parti, dont il a toûjours été. Ils furent parfaitement bien reçus, malgré tous les efforts de ses ennemis, pour les décrier. Ces efforts furent inutiles, par-

parce qu'il étoit visible qu'ils blâmoient ce qui méritoit l'estime de tout le monde, & qu'une grande partie de ces gens-là étoient également ses ennemis particuliers, & les ennemis de la Réformation & de l'heureuse Révolution; que l'arrivée du Roi *Guillaume* causa, dans la Grande Bretagne.

ARTICLE VI.

LIVRES ECCLESIASTIQUES.

I. L. CECILII *Liber ad Donatum Confessorem, de Martibus Persequutorum, hactenus* L. CAELIO FIRMIANO LACTANTIO *adscriptus, ad Colbertinum Codicem denuo emendatus. Accessit Dissertatio, in qua de hujus libri auctore disputatur & omnis ejus loca dubia, difficilia, obscura, variaque Auctoris opiniones examinantur, explicantur, illustrantur. Studio & operâ* NICOL. DE NOURRY *Presbyteri & Monachi Ordinis S. Benedicti.* A Paris MDCCX. in 8. pagg. 478. avec les Préfaces & l'Index. *Se trouve chez D. Mortier.*

VOICI un Ouvrage, qui a été caché dans les Bibliotheques, depuis le tems de S. *Jerôme*; si tant est même qu'il l'ait connu, & qu'il en ait fait mention; jusqu'au siecle passé. Mr. *Colbert*, le Protecteur des Lettres en son tems, ayant donné ordre de lui chercher tous les MSS. que l'on pourroit trouver, pour en enrichir sa Bibliotheque; Mr. *Foucaut*, qui étoit alors Thrésorier du Roi en Guienne, visita pour cela toutes les Bibliotheques de la Province. Il alla entre autres, dans l'Abbaïe de *Moissi*, qui étoit un très-ancien Monastere de l'Ordre de S. Benoît; mais qui est occupée à présent, par des Chanoines Séculiers. Comme il demanda à ces Chanoines, s'ils n'avoient point d'anciens MSS. on le mena dans une chambre exposée à toutes les injures de l'air; où il vit un monceau de MSS. entassez, sans ordre, les uns sur les autres, pourris, & presque entierement gâtez. Il ordonna que l'on mît à part les plus anciens & les plus entiers, & obtint ensuite de Mr. d'*Estrades*, qui étoit Abbé de *Moissi*, qu'on les transportât à Paris, où ils furent mis dans la Bi-

Bibliotheque de Mr. *Colbert*, dans laquelle ils ſont encore.

Mr. *Baluze*, qui en étoit Bibliothecaire, viſita, avec ſoin, ces MSS, & particulierement celui qui étoit intitulé, *de Mortibus Perſecutorum*, & qu'il jugeoit être de huit cens ans. Il crut y reconnoître le ſtile de *Lactance* & le publia ſous ſon nom en MDCLXXIX. dans le II. Tome de ſes *Miſcellanea*. Il croyoit que c'étoit le même Livre, que S. *Jerôme*, dans ſon Catalogue, nomme, à l'article de *Lactance*, *de perſecutione*. Cet Ouvrage fut reçu, avec beaucoup d'applaudiſſement, & rimprimé, en divers endroits, ſous le même nom.

Cependant le P. *le Nourry*, travaillant au ſecond Tome de ſon *Apparat* ſur la Bibliotheque des Peres, l'a examiné de nouveau, & comme perſonne n'avoit vû le MS. Original, que Mr. *Baluze*, & qu'à cauſe des endroits fautifs & défectueux, qu'il y a, on ſouhaitoit qu'on le rimprimât tout comme il étoit, dans ce MS. nôtre Auteur réſolut de le faire; d'autant plus que l'Edition de Mr. *Baluze* étoit devenue rare, & qu'on ne trouvoit guére les autres, en France.

Afin que l'on vît quel est le caractere de ce Livre, & que l'on pût juger plus sûrement de son antiquité; il en a donné un Essai gravé de la même maniere, que l'Original est écrit; ce qui est une très-bonne méthode, & que l'on avoit souhaité que l'on observât, en publiant des Livres sur des anciens MSS. comme on le peut voir dans l'*Ars Critica*, P. 3. Sect. I. c. IX, 21. Il l'a de plus imprimé, avec toutes les fautes qui y sont, ou dans le texte, ou au bas de la page, & a marqué l'étendue de chaque lacune, qui s'y trouve. Pour ne pas surcharger cet Auteur de Notes, comme on a fait dans l'Edition d'Utrecht en MDCXCII. il a renvoyé à la Dissertation, qu'il a faite sur ce Livre, l'examen des conjectures que les Savans ont faites sur les endroits corrompus & sur les lacunes. Le mal est qu'après tout ce travail, il n'y a que peu de passages qu'on puisse rétablir; à moins qu'on ne trouvât quelque autre Exemplaire de ce Livre. Le P. *le Nourry* a encore traité, dans sa Dissertation, de son Auteur, qu'il soutient être un certain *Bavius Cecilius*, comme il y a dans le titre du

du MS. & nullement *Lactance*, comme Mr. *Baluze* l'avoit conjecturé. Quoi qu'il y ait un tour quelquefois approchant de celui de *Lactance*, & qu'il s'exprime souvent aſſez bien, il s'en faut beaucoup qu'il égale la Latinité de cet Auteur, & il n'eſt pas même, par tout, du même ſentiment. Si l'on examine bien les remarques de nôtre Bénedictin, on conviendra, comme je croi, avec lui, que cet Ouvrage n'eſt point de *Lactance*, & qu'il vaut mieux le laiſſer à *L. Cæcilius*, Auteur inconnu de ce tems-là. D'ailleurs le P. *le Nourry* examine tous les endroits obſcurs, équivoques, ou difficiles de ſon Auteur, qui ne ſont pas en petit nombre. Il en uſe de même à l'égard de ce qu'il dit, qu'il confirme par d'autres Auteurs, ou qu'il réfute par leur autorité; ſelon que les choſes ſont vrayes, ou fauſſes.

Au reſte, quoi qu'il ne croye pas que cet Ouvrage ſoit de *Lactance*, il ne laiſſe pas de convenir qu'il eſt d'un fort ancien Auteur, qui a vécu au commencement du IV. Siecle. Il y a pluſieurs choſes, tant concernant l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, que

la profane, dont les Auteurs ont parlé diverſement, que l'on peut redreſſer, ou fixer plus certainement, par cet Ouvrage ; & il y en a auſſi, qu'on ne trouve point ailleurs. C'eſt ce que le P. *le Nourry* montre dans ſa Diſſertation, où il compare, avec ſoin, ce que ſon Auteur dit, avec ce que l'on trouve dans les autres Hiſtoriens de ce tems là ; par leſquels il le réfute auſſi ſouvent.

On trouve donc, dans ce Volume, après l'échantillon gravé des caracteres du MS. de la Bibliotheque de Mr. *Colbert* le livre même de *Lucius Cæcilius*, comme on l'a dit. Enſuite vient la Diſſertation diviſée en XV. Chapitres, dont voici la matiere en gros, car le détail en ſeroit trop long.

Dans le I. on donne 1. l'Analyſe de ce Livre, où l'on voit en général ce qu'il contient : 2. un examen de l'exemplaire MS. où il ſe trouve, qui eſt très-mal peint & plein de fautes, qui font voir que le Copiſte, qui l'a écrit, étoit extrémement ignorant : 3. quels ſont le vrai titre & le ſujet de ce Livre, qui eſt intitulé non *de perſecutione*, comme le Livre de *Lactance*, que l'on a confon-

fondu avec celui-ci, mais *Lycii Cecilii, de mortibus perſecutorum*; & qui ne contient pas proprement ce que le titre porte; puis qu'il ne traite d'abord qu'en très-peu de mots des perſecutions des Chrétiens, depuis Neron juſqu'à Domitien; & qu'il paſſe tout ce que les Empereurs firent contre eux juſqu'à Decius, comme ſi ce n'avoit rien été; & qu'il s'étend uniquement ſur les perſecutions de Diocletien, d'Herculius, de Galerius, de Severe, de Maxence & de Maximin, ſans oublier leurs tyrannies contre les Payens même: 4. les raiſons qui ont porté *Cæcilius* à entreprendre cet Ouvrage, & qui étoient qu'il ne falloit pas perdre la mémoire de choſes ſi conſiderables, tels qu'étoient les crimes de ces Empereurs, & la maniere, dont Dieu les avoit punis. Ajoutez à cela le tems auquel ce Livre fut écrit, qui fut l'an CCCXIV.

Le II. Chapitre nous apprend 1. les raiſons, que pluſieurs Savans ont euës de croire que ce Livre étoit de *Lactance*; & qui, à la verité ne ſont rien moins, que concluantes: 2. les raiſons oppoſées tirées du titre, du ſtyle, des choſes & des opi-

nions, que l'on y rencontre; marques certaines, comme il me semble, aussi bien qu'au P. *le Nourry*, que cet Ouvrage n'est point de *Lactance*.

Le III. traite des differentes Editions de ce Livre, de ses versions & des remarques, que l'on a publiées sur cet Auteur; qui sont en grand nombre, sans qu'il ait été possible d'en ôter toutes les fautes, ni de le rendre par tout intelligible, par le moyen du seul MS. que l'on en a.

Le IV. est employé à examiner 1. si ce que *Cæcilius* dit de l'année & du tems, auxquels Jesus-Christ est mort, est conforme à ce que *Lactance* en a dit, ce qu'on ne croit pas: 2. ce que le premier raconte de ce que Jesus-Christ a fait, depuis sa résurrection, jusqu'à son ascension: 3. l'étendue de la prédication de l'Evangile, sous Neron, & sous Decius: 4. ce que l'Auteur dit de *l'arrivée de S. Pierre à Rome, lors que Neron regnoit déja*; & qui est contraire à la tradition, qui l'y fait aller sous Claude.

Le V. traite 1. de l'aversion, que les Chrétiens avoient pour la chair des victimes sacrifiées aux Idoles, des Empereurs, qui les voulurent obli-

ger

ger à en manger, en ordonnant que l'on fît des libations aux Dieux de toute la chair, qu'on exposoit en vente; d'un Martyr, qui fut brulé vif, pour avoir déchiré un Edit de Diocletien: 2. de la puissance que les Chrétiens avoient sur les Démons, qu'ils chasserent des sacrifices de Diocletien, par des signes de croix, & de leur présence aux Sacrifices des Payens: 3. de la figure de la Croix, qui apparut à Constantin *le Grand*, & par la vertu de laquelle il battit Maxence: 4. des temples des Anciens Chrétiens, des biens des Eglises, & du regne de mille ans, que quelques-uns prétendent trouver dans *Cecilius*.

Dans le Ch. VI. on parle des premiers persecuteurs des anciens Chrétiens, & 1. de Neron, de l'occasion qui l'engagea à persecuter les Chrétiens, de sa mort, & de la raillerie que *Cecilius* fait, ce me semble, avec raison de l'opinion de ceux qui croyoient que Neron reviendroit avant la fin du Monde & seroit le précurseur de l'Antechrist: 2. de Domitien second persecuteur des Chrétiens, de sa mort, du renversement de ses statues, & de ses titres effacez

des

des Monumens publics : 3. de ce que Cecilius a avancé, que depuis Domitien, juſqu'à Decius, les Chrétiens n'avoient pas été perſecutez. Le P. *le Nourry* l'a réfuté, par le conſentement géneral des Auteurs Chrétiens; mais on peut dire, pour l'excuſer, que les perſecutions, qui ſe ſont faites entre Domitien & Decius, n'ont pas été ſi violentes, qu'on le croit ordinairement. On a fort exaggeré, dans tous les Siecles, cette eſpece de choſes, & pour trouver la Verité, il faut prendre un milieu, entre ceux qui croyent tout & ceux qui ne croyent rien; comme feu Mr. *Dodwel* a tâché de le faire, dans ſa Diſſertation *de paucitate Martyrum*. C'eſt trop que de dire, avec *Cecilius*, de l'Egliſe Chrétienne, entre les deux Empereurs, que l'on a nommez, *nullos inimicorum impetus paſſa eſt*, ſi l'on prend ces paroles à la rigueur; mais on ne paſſe pas moins la meſure du Vrai, à feindre de trop violentes perſecutions, ſur la foi des Martyrologes Modernes, ou des Actes fabuleux des Martyrs.

Au Chap. VII. le P. *le Nourri* parle de la perſecution de Decius & de ſa mort funeſte, de celle de Valerien, de

de ſon eſclavage, de ſa mort, & de la maniere dont on écorcha ſon cadavre. Il compare, avec ſon Auteur, ce que l'on en trouve ailleurs, & c'eſt là ſa méthode ordinaire.

Le plus long Chapitre eſt le VIII. où l'Auteur traite de Diocletien. Il parle 1. de ſa perſonne & de la dureté de ſon regne, qui ne fut néanmoins pas malheureux, pendant qu'il ne perſecuta pas les Chrétiens : 2. des commencemens de la perſecution, de ce qui l'y engagea, & par quels conſeils il la fit : 3. de l'année, du mois & du jour qu'il la commença : 4. de la démolition de l'Egliſe de Nicomedie, par ſon commandement, de l'Edit qu'il fit contre les Chrétiens, & des artifices, dont Galere ſe ſervit, pour l'engager à perſecuter les Chrétiens avec plus de rigueur : 5. de la maniere cruelle, dont il traita Priſca ſon Epouſe & Valerie ſa fille, qui étoient Chrétiennes, les Eunuques qu'il conſideroit le plus, les Eccleſiaſtiques & ſes propres domeſtiques, & de la cruauté, que lui & les Juges exercerent, pour obliger les Chrétiens à ſacrifier aux faux Dieux : 6. les perſecutions que l'on fit aux Chrétiens, par ſon ordre, dans les

Pro-

Provinces, qui obeïſſoient à Galere, & à Herculius ; & de la moderation, dont Conſtanſe uſa dans les Gaules ; où il ſouffroit ſeulement que l'on abatît les Egliſes, ſans permettre néanmoins qu'on maltraitât les Chrétiens : 7. des vicennales de Dioclétien, du tems auquel il les célebra à Rome, des raiſons, qui l'en firent ſortir à la hâte, pour aller à Ravenne, de ſon voyage à Nicomedie où il ſe rendit, comme dit *Cæcilius*, *per ripam ſtrigam* (mots qui ont embarraſſé les Savans) de la maladie qu'il y eut & qui le jetta dans une eſpece de fureur : 8. de la converſation, par laquelle *Cæcilius*, qui eſt le ſeul qui la rapporte, aſſure que Galere obligea Dioclétien à quitter l'Empire ; de l'inſolence qu'il attribue à Galere & de la timidité, qu'il donne à Dioclétien, de la préſence de Conſtantin à Nicomedie : 9. de la maniere, dont Dioclétien fit Maximien & Severe Cefars, à l'exclufion de Conſtantin, du lieu où Dioclétien ſe retira après s'être démis de l'Empire, & de celui où Licinius fut fait Empereur. Comme *Cæcilius* rapporte des particularitez de tout ceci, qui ſont contredites, par les Hiſtoriens, l'Au-

l'Auteur recherche ſi on lui doit ajoûter foi en cela. 10. Il examine enfin ce que *Cæcilius* dit de la vie privée de *Dioclétien*, & s'il eſt vrai qu'il mourut de chagrin & de faim; quand il apprit que Conſtantin faiſoit renverſer ſes ſtatuës, & parce qu'on ne lui rendoit pas ſa fille Valerie, comme *Cæcilius* le dit, ſans être ſoûtenu par aucun ancien Hiſtorien. Cet Article eſt très-remarquable & très-digne d'attention; car enfin ſi *Cæcilius* a dit la verité de *Dioclétien*; il faut avoüer que les autres Auteurs de ce tems-là nous ont donné de très-fauſſes idées de la perſonne & de la conduite de *Dioclétien*; & nous ont caché, ou déguiſé pluſieurs faits importans; ou ſi l'on doit plûtôt écouter les autres Hiſtoriens, que devra-t-on penſer d'un Auteur Chrétien, qui aura inventé, ou au moins debité imprudemment un ſi grand nombre de fables?

Comme le place me manque, je me contenterai de dire que le P. *le Nourry* examine dans les Chapitres ſuivans, depuis le IX. juſqu'au XV, ce que *Cæcilius* dit de Priſca femme de Dioclétien & de Valerie ſa fille; de Maximien Herculius, de Maxence,

ce, de Maximien Galere, de Severe, de Maximin, de Licinius, de Conſtanſe Chlorus & de Conſtantin. Ceux qui liront, avec attention, tout ce que nôtre Auteur a ramaſſé des contrarietez, qui ſe trouvent entre Cecile & les autres Hiſtoriens, auront néceſſairement très mauvaiſe opinion, ou de lui ou des autres, & peut-être même de tous les chetifs abregez, qui nous reſtent de ce tems-là. Quoi qu'il en ſoit, ceux qui voudront s'informer à fonds de l'hiſtoire d'alors, autant qu'on peut le faire, par les Monumens qui nous reſtent, trouveront ici les materiaux diſpoſez en bon ordre.

II. FIRMIANI LACTANTII *Epitome Inſtitutionum Divinarum, ad Pentadium Fratrem*, ANONYMI *Hiſtoria de Hæreſi Manichæorum.* FRAGMENTUM *de Origine Generis Humani*, & Q. JUNII HILARIANI *Expoſitum de ratione Paſchæ & Menſis. Ex Antiquiſſimo Bibliothecæ Regiæ Taurinenſis Codice. Eruit atque etiam Diſſertatione Præliminari auxit* CHRISTOPH. MATTHÆUS PFAFFIUS. A Paris MDCCXII. in 8. pagg. 330. *Se tron-*

trouve chez David Mortier.

C'EST encore ici un autre exemple, d'un Livre déterré, après avoir été inconnu pendant plusieurs siecles; par la faute de ceux, qui en avoient des Copies. Non seulement on ne trouve, dans aucun Auteur des derniers siecles, aucune mention d'un exemplaire complet de l'Abregé, que *Lactance* avoit fait lui même de ses *Institutions Divines*; mais on voit même que, du tems de S. *Jerôme*, le commencement de cet Ouvrage manquoit dans les exemplaires, que l'on en avoit communément, comme on le trouve encore, dans les MSS. qui nous restent; puis que ce Pere le témoigne dans son *Catalogue des Auteurs Ecclesiastiques*, où il y a ces mots, après avoir parlé des Institutions Divines de *Lactance*: *Epitomen ejusdem operis, in libro uno*, ἀνέφαλον.

Voici néanmoins le commencement de cet Ouvrage, ou plûtôt les deux tiers, qui y manquoient, depuis tant de siecles, dans la plûpart des MSS. Mr. *Pfaff* l'a déterré dans la Bibliotheque de Turin, qui appartient à Sa Majesté Sicilienne. Une partie considerable de cette Biblio-

theque avoit été brulée, ou volée, comme il arrive très ſouvent, dans un grand incendie, qui y arriva l'an MDCLXVII. mais on en ſauva quantité de livres MSS. qui ſont à préſent en meilleur ordre, qu'ils n'avoient été, pendant quelques années. Mr. *Pfaff* étant à Turin, à la ſuite de Mr. le Prince de Wirtemberg, obtint la permiſſion de viſiter ces MSS. Il commença, par en faire un Index, & y trouva quantité de MSS. Hebreux, Grecs, & Latins.

Entre ces derniers, fut celui de *Lactance* joint, comme il arrive très-ſouvent, à d'autres Ouvrages de differens Auteurs.

A en juger, par le Caractere, on peut croire qu'il eſt environ du cinquiéme Siecle, ſi on le compare avec les Caracteres de ce tems-là; publiez par le P. *Mabillon*, dans ſa Diplomatique. On en voit ici un Eſſai gravé, à la tête de l'Ouvrage de *Lactance*, & on s'apperçoit bien que ce Caractere eſt beaucoup plus ancien, que celui du Livre *de Mortibus Perſecutorum*.

Pour indiquer, en peu de mots, ce qu'il y a dans ce Volume, on y verra d'abord une Diſſertation préli-

liminaire de Mr. *Pfaff*, où après avoir parlé de la Bibliotheque de Turin, & de l'antiquité de ſon MS. il fait voir 1. qu'encore que cet Exemplaire ait été écrit par un Copiſte très-ignorant, & qui a pris l'Abregé des *Inſtitutions Divines*, pour un Abregé du Livre *de Opificio Dei*; il ne laiſſe pas d'être clair que c'eſt ici ce qui manquoit au premier de ces deux Ouvrages, & que la matiere & le titre le demandent: 2. que *Lactance* ne ſe nommoit pas *L. Cæcilius*, & que par conſéquent le Livre du dernier n'appartient pas au premier; & qu'il ne s'appelloit pas non plus *L. Cælius*: 3. ce que c'eſt que cet Abregé, & qui étoit ce *Pentadius*, à qui *Lactance* l'adreſſe: 4. que l'on peut reprendre, avec raiſon, diverſes opinions de *Lactance*; comme celle qu'il a euë, ſur l'origine du Mal, quoi qu'elle differe de celle des Manichéens; mais qu'il n'a pas favoriſé l'Arianiſme: 5. qu'il cite, comme tous ceux, qui ont vécu avant que la traduction de S. *Jerôme* fût en uſage, l'ancienne verſion Latine de l'Ecriture, & qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'on la pût rétablir, de quoi l'on donne la méthode. Enfin il fait quelques remarques di-

gnes d'être lues, sur les pieces qu'il a tirées du MS. où est l'Abregé de *Lactance*.

Ensuite il donne ce Livre entier, comme il est dans l'Original; excepté quelques fautes grossieres, qu'il met au dessous des pages. Il joint à cela ce qui avoit paru de ce Traité de *Lactance*, & qui commence au LVI. Chapitre, selon la maniere dont Mr. *Pfaff* l'a distingué. On pourra desormais faire une Edition plus complette de *Lactance*, en y joignant ce Livre; mais il faudroit mettre, aux marges de l'Abregé, les endroits des *Institutions Divines*, auxquels il se rapporte. Si l'on pouvoit avoir les varietez des MSS. d'Italie, où il y en a de très-anciens, pour tout ce qui nous reste des Oeuvres de cet Auteur; on en feroit une Edition meilleure, que toutes celles, qui ont paru. Il seroit à souhaiter que quelque Savant Italien rendît ce service au Public.

III. S. IRENÆI, *Episcopi Lugdunensis fragmenta Anecdota, quæ ex Bibliotheca Taurinensi eruit, Latinâ versione, notisque donavit; duabus Dissertationibus de oblatione & consecra-*

secratione Eucharistiæ illustravit; denique Liturgiâ Græcâ JOAN. ERNESTI GRABII, *& Dissertatione de Præjudiciis Theologicis auxit* CHRISTOPH. MATTHÆUS PFAFFIUS. A la Haie MDCCXV. in 8. pag. 688. avec les Préfaces & les Index. Chez Scheurleer, & se trouve à Amsterdam, chez D. Mortier.

NOTRE Auteur ayant trouvé, dans quelques *Chaines* MSS. de la Bibliotheque de Turin, divers fragmens de S. *Irenée*, les donne au Public, avec des remarques sur les matieres dont ils traitent, qui regardent particulierement l'Eucharistie. Cela lui a donné lieu de faire quelques Dissertations, qu'il y a jointes, avec celle des Préjugez Théologiques. Elles méritent toutes d'être luës, avec attention, par ceux qui veulent s'instruire de l'Ancienne Théologie, & juger des Controverses modernes, sans préjugé; équité si rare présentement, qu'à peine il s'en trouve quelque exemple. Il faut néanmoins faire la justice à Mr. *Pfaff*, que de dire qu'il en approche, autant que les Théologiens les

plus moderez, que l'on ait vus. Tout ce qu'il nous donne ici mériteroit qu'on en fit un Extrait étendu ; mais j'ai mieux aimé en parler d'abord, en peu de mots, que de differer d'en faire mention, juſqu'à ce que j'en puſſe donner un Extrait exact.

I. On verra ici quatre Fragmens de S. *Irenée*, qui me paroiſſent, auſſi bien qu'à Mr. *Pfaff*, être veritablement de lui, & dont il explique les expreſſions & la doctrine, avec beaucoup de ſoin & de netteté. Lors qu'il réfute quelcun ici & dans tout l'Ouvrage, il garde une moderation pour les ſentimens & pour les perſonnes, qui eſt d'autant plus eſtimable, qu'elle eſt plus rare, & qui lui attirera les loüanges de tous les honnêtes gens ; ſans en excepter ceux qu'il a réfutez ; ſi je puis juger des autres, par moi même, qui n'ai pas moins été ſatisfait des manieres polies, qu'il a en s'éloignant de quelques unes de mes penſées, que des loüanges qu'il me donne en quelques endroits, & qui ſont plus grandes, que je ne mérite. L'aigreur & les invectives ne ſervent point à trouver, ni à défendre la Verité ; mais ſeulement à chagriner ceux que l'on vou-

voudroit ramener. Au contraire, la douceur les gagne, à moins que ce ne ſoient des gens bien entêtez, & fait honneur à la Verité, qui ne ſe découvre qu'aux Eſprits calmes.

II. Il y a enſuite une Diſſertation de l'oblation de l'Euchariſtie, uſitée dans l'Egliſe Primitive, où l'on montre que les Anciens n'ont cru offrir dans l'Euchariſtie, que du Pain & du Vin, & nullement le Corps & le Sang de Jeſus-Chriſt; & où l'on réfute le ſentiment de quelques Théologiens Anglois, qui ont ſoûtenu, depuis quelques années, que cette oblation du Pain & du Vin eſt le Sacrifice propre & expiatoire du Nouveau Teſtament. Mr. *Pfaff* y montre en détail & en bon ordre 1. que Jeſus-Chriſt a pris les céremonies, qu'il a établies dans la célebration de l'Euchariſtie, de celles qui étoient alors en uſage parmi les Juifs, ſur tout dans le ſouper Paſcal: 2. que dans l'Ecriture on ne trouve pas les termes de *nouvelle oblation*, inſtituée par Jeſus-Chriſt, dans la Cene, & encore moins qu'il y ait offert ſon Corps & ſon Sang, pour l'expiation de nos pechez: 3. qu'aux trois premiers ſiecles, on ne prétendoit offrir

que du pain & du vin, principalement avant la consécration, & par des prieres, qui les consacraſſent : 4. que dans les Liturgies Greques & Latines, il n'eſt parlé que d'offrir du pain & du vin, tant après qu'avant la consécration : 5. que les termes d'oblation *propre*, *veritable* & *propitiatoire* ſont ambigus, & propres à faire naître des diſputes de mots : 6. que le Sacrifice réiteré du Corps de Jeſus-Chriſt, ſelon les idées l'Egliſe Romaine, eſt tout different de l'oblation Euchariſtique des Anciens. L'Auteur au reſte n'avance rien, qu'il ne prouve, par des paſſages formels de l'Antiquité Greque & Latine.

III. La Diſſertation de la Conſécration de l'Euchariſtie, dans la primitive Egliſe, fait voir qu'elle conſiſtoit en prieres & ſur tout dans l'invocation du S. Eſprit, & qu'elle a été changée depuis, par l'Egliſe Romaine, qui fait conſiſter la conſécration dans les ſeules paroles de l'inſtitution, *ceci eſt mon corps* &c. Elle ſe réduit à ces huit chefs 1. que Jeſus-Chriſt, par ſes prieres & par une bénediction particuliere, établit & conſacra l'Euchariſtie, & que les Apôtres ont ſuivi ſon exemple, quoi qu'ils ne nous

ayent

ayent pas laiſſé le formulaire de la bénediction dont ils ſe ſervoient : 2. que les Liturgies Greques, dont on trouve les premiers formulaires dans S. *Irenée*, & dans les *Conſtitutions Apoſtoliques*, font conſiſter la Conſécration dans l'invocation du S. Eſprit : 3. que les Peres, quoi qu'ils attribuent la ſanctification des Symboles à la vertu du S. Eſprit, ne ſont pas néanmoins tout-à-fait d'accord entre eux ſur ce ſujet ; puis qu'ils donnent la force de conſacrer tantôt aux prieres, tantôt aux paroles de l'inſtitution : 4. que dans les Liturgies Latines, la conſecration ſe fait, par les prieres, & dans les plus anciennes ſur tout, par l'invocation du S. Eſprit : 5. que les Grecs, ſoit par corruption, ſoit par crainte, firent profeſſion de recevoir la conſécration des Latins d'aujourd'hui, mais qu'on n'exigea point d'eux qu'ils changeaſſent leurs Liturgies : 6. que l'effet de la Conſécration eſt la préſence réelle, qui ne ſubſiſte que pendant l'uſage de l'Euchariſtie, & qui ne conſiſte que dans l'union du pain & du vin, avec le Corps & le Sang de Jeſus-Chriſt : 7. que les Prêtres ſont les Miniſtres de la Conſé-

cration : 8. que la Conſécration eſt double, l'une étant un effet de la Toute-puiſſance Divine, qui produit l'union ſacramentelle, dont on vient de parler : & l'autre une action du Prêtre, qui conſacre, tant en récitant les paroles de l'inſtitution, qu'en demandant à Dieu ſon operation divine, par ſes prieres, auxquelles toute l'Egliſe doit joindre les ſiennes; à cauſe de quoi, l'Ancienne Egliſe établit les Antiphonies. On pourroit faire quelques remarques ſur la Conſécration, qui la réduiroit à une idée plus nette; mais on n'a pas de la place pour cela.

IV. APRE'S cela vient la Liturgie Greque, que feu Mr. *Grabe* avoit compoſée, ſur le modele des Anciennes, avec des remarques de nôtre Auteur.

V. DANS la derniere Diſſertation de ce Volume, qui n'eſt pas la moins importante, l'Auteur nous apprend la maniere d'éviter les Préjugez, en matiere de Religion. Il y eſt parlé des cauſes des Préjugez Théologiques, de leur varieté, de leurs proprietez, de leurs effets, de la ſuſpenſion du jugement, en matiéres de Théologie; & on y réfute un petit

li-

livre Anglois, intitulé, dans l'Original, *The free Thinkers*, & dans la verſion Françoiſe de la Haie, *de la Liberté de penſer.* On entend ici, par Préjugez, non des Propoſitions génerales, qui ſont bien fondées & que l'on ſuppoſe comme vraies; mais les jugemens témeraires, que l'on a fait des choſes, ſans les bien connoître, & ſans ſe dépouiller de l'eſprit de parti & de la ſoumiſſion aveugle, que l'on a pour une autorité qui peut tromper; jugemens que l'on prend mal à propos, comme des Veritez aſſurées. Mr. *Pfaff* croit, avec raiſon, que les ſources des Préjugez en géneral ſont principalement la pareſſe & la foibleſſe naturelle de l'eſprit de l'homme, la mauvaiſe éducation, l'ambition, l'avarice & les autres paſſions, la coûtume, la négligence que l'on a d'employer une bonne méthode à la recherche de la Verité.

Les Préjugez Théologiques, en particulier, ſont de differentes ſortes; les uns naiſſent de la confiance qu'on a dans une autorité trompeuſe, ou de la précipitation, & ſont de théorie, ou de pratique. Leurs proprietez ſont d'être répandus par

tout & d'être très-efficaces; puiſque c'eſt d'eux, que naiſſent le zele indiſcret, qu'on a contre ceux qui ſont d'un autre ſentiment, & qui porte à les maltraiter non ſeulement de paroles, mais par des voies de fait; les ſchiſmes, les héreſies, la ſuperſtition, la préſomption pédanteſque, les diſputes de mots, l'eſprit de contradiction, l'aveuglement, la haine du prochain, la chicanerie, la vaine gloire, les diſſentions perpetuelles, le ſcandale, & enfin la perte du ſalut.

Les remedes de tous ces maux ſont, avant toutes choſes, le ſecours interieur du S. Eſprit; & enſuite la ſuſpenſion du jugement, en matieres obſcures; l'étude de l'Ecriture Sainte, jointe à celle des Langues, de la Critique & de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique; le ſoin de ſe défaire de toute paſſion, d'eſprit de parti, & de haine; un amour ſincere de la Verité, & de la ſimplicité de la Foi; l'Humilité & la Pieté. Ce ſont là les vrais remedes, mais il y en a auſſi de faux; comme ſont un Scepticiſme Théologique, qui porte à douter de tout, & que l'on doit éviter avec ſoin; la maniere de réfuter ſes

Ad-

Adverſaires, par des railleries ; la perſecution & la violence; de nouveaux préjugez, que l'on ſubſtitue aux anciens, & qui ne valent néanmoins pas mieux. Il y a ici quelques noms de perſonnes vivantes, ou mortes, que l'Auteur auroit pu omettre, ſans rien diminuer de la force de ſes raiſons. Il finit par la grande utilité qu'il y auroit à ſe défaire de préjugez, & par des ſouhaits de voir par-là finir les diſputes des Chrétiens ; à quoi je ſouſcris de tout mon cœur, en ſouhaitant à l'Auteur que l'on reconnoiſſe ſes bons deſſeins, comme ils le méritent.

ARTICLE VII.

I. JOAN. CONR. BARCHUSEN *Collecta Medicinæ Practicæ Generalis, quibus ſubjunctus eſt Dialogus de Optima Medicorum Secta.* A Amſterdam chez R. & G. Wetſtein, MDCCXV. *in* 8.

II. DAN. CLERICI, *Med. Doct. Hiſtoria Naturalis & Medica latorum Lumbricorum, intra Hominem*

& alia Animalia naſcentium, ex variis Auctoribus & propriis obſervationibus. Acceſſit, horum occaſione, de ceteris quoque Hominum vermibus, tum de omnium origine, tandémque de remediis, quibus pelli poſſint Diſquiſitio, cum variis figuris. A Geneve chez les Freres de Tournes MDCCXV. in 4. & ſe trouve chez D. Mortier.

UN Article néceſſaire, qu'on a enſeré dans ce Volume, a empêché que ces deux Livres n'y aient pu avoir place; mais on en parlera, ſans délai, dans la I. Partie du IV. Tome.

P I N.

INDEX
DES MATIERES

Contenuës dans le Tome III. de la Biblioth. Anc. & Moderne.

A.

Aiguille aimantée, ſa declinaiſon & ſon inclinaiſon. 329
l'Air, ſon utilité. 121
Alciphron, ſes Lettres. 378. *& ſuiv.* les Courtiſanes y ſont préferées aux Philoſophes. 383
Angleterre, revenus de ſes Rois ſous *Henri* V. 25
Angleterre, inſtructions pour ſes Ambaſſadeurs en France, pour la paix. 296, *& ſuiv.*
Angleterre, conduite des Proteſtans à l'égard de *Jaques* II. Roi d'Angleterre juſtifiée. 225
Anglois, état de leurs affaires en France, après la paix de Troye ſous *Henri* V. 234, *& ſuiv.* ſous le regne de *Henri* VI. 242
Animaux n'ont pu être formez méchaniquement. 71, *& ſuiv.* leurs générations prouvent le commencement du monde. 80, *& ſuiv.*
Argentré, Hiſtorien de Brétagne, fautes qu'il a commiſes. 8
Ariſtenet, ami de *Libanius*, eſt l'Auteur des Lettres, que nous avons. 356. ſes Lettres. 376
Arteres, leurs tuniques. 147
Atmoſphere de la Terre, ſon uſage. 117, *& ſuiv.*

B.

Baleines de la Mer du Sud. 347
Bedford (Duc de) Regent de France & d'Angleterre

terre. 264. demande du ſecours en Angleterre. 284
Bourgogne (Duc de) ſa paix avec Charles VII. 253. 259
Buenos Ayres, ſa latitude. 329. deſcription de cette ville & de ſon terroir. 332, *& ſuiv.*
Burnet (Gilbert) Evêque de Salisbury, ſa vie & ſon Eloge. 388

C.

C. C. ce que c'eſt dans une Médaille d'Auguſte. 212
Canal de Languedoc, pour la jonction des deux Mers. 181, *& ſuiv.*
Cartes des côtes de Nova Zembla, détroit de Waigats, &c. Moſcovie. 316, de la Mer Noire. 313
Coſariéns, peuples de l'Amerique Meridionale. 336
Charles VI. ſa ſentence contre les meurtriers du Duc de Bourgogne. 12, *& ſuiv.* ſi elle comprenoit le Dauphin. *Ibid.* 22
Charles VII. Roi de France, ſe retablit après la mort de Henri V. d'Angleterre. 243, *& ſuiv.*
Citations dans les Sciences, à quoi elles ſervent. 160
Clarence (Duc de) ſa défaite. 30
Cometes, leurs mouvemens & leurs uſages. 105, *& ſuiv.*
la Conception ville d'Amerique ſur la Mer du Sud. 339
Conſecration de l'Euchariſtie. 452
Cortina ce que c'étoit à *Delphes*. 219, *& ſuiv.*

D.

Δυσωπιάς, teindre fortement. 316
Dieu, ſon exiſtence prouvée par la conſervation du Monde comme il eſt. 86. par celle du

du mouvement. 87, *& suiv.* par la ſageſſe qu'on voit dans le ſyſtême du Monde. 91, *& ſuiv.*

Ducenarii, Juges créez par Auguſte. 215

E.

EConomie Animale n'eſt pas un effet du Mechaniſme. 130

Eccoſſe favoriſe la France, ſur la fin du regne d'Henri V. 30

Eſophage, ſa deſcription. 145

Eſtomac, ſes tuniques. 146. leur uſage. 147

Etoiles fixes, leur diſtances de la Terre. 103 centres de ſyſtemes particuliers. 105

F.

FLuides, remarques ſur les Fluides. 126, *& ſuiv.*

Flux & reflux de la Mer, leurs cauſes. 351

Fontaines, leur origine. 184

G.

GEneration des animaux ſe fait tout d'un coup. 150. qu'ils n'ont pas été tous engendrez dès le commencement. 152

George, Roi de la Grande Bretagne, ſon éloge. 229

Glandes, leur deſcription. 133. 136

Gloceſter (Duc de) Regent d'Angleterre, ſous la Minorité de Henri VI. 264

Gravitation ne vient d'aucune cauſe méchanique. 61. 64. difficultez contre cette doctrine. *Ibid.*

Guillaume III. ſa moderation eu égard à la Religion. 227

H.

HEnri V. Evenemens des deux dernieres années de ſon regne. 1, *& ſuiv.* état des affaires d'Angleterre & de France, en ce tems-là. 2, *& ſuiv.* ſa mort. 40

Henri

Henri V. Roi d'Angleterre, ordre qu'il mit pour la Régence, après sa mort. 264
Helotures ce que c'est. 340, *& suiv.*

I.

Jaqueline, Comtesse de Hainaut, ses *aventures.* 26, *& suiv.*
Jaques I. Roi d'Ecosse délivré. 305. s'il fit hommage au Roi d'Angleterre. 306
Jean le Vaillant, Duc de Bretagne enlevé. 7
Indiens, reproches qu'ils font aux Espagnols. 345
Infini passé nôtre portée. 156
Intestins, leurs tuniques. 146. leur usage. 147, *& suiv.*
Julien, l'Apostat, son Eloge. 362, *& suiv.*

L.

Alliance, commencement de son Abregé découvert. 444
Libanius Rheteur d'Antioche, remarques sur ses Epîtres. 353. *& suiv.* 358. *suiv.*
Lima, capitale du Perou, sa latitude & sa description. 348
Lancastre (Maison de) sous Henri V. 264
Lucius Cecilius, Auteur du tems de Constantin decouvert. 431
Lune, son usage à l'égard de la Terre. 111, *& suiv.*

M.

Marc, Evêque d'*Arethuse*, son Martyre. 368
Mariere, qu'elle est créée. 68
Mezeray, fautes qu'il a commises. 34
Milliare aureum ce que c'étoit. 214
Monde, qu'il n'est pas éternel. 77. 79, *& suiv.* que ses parties ont été faites les unes pour les autres. 78
Monde, qu'il ne s'est pu faire méchaniquement. 69
Mortimer (Edmond) sa posterité. 265
Montagnes, leurs usages. 122, *& suiv.*
Mouvement, ses Loix établies par la volonté de Dieu.

Dieu. 46, *& ſuiv.* la premiere. *Ibid.* la ſeconde 50. la troiſiéme. 52
Mouvement perpetuel impoſſible. 51
Muſcles, leur diſpoſition. 142

N.

NErfs, leur deſcription. 137
Nutrition comment elle ſe fait. 73. 130

O.

OBlation du Nouveau Teſtament, ce que c'eſt ſelon l'Antiquité. 451
l'*Oraiſon Dominicale* en pluſieurs Langues. 208
Orléans, ſiege de cette place par les *Anglois*. 248, *& ſuiv.*
Orléans (Duc de) duppe les Anglois. 255. 288, *& ſuiv.* 200. proteſtation contre ſa délivrance. *ib.* délivré. 301

P.

du PIn (*Ellies*) ſa Bibliotheque Eccleſiaſtique défendue. 191
Planetes, leurs mouvemens. 96, *& ſuiv.* leurs habitans. 99
Poumons, leur deſcription. 137, *& ſuiv.*
Préjugez Théologiques, leurs cauſes & les moyens de s'en défaire. 454

R.

REſpectus pris pour égard, ou reſpect. 176. pour un refuge. *Ibid.*
Reſpicere, que ce mot ſe dit des égards qu'un Inferieur a pour ſon Superieur, auſſi bien que de la faveur d'un Superieur envers ſon Inferieur. 173. *& ſuiv.*

S.

SAng ſon mouvement n'eſt pas méchanique. 71. 132
Sang, particules dont il eſt compoſé. 139
Satellites, utiles aux Planetes, autour deſquelles elles tournent. 111, *& ſuiv.*

Scien-

Sciences, on en doit faire sentir l'utilité à tout le monde, en Langue intelligible. 170
Sécretion des humeurs, comment elle se fait. 134
Sensation comment elle se fait. 73. 148
Sigismond, Empereur, son traité avec les Anglois. 10. 35
Soléil, sa nature. 94. *& suiv.* son usage. 109. *& suiv.*
Souverain, si on lui doit laisser renverser la Liberté & les Lois. 225
Sujet, s'il peut se soustraire à l'obeïssance du Souverain, en quittant ses Etats. 163, *& suiv.*

T.

Terence, querelle sur l'Economie de son *Heautontimorumenos*. 202, *& suiv.*
Terre, marque de la Sagesse Divine en cette Planète. 113, *& suiv.*
Tourbillons de *Descartes*; ruinez, comment qu'on les explique. 54, *& suiv.*
Trepied, son usage à *Delphes*. 229

V.

VEines, leurs tuniques. 147.
Vesse de mer, sa description. 348
Voyageurs Philosophes, observations qu'ils doivent faire. 319

W.

Wincheſter (Cardinal De) ses intrigues contre le Duc de Glocestre. 267, *& suiv.* chef d'une Croisade. 282

FIN

Du III. Tome de la Bibliotheque Ancienne & Moderne.